

En téléchargeant ce document, vous souscrivez aux conditions d'utilisation du Fonds Gregory-Piché. Les fichiers disponibles au Fonds Gregory-Piché ont été numérisés à partir de documents imprimés et de microfiches dont la qualité d'impression et l'état de conservation sont très variables. Les fichiers sont fournis à l'état brut et aucune garantie quant à la validité ou la complétude des informations qu'ils contiennent n'est offerte.

En diffusant gratuitement ces documents, dont la grande majorité sont quasi introuvables dans une forme autre que le format numérique suggéré ici, le Fonds Gregory-Piché souhaite rendre service à la communauté des scientifiques intéressés aux questions démographiques des pays de la Francophonie, principalement des pays africains et ce, en évitant, autant que possible, de porter préjudice aux droits patrimoniaux des auteurs. Nous recommandons fortement aux usagers de citer adéquatement les ouvrages diffusés via le fonds documentaire numérique Gregory-Piché, en rendant crédit, en tout premier lieu, aux auteurs des documents.

Pour référencer ce document, veuillez simplement utiliser la notice bibliographique standard du document original. Les opinions exprimées par les auteurs n'engagent que ceux-ci et ne représentent pas nécessairement les opinions de l'ODSEF. La liste des pays, ainsi que les intitulés retenus pour chacun d'eux, n'implique l'expression d'aucune opinion de la part de l'ODSEF quant au statut de ces pays et territoires ni quant à leurs frontières.

Ce fichier a été produit par l'équipe des projets numériques de la Bibliothèque de l'Université Laval. Le contenu des documents, l'organisation du mode de diffusion et les conditions d'utilisation du Fonds Gregory-Piché peuvent être modifiés sans préavis.

Pour toute question relative au contenu ou à l'utilisation du Fonds Gregory-Piché, veuillez adresser vos commentaires à cette adresse : odsef@fss.ulaval.ca



www.odsef.fss.ulaval.ca

Victor Piché

DÉMOGRAPHIE
Centre de documentation
Université de Montréal

REPUBLICQUE DE COTE D'IVOIRE, 1992

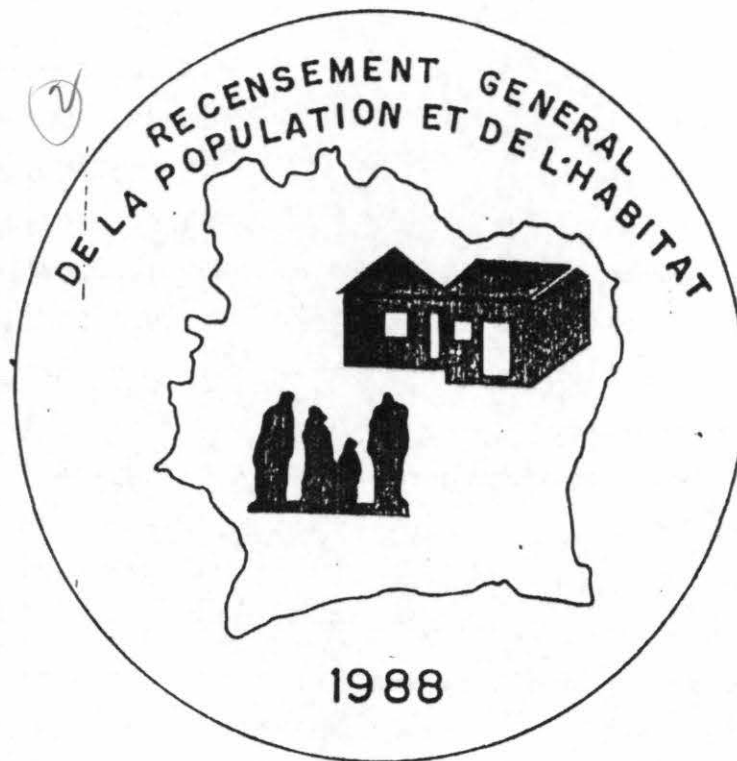
Union-Discipline-Travail

MINISTERE DELEGUE
AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN

COMITE NATIONAL DU RECENSEMENT

SECRETARIAT GENERAL DU RECENSEMENT

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE



3

TOME 2

REPARTITION SPATIALE DE LA
POPULATION ET MIGRATIONS

4

ANALYSE DES RESULTATS DEFINITIFS

TABLEAU SYNOPTIQUE SUR LES MIGRATIONS

	1975	1988
Population totale	6 709 600	10 815 694
Population masculine	3 474 750	5 527 343
Population féminine	3 234 850	5 288 351
Population rurale	4 563 307	6 595 159
Population urbaine	2 146 293	4 220 535
dont la ville d'Abidjan	951 216	1 929 079
Population née à l'étranger	1 049 184	1 777 487
dont les Ivoiriens	-	34 823
Population d'origine étrangère	1 474 469	3 039 079
- hommes	874 073	1 691 523
- femmes	600 396	1 347 556
Population née dans les pays limitrophes de la Côte d'Ivoire	898 667	1 507 123
- Burkina Faso	548 242	866 547
- Ghana	44 021	137 340
- Libéria	4 199	3 536
- Guinée	66 522	120 148
- Mali	235 683	379 401
Population recensée hors de la localité de naissance	3 169 755	-
Population recensée hors de la Sous-Préfecture de naissance	-	4 540 977
Population étrangère venue de l'extérieur entre Mars 1987 et Mars 1988	-	126 583
- Burkina Faso	-	51 419
- Ghana	-	16 080
- Guinée	-	7 288
- MALI	-	25 604

S O M M A I R E

	pages
INTRODUCTION.....	5
PREMIERE PARTIE : LA REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION.....	8
1.1 REPARTITION DES LOCALITES PAR TAILLE DE LA POPULATION.....	9
1.1.1 Répartition des villages.....	9
1.1.2 Répartition des villes.....	12
1.2 REPARTITION ET DENSITE DE LA POPULATION.....	15
1.2.1 Répartition de la population.....	15
1.2.2 Densité de la population.....	17
1.2.2.1 La densité rurale.....	18
1.2.2.2 L'urbanisation.....	21
1.3 EVOLUTION DE LA DENSITE ET DE LA CROISSANCE URBAINE	26
1.3.1 L'évolution de la densité.....	26
1.3.2 L'évolution de la croissance urbaine.....	29
DEUXIEME PARTIE : MIGRATIONS INTERNES.....	32
2.1 INDICES DE MIGRATION INTERNES.....	35
2.1.1 Indices de migration durée de vie.....	36
2.1.2 Indice de migration entre 1987 et 1988.....	42
2.2 POPULATION GLOBALEMENT MOBILE.....	48
2.2.1 La migration interne selon la nationalité.....	50
2.2.2 La migration interne selon le milieu d'habitat.....	51
2.3 LES PRINCIPAUX COURANTS INTER-REGIONAUX.....	55
2.3.1 Migrations inter-régionales durée de vie.....	55
2.3.1.1 Flux à destination rurale.....	57
2.3.1.2 Flux à destination urbaine.....	61
2.3.2 Migrations inter-régionales entre 1987 et 1988.....	64
2.3.3 Propension à migrer par région entre 1987 et 1988.....	68
2.4 LES ECHANGES MIGRATOIRES AVEC LA VILLE D'ABIDJAN.....	75
2.4.1 Les échanges migratoires de la ville d'Abidjan avec l'étranger	75

2.4.2 Les échanges de la ville d'Abidjan avec les régions du pays.....	76
2.5 LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES DES MIGRANTS.....	81
2.5.1 Structure par sexe et âge des migrants.....	81
2.5.1.1 Le rapport de masculinité.....	81
2.5.1.2 La pyramide des âges.....	86
2.5.2 Migration et niveau d'instruction.....	89
2.5.3 Migration et activité économique.....	91
2.5.3.1 Population potentiellement disponible pour l'activité économique.....	91
2.5.3.2 L'évolution de l'activité économique avec l'âge.....	94
2.5.4 Migration et profession.....	100
2.5.4.1 Profession et ethnie des migrants.....	103
2.5.4.2 Profession et nationalité des migrants.....	105

TROISIEME PARTIE : L'IMMIGRATION ETRANGERE

3.1 CONTEXTE HISTORIQUE	112
3.1.1 Le Burkina Faso	113
3.1.2 Le Mali	116
3.1.3 Les autres pays	117
3.2 APPORT MIGRATOIRE EN UN AN	118
3.2.1 Pays de provenance des immigrants	119
3.2.2 Structure par sexe et âge des immigrants de 1987 à 1988.....	121
3.3 MIGRATION DUREE DE VIE	126
3.3.1 Les régions d'installation des immigrants	126
3.3.2 Les immigrants par nationalité	128
3.3.2.1 L'immigration en provenance du Burkina Faso	129
3.3.2.2 L'immigration en provenance du Mali	130
3.3.2.3 L'immigration en provenance des autres pays de la CEDEAO	131
3.4 LA STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES IMMIGRANTS	134
3.4.1 La structure par sexe et âge de l'ensemble des immigrants	134
3.4.2 La structure par sexe et âge des immigrants du milieu rural	135
3.4.3 La structure par sexe et âge des immigrants du milieu urbain	137

QUATRIEME PARTIE : LES MIGRATIONS FEMININES

4.1 MIGRATIONS INTERNES FEMININES	140
4.1.1 Flux migratoires globaux	140
4.1.2 Flux à destination rurale	143
4.1.2.1 Migrations durée de vie	143
4.1.2.2 Les déplacements entre 1987 et 1988	147
4.1.3 Flux à destination urbaine	149
4.1.3.1 Migrations durée de vie	150
4.1.3.2 Les déplacements entre 1987 et 1988	151
4.1.4 Flux à destination d'Abidjan	153
4.1.4.1 Migrations durée de vie	153
4.1.4.2 Les déplacements entre 1987 et 1988	157
4.2 L'IMMIGRATION FEMININE EN PROVENANCE DE L'EXTERIEUR	159
4.2.1 Flux migratoires globaux	159
4.2.2 Flux à destination rurale	161
4.2.2.1 Migrations durée de vie	162
4.2.2.2 Les déplacements entre 1987 et 1988	164
4.2.3 Flux à destination urbaine	164
4.2.3.1 Migrations durée de vie	165
4.2.3.2 Les déplacements entre 1987 et 1988	166
4.2.4 Flux à destination d'Abidjan	169
CONCLUSION	169
BIBLIOGRAPHIE	172
ANNEXES	175
ANNEXE I : Tableaux relatifs à la répartition spatiale de la population	175
ANNEXE II : Tableaux relatifs aux migrations internes	180
ANNEXE III : Tableaux relatifs à l'immigration étrangère	190
ANNEXE IV : Tableaux relatifs à la migration féminine	194
LISTE DES TABLEAUX	197
LISTE DES FIGURES	202
LISTE DES CARTES	204

INTRODUCTION

Les déplacements inorganisés de populations et leur répartition sur le territoire national deviennent de plus en plus un obstacle pour la mise en oeuvre des politiques de développement dans les pays africains en général. La solution à ce problème passe par la réalisation des études adéquates aussi bien quantitatives que qualitatives des mouvements migratoires et leurs conséquences sur le développement.

De telles études sont menées à partir d'enquêtes spécifiques. Mais à défaut de celles-ci, les recensements généraux de population peuvent constituer une source importante de données quantitatives sur les flux migratoires internes. Les variables permettant d'obtenir ces données figurent la plupart du temps dans les questionnaires des recensements africains.

Avant le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1988, la Côte d'Ivoire a réalisé son premier recensement général de la population en 1975. Le croisement de deux variables (lieu de naissance, lieu de recensement) de l'opération de 1975 a permis d'obtenir des données sur les flux migratoires et les principales caractéristiques des migrants. Le questionnaire du recensement de 1988 comporte une question de plus : le lieu de résidence en Mars 1987, c'est à dire 12 mois avant la date du dénombrement. Cette variable permettra d'aller un peu plus loin dans l'approche du phénomène migratoire. Cependant, l'aspect qualitatif des migrations, qui permettra de mieux éclairer les décideurs sur le phénomène, ne peut être appréhendé qu'à travers des variables spécifiques non prises en compte au RGPH-88. C'est pourquoi, la réalisation de l'enquête nationale sur les migrations, programmée dans le cadre du RGPH 1988, est devenue une nécessité si l'on veut cerner de près les perturbations démographique, sociale et économique engendrées par les migrations.

La présente étude est d'abord consacrée à la répartition spatiale de la population sur le territoire national avant de décrire les divers mouvements de cette population à l'intérieur de la Côte d'Ivoire et ceux de l'extérieur vers notre pays.

Au niveau de la répartition spatiale de la population, l'étude s'intéresse aux unités de peuplement, à la localisation de la population et à l'accroissement urbain.

Les mouvements migratoires sont étudiés au niveau interne et au niveau international. Les déplacements internes sont abordés à travers les échanges inter-régionaux. Les caractéristiques socio-économiques des migrants et l'ébauche de la description de la migration féminine constituent un autre volet des mouvements internes.

Les migrations vers la Côte d'Ivoire ont commencé au temps colonial avec le recrutement pour les travaux forcés. A ce jour, il est indiqué de mieux les cerner en connaissant les pays de provenance, la structure démographique des immigrants et surtout l'impact de ces mouvements sur le développement économique.

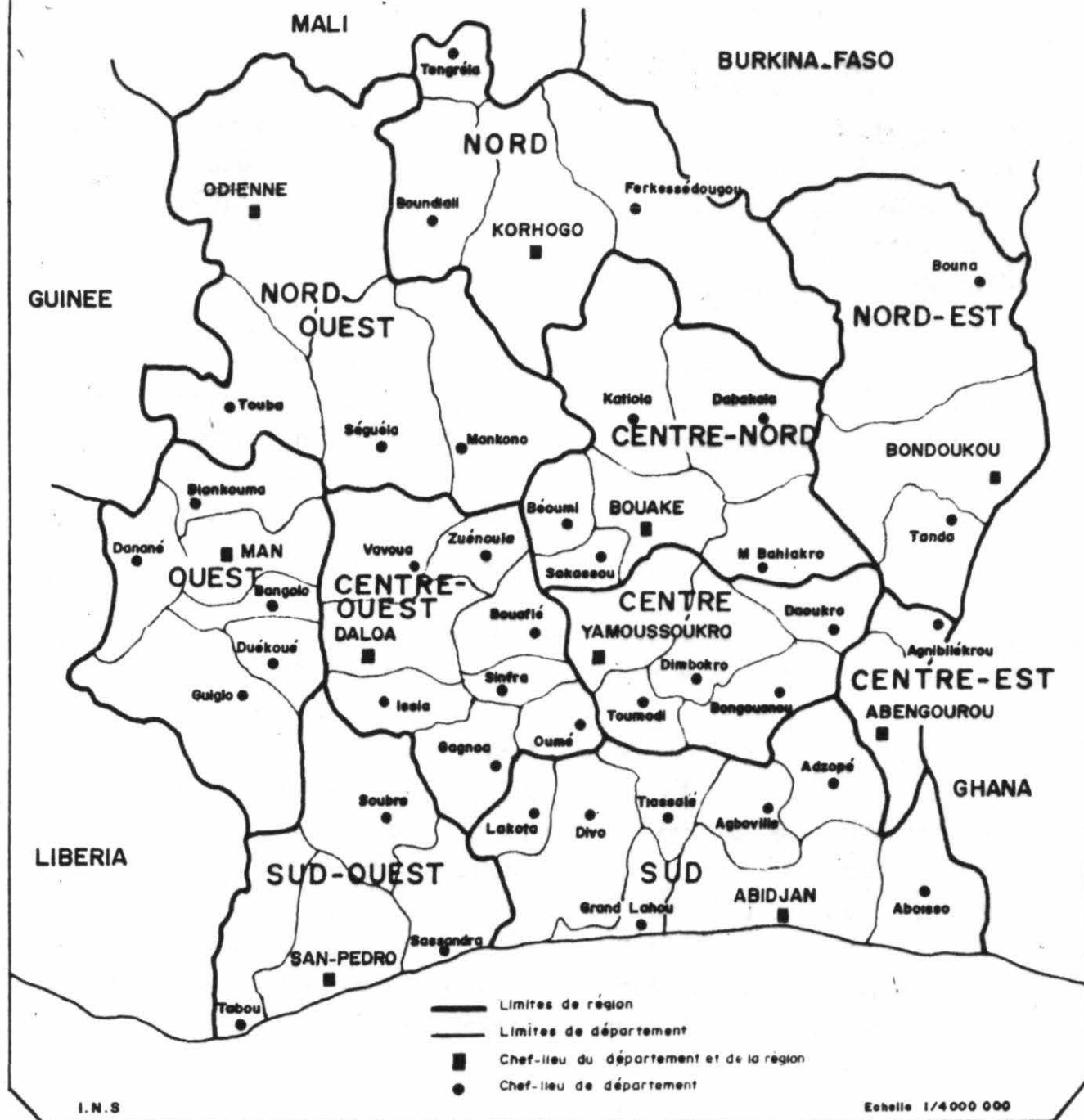
Malgré les insuffisances des données du recensement, cette étude mérite d'être entreprise pour plusieurs raisons:

- d'abord, elle servira à faire connaître les résultats du RGPH 88 car, depuis la réalisation de cette opération, aucun résultat sur les migrations en dehors de la communication au séminaire de présentation des résultats du recensement (Novembre 1991) n'a été publié.

- ensuite, les besoins en informations sur les migrations sont si pressants qu'il faut exploiter tout ce qui est disponible en attendant d'avoir mieux.

- enfin, depuis le RGP 75, le recensement de 1988 est la seule opération exhaustive d'envergure nationale incluant des questions de migration. Par son exhaustivité, le RGPH 88 permet de descendre à des niveaux géographiques fins pour appréhender le phénomène. La phase actuelle de l'exploitation ne permet pas d'aller au-delà des régions administratives.

CARTE 1: DECOUPAGE ADMINISTRATIF : 10 REGIONS, 50 DEPARTEMENTS



P R E M I E R E P A R T I E

REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

Benjamin ZANOU

La répartition spatiale de la population, importante en elle-même pour l'étude de l'évolution démographique, est un élément fondamental pour la gestion administrative du territoire; car c'est à partir de cette répartition que les autorités se font une idée de l'occupation réelle du territoire. Le schéma de l'occupation du territoire justifie à son tour l'implantation ou non des infrastructures économiques et sociales.

En Côte d'Ivoire où le territoire se compose grosso modo de deux zones écologiques : forêt au Sud et savane au Nord, l'étude de la répartition spatiale revêt toute son importance, puisque le peuplement se fait différemment d'une zone à une autre. Les 10 815 694 individus résidents recensés en Côte d'Ivoire en 1988 se répartissent dans 8 549 localités composées de villages et de villes.

Le découpage administratif de la Côte d'Ivoire en 1988 se compose dans l'ordre décroissant comme suit :

Département;

Sous-Préfecture;

Village;

certaines chefs-lieux de Sous-Préfectures sont érigés en commune. La commune est une entité administrative dotée d'une autonomie financière. Elle est dirigée par un conseil municipal élu, à la tête duquel se trouve le Maire.

En plus des trois niveaux du découpage administratif, un quatrième niveau apparaît avec la création en 1991 des régions au-dessus des départements.

1.1 REPARTITION DES LOCALITES PAR TAILLE DE LA POPULATION

1.1.1 RÉPARTITION DES VILLAGES

Il a été dénombré 8482 villages en 1988 contre 8200 en 1975. Les villages de 1988 se répartissent selon la zone écologique en 4341 en forêt (51,2 %) et 4141 en savane.

Le village en Côte d'Ivoire est l'unité administrative la plus petite. C'est un territoire géographique constitué par le village-noyau et les campements qui en dépendent. Le village-noyau étant l'agglomération centrale du village. Les 8482 villages renferment 83.549 campements permanents soit une moyenne de 10 campements environ par village. Cette moyenne cache des diversités régionales voire départementales. En effet, le nombre de campements par village varie de 0 à 991.

Au niveau départemental, le plus petit nombre de campements est enregistré à Odienné (37) alors que le plus grand nombre (7118) est dénombré dans le département de Daloa. Les moyennes de campements par village au niveau de ces départements sont respectivement de 0,15 et 52,34.

Tableau 1.1 Répartition des villages et de la population selon la taille.

Taille des villages (habitants)	Nombre de villages		population rurale	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 450	2 879	33,9	874 028	13,3
450 à 999	3 543	41,8	2 400 136	36,4
1 000 à 1 499	1 016	12,0	1 274 461	19,3
1 500 à 1 999	689	8,1	1 254 807	19,0
2 000 et plus	354	4,2	791 727	12,0
Total	8 481	100,0	6 595 159	100,0

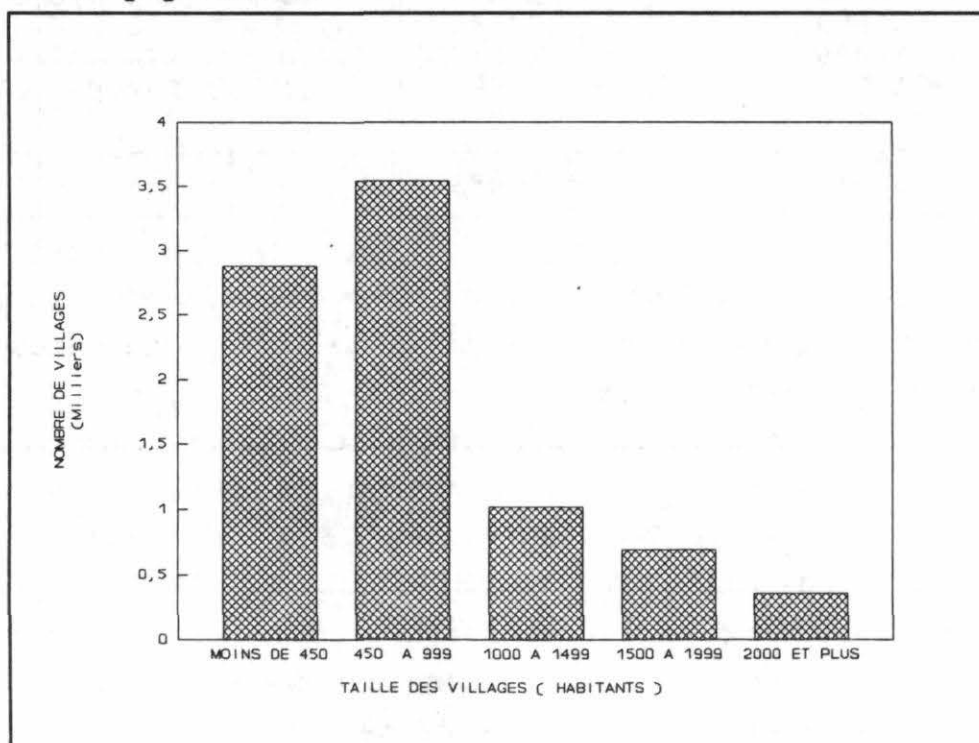
Les localités classées comme villages dans le tableau 1.1 comprennent plusieurs chefs-lieux de Sous-Préfectures qui ne répondent pas à la définition de ville. En effet, sur 184 chefs-lieux de sous-préfectures, seuls 66 sont classés comme villes en 1988. Ce qui a contribué à augmenter la taille moyenne des villages qui est de 764 habitants. 76 % des villages ainsi définis ont une taille moyenne inférieure à 1 000 habitants (la taille moyenne du district de recensement), ce qui justifie le fait que plusieurs districts couvraient deux ou trois villages lors du dénombrement. L'ensemble de ces villages abrite près de 50 % de la population rurale.

Les départements de savane, à l'exception de Boundiali et de Katiola, ont des villages de taille inférieure à la moyenne nationale tandis que ceux de forêt à l'exception de Danané et Tabou, ont des villages de taille moyenne supérieure. La position de Boundiali et de Katiola s'explique par le fait que la plupart de leurs chefs-lieux de sous-préfectures (4 sur 5 aussi bien à Boundiali qu'à Katiola) ne sont pas considérés comme des villes. S'agissant du département de Boundiali par exemple, les chefs-lieux des sous-préfectures de Gbon, Kasséré, Kolia et Kouto ont une population de 26 085 habitants soit 24,7 %, de la population rurale du département pour 3,6 % des localités (BA, 1991).

Quant aux départements de la zone forestière, Danané et Tabou, la faiblesse de leur population par rapport à la taille moyenne, leur confère la position de départements ayant des localités de taille moyenne réduite.

Pour revenir au tableau 1.1, il faut noter que l'ensemble des localités de tailles comprises entre 1 000 et 1 500 habitants d'une part et entre 1 500 et 2 000 d'autre part, renferme presque la même proportion de la population rurale (19,3 % et 19 %).

Figure 1.1 : Répartition des villages selon la taille de la population



1.1.2 LA RÉPARTITION DES VILLES

La notion de ville en 1988 est celle retenue au recensement de 1975. Il s'agit des agglomérations de plus de 10 000 habitants ainsi que celles ayant entre 4 000 et 10 000 habitants mais comprenant plus de 50 % de chefs de ménage ayant une activité non agricole. Cette définition avait été appliquée en 1975 avec quelques exceptions. En effet, deux chefs-lieux de département et de sous-préfecture (Dabakala et Grand-Lahou) ayant moins de 4 000 habitants avaient été ajoutés ; de même une localité de 11 000 habitants (Bonon) qui est un regroupement de villages avait été retranchée.

Comme il apparaît, on ne peut appliquer cette définition qu'après l'exploitation des données. Dans le cas du recensement de 1988, en attendant d'avoir les éléments d'appréciation, les villes de 1975 ont été reconduites en rajoutant les localités de Bangolo et de Sakassou érigées en chefs-lieux de département en 1985. Ainsi la trame urbaine est constituée de 67 villes réparties selon la taille comme suit :

Tableau 1.2 Répartition des villes selon la taille en population.

Taille des villes	Nombre de villes		Population	
	Effectifs	%	Effectifs	%
5 000 à 9 999	11	17	87 960	2,1
10 000 à 19 999	15	22	215 581	5,1
20 000 à 29 999	17	25	413 577	9,8
30 000 à 49 999	13	19	478 512	11,2
50 000 à 99 999	6	9	433 903	10,3
100 000 à 130 000	3	5	338 073	8,0
plus de 130 000	2	3	2 258 929	53,5
Total	67	100,0	4 220 535	100,0

Sur les 67 villes, 62 ont chacune moins de 100 000 habitants et regroupent 38,5% de la population urbaine. Les cinq autres villes de plus de 100 000 habitants sont dans l'ordre croissant de la population :

- Yamoussoukro : 106 786 habitants
- Korhogo : 109 445 habitants
- Daloa : 121 842 habitants
- Bouaké : 329 850 habitants
- Abidjan : 1 929 079 habitants, soit 2 597 002 habitants pour les cinq villes.

Les villes ayant leur population comprise entre 20 000 et 30 000 habitants sont les plus représentées (25 %). Par ailleurs, on constate à partir du tableau 1.2 que la plupart des villes du pays (83,6 %) ont moins de 50 000 habitants. L'ensemble de ces villes ont une population de 1 189 630 habitants soit 28,2 % de la population urbaine. Par contre, à elles seules, les 5 villes de plus de 100 000 habitants englobent 61,5 % de la population urbaine.

Figure 1.2 : Répartition des villes selon la taille de la population.

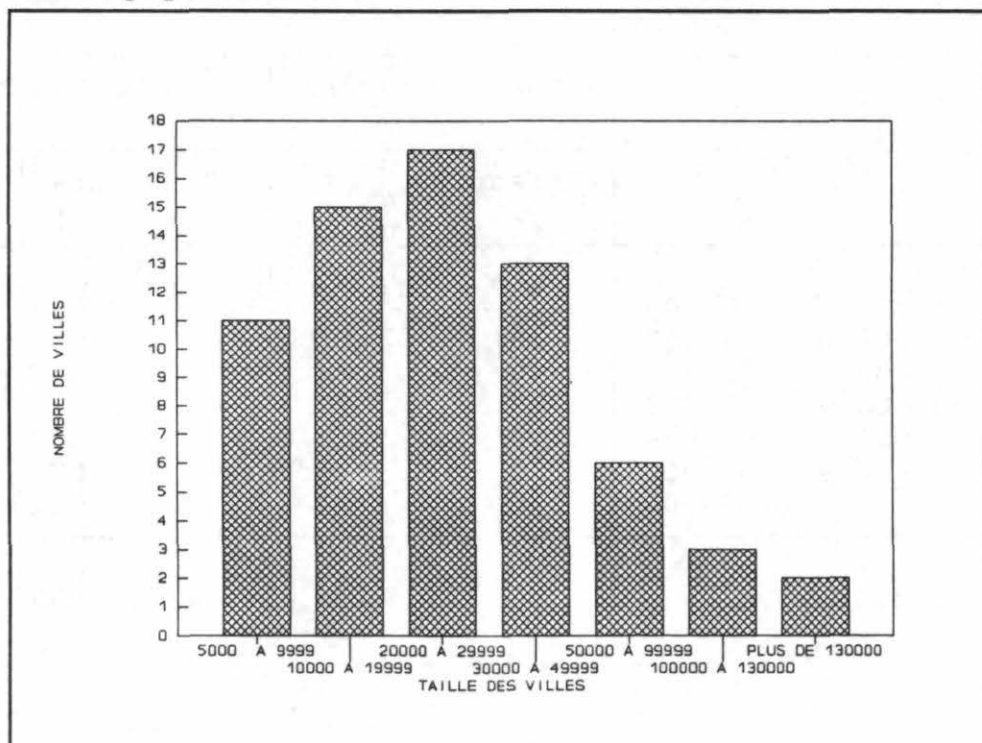


Tableau 1.3 Répartition des unités administratives par région en 1988.

REGION	DEPARTEMENT	NBRE DE S/P	NBRE DE COMMUNES	NBRE DE VILLAGES	NBRE DE VILLES	POPULATION
1 CENTRE	11 Bongouanou	4	3	111	3	224958
	19 Daoukro	3	2	77	1	86494
	20 Dimbokro	3	3	200	2	141968
	47 Toumodi	2	1	85	1	80802
	49 Yamoussoukro	4	3	281	2	281442
	Ensemble region 1	16	12	754	9	815664
2 CENTRE-NORD	8 Béoumi	2	2	146	1	90327
	13 Bouaké	5	4	345	2	450594
	16 Dabakala	6	4	209	1	81820
	28 Katiola	5	4	82	1	130635
	33 M'Bahiakro	2	2	149	1	102531
	36 Sakassou	1	0	153	1	59362
	Ensemble region 2	21	16	1084	7	915269
3 NORD-EST	10 Bondoukou	2	1	213	1	174251
	14 Bouna	4	3	633	1	135813
	43 Tanda	5	3	235	1	204070
	Ensemble region 3	11	7	1081	3	514134
4 CENTRE-EST	1 Abengourou	3	3	79	1	216058
	6 Agnibilékro	1	1	31	1	84349
	Ensemble region 4	4	4	110	2	300407
5 SUD	2 Abidjan	9	18	250	6	2485847
	3 Aboisso	5	3	160	3	225895
	4 Adzopé	5	5	65	3	237870
	5 Agboville	3	3	79	1	203493
	21 Divo	4	4	156	2	287106
	26 Grand-lahou	1	1	48	1	52559
	30 Lakota	2	2	161	1	116771
	45 Tiassalé	2	1	57	1	133708
	Ensemble region 5	31	37	976	18	3843249
6 SUD-OUEST	37 San-Pédro	2	1	128	1	170669
	38 Sassandra	2	1	113	1	108090
	41 Soubré	4	1	125	1	310790
	42 Tabou	2	1	116	1	58147
	Ensemble region 6	10	4	482	4	647696
7 CENTRE-OUEST	12 Bouaflé	2	1	102	1	165822
	17 Daloa	4	2	136	1	359753
	24 Gagnoa	3	3	169	2	276217
	27 Issia	2	2	124	1	195663
	35 Oumé	2	1	53	1	141268
	40 Sinfra	1	1	39	1	121903
	48 Vavoua	1	1	72	1	168292
	50 Zuénoula	2	2	131	1	114027
	Ensemble région 7	17	13	826	9	1542945
8 OUEST	7 Bangolo	1	1	75	1	79979
	9 Biankouma	3	2	132	1	98236
	18 Danané	3	3	333	1	222839
	22 Duékoué	1	1	40	1	102168
	26 Guiglo	4	3	129	2	170321
	31 Man	5	4	232	1	294724
	Ensemble region 8	17	14	941	7	968267

REGION	DEPARTEMENT	NBRE DE S/P	NBRE DE COMMUNES	NBRE DE VILLAGES	NBRE DE VILLES	POPULATION
9 NORD-OUEST						
	32 Mankono	6	2	201	1	123362
	34 Odienné	12	5	243	1	169764
	39 Seguéla	8	2	209	1	121235
	46 Touba	7	3	309	1	107886
	Ensemble region 9	33	12	962	4	522247
10 NORD						
	15 Korhogo	11	6	905	1	390229
	23 Boundiali	5	5	111	1	127847
	29 Ferkessédougou	6	4	201	1	172893
	44 Tengrela	2	1	48	1	54847
	Ensemble region 10	24	16	1265	4	745816
	TOTAL	184	135	8481	67	10815694

1.2 REPARTITION ET DENSITE DE LA POPULATION

1.2.1 RÉPARTITION DE LA POPULATION

Les données du recensement de 1988 mettent en évidence, l'inégale distribution régionale et départementale de la population. Il en est de même de la répartition des unités administratives qui sont largement diversifiées. Déjà au niveau des départements, le nombre varie de 2 à 8 selon les régions avec une moyenne de 5. Toujours par rapport aux régions, le nombre de sous-préfectures varie de 4 à 33 avec un écart-type de 9 pour une moyenne de 18. Quant aux localités, leur nombre très variable d'un département à l'autre (32 à 906) reflète l'organisation sociale de chaque groupe ethnique du pays. Cette distribution des localités ne revêt aucun caractère économique puisqu'aucune distinction n'est faite entre la zone de forêt à économie de plantation et la zone de savane moins nantie.

La répartition régionale de la population fait apparaître que la région sud qui englobe Abidjan est de loin la plus peuplée avec 35,5 % de la population du pays. Celle qui vient en deuxième position est la région du Centre-Ouest avec 14,3 % de la population totale, c'est-à-dire moins de la moitié de la région du Sud. La plus petite population s'observe au Centre-Est, 2,8 %. Globalement, les régions du Nord et du Centre du pays renferment 25 % de la population sur 51 % du territoire national.

Si globalement la population se répartit d'une certaine façon entre les régions et les départements, cette logique n'est pas observée si l'on se réfère à une répartition par sexe.

En effet, la proportion des femmes qui est de 49 % dans l'ensemble de la population de la Côte d'Ivoire, varie de 44 % dans le département de San-Pédro à 52 % dans ceux de Biankouma, Boundiali, Dimbokro, Korhogo, M'Bahiakro et Sakassou. D'une manière générale, c'est dans les départements de savane qu'on observe les fortes proportions de femmes contrairement aux départements forestiers où le rapport population féminine sur population totale est en dessous de la moyenne nationale. Quelques exceptions entravent cette règle: Il s'agit par exemple de Dimbokro et de M'Bahiakro qui sont des départements de la zone de forêt avec une forte proportion de femmes. L'exception ne concerne pas les départements de savane qui, tous, ont plus de 49 % de femmes.

Cette situation résulte du fait que la forêt offrant plus de possibilités que la savane dans le domaine de l'exploitation agricole, attire les populations du Nord et du Centre du pays. Cette attraction étant le fait surtout des hommes, il se crée un déséquilibre entre les sexes en faveur des femmes dans la zone de savane. C'est ce qui explique donc la prédominance des femmes.

La Côte d'Ivoire compte 28,1 % d'étrangers dans sa population et il n'est pas évident de dire si les étrangers se répartissent de la même façon ou non que les ivoiriens sur l'étendue du territoire. Une telle information est bonne à connaître si on veut mener une politique délibérée d'équilibre par unité administrative entre nationaux et étrangers.

La proportion des étrangers varie de 4 % dans le département de Dabakala à 52,8 % dans celui d'Aboisso. Deux autres départements comptent près de 50 % d'étrangers dans leur population, il s'agit d'Abengourou et d'Agnibilékro, deux départements frontaliers de la République du Ghana. Il apparaît une fois de plus qu'à quelques exceptions près, les départements de la zone forestière ont les plus forts taux d'étrangers. La raison évoquée plus haut sur la potentialité économique de ces départements est aussi vraie.

1.2.2 DENSITÉ DE LA POPULATION

La répartition spatiale de la population fait ressortir la densité relative de chaque zone de peuplement. En Côte d'Ivoire cette densité est fonction des zones écologiques (savane/forêt) du pays.

Pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire, la densité de la population est de 34 habitants (hab) au km². Elle n'est que de 19 hab/km² en savane contre 54 hab/km² dans la zone forestière qui concentre 72 % de la population.

La population de la Côte d'Ivoire se répartit entre les 10 régions du pays renfermant 50 départements à l'intérieur desquels sont découpées les 184 sous-préfectures. Pour les besoins de cette analyse, le niveau du département sera retenu. Il ressort du tableau 1.3 que la densité globale varie de 6 hab/km² dans le département de Bouna à 291 hab/km² dans le département d'Abidjan. La densité nationale divise le pays en deux parties correspondant aux zones écologiques à quelques exceptions près. La zone savanicole du Nord est le domaine des faibles densités (en-dessous de la moyenne nationale) hormis le département de Bouaké qui, certainement influencé par la ville de Bouaké, a enregistré une densité de 96 hab/km².

La plupart des départements de la forêt (71 %) ont une densité supérieure à la moyenne nationale. Dans cette zone, la moyenne est de 50,7 hab/km² tandis qu'elle est de 15,9 hab/km² en zone de savane.

Pour éviter l'influence des villes dans la densité de la population, nous allons prendre en compte la seule population rurale; ce qui nous amène à des résultats plus significatifs vu l'intérêt de la relation population/terre disponible dans le milieu rural.

1.2.2.1 LA DENSITÉ RURALE

Le calcul de la densité rurale au niveau de chaque département revient à rapporter la population du département à sa superficie étant entendu qu'il n'est pas possible pour l'instant de déduire les surfaces urbaines. L'erreur commise en procédant de cette manière est assez faible pour la plupart des départements mais dans le cas de certains départements comme celui d'Abidjan, les biais sont plus importants.

Les densités rurales calculées de cette façon varient de 5,7 hab/km² dans le département de Bouna à 51,2 hab/km² dans le département de Sinfra, la moyenne nationale étant de 21 hab/km². Comme au niveau de la densité globale (milieu rural et milieu urbain confondus) la densité nationale partage le pays en deux zones : une zone à faible densité correspondant à la région de savane et une zone à forte densité qui est celle de la forêt.

La faiblesse relative des densités observées dans certains départements de forêt comme Daoukro(17,8), San-Pédro(14,5), Tabou(8,9), Guiglo(12,5) et la forte densité dans les départements de Béoumi(27,4), Bouaké(24,1), Sakassou(27,0) en zone de savane, peuvent s'expliquer. En effet, dans le cas de Daoukro le département a perdu une partie de ses bras valides depuis que la boucle du cacao s'est déplacée de l'Est au Centre-Ouest et au Sud-Ouest, suite à l'appauvrissement des terres de la région.

S'agissant du cas de San-Pédro et de Tabou, il s'agit de deux départements du Sud-Ouest, restés longtemps à l'écart du développement et dont la mise en valeur n'a commencé que vers les années 1970 et que la crise économique a de nouveau freiné.

Quant au département de Guiglo, la présence sur son territoire du parc de Taï (350 000 ha) a contribué à sa faible densification.

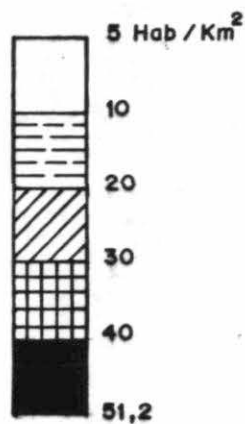
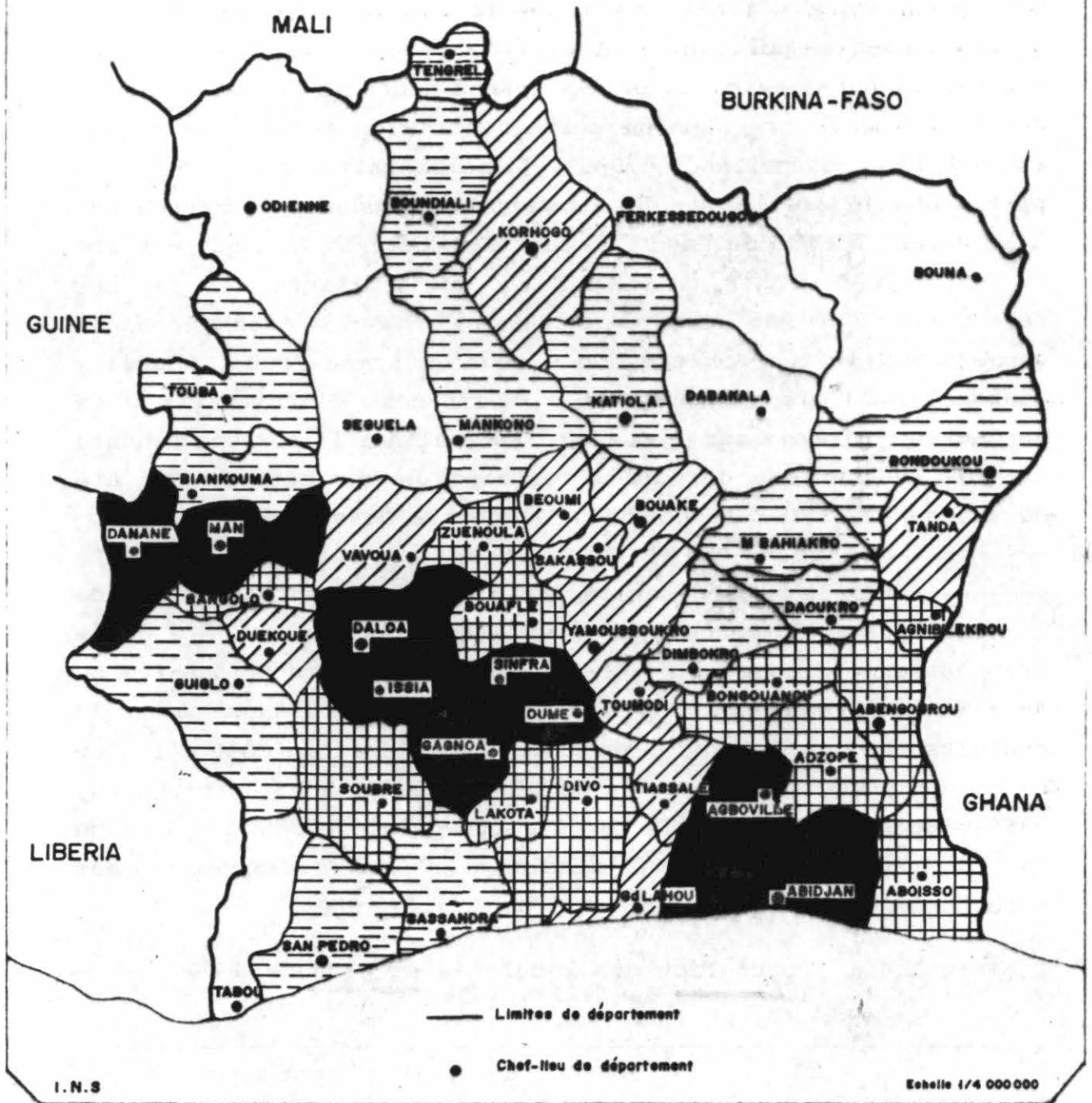
Concernant les départements de savane (Béoumi, Bouaké et Sakassou), la construction du Barrage hydro-électrique de Kossou est à la base de leur densification. En effet, la mise en eau du

barrage a inondé une partie des départements de Béoumi(421 km²) et de Sakassou(430 km²) touchant respectivement 76 % et 39 % de leurs populations (A.V.B, 1972). Les populations touchées se sont repliées certainement sur les terres non inondées. Par ailleurs, les activités de pêche qu'a engendré le barrage a dû entraîner l'accroissement de la population ce qui a provoqué une augmentation de la densité. Le département de Bouaké étant limitrophe des deux précédents, il a dû recevoir une partie des populations sinistrées par les eaux du barrage.

Par rapport aux dix régions du pays, le Nord-Ouest, le Nord-Est, le Nord et le Centre-Nord enregistrent les densités les plus faibles, respectivement 8,6 ; 12,0 ; 13,8 et 14,8. Une fois de plus ce sont les régions de savane qui sont les moins densifiées avec des valeurs inférieures à la moyenne nationale (21). Des six régions de la forêt, seule le Sud-Ouest pour des raisons évoquées plus haut se situe au niveau de la moyenne nationale.

Il ressort de ce qui précède que les régions les plus denses sont celles qui disposent de terres fertiles pour une exploitation agricole rentable. Le Sud-Ouest fait exception dans la mesure où son facteur limitant n'est pas le manque de terre, mais plutôt une résistance naturelle à la pénétration.

CARTE 1.1: DENSITE RURALE PAR DEPARTEMENT EN 1988



1.2.2.2 L'urbanisation

La Côte d'Ivoire se trouvait à l'écart à la fois des grands ensembles politiques (l'empire du Mali, l'empire du Ghana, l'empire Songhaï, etc...) et des grands courants commerciaux qui ont favorisé la création de certaines villes de la sous-région aux siècles passés (ZANOU, 1983). Il semblerait que ce n'est qu'à partir du 17^e siècle que des commerçants soudanais commencèrent à pénétrer le Nord du pays, fondant la ville de Kong qui devient un centre d'échanges entre eux et les habitants des régions forestières. C'est toujours dans le cadre des échanges commerciaux savane-forêt que des centres comme Touba, Séguéla, Mankono, Dabakala ont pris de l'importance. C'était le cas de Bondoukou qui était sur l'axe Nord-Est reliant le royaume Ashanti au Nord de la Côte d'Ivoire. Certains de ces centres ont été dévastés par SAMORY au cours de sa guerre de conquête.

Avec la colonisation, certains centres ont pris de l'importance à commencer par ceux installés sur la côte comme Grand-Bassam, Jacqueville, Grand-Lahou, Sassandra et San-Pédro. Au gré des événements, on a assisté à la croissance et à la décroissance des centres à tel point qu'en 1921 la Côte d'Ivoire ne comptait que trois centres de plus de 5 000 habitants (DUREAU, 1985). Mais le retard pris par la Côte d'Ivoire dans le domaine de l'urbanisation va être comblé avec le développement des structures économiques surtout à partir de 1950.

Tableau 1.4 : Population des localités de plus de 5 000 habitants de 1921 à 1988.

Date	Population des localités	Pourcentage par rapport à la population totale	Population totale
1921	13 000	0,8	1 532 000
1926	33 000	1,9	1 725 000
1936	55 000	2,8	1 931 000
1945	115 000	5,4	2 118 000
1955	296 000	11,4	2 600 000
1965	893 000	22,3	4 000 000
1975	2 349 815	35,0	6 709 600
1988	4 972 450	46,0	10 815 694

Sources : F. DUREAU, RGP 75, RGPH 88.

Le tableau 1.4 rassemble la population des localités de plus de 5000 habitants et il n'est pas dit que le seuil de 5000 habitants répond à la définition de ville à chacune des époques. Depuis 1975 la définition de l'urbain est celle énoncée au paragraphe 1.1.2. Sur cette base, la population urbaine est passée de 2 146 300 habitants en 1975 à 4 220 535 habitants en 1988.

Si nous devons considérer les centres de plus de 5000 habitants comme des villes, nous dirons que la population urbaine a évolué de façon spectaculaire en Côte d'Ivoire surtout à partir de 1955 passant de 11 % à 46 % de la population totale en l'espace d'une trentaine d'années. Cette évolution liée au développement des structures économiques comme nous l'écrivions tantôt va engendrer différentes catégories de villes.

L'augmentation rapide de la population urbaine ne s'est pas faite sans la croissance rapide du nombre de villes. En effet, si l'on se réfère à un passé récent, on se rend compte que seulement six localités avaient plus de 5 000 habitants entre 1945 et 1955. Dix ans plus tard, ce nombre est passé à 30 et en 1975 on comptait 66 villes. En attendant d'appliquer la définition de 1975 aux données du RGPH88, nous retenons que la Côte d'Ivoire compte 67 villes.

Ces villes se répartissent de façon inégale sur l'ensemble du territoire. On observe un écart entre le Nord et le Sud. Au-dessus d'une ligne brisée Biankouma-Sakassou-Bondoukou, (ce qui correspond grosso modo à la limite forêt-savane), on ne compte qu'une quinzaine de villes renfermant en tout, près de 720 000 habitants, à peine 17 % des citadins en 1988. La répartition des villes comme l'indique la carte 1.2 révèle une concentration de celles-ci dans le Centre-Sud et autour d'Abidjan.

Le taux d'urbanisation par département en 1988 (population vivant dans les villes sur la population totale du département) varie de 6 % à Tanda à 85 % à Abidjan. Trois départements seulement ont moins de 10 % d'urbanisation : Dabakala et Mankono en plus de Tanda; cinq départements dont Abidjan enregistrent un taux supérieur à la moyenne nationale (39%). Il s'agit de Bouaké(75 %), San-Pédro(41 %), Tingrela (40 %) et Yamoussoukro(42 %). Cette situation s'explique en

partie par le poids de la ville d'Abidjan dans la population urbaine du pays. En effet, avec 1 929 079 hab, Abidjan renferme près de 46 % des citadins. Bouaké, la seconde ville du pays, n'a que 329 850 habitants. Elle domine cependant le centre du pays suivie de loin par Yamoussoukro, la capitale administrative (106 786 habitants).

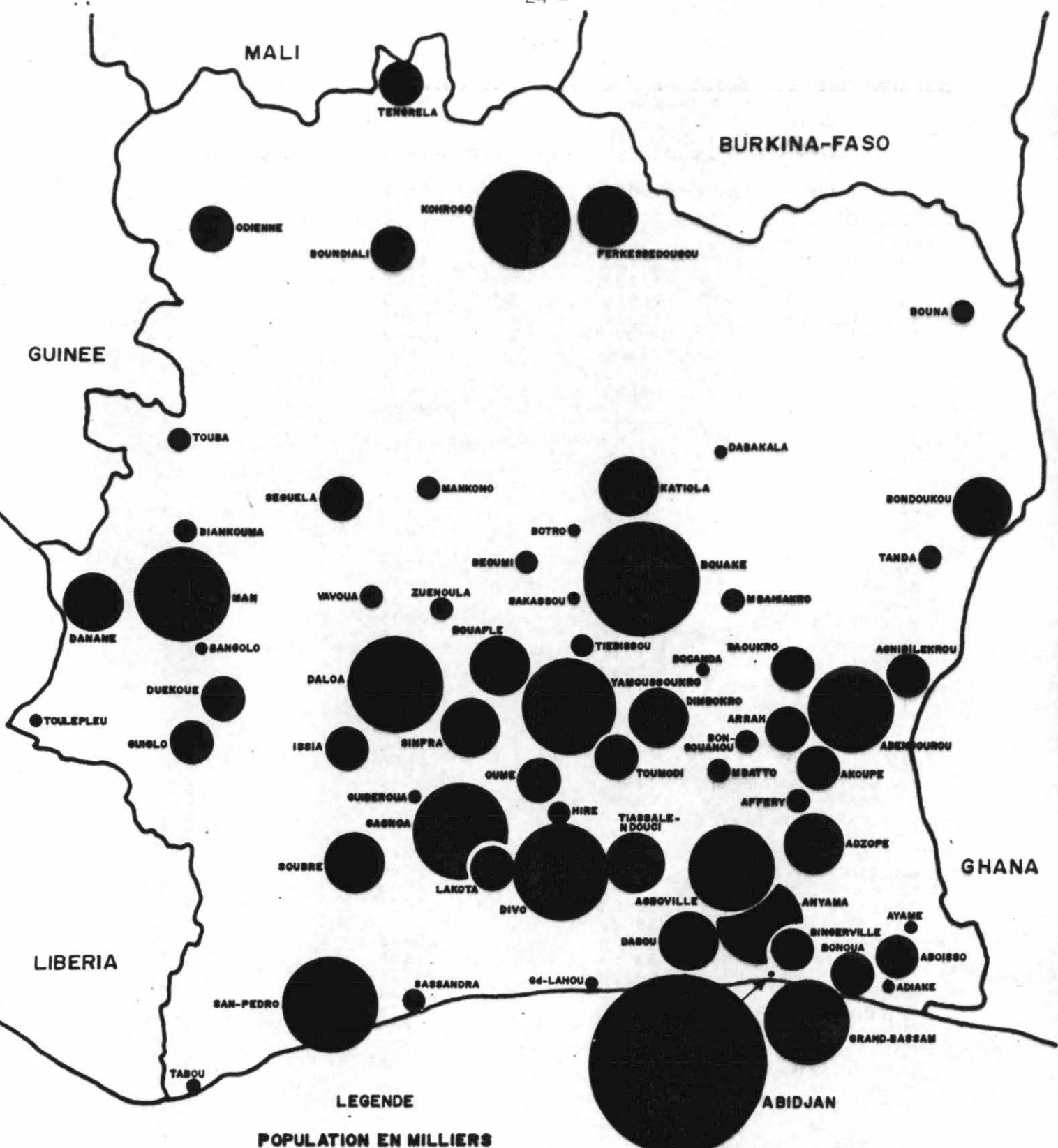


Tableau 1.5 : Population des Villes de Côte-D'Ivoire au R.G.P 1975 et au R.G.P.H 1988

VILLE	Pop.Urbaine (RGPH 75)	Pop.Urbaine (RGPH 88)	Accroisse- ment moyen 75-88(en %)
Abengourou	30028	59114	5,4
Abidjan	951216	1929079	5,6
Aboisso	13527	21331	3,6
Adiaké	5653	9387	4,0
Adzopé	21147	36150	4,2
Affery	11299	17149	3,3
Agboville	26914	46045	4,2
Agnibilékro	13355	24691	4,8
Akoupé	10873	20412	5,0
Anyama	26406	56690	6,7
Arrah	16015	20875	2,1
Ayamé	4680	6767	2,9
Bangolo	-	9495	-
Béoumi	10487	13200	1,8
Biankouma	4533	12822	8,3
Bingerville	12527	28752	6,6
Bocanda	6427	7451	1,1
Bondoukou	19021	33325	4,4
Bongouanou	15459	19483	1,8
Bonoua	17421	21436	1,6
Botro	5770	7562	2,1
Bouaflé	17188	35758	5,8
Bouaké	175264	329850	5,0
Bouna	5397	13371	7,2
Boundiali	9910	22035	6,3
Dabakala	3311	7768	6,8
Dabou	23134	39407	4,2
Daloa	60837	121842	5,5
Danané	19608	30941	3,6
Daoukro	12575	22116	4,4
Dimbokro	31073	37981	1,6
Divo	35610	72350	5,6
Duékoué	13297	27600	5,8
Ferkessedougou	24662	35141	2,8
Gagnoa	42285	85563	5,6
Grand-Bassam	27273	41501	3,3
Grand-Lahou	3788	5789	3,3
Guibéroua	5281	7520	2,8
Guiglo	9283	22385	7,0
Hiré	10253	14643	2,8
Issia	10863	28821	7,8
Katiola	18625	33662	4,7
Korhogo	45250	109445	7,0
Lakota	12958	21940	4,1
Man	50288	89575	4,5
Mankono	6524	10783	3,9
M'Bahiakro	10208	10825	0,5
M'Batto	10057	15699	3,5
Odienné	13911	28776	5,8
Oumé	14032	28772	5,7
Sakassou	-	8526	-
San-Pédro	31606	70611	6,4
Sassandra	8401	13263	3,6
Séguéla	12692	29157	6,6
Sinfra	17569	35340	5,6
Soubre	7016	32817	12,6
Tabou	6520	9815	3,2
Tanda	6835	11501	4,1
Tingrela	8794	22181	7,4
Tiassalé-N'douci	18702	34444	4,8
Tiébissou	5588	10077	4,6
Touba	5263	15564	8,7
Toulépleu	5195	7880	3,3
Toumodi	13113	22297	4,2
Vavoua	6957	17756	7,5
Yamoussoukro	37253	106786	8,4
Zuénoula	9286	19445	5,9
TOTAL	2146293	4220535	5,4

1.3 EVOLUTION DE LA DENSITE **ET DE LA CROISSANCE URBAINE**

L'évolution dont il est question, est celle constatée entre 1975 et 1988 dates des deux recensements généraux de la population. Il n'est cependant pas exclu d'utiliser des données plus anciennes pour mieux apprécier certaines situations.

1.3.1 L'ÉVOLUTION DE LA DENSITÉ

Par rapport à l'évolution de la densité pendant la période intercensitaire, les départements peuvent être classés en trois groupes : ceux qui ont connu une forte croissance de leur densité, ceux qui ont eu une croissance modérée et ceux qui ont vu leur densité baisser.

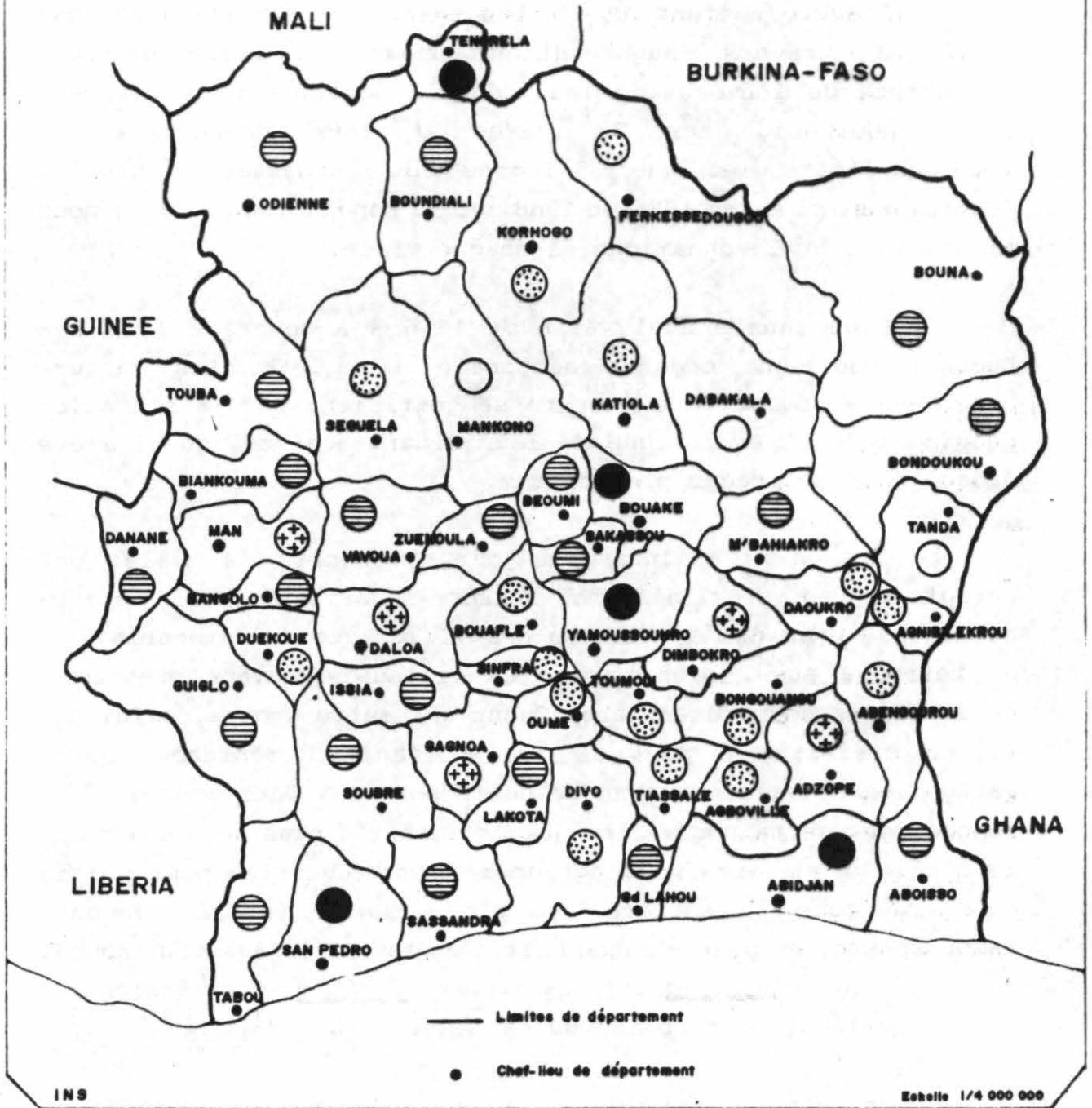
Le troisième groupe est composé des départements comme Béoumi(-9 %), Sakassou(0 %), Daoukro(-11 %), Dimbokro(-14 %). Les deux derniers cités font partie de l'ancienne boucle de cacao qui, à la suite de l'appauvrissement de ses terres, s'est vue vidée de sa population au profit du Centre-Ouest et du Sud-Ouest, actuelle boucle du Cacao. Tandis que les deux premiers sont des départements sinistrés par la mise en eau du barrage de Kossou en 1970. Après une forte concentration de la population vers l'année 1970 dans ces départements, le manque d'espace culturel a provoqué la migration vers le Sud-Ouest.

Le second groupe est celui des départements qui ont vu leur densité de 1975 multiplier au moins par deux. Au nombre de ceux-ci on peut citer San-Pédro(312 %), Sassandra(233 %), Soubré(422 %), Tabou(275 %), Vavoua(245 %), Duékoué(206 %), Ferkessédougou(200 %). En dehors des trois derniers, les autres appartiennent à la région Sud-Ouest, nouveau front pionnier ayant accueilli les migrants du Centre et du Centre-Est. Seul, un département de savane est compris dans ce groupe, c'est celui de Ferkessédougou, à cause certainement de l'installation de deux complexes sucriers sur son territoire.

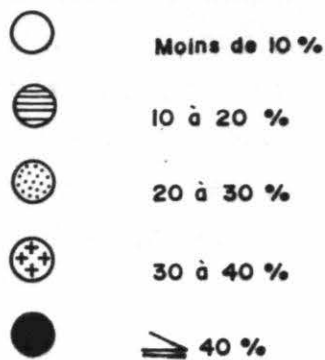
La densification de la population peut également se mesurer à partir de l'accroissement de la population entre 1975 et 1988. L'examen du taux d'accroissement moyen par département (carte 1.4) conduit aux mêmes observations que pour l'évolution des densités. En effet, on constate que certains départements ont connu un accroissement négatif ; il s'agit de ceux du troisième groupe ci-dessus cité. D'autres ont une croissance positive mais au plus égale à la croissance naturelle, une vingtaine de départements se trouvent dans cette situation. Enfin le groupe des départements à fort taux d'accroissement annuel moyen. Ce sont les plus nombreux(26). Parmi eux, on relève une dizaine dont le taux est supérieur à 5 % l'an. Il s'agit des départements de la zone forestière d'immigration en particulier le Sud-Ouest. Certains taux particulièrement élevés, montrent l'ampleur des déplacements vers cette zone. Les taux observés à Soubré(11,7), San-Pédro(9,3 %), Tabou(8,1 %) et Grand-Lahou(7,1 %) corroborent cette assertion.

On retiendra de l'analyse de l'évolution de la densité de la population que d'une façon globale, la densité s'est accrue, passant de 21 à 34 habitants/km² pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire. Les valeurs minimales et maximales sont passées respectivement de 4 à 6 à Bouna et de 154 à 291 à Abidjan. A quelques exceptions près, les départements de savane ont des densités inférieures à la moyenne nationale et ceux de la forêt se situent au-dessus de cette moyenne. Les déplacements de la savane vers la forêt ont contribué à créer cette situation.

CARTE 1.3: **TAUX D'URBANISATION PAR DEPARTEMENT EN 1988**



TAUX D'URBANISATION



1.3.2 L'ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE URBAINE

L'accroissement de l'urbanisation évoqué au paragraphe 1.2.2.2 à travers l'augmentation du nombre des villes ne tient pas compte de l'évolution individuelle de chacune des villes. C'est pourquoi, sur la base du taux d'accroissement intercensitaire et de l'indice de croissance urbaine (accroissement entre 1975 et 1988 sur la population de 1975) nous allons montrer la dynamique de chaque ville.

Le taux annuel varie de 12,6 % à Soubré à 1,56 % à Daoukro pour une moyenne nationale de 5,3 %. Les valeurs observées à Soubré et à Daoukro se justifient par la situation géographique et économique de leur département tel qu'il a été évoqué dans les pages précédentes.

Ici comme ailleurs, un certain nombre de villes ont enregistré un taux d'accroissement inférieur à la moyenne nationale, près des deux tiers des villes. Cette catégorie se retrouve aussi bien parmi les villes de savane que parmi celles de la zone forestière. Quant à l'autre groupe, celui des villes croissant à plus de 5,3 % l'an, il renferme toutes catégories de villes : grandes comme petites. Dans ce groupe se rencontrent certaines villes qui croissent à plus de 7 % par an. Il s'agit d'une dizaine d'agglomérations réparties pour moitié dans la zone forestière (Guiglo, Issia, Soubré, Vavoua, Yamoussoukro) et pour l'autre moitié en savane (Biankouma, Bouna, Korhogo, Tingrela et Touba). La plupart d'entre elles étaient de petites villes (moins de 10 000 habitants) en 1975.

Un autre élément de la poussée urbaine est le fait que plus du tiers (38,8%) des 67 villes ont vu leur population doubler.

La croissance urbaine n'a pas atteint le niveau prévu au début des années 1980. En effet, les spécialistes projetaient que la Côte d'Ivoire aurait 54 % de population urbaine en 1990. Ces prévisions ont été battues en brèche par la crise économique qui a réduit la croissance urbaine en générale, mais surtout l'accroissement de la ville d'Abidjan dont le taux est passé de 10 % à 5,6 % l'an.

En conclusion, la population de la Côte d'Ivoire estimée à 6 709 600 habitants en 1975 est passée à 10 815 694 habitants en 1988 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,8 % ; 28 % de cette population vit en savane sur plus de la moitié du territoire et 72 % en zone forestière.

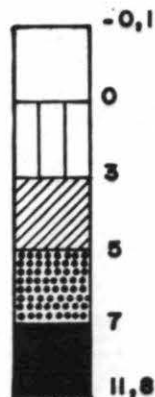
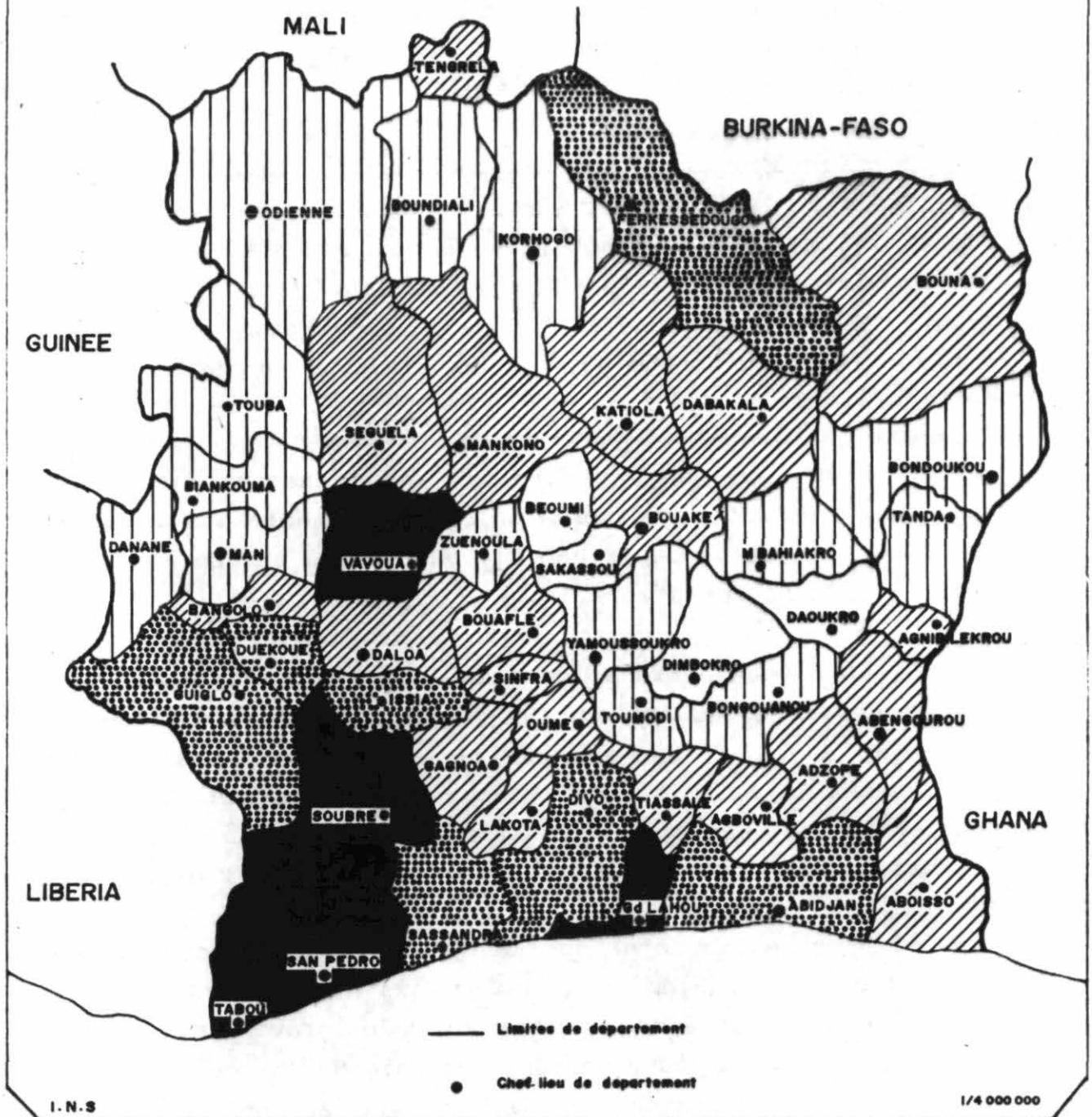
Le taux d'urbanisation national avant l'application de la définition de 1975 de 39 % (25,8 % sans la ville d'Abidjan) est de 42,4 % en zone de forêt (23,5 % sans Abidjan) et de 30,2 % en savane (BA, 1991). Cinq villes ont plus de 100 000 habitants. Elles renferment 61,5 % de la population urbaine. A elle seule, Abidjan abrite 45,7 % des citadins en 1988. Cette proportion était de 44,4 % en 1975.

L'occupation du territoire varie selon la zone écologique. Si au niveau national on compte 34 habitants au km², cette proportion passe de 18 hab/km² en zone de savane à 52 hab/km² en zone forestière.

Si au niveau national on compte 28,1 % d'étrangers, ce sont 33 % des citadins qui sont des étrangers alors qu'ils ne représentent que 25 % des ruraux. Les ivoiriens représentent respectivement 72 %, 67 % et 75 % dans chacun des cas. Le taux d'urbanisation des étrangers, plus fort que la moyenne nationale (39 %) est de 46 % tandis que celui des ivoiriens est de 36 %.

Il faut, enfin noter que la dynamique de la population de la Côte d'Ivoire, bien qu'en baisse par rapport aux années 1960 reste à un niveau élevé, de sorte que les prévisions faites sur la population pour 1990 ne sont pas loin de la réalité. Par contre, celles concernant l'urbanisation sont en deçà du niveau actuel. Cela est due en partie à la crise économique que connaît le pays.

CARTE 1.4: **TAUX D'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION PAR
DEPARTEMENT ENTRE 1975 ET 1988**



D E U X I E M E P A R T I E

LES MIGRATIONS INTERNES

La mobilité interne de la population se mesure de façon précise avec le nombre de déplacements par individu pendant une période de temps donné (généralement un an). Dans le cas de cette étude, les personnes recensées ont répondu à deux questions :

- le lieu de naissance ;
- le lieu de résidence 12 mois avant le dénombrement. Il est évident que les enfants de moins d'un an n'étaient pas concernés par la deuxième question.

Ces questions font ressortir l'importance de la résidence dans l'approche de la migration comme le mentionne la définition du concept. D'après le dictionnaire démographique multilingue, " on appelle migration ou mouvement migratoire un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine ou lieu de départ, à un certain lieu de destination ou lieu d'arrivée ...". Plus la définition de la résidence sera précise, plus précise sera celle de la migration.

En 1988, tout individu recensé est classé soit comme un résident soit comme un visiteur. Est résident " tout individu qui vit habituellement, c'est à dire depuis au moins 6 mois dans le ménage. Toutefois, l'individu qui vient d'arriver dans le ménage et qui a l'intention d'y rester plus de 6 mois doit être considéré comme résident ".

Il ressort de cette définition que toute durée de résidence inférieure à 6 mois ne donne pas lieu à une migration. Autant la définition théorique semble claire, autant son application sur le terrain par les agents recenseurs peut poser des problèmes. En effet, un certain nombre de situations peuvent prêter à confusion chez l'agent recenseur ou chez la personne recensée, comme par exemple :

- une personne qui a vécu depuis son enfance dans un endroit donné peut le considérer comme son lieu de naissance ;
- une personne qui est née dans une localité hors de la résidence habituelle de ses parents parce que sa mère s'est déplacée pour accoucher chez un de ses parents à elle;

- le fait d'aller accoucher dans une maternité proche du lieu de résidence est aussi source possible d'erreur dans la réponse des enquêtés;

- les découpages administratifs successifs peuvent faire changer de lieu de naissance à une personne alors que celle-ci peut n'avoir jamais migré depuis sa naissance.

Le croisement du lieu de naissance avec le lieu de résidence détermine la population migrante qu'on appelle généralement " les migrants durée de vie " puisqu'il s'agit des mouvements effectués depuis la naissance jusqu'au jour du recensement. L'utilisation des données sur la migration durée de vie pour mesurer la migration pose un certain nombre de problèmes:

- un individu peut avoir migré plusieurs fois au cours de sa vie, mais un seul déplacement est pris en compte. Il y a donc une sous-estimation du nombre de migrations ;

- la saisie du mouvement résultant fait qu'une personne qui a effectué plusieurs migrations dont la dernière est une migration de retour n'est pas considérée comme un migrant ;

- le fait de ne pas pouvoir dater les mouvements nous empêche de faire une classification des migrations.

Ces réserves ajoutées à celles posées plus haut nous amènent à dire que la question sur le lieu de naissance ne permet que d'avoir une idée sur les flux migratoires sans pouvoir aider à étudier les migrations.

Les données recueillies à partir de la question sur la résidence 12 mois avant le recensement comportent également des faiblesses :

- le mois de mars 1987 n'étant pas une date historique, il est possible que l'effet de télescopage se produise comme pour les naissances des 12 derniers mois.

- il est également possible qu'en l'espace d'un an un individu ait effectué plusieurs déplacements, mais seul le changement de résidence est pris en compte. Il y a donc une sous-estimation du phénomène migratoire.

A la différence de la question précédente, la question sur la résidence 12 mois avant le dénombrement permet de mieux mesurer les flux migratoires et de calculer des indices de migrations internes.

2.1 INDICES DE MIGRATIONS INTERNES

Pour caractériser les migrations internes, nous allons calculer des indices de migrations par région. Les régions sont des entités administratives de création récente (1991) en Côte d'Ivoire. Elles sont au nombre de 10 et se situent au premier degré du découpage du territoire. Les régions sont découpées en départements et les départements en sous-préfectures. La carte n°1 indique la situation géographique de chaque région qui se définit en départements comme suit :

- 1 - Centre : Bongouanou, Daoukro, Dimbokro, Toumodi, Yamoussoukro.
- 2 - Centre-Nord : Béoumi, Bouaké, Dabakala, Katiola, M'Bahiakro, Sakassou.
- 3 - Nord-Est : Bondoukou, Bouna, Tanda.
- 4 - Centre-Est : Abengourou, Agnibilékrou.
- 5 - Sud : Abidjan, Aboisso, Adzopé, Agboville, Divo, Grand-Lahou, Lakota, Tiassalé.
- 6 - Sud-Ouest : San-Pédro, Sassandra, Soubré, Tabou.
- 7 - Centre-Ouest : Bouaflé, Daloa, Gagnoa, Issia, Oumé, Sinfra, Vavoua, Zuénoula.
- 8 - Ouest : Bangolo, Biankouma, Danané, Duékoué, Guiglo, Man.
- 9 - Nord-Ouest : Mankono, odienné, Séguéla, Touba.
- 10 - Nord : Boundiali, Korhogo, Ferkéssédougou, Tengrela.

Compte tenu des résultats disponibles du recensement, la migration sera étudiée entre ces régions. Est alors considéré comme migrant dans cette partie de l'étude toute personne

recensée hors de sa région de naissance (migration durée de vie) ou hors de sa région de résidence un an avant le recensement. Cette stratification néglige les déplacements entre les unités administratives du deuxième ordre (départements) et du troisième ordre (sous-préfectures) qui sont de loin les plus nombreux. Ce faisant, on réduit d'une forte proportion les migrants.

Deux types d'indices de migration vont être calculés : les indices de migration durée de vie et les indices de migration sur l'année précédant le recensement.

2.1.1 INDICES DE MIGRATION DURÉE DE VIE

A partir des données sur la région de naissance et la région de résidence au moment du recensement, on peut établir une matrice des courants migratoires. Ces données permettent de déterminer plusieurs sous-populations :

- les migrants inter-régionaux : $P(i,j)$, nés dans la région i et résidant dans la région j au moment du recensement;
- les non-migrants de la région i : $P(i,i)$, nés dans la région i et résidant dans la région i au moment du recensement; ces données se situent sur la diagonale principale de la matrice carrée :
- les natifs de la région i quelle que soit leur région de résidence en Côte d'Ivoire :

$$p(i,.) = \sum_{j=1}^{10} p(i,j)$$

- symétriquement, l'ensemble des résidents de la région j quelle que soit leur région de naissance :

$$p(.,j) = \sum_{i=1}^{10} p(i,j)$$

- l'ensemble des " sortants " de la région i :

$$p(i, \bar{i}) = \sum_{i \neq j} p(i, j) = p(i, .) - p(i, i)$$

est l'ensemble des natifs de la région i résidant en Côte d'Ivoire dans d'autres régions que i.

- l'ensemble des "entrants" de la région j :

$$p(j, j) = \sum_{i \neq j} p(i, j) = p(. , j) - p(j, j)$$

ce sont les nés en Côte d'Ivoire dans d'autres régions que j.

Par ailleurs, l'analyse faite ici suppose qu'il n'y a pas de mortalité différentielle entre migrants et non-migrants.

a) Indices de sortie

l'indice de sortie de la région i ou proportion de sortants de i est :

$\frac{P(i, \bar{i})}{P(i, .)} = \frac{\text{Population sortie vers d'autres régions}}{\text{Population née dans la région}}$

Le complément à l'unité de l'indice de sortie est l'**indice de rétention** ou la proportion des non-migrants.

Ces indices expriment à la fois le degré de mobilité de la population de la région étudiée et le pouvoir de rétention de cette région ou encore l'attraction que l'extérieur exerce sur la population de la région.

b) Indices d'entrée

L'indice d'entrée dans la région j est le rapport entre les personnes entrant dans la région j et la population née en Côte d'Ivoire et résidant dans la région j.

$$\text{Indice d'entrée dans } j = \frac{\text{Population entrée dans la région } j}{\text{Population née en C.I résidant dans } j}$$

C'est la proportion des natifs des autres régions résidant dans la région étudiée par rapport à tous les résidents de la région nés en Côte d'Ivoire.

$$\frac{P(\bar{i}, i)}{P(., i)} = 1 - \frac{P(i, i)}{P(., i)}$$

L'indice d'entrée ne peut pas être comparé à une probabilité, puisque la population entrante n'appartient pas à la population initiale de la zone.

c) Indices de solde migratoire

$$\text{Indice de solde migratoire} = \frac{P(\bar{i}, i) - P(i, \bar{i})}{1/2(P(., i) + P(i, .))}$$

Ce qui est équivalent à :

$$\frac{(\text{Entrants dans la région}) - (\text{Sortants de la région})}{1/2(\text{Pop née dans la région} + \text{Pop née en C.I et résidant dans la région})}$$

L'indice de solde migratoire donne le solde migratoire relatif de chaque région par rapport au reste de la Côte d'Ivoire.

d) Indices de compensation (IC)

L'indice de compensation rend compte des échanges de population entre deux régions. Etant donné deux régions A et B, l'indice de compensation pour la région A est :

$$IC = \frac{(\text{Pop sortie de B vers A}) - (\text{Pop sortie de A vers B})}{\text{Pop sortie de B vers A} + \text{Pop sortie de A vers B}}$$

e) Indice d'efficacité

L'indice d'efficacité qui rend compte des mouvements de population entre une région donnée et les autres régions indique la part de la migration nette dans la migration totale.

$$\text{Indice d'efficacité} = \frac{\bar{P}(i,i) - P(\bar{i},i)}{\bar{P}(i,i) + P(\bar{i},i)}$$

L'application des formules aux données du RGPH-88 a abouti aux résultats contenus dans les tableaux 2.1 à 2.3.

TABLEAU 2.1 : Indices de migrations internes durée de vie par région (ensemble Côte-d'Ivoire, toutes nationalités)

REGION	INDICE DE SORTIE %	INDICE D'ENTREE %	SOLDE MIGRATOIRE NET %	INDICE D'EFFI- CACITE	PROPORTION DE NATIFS RESIDENTS %
1-CENTRE	35,1	15,7	-26,1	-48,9	75,9
2-CENTRE-NORD	33,0	18,5	-19,5	-36,9	74,1
3-NORD-EST	18,5	5,8	-14,5	-57,4	86,1
4-CENTRE-EST	23,4	22,6	-1,0	-2,2	56,5
5-SUD	10,2	23,6	16,1	46,2	59,4
6-SUD-OUEST	15,5	45,5	43,2	64,0	39,6
7-CENTRE-OUEST	21,2	25,5	5,5	11,8	61,5
8-OUEST	16,0	13,1	-3,4	-11,9	78,5
9-NORD-OUEST	28,8	16,0	-16,5	-36,0	78,6
10-NORD	18,6	8,3	-11,9	-43,2	84,0
ENSEMBLE C.I.	20,4	20,4	-	-	66,5

Figure 2.1 : Indices de sortie et d'entrée en % par région (ensemble)

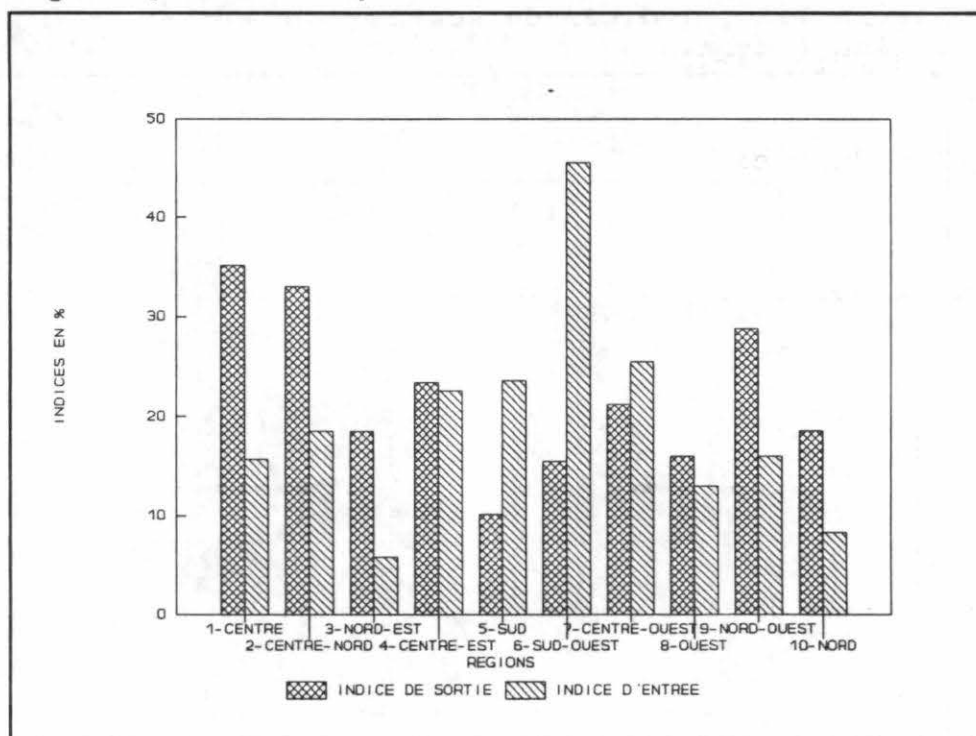


Tableau 2.2 : Indices de migrations internes durée de vie par région (urbain, toutes nationalités)

REGION	INDICE DE NON- MIGRATION EN %	INDICE DE SORTIE EN %	INDICE D'ENTREE EN %	SOLDE MIGRA- TOIRE NET	INDICE D'EFFI- CACITE	PROPOR- TION DE NATIFS RESID- ENTS
-CENTRE	51,7	48,3	30,5	-7,4	-36,1	59,5
-CENTRE-NORD	64,6	35,4	30,6	-1,8	-10,9	59,5
-NORD-EST	39,4	60,6	21,5	-16,6	-69,8	70,5
-CENTRE-EST	55,9	44,1	35,1	-3,7	-18,7	51,3
-SUD	90,5	9,5	29,8	6,3	60,3	54,7
-SUD-OUEST	62,4	37,6	48,7	4,9	22,5	39,6
-CENTRE-OUEST	54,1	45,9	32,0	-5,7	-28,7	57,4
-OUEST	54,3	45,7	23,9	-8,4	-45,7	66,1
-NORD-OUEST	31,9	68,1	30,9	-18,4	-65,4	62,0
-NORD	65,4	34,6	21,1	-4,7	-32,9	68,7
ENSEMBLE C.I.	56,7	24,3	30,0	-0,0	-0,0	56,7

Figure 2.2 : Indices de sortie et d'entrée en % par région (urbain)

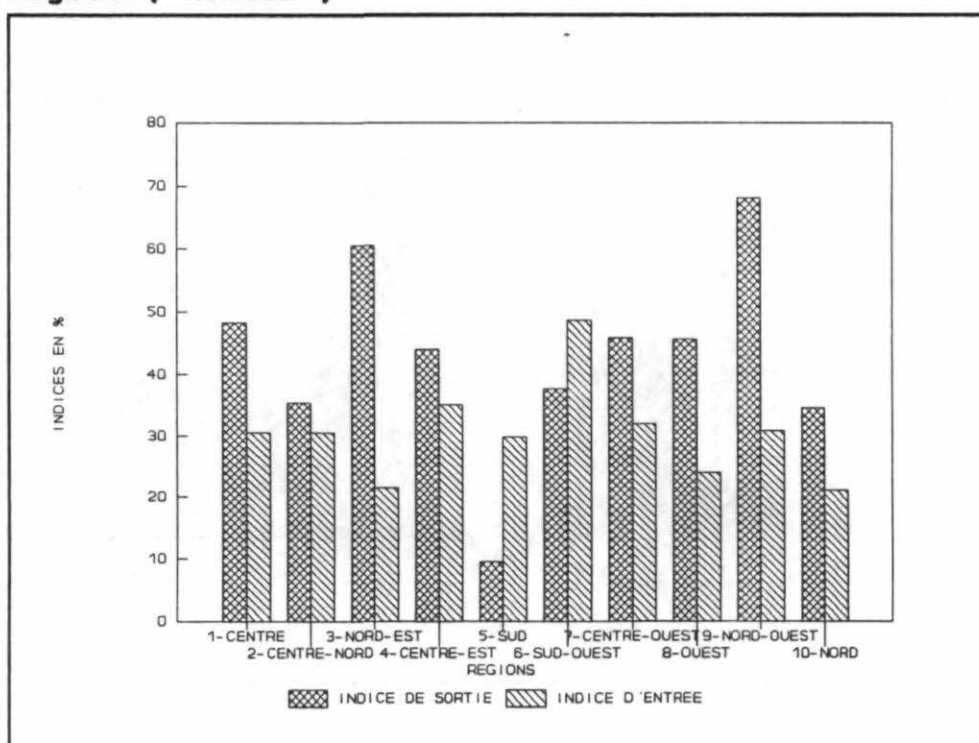
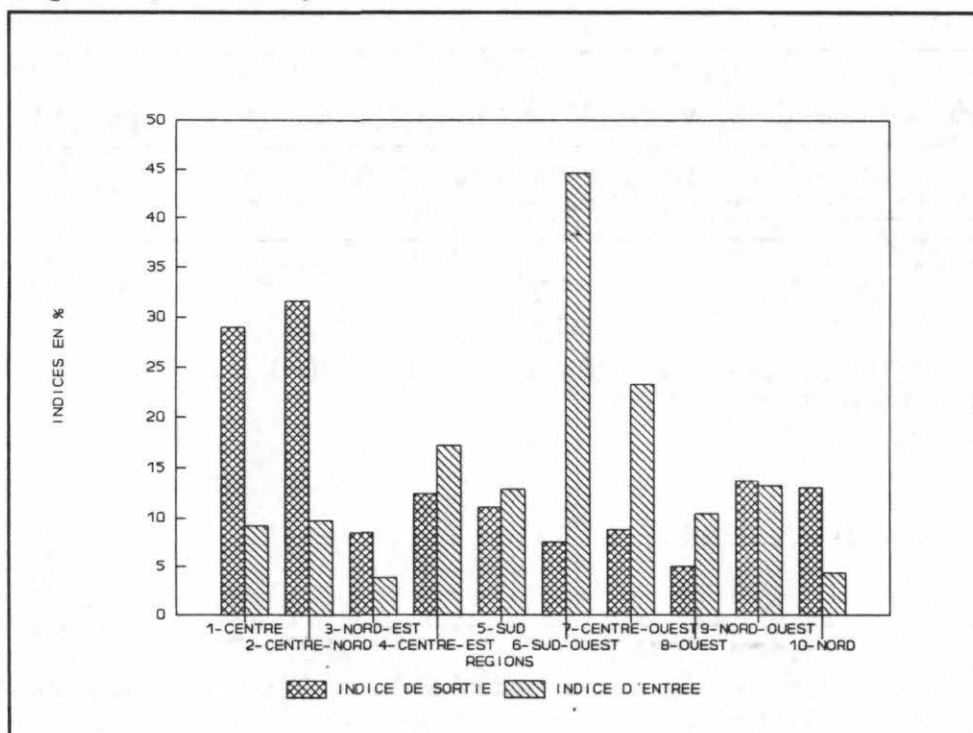


Tableau 2.3 : Indices de migrations internes durée de vie par région (rural, toutes nationalités)

REGION	INDICE DE NON- MIGRATION EN %	INDICE DE SORTIE EN %	INDICE D'ENTREE EN %	SOLDE MIGRA- TOIRE NET	INDICE D'EFFI- CACITE	PROPORTION DE NATIFS RESIDENTS
-CENTRE	71,0	29,0	9,2	-6,1	-60,5	83,8
-CENTRE-NORD	68,4	31,6	9,7	-6,9	-62,3	86,1
-NORD-EST	91,5	8,5	3,8	-1,3	-40,2	88,1
-CENTRE-EST	87,6	12,4	17,2	1,4	19,1	58,6
-SUD	88,9	11,1	12,9	0,5	8,3	67,5
-SUD-OUEST	92,5	7,5	44,6	12,5	81,7	39,6
-CENTRE-OUEST	91,2	8,8	23,3	4,3	51,7	62,9
-OUEST	95,0	5,0	10,4	1,4	37,3	81,7
-NORD-OUEST	86,7	13,7	13,3	0,01	0,2	81,8
-NORD	86,9	13,1	4,3	2,4	-54,1	89,3
ENSEMBLE C.I.	72,8	12,4	14,5	0,0	0,0	72,8

Figure 2.3 : Indices de sortie et d'entrée en % par région (rural)



2.1.2 INDICES DE MIGRATIONS ENTRE 1987 ET 1988

Comme mentionné plus haut, la migration interne ne se mesure de façon précise qu'avec les déplacements au cours d'une période d'un an. Ici, bien que la période prise en compte soit de 12 mois, la question posée ne permet que d'avoir la résultante des mouvements.

La différence entre les indices qui vont suivre et ceux calculés sur la migration durée de vie est que les premiers indiqués expriment parfois des probabilités ; c'est le cas des probabilités de sortie d'une région donnée.

a) Indices de sortie

A la place d'un indice de sortie simple, les données en présence permettent de calculer une probabilité de sortie puisque les sortants de 1987 à 1988 proviennent des résidents de 1987. Ainsi, la probabilité de migrer d'une région A est :

$$P(A) = \frac{\text{Pop sortie de A vers d'autres régions entre 1987 et 1988}}{\text{Résidents de A en 1987}}$$

Le complément à 1 de $P(A)$, $1 - P(A)$ est la probabilité de ne pas migrer.

b) Indice d'entrée

$$\text{L'indice d'entrée dans B} = \frac{\text{Pop entrée dans B entre 1987 et 1988}}{\text{Pop résidente dans B en 1988}}$$

Cet indice n'est pas une probabilité au vrai sens du terme puisque contrairement au cas précédent, les entrants d'une région ne font pas partie de la population initiale de cette région. Mais on l'assimile à une probabilité.

c) Indice de solde migratoire

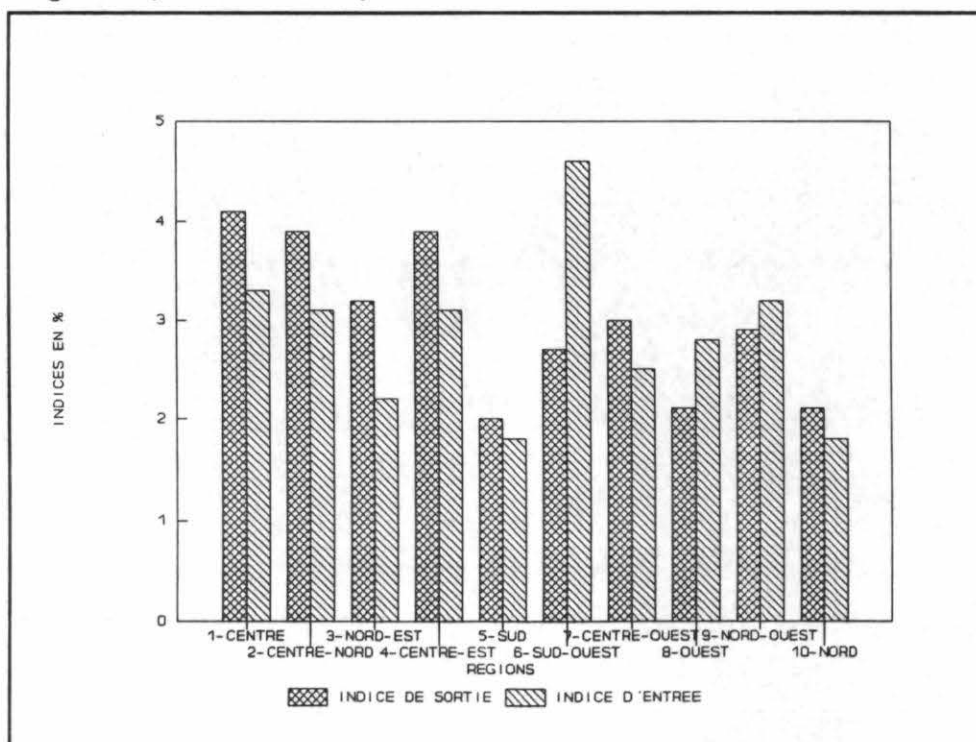
$$\text{Indice de solde migratoire} = \frac{(\text{Entrants dans A}) - (\text{Sortants de A})}{1/2(\text{Pop résidente en 1987} + \text{Pop résidente en 1988})}$$

L'application des formules aux données du RGPH-88 a abouti aux résultats suivants.

Tableau 2.4 : Indices de migrations internes entre 1987 et 1988 par région (ensemble Côte-d'Ivoire , toutes nationalités)

REGION	PROBABILITE DE SORTIE %	INDICE D'ENTREE %	SOLDE MIGRATOIRE NET %	PROBABILITE DE NE PAS MIGRER %
1-CENTRE	4,1	3,3	-0,6	95,9
2-CENTRE-NORD	3,9	3,1	-0,6	96,1
3-NORD-EST	3,2	2,2	-0,9	96,8
4-CENTRE-EST	3,9	3,1	-0,5	96,1
5-SUD	2,0	1,8	-0,03	98,0
6-SUD-OUEST	2,7	4,6	2,2	97,3
7-CENTRE-OUEST	3,0	2,5	-0,3	97,0
8-OUEST	2,1	2,8	-0,8	97,9
9-NORD-OUEST	2,9	3,2	0,5	97,1
10-NORD	2,1	1,8	-0,2	97,9
ENSEMBLE C.I.	2,6	2,5	0,0	97,4

Figure 2.4 : Indices de sortie et d'entrée en % par région (ensemble)



**Tableau 2.5 : Indices de migrations internes entre 1987 et 1988
par région (urbain , toutes nationalités)**

! REGION	!PROBABILITE! !DE SORTIE ! %	! INDICE ! D'ENTREE ! %	! SOLDE ! MIGRATOIRE ! NET ! %	!PROBABILITE! !DE NE PAS ! MIGRER ! %
! 1-CENTRE	! 5,6	! 4,9	! -0,5	! 94,4
! 2-CENTRE-NORD	! 4,0	! 4,0	! 0,1	! 96,0
! 3-NORD-EST	! 14,5	! 5,5	! -9,4	! 85,5
! 4-CENTRE-EST	! 7,2	! 5,1	! -1,8	! 92,8
! 5-SUD	! 1,4	! 2,1	! 0,8	! 98,6
! 6-SUD-OUEST	! 5,6	! 6,4	! 1,3	! 94,4
! 7-CENTRE-OUEST	! 5,7	! 3,8	! -1,8	! 94,3
! 8-OUEST	! 6,1	! 4,4	! -1,5	! 93,9
! 9-NORD-OUEST	! 9,7	! 6,3	! -3,2	! 90,3
! 10-NORD	! 3,8	! 3,7	! 0,2	! 96,2
! ENSEMBLE C.I.	! 3,2	! 3,1	! 0,0	! 96,8

**Figure 2.5 : Indices de sortie et d'entrée en % par
région (urbain)**

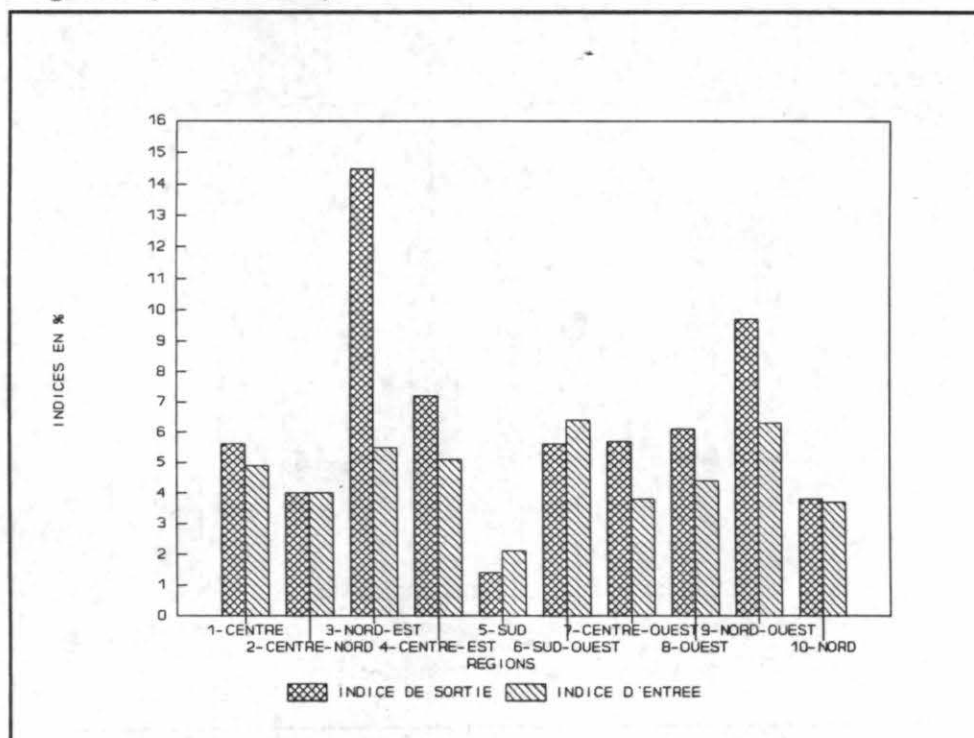
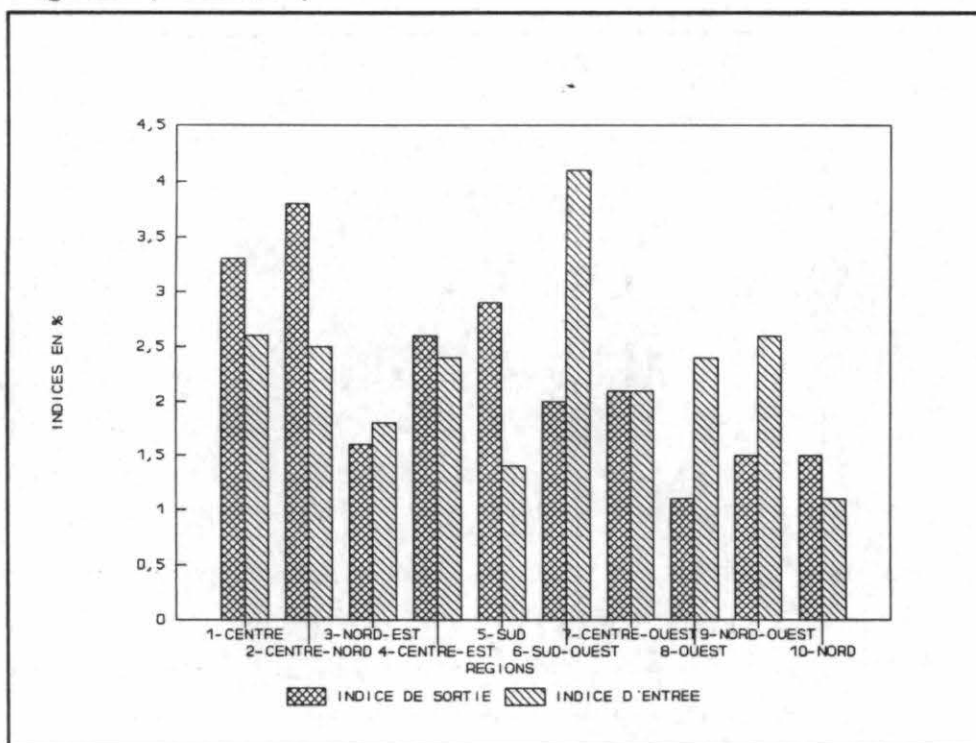


Tableau 2.6 : Indices de migrations internes entre 1987 et 1988 par région (rural , toutes nationalités)

REGION	PROBABILITE DE SORTIE %	INDICE D'ENTREE %	SOLDE MIGRATOIRE NET %	PROBABILITE DE NE PAS MIGRER %
1-CENTRE	3,3	2,6	0,6	96,7
2-CENTRE-NORD	3,8	2,5	1,2	96,2
3-NORD-EST	1,6	1,8	0,3	98,4
4-CENTRE-EST	2,6	2,4	0,04	97,4
5-SUD	2,9	1,4	-1,4	97,1
6-SUD-OUEST	2,0	4,1	2,4	98,0
7-CENTRE-OUEST	2,1	2,1	1,5	97,9
8-OUEST	1,1	2,4	1,5	98,9
9-NORD-OUEST	1,5	2,6	1,2	98,5
10-NORD	1,5	1,1	0,4	98,5
ENSEMBLE C.I.	2,2	2,2	0,0	97,8

Figure 2.6 : Indices de sortie et d'entrée en % par région (rural)



d) Indice de redistribution

On appelle indice de redistribution (RE) de la population d'un pays, le rapport de la demi-somme des migrations nettes en valeur absolue de toutes les régions de ce pays à la population moyenne de la période considérée.

$$re = \frac{1/2 \mid \text{entrants-sortants} \mid \text{pour toutes les régions}}{\text{Population moyenne de la période}}$$

Cet indice dépend du découpage géographique du territoire. Pour les comparaisons dans le temps pour un même pays, il importe de travailler sur le même découpage géographique aux différentes périodes.

2.2 POPULATION GLOBALEMENT MOBILE

Parmi les 10 815 694 personnes recensées en 1988, seules 6 274 995 soit 58% l'ont été dans leur Sous-Préfecture de naissance. 42% de la population ont donc migré depuis leur naissance. Si les données permettaient de mesurer le phénomène à partir de la localité de naissance, on se rendrait compte peut-être que près de la moitié de la population a migré comme constaté à travers les résultats du recensement de 1975. les migrants internationaux (ivoiriens et étrangers nés à l'extérieur de la Côte d'Ivoire) au nombre de 1 777 487, représentent 16,4% de la population résidente. Par rapport aux personnes nées en Côte d'Ivoire, c'est 30,6% de la population qui ont migré au moins une fois. Il importe de signaler que les personnes de nationalité ivoirienne nées à l'étranger, au nombre de 34 823 représentent près de 2 % des migrants internationaux.

Le tableau 2.7 rend bien compte de l'ampleur des migrations durée de vie. En effet, non seulement on y voit

apparaître la résultante des migrations, mais il indique les mouvements de courte, moyenne et longue distances. Ainsi, les mobilités internes aux régions (31,6 % des mouvements à l'intérieur de la Côte d'Ivoire) sont moins importantes que les déplacements inter-régionaux qui représentent 68,4 % de ces mêmes mouvements.

Tableau 2.7 : Répartition de la population résidente totale par sexe selon le lieu de recensement.

Lieu de Recensement	Masculin	Féminin	Total
	%	%	%
Même S/P de nais.	55,9	60,2	58,0
Autres S/P du Dépt. de naissance	3,6	4,0	3,8
Autres Dépt de la région de naissance	4,2	4,3	4,3
Autre région de C.I	17,4	17,6	17,5
Nés à l'étranger	18,9	13,9	16,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0

La population migrante (recensée hors de la Sous-Préfecture de naissance) est composée de 60,8% de migrants internes et de 39,2% de migrants en provenance de l'extérieur. Le sexe semble être une variable discriminante pour les migrations internes : alors que 31,1% des hommes ont migré au moins une fois depuis leur naissance, c'est 30,1% des femmes qui se trouvent dans cette situation. En 1975, la différence entre sexes est plus significative : 33,5% de la population féminine a migré à l'intérieur du pays, contre 28,8% de la population masculine. La différence de situation entre 1975 et 1988 peut s'expliquer par l'approche de la migration aux deux recensements. En effet, le migrant est défini en 1975 par rapport à la localité de naissance, alors qu'en 1988 l'univers considéré est plus vaste; il s'agit de la Sous-Préfecture de naissance. Par conséquent les mouvements, surtout ceux effectués sur de courtes distances, sont plus importants dans le premier cas que dans le

second. Comme les femmes sont réputées dans ce type de migration (ZANOUE, 1986) cela explique probablement le décalage dans les proportions entre 1975 et 1988.

Le rapport de masculinité de la population migrante interne est de 101,2, alors que celui de la population née en Côte d'Ivoire est de 98,0. Ces résultats indiquent que la migration interne concerne plus les hommes que les femmes bien que la population féminine soit plus importante que la population masculine née en Côte d'Ivoire.

2.2.1 LA MIGRATION INTERNE SELON LA NATIONALITÉ

L'analyse de la migration interne par nationalité fait ressortir que 33,3% des ivoiriens sont sortis au moins une fois de leur Sous-Préfecture de naissance contre 14,0% seulement des non-ivoiriens. Ces proportions sont respectivement de 38% et de 25,5% en 1975. A ces deux dates, les ivoiriens bougent plus que les étrangers nés en Côte d'Ivoire.

Tableau 2.8 : Répartition des résidents nés en Côte d'Ivoire par nationalité selon le lieu de recensement (%)

Lieu de recensement	Ivoiriens	Non-Ivoiriens	Ensemble
Même S/P de naissance.	66,7	86,0	69,4
Autre S/P du Dépt de naissance.	4,7	3,3	4,5
Autre Dépt. de la région de naissance	5,5	2,5	5,1
Autre région de la CI	23,1	8,2	21,0
Total des nés en CI	100,0	100,0	100,0

Dans les deux communautés, les migrants inter-régionaux sont plus nombreux que les migrants intra-régionaux et intra-départementaux. Cependant c'est chez les ivoiriens que la proportion des migrants inter-régionaux est plus importante (69,3% contre 58,8% pour les étrangers). Par contre les non-ivoiriens détiennent la plus forte proportion des migrants intra-

départementaux (26,6% contre 14,2% pour les ivoiriens). En d'autres termes, les ivoiriens préfèrent dans leur majorité (69,3%) les migrations de longues distances, alors que les non-ivoiriens tout en adoptant la même attitude que les ivoiriens réservent une part importante (23,6%) aux migrations de courtes distances.

Il est également intéressant de relever que si dans la population de nationalité ivoirienne, les hommes comptent proportionnellement plus de migrants (34,1%) que les femmes (32,6%), chez les non-ivoiriens l'équilibre est presque établi entre les deux sexes bien que la proportion des femmes surpasse légèrement celle des hommes : 14,4% contre 14,1%.

Une différence s'observe également entre ivoiriens et non-ivoiriens en ce qui concerne la structure par sexe de la population née en Côte d'Ivoire et de la population migrante interne. En effet, au niveau des ivoiriens, le rapport de masculinité de la population migrante est plus élevé que celui de la population totale 101,3 contre 96,8. Si cet état de fait semble logique (puisque l'on pense que la migration est plus une affaire d'hommes que celle des femmes), c'est le contraire qu'on observe chez les non-ivoiriens nés en Côte d'Ivoire qui enregistrent un rapport de masculinité de 102 dans la population totale et de 99,7 dans la population migrante. Cette inversion de situation d'une communauté à l'autre traduit le fait que d'une part, la population ivoirienne est dominée par les femmes tandis que celle des non-ivoiriens connaît la prédominance des hommes, d'autre part, les hommes migrent plus que les femmes chez les ivoiriens, et les femmes plus que les hommes chez les non-ivoiriens.

2.2.2 LA MIGRATION INTERNE SELON LE MILIEU D'HABITAT

Si les différences de structures de la migration interne selon la nationalité sont pertinentes, on peut se demander si le milieu d'habitat est discriminant pour ce phénomène.

Tableau 2.9 : Répartition des résidents nés en Côte d'Ivoire par milieu d'habitat selon le lieu de recensement (%)

Lieu de recensement	Urbain			Rural		
	M	F	T	M	F	T
Même S/P de naissance	56,8	57,4	57,1	76,5	77,3	76,9
Autre S/P du Dépt de naissance	5,0	5,1	5,1	4,1	4,4	4,2
Autre Dépt de la région de naissance	7,8	7,7	7,7	3,5	3,4	3,5
Autre région de la Côte d'Ivoire	30,4	29,8	30,1	15,9	14,9	15,4
Total nés en Côte d'Ivoire	100	100	100	100	100	100

A travers le tableau 2.9 , on s'aperçoit que la population rurale dans son ensemble est nettement plus stable (76,9 %) que la population urbaine qui ne compte que 57,1% de non-migrants. Les déplacements à l'intérieur de la Côte d'Ivoire pour les résidents recensés en milieu urbain sont en majorité inter-régionaux (70,2%). Il en est de même pour les résidents du milieu rural à la différence qu'ici la proportion de non-migrants est plus faible (66,7 %).

En milieu urbain, la population ivoirienne se distribue à part égale entre migrants et non migrants (49,8 contre 50,2%), tandis qu'en milieu rural on compte un seul migrant pour quatre résidents. La situation se présente autrement chez les non-ivoiriens nés en Côte d'Ivoire qui, quel que soit le milieu d'habitat, renferment moins de 20% de migrants.

Si les ivoiriens privilégient les déplacements de longues distances aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, chez les non-ivoiriens, l'écart entre les deux catégories de migrations est peu important surtout en milieu rural où 54% des migrants ont effectué une migration de longue distance (inter-régionale) contre 46% de migrants intra-régionaux et intra-départementaux.

En milieu urbain comme en milieu rural, les hommes sont presque autant stables que les femmes. Ce qui veut dire que les proportions de migrants sont presque identiques. La différence entre les sexes se situe au niveau de la classification par type de migration. En effet, les femmes migrent plus que les hommes sur de courtes distances en milieu rural. En milieu urbain la situation est sensiblement la même pour les deux sexes. Ce qui s'explique probablement par les déplacements pour raison de mariage.

FIGURE 2.7 : MIGRANTS INTERNES PAR NATIONALITE SELON LE SEXE (%)

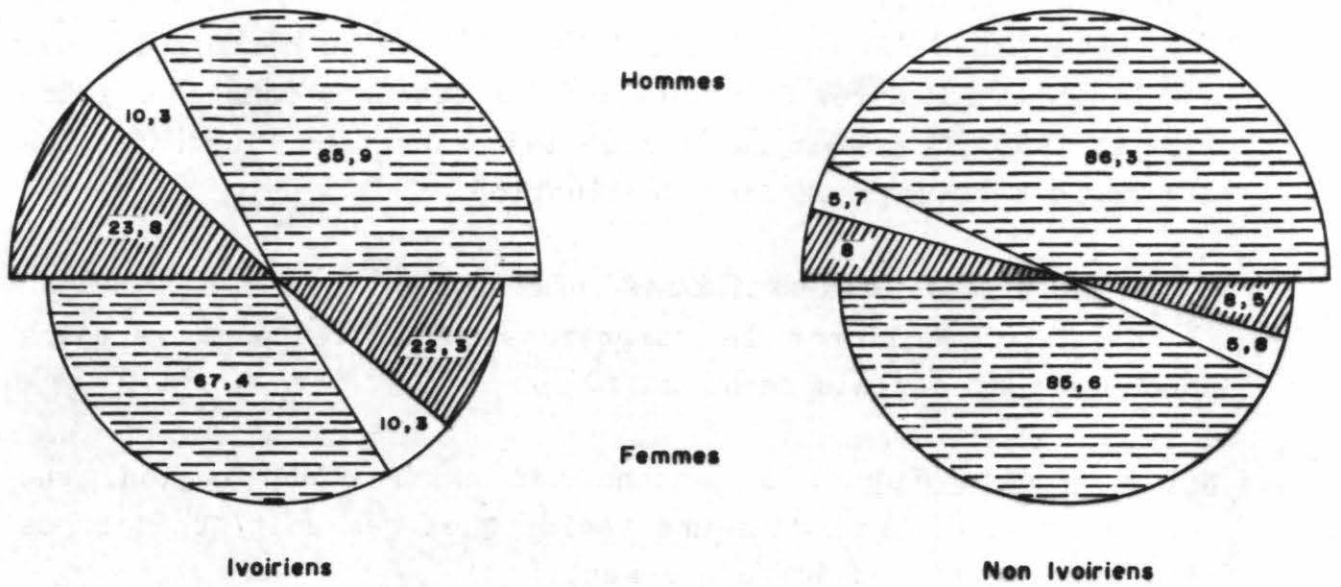
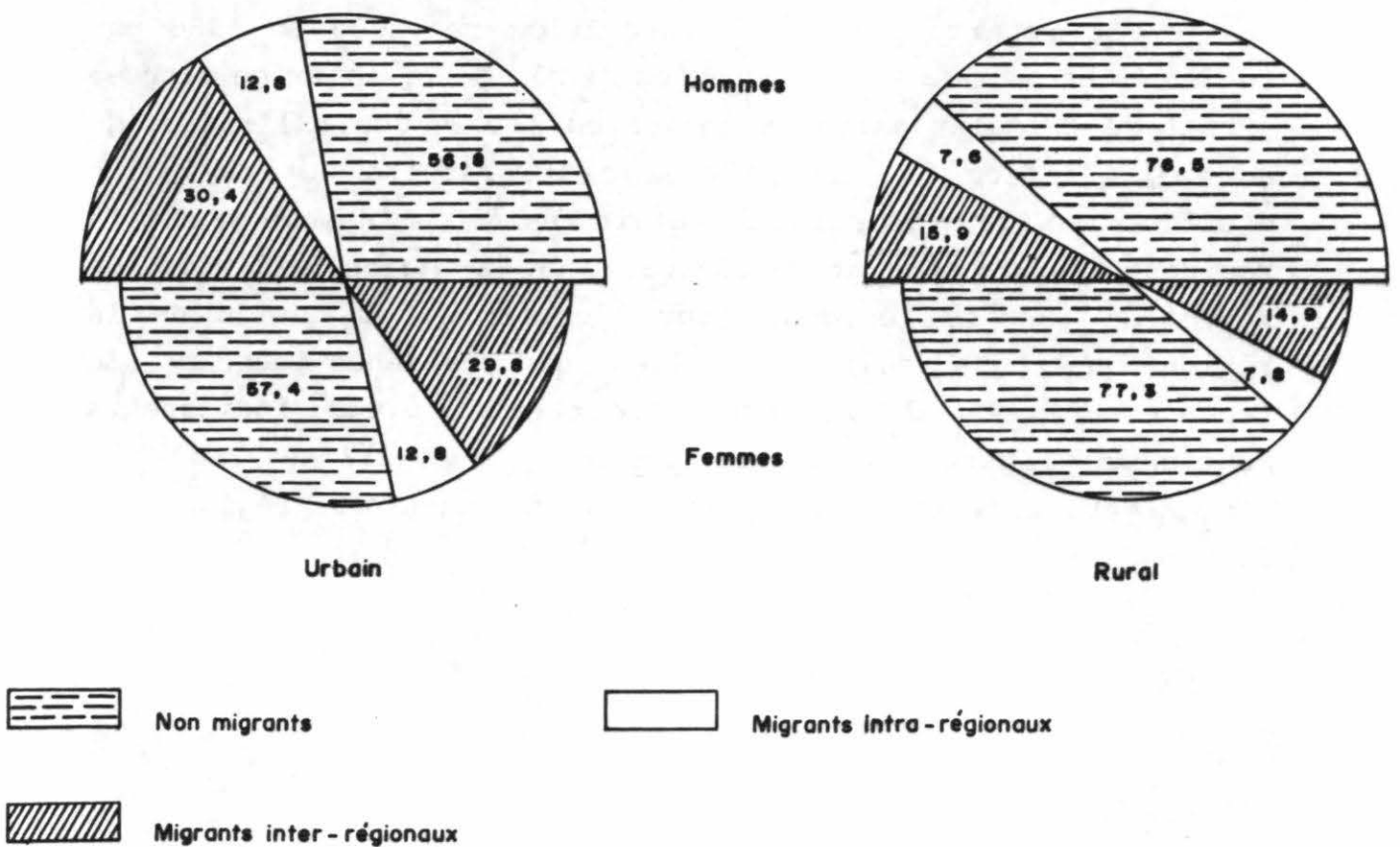


FIGURE 2.8 : MIGRANTS INTERNES PAR MILIEU D'HABITAT SELON LE SEXE (%)



2.3 LES PRINCIPAUX COURANTS INTER-REGIONAUX

L'étude des migrations inter-régionales porte à la fois sur la migration durée de vie et sur les échanges constatés entre 1987 et 1988. Il s'agit de décrire les principaux flux entre les dix régions du pays et leur destination.

2.3.1 MIGRATIONS INTER-RÉGIONALES DURÉE DE VIE

Pour faciliter la compréhension du lecteur, certains concepts sont définis comme suit.

Natif d'une région : on entend par natif d'une région, une personne qui est née dans une région quel que soit son lieu de résidence au moment du recensement.

Natif résident : le natif résident est une personne qui réside dans sa région de naissance au moment du recensement quel que soit le nombre de migrations effectuées antérieurement.

Sortant : le sortant est une personne recensée hors de sa région de naissance.

La répartition de la population recensée en 1988 par région de naissance selon la région de résidence (matrice carrée) permet de calculer certains indicateurs tels que : l'indice de sortie, l'indice d'entrée, le solde migratoire net, l'indice d'efficacité, la proportion de natifs résidents (nombre de natifs résidents sur la population résidente de la région), l'indice de rétention (natifs résidents sur l'ensemble des natifs de la région quel que soit leur lieu de résidence pendant le recensement). En dehors des deux derniers, les indicateurs mentionnés figurent dans les tableaux 2.1, 2.2 et 2.3. Ces indicateurs permettent d'apprécier l'influence des régions sur leur population.

Tableau 2.10 : Indices d'entrée durée de vie et proportion des natifs par région selon le milieu d'habitat (toutes nationalités).

Région de résidence	Urbain		Rural		Ensemble	
	Indice d'entrée	% de natifs résid.	Indice d'entrée	% de natifs résid.	Indice d'entrée	% de natifs résid.
1 Centre	30,5	59,5	9,2	83,8	15,7	75,9
2 Centre-Nord	30,6	59,5	9,7	86,1	18,5	74,1
3 Nord-Est	21,5	70,5	3,8	88,1	5,8	86,1
4 Centre-Est	35,1	51,3	17,2	58,6	22,6	56,5
5 Sud	29,8	54,7	12,9	67,5	23,6	59,4
6 Sud-Ouest	48,7	39,6	44,6	39,6	45,5	39,6
7 Centre-Ouest	32,0	57,4	23,3	62,9	25,5	61,5
8 Ouest	23,9	66,1	10,4	81,7	13,1	78,5
9 Nord-Ouest	30,9	62,2	13,3	81,8	16,0	78,6
10 Nord	21,1	68,7	4,3	89,3	8,3	84,0
Ensemble C.I	30,0	56,7	14,5	72,8	20,4	66,5
Abidjan ville	45,5	41,0	-	-	45,5	41,0

Le tableau 2.10 permet de faire un premier bilan des migrations inter-régionales. A travers les indicateurs (% des natifs) du tableau, il apparaît que les déplacements se font du Nord et du Centre vers la zone forestière du Sud. Se référant aux proportions des natifs par rapport à l'ensemble des résidents de 1988, les régions de forêt exception faite de la région 8 (Ouest) enregistrent les indices les plus bas, en particulier la ville d'Abidjan qui ne compte que 41% de natifs.

En ne considérant que la seule population de nationalité ivoirienne, toutes les régions affichent des proportions de natifs supérieures ou égales à 69% sauf la région du Sud-Ouest (San-Pédro) qui reste nettement en dessous de ce seuil (47,3%). Par rapport à la population de nationalité non-ivoirienne, seules cinq régions sur dix atteignent le niveau de 40% de natifs. Ceci se comprend quand on sait que 57,4% des étrangers sont nés dans leurs pays d'origine.

La proportion des natifs diffère selon le milieu d'habitat. En effet, globalement les natifs représentent 56,7% de la population du milieu urbain contre 72,8% en milieu rural. Ces niveaux moyens cachent les réalités de chaque région. En milieu urbain, les pourcentages varient de 39,6% au Sud-Ouest à 70,5% en région 3 (Nord-Est). Ici ce sont les régions de savane d'une façon générale qui enregistrent les plus fortes proportions. Cette situation est plus accentuée en milieu rural où les quatre régions de savane ont des proportions au moins égales à 80%. Le maximum se situe dans la région 10 (Nord) en milieu rural et dans la région 3 (Nord-Est) en milieu urbain.

Le taux de rétention exprime la capacité de la région à maintenir ses ressortissants en place, ce qui n'exclut pas que cette région peut être une région d'immigration d'autant plus que ce qui retient les autochtones peut être un attrait pour les personnes de l'extérieur. C'est ainsi que la ville d'Abidjan qui enregistre le plus faible pourcentage de natifs figure en tête pour son taux de rétention (80%). Le plus faible taux de rétention s'observe en région 1 (Centre) qui est bien connue comme pourvoyeuse de migrants.

2.3.1.1 Flux à destination rurale

Les migrants durée de vie du milieu rural représentent 44,3% des migrants inter-régionaux qui sont au nombre de 1.839.541 personnes, soit 20,4% de la population née en Côte d'Ivoire. A travers les indices d'entrée, il apparaît que les régions de forêt enregistrent les valeurs les plus élevées. A la tête de ces régions se trouve le Sud-Ouest (44,6%) et en dernière position l'Ouest (10,4 %). Aucune des quatre régions de la savane n'a atteint 10% d'indice d'entrée. La valeur de cet indice varie de 9,7% au Centre-Nord à 4,1% dans la région du Nord.

En considérant la seule population de nationalité ivoirienne, on se rend compte que presque toutes les régions affichent des indices d'entrée supérieurs à ceux du milieu rural

toutes nationalités confondues, en particulier la région Sud-Ouest dont la population rurale, venue de l'extérieur, représente plus de 50% des résidents. L'explication de cette situation est que le Sud-Ouest est une région de peuplement récent qui, jusqu'en 1970, date du démarrage des travaux du port de San-Pédro (capitale régionale), était peu peuplée. C'est la politique de développement du Sud-Ouest enclanchée à partir de 1970 qui a ouvert la voie aux populations des autres régions du pays. Il se dégage ainsi quatre principaux pôles d'immigration pour les ivoiriens dans l'ordre suivant : Sud-Ouest, Centre-Est, Centre-Ouest et le Sud.

Par rapport à l'ensemble de la population rurale née en Côte d'Ivoire, les pôles d'immigrations rurales sont dans l'ordre : Sud-Ouest, Centre-Ouest et le Centre-Est.

La principale région de départ à destination rurale est le Centre-Nord, 31,6% d'indice de sortie, suivi de près par la région centre (29%). Ces deux régions constituent l'essentiel du pays baoulé, zone à forte émigration depuis le début du siècle. En effet, la pression démographique, qui s'exerce sur les terres en pays baoulé est telle qu'elles s'appauvrissent de plus en plus, ne permettant plus aux paysans d'atteindre des productions suffisantes pour leurs besoins. A la dégradation des terres s'ajoute une pluviométrie incertaine rendant inadaptée la savane baoulé à la production du café et du cacao, deux produits d'exportation considérés pendant les quatres dernières décennies comme le pilier de l'économie ivoirienne.

En dehors des deux précédentes régions, le Nord-Est et le Nord constituent à un degré moindre des pôles d'émigration. Il s'agit également des zones de savane où les paysans sont confrontés au problème de dégradation des terres. Le manque de source de revenus pour faire face aux besoins numéraires incite aussi les paysans à partir vers d'autres horizons.

A partir de ce qui précède, il apparaît que les déplacements se font de la savane du Nord et du Centre vers le Sud forestier et s'expliquent par les conditions naturelles précaires dans lesquelles vivent les ruraux de cette partie du pays.

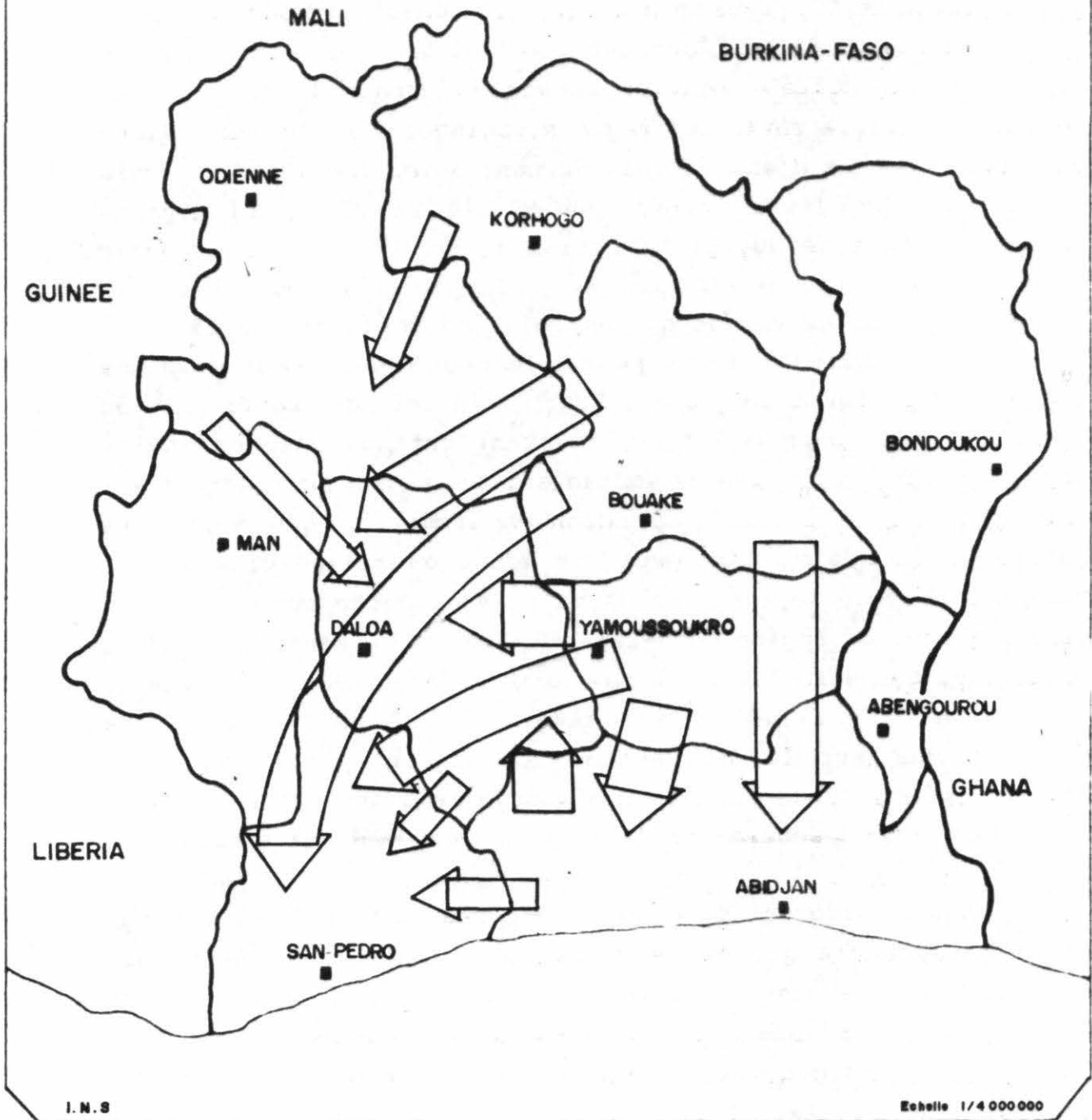
Si au plan national, la situation se présente comme elle est décrite plus haut, en ne considérant que la population étrangère née en Côte d'Ivoire, la trame des migrations est toute autre. En effet, par rapport aux indices d'entrée, les régions d'accueil ne sont plus exactement les mêmes que celles citées précédemment. Si le Sud-Ouest demeure la principale zone d'immigration, il est suivi du Centre-Nord, de l'Ouest et du Nord-Ouest dans cet ordre.

Les zones de départ établies à partir des indices de sortie sont le Centre-Nord, le Centre, le Nord et le Nord-Ouest. Le Centre-Nord et le Nord-Ouest se trouvent être ainsi des zones d'émigration et d'immigration. L'explication qu'on peut donner de cette situation est que les déplacements des étrangers nés en Côte d'Ivoire ne sont pas guidés par des intérêts de colonisation agricole comme il ressortait des migrations des ivoiriens. Il s'agirait plutôt des déplacements à caractère à la fois économique et familial. C'est ce qui explique le fait que certaines régions servent de zones de départ et d'accueil.

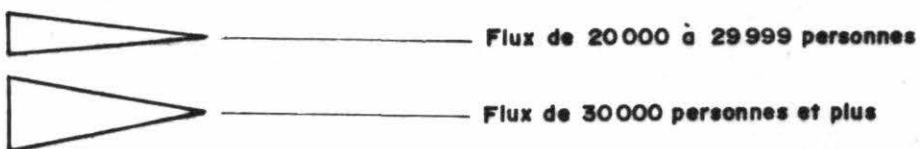
Les caractéristiques des mouvements ruraux des étrangers nés en Côte d'Ivoire sont les suivantes :

- les régions d'accueil sont aussi bien de la forêt que de la savane ;
- certaines régions d'accueil sont des régions de départ ;
- des mouvements plus diffus basés sur des opportunités économiques et familiales même si le Sud-Ouest reste la zone privilégiée d'immigration.

**CARTE 2.1: FLUX MIGRATOIRES DE 20.000 PERSONNES ET PLUS DU LIEU DE NAISSANCE
VERS LE LIEU DE RESIDENCE EN 1988.
(FLUX A DESTINATION RURALE)**



Légende



2.3.1.2 Flux à destination urbaine

Si les migrations à destination rurale sont polarisées sur deux zones (Sud-Ouest, Centre-Ouest) principalement, les mouvements à destination urbaine sont plus équilibrés, bien que le Sud-Ouest reste en tête. En effet, les indices d'entrée par région varie de 21,1% au Nord à 48,7% au Sud-Ouest pour le milieu urbain contre 3,8% au Nord-Est à 44,6% au Sud-Ouest pour le milieu rural. Cette variation en milieu urbain laisse voir un certain équilibre entre les régions, puisque six des dix régions ont leurs indices d'entrée qui tournent autour de 30% , et trois autres ont les leurs compris entre 21% et 25% ; la moyenne nationale étant de 30,0%. La région de San-Pédro, le Sud-Ouest (48,7 %) est suivie de loin par celle du Centre-Est (35,1%), le Centre-Ouest ne venant qu'en troisième position (32,0%).

Si l'indice d'entrée permet de déterminer les principales régions d'immigration, c'est par l'indice de sortie qu'on identifie les zones d'émigration étant entendu que cet indice représente la proportion de sortants d'une région par rapport aux natifs de cette région. Les données indiquent que 68,1% des natifs de la région Nord-Ouest résidant en milieu urbain sont recensés hors de leur région de naissance. Cette proportion est de 60,6% pour la région Nord-Est, 48,3% pour le centre. C'est la région Sud qui enregistre la plus faible proportion de sortie en milieu urbain (9,5%). Ces pourcentages ne donnent pas d'indications sur la destination des migrants, ce n'est qu'à partir d'une matrice carrée (régions de naissance et régions de résidence) qu'on peut déterminer les zones de destination.

En considérant la population de nationalité ivoirienne, on se rend compte que les valeurs de l'indice d'entrée urbain sont plus élevées que la moyenne nationale. Ainsi, cet indice varie de 57,2% au Sud-Ouest à 22,8% au Nord. Mais globalement, l'ordre hiérarchique des régions par rapport à l'indice d'entrée est presque le même dans les deux populations. Il apparaît nettement ici, qu'en dehors du Sud-Ouest et du Centre-Est, le Centre-Ouest et le Sud sont aussi des régions d'accueil.

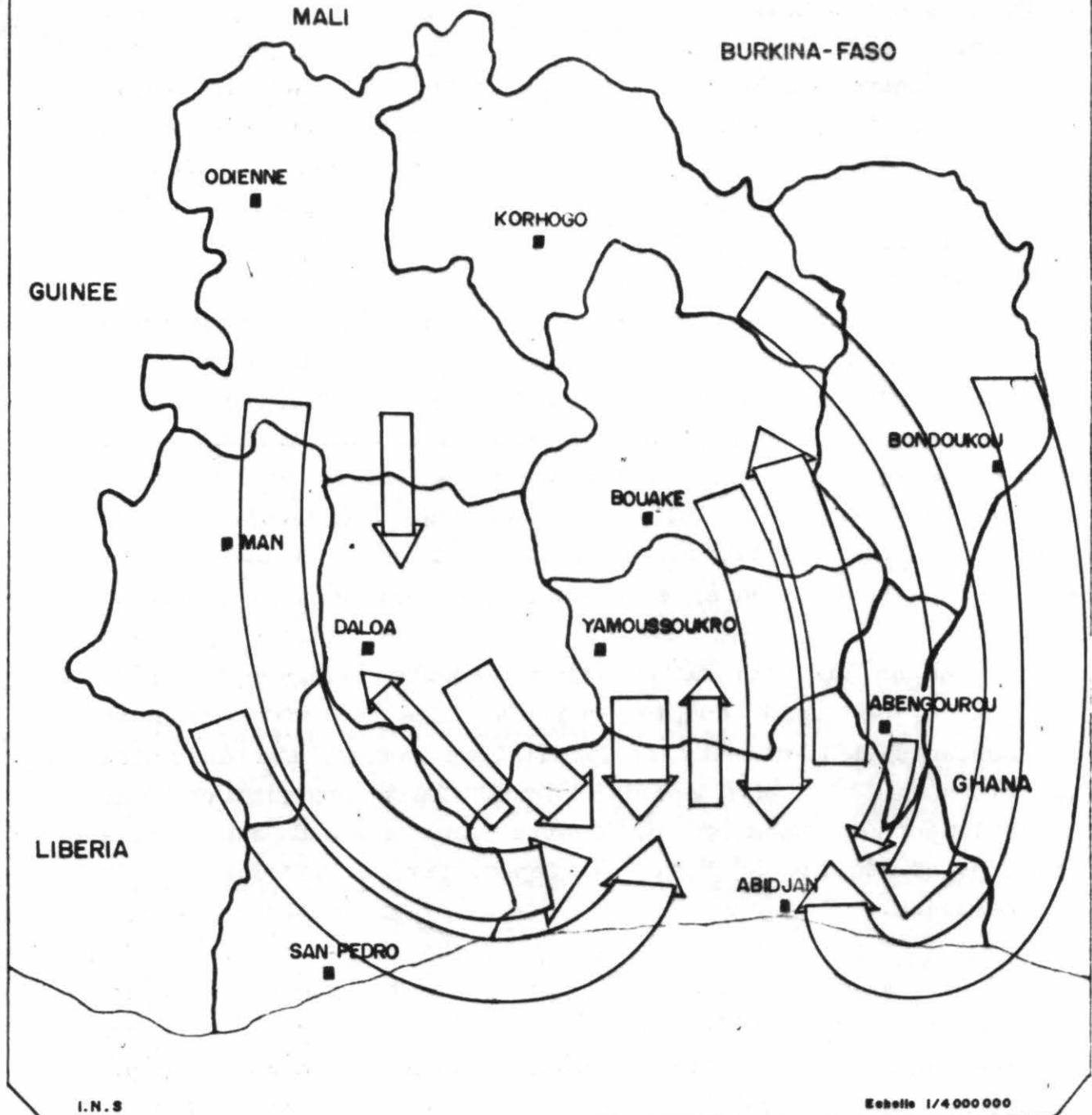
Un fait important à signaler au niveau de la migration à destination urbaine est le poids de la ville d'Abidjan comme pôle d'attraction. En effet, au recensement de 1988, les personnes nées dans les différentes régions de la Côte d'Ivoire hors d'Abidjan représentent 36% de la population de la ville. Chacune des dix régions du pays y a envoyé des flux d'au moins 17000 personnes. Mais les flux les plus importants proviennent des régions Sud (30,5%) dont Abidjan fait partie, Centre-Ouest (16,6%), Centre (12,3%) et Centre-Nord (10,8%). C'est la preuve que la capitale économique exerce une attraction non négligeable sur le reste de la Côte d'Ivoire, et par conséquent, joue un rôle déterminant dans la redistribution spatiale de la population sur l'ensemble du territoire national.

Tout comme les ivoiriens, les étrangers nés en Côte d'Ivoire choisissent Abidjan comme la destination urbaine privilégiée. C'est également la région Sud qui fournit la plus forte proportion des migrants non-ivoiriens vers Abidjan (42%) viennent ensuite par ordre d'importance, la région Centre-Ouest (11,8%), le Centre (11,7%) et le Centre-Nord (10,4%). Tout se passe donc comme si ivoiriens et non-ivoiriens ont presque les mêmes comportements dans les principales régions d'émigration.

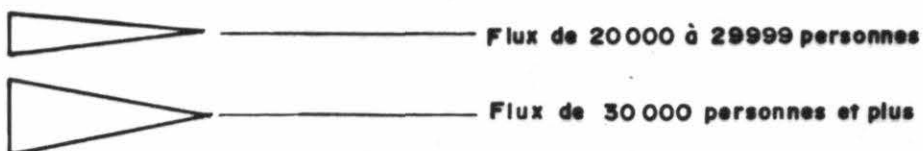
En se limitant aux seuls mouvements internes durée de vie, l'on se rend compte que la Côte d'Ivoire connaît d'importants déplacements de population aussi bien chez les ivoiriens que chez les non-ivoiriens. Ces mouvements se font généralement du Nord et du Centre vers le Sud avec trois principales régions de chute : le Centre-Est, le Sud-Ouest et le Centre-Ouest.

Ces mêmes régions auxquelles il faut ajouter la région Sud constituent les zones privilégiées des migrations à destination urbaine. A côté de ces principaux flux, il existe une multitude de mouvements inter-départementaux qu'on ne peut apprécier qu'à travers des données plus fines que l'état actuel de l'exploitation du RGPH-88 ne permet pas d'avoir.

**CARTE 2.2: FLUX MIGRATOIRES DE 20.000 PERSONNES ET PLUS DU LIEU DE NAISSANCE
VERS LE LIEU DE RESIDENCE EN 1988.
(FLUX A DESTINATION URBAINE)**



Légende



2.3.2 MIGRATIONS INTER-RÉGIONALES ENTRE 1987 ET 1988

Les données du recensement permettent de voir ceux qui ont déplacé leur résidence d'une région à une autre entre 1987 et 1988. Ces informations ont permis de calculer un indicateur appelé indice de compensation qui se définit comme le rapport du solde migratoire net sur le volume des échanges.

L'indice de compensation (IC) d'une région par rapport à l'ensemble des autres régions du pays est : l'effectif des immigrants moins l'effectif des émigrés sur la somme de ces deux effectifs. Ce calcul fait pour les régions deux à deux conduit aux données du tableaux 2.11

Tableau 2.11 : Indice de compensation entre régions (1987-1988)

lieu de résidence en 1987	Lieu de résidence en 1988				
	R1	R2	R3	R4	R5
1 Centre	0,00	0,04	-0,02	-0,05	-0,04
2 Centre-nord	-0,04	0,00	0,09	-0,11	-0,02
3 Nord- est	0,02	-0,09	0,00	-0,13	-0,20
4 Centre-est	0,05	0,11	0,13	0,00	-0,16
5 Sud	0,04	0,02	0,20	0,16	0,00
6 Sud-Ouest	0,26	0,27	0,30	0,56	0,33
7 Centre Ouest	0,10	0,08	0,01	0,02	0,01
8 Ouest	0,24	0,25	0,26	0,19	0,18
9 Nord-Ouest	0,09	0,28	0,23	-0,10	0,12
10 Nord	0,04	-0,05	0,16	0,03	0,08
	R6	R7	R8	R9	R10
1 Centre	-0,26	-0,10	-0,24	-0,09	-0,04
2 Centre-nord	-0,27	-0,08	-0,25	-0,28	0,05
3 Nord- est	-0,30	-0,01	-0,26	-0,23	-0,16
4 Centre-est	-0,56	-0,02	-0,19	0,10	-0,03
5 Sud	-0,33	-0,01	-0,18	-0,12	-0,08
6 Sud-Ouest	0,00	0,42	-0,02	0,27	0,41
7 Centre Ouest	-0,42	0,00	-0,28	-0,04	0,08
8 Ouest	0,02	0,28	0,00	0,04	0,10
9 Nord-Ouest	-0,27	0,04	-0,04	0,00	0,29
10 Nord	-0,41	-0,08	-0,10	-0,29	0,00

R1 = région1

La valeur maximale de cet indice est 1. Si IC tend vers +1, cela voudra dire que les sortants de la région en question représentent une faible proportion des entrants. Si par contre IC tend vers -1 ce sont les entrants qui constituent la faible proportion des sortants. A partir du tableau 2.11, nous pouvons dire que les échanges de la région 1 avec les autres se font en sa défaveur puisque l'indice de compensation est négatif pour toutes les régions sauf pour la région 2, de la même façon la région 3 n'enregistre d'indice positif que par rapport à la région 1. Par contre la région 8 n'a que des indices positifs, ce qui veut dire qu'elle a enregistré plus d'arrivées en provenance des autres régions que de départs en direction de celles-ci. Il en est de même pour la région Sud-Ouest qui n'a d'indice négatif que par rapport à la région Ouest qui lui est frontalière.

On délimite de cette façon pour chaque région sa zone d'attraction dans la mesure où le nombre d'entrants en provenance des régions de cette zone est supérieur au nombre de sortants. Dans ce sens, la région 6 a une forte attraction sur toutes les autres sauf la région 8 qui lui échappe. Celle-ci, d'ailleurs, est la plus attractive de toutes comme indiqué ci-dessus.

Tableau 2.12: Indice d'efficacité entre une région et les autres régions en 1987-1988.

Région	Entrants internes	Sortants	Solde Migratoire	Indice d'efficacité
1 Centre	25 856	30 161	- 4 305	- 0,08
2 Centre-Nord	27 745	32 464	- 4 719	- 0,08
3 Nord-Est	10 924	14 849	- 3 925	- 0,15
4 Centre-Est	9 016	10 384	- 1 368	- 0,07
5 Sud	64 141	68 413	- 4 272	- 0,03
6 Sud-Ouest	28 783	15 321	13 462	+ 0,30
7 Centre-Ouest	37 424	41 613	- 4 189	- 0,05
8 Ouest	26 566	18 524	8 042	+ 0,18
9 Nord-Ouest	16 411	13 497	2 914	+ 0,10
10 Nord	12 473	14 112	- 1 639	- 0,06
Abidjan-Ville	51 730	64 920	-13 190	- 0,11

L'indice d'efficacité d'une région est son indice de compensation calculé par rapport à toutes les autres régions du pays. En d'autres termes, c'est le rapport entre le solde migratoire net et la somme des migrations. Le tableau 2.12 fait apparaître pour chacune des régions, ses gains ou ses pertes dans les échanges migratoires avec les autres régions. Sur cette base, seules trois régions sur dix ont des excédents d'entrants par rapport aux sortants entre 1987 et 1988. Il s'agit des régions du Sud-Ouest (San-Pédro), de l'Ouest (Man) et du Nord-Ouest (Odienné). Si pour les régions Sud-Ouest et de l'Ouest qui sont des zones d'immigration, cette situation n'est pas surprenante, elle l'est pour le Nord-Ouest qui par contre est une zone d'émigration. La situation ethnique d'Odienné peut expliquer en partie ce constat. En effet, les Mandé du Nord, principal groupe ethnique du Nord-Ouest sont connus pour leur mobilité liée à l'activité du commerce. Les déplacements entre la région d'origine et les autres régions du pays en fonction des intérêts économiques peuvent avoir comme résultante, la situation observée dans le tableau 2.12.

Parmi les régions gagnantes dans ces échanges, la région Sud-Ouest se distingue par l'importance de son indice d'efficacité (0,30) qui se traduit par un solde migratoire net de 13 462 individus. Au nombre des régions perdantes, le Nord-Est se situe en tête avec un indice d'efficacité de (-0,15). La ville d'Abidjan est également perdante dans ses échanges avec le reste du pays : 13 190 sortants de plus que d'immigrants.

Une autre manière de mesurer l'excédent ou le déficit des sorties sur les entrées d'une région est de calculer le taux net de migration. Le taux net de migration est la différence entre le taux d'immigration et le taux d'émigration (migrations internes et externes). Le taux d'immigration dans le cas présent pour une région donnée est la population immigrante de cette région sur la demi-somme des populations résidentes en 1987 et en 1988.

Le taux d'émigration est dans les mêmes conditions la population émigrée sur le même dénominateur que précédemment.

Tableau 2.13 : Taux de migration pendant la période 1987-1988

REGIONS	Taux d'im- migration (%)	Taux d'émig- ration (%)	Taux net de migration (%)
Centre	3,9	3,8	0,1
Centre-Nord	3,8	3,6	0,2
Nord-Est	3,1	2,9	0,2
Centre-Est	6,2	3,6	2,6
Sud	6,4	1,8	4,6
Sud-Ouest	6,9	2,5	4,4
Centre-Ouest	3,7	2,8	0,9
Ouest	3,7	2,0	1,7
Nord-Ouest	4,0	2,7	1,3
Nord	2,5	1,9	0,6
Ensemble C.I.	3,8	2,4	1,4

Dans le calcul des indices du tableau 2.13, il est tenu compte des flux migratoires en provenance des autres régions du pays, mais également des mouvements venant de l'étranger. Par rapport à cela, aucune région n'enregistre un taux net de migration négatif. En d'autres termes, aucune région n'a enregistré pendant la période 1987-1988 plus de sortants que d'entrants. En comparant cette situation à celle observée à partir des indices d'efficacité, on se rend compte que l'immigration étrangère a apporté à toutes les régions qui ont des soldes migratoires internes nets négatifs, des flux compensatoires.

Parmi toutes les régions, celle d'Abidjan se situe en tête par rapport aux taux de migration net positif (4,6%). Elle est suivie par celle de San-Pédro (4,4%) et par la région d'Abengourou (2,6%).

2.3.3. PROPENSION A MIGRER PAR REGION ENTRE 1987 ET 1988

Dans le tableau 2.14 figurent les flux nets pour chacune des dix régions par rapport aux neuf autres. Ce solde s'exprime sous forme de taux de migration nette qui se définit comme le rapport entre le flux net (immigrants - émigrants) et la population moyenne (demi-somme des populations de 1987 et de 1988) de la région concernée. Ce taux exprimé en dix mille peut être positif ou négatif selon que les échanges sont en faveur ou en défaveur de la région. Il faut préciser qu'il s'agit des seuls échanges migratoires internes à la Côte d'Ivoire.

A la lecture du tableau 2.14, l'on s'aperçoit que :

- la région 1 n'a de solde positif qu'avec la région 2. Son solde avec toutes les régions étant négatif, il s'agit comme il a été signalé plus haut d'une région d'émigration;

- la région 2 n'a de solde positif qu'avec la région 3 et la région 10. L'attraction de la région 2 pour ces deux dernières s'explique par le fait qu'elles sont situées plus au Nord et pour cela, elles sont moins favorisées sur le plan économique que la région 2. Il faut ajouter à cela qu'il s'agit des régions frontalières;

- la région 3 n'a de solde positif qu'avec la région 1. Cette situation s'expliquerait peut-être par une migration de retour des individus de la région 3 installés dans la région 1.

A cette période de l'année (le mois de mars) les activités agricoles sont au ralenti, et des paysans originaires de la région 3 sont revenus chez eux pour des obligations familiales;

- la région 4, ancienne région agricole par excellence à cause des cultures de café et de cacao qui s'y pratiquent, accueillait des migrants venant de tous les horizons du pays, en particulier du Centre et du Nord. Malgré le déplacement de la

boucle du cacao vers le Sud-Ouest, l'Est continue de recevoir des immigrants. C'est pourquoi elle affiche un solde migratoire positif pour les régions du Centre, du Centre-nord, du Nord-Est et du Nord-Ouest.

- par la présence de la ville d'Abidjan en son sein, la région 5 fait partie des quatre régions qui ont un solde migratoire global positif. Ses principaux fournisseurs d'immigrants sont les régions 1, 2, 3 et 4.

- la région de San-Pédro est une zone de très forte attraction qui exerce son emprise sur la totalité du pays exception faite de la région 8. Les échanges ne sont déficitaires qu'avec cette dernière. Elle enregistre les plus forts taux de migration nette positive avec le Sud (73,3 pour 10 000), le Centre-Ouest (68,6 pour 10 000), le Centre (25,2 pour 10 000) et le Centre-Nord (23,6 pour 10 000);

- la région 7, le Centre-Ouest, constitue avec le Sud-Ouest la nouvelle boucle du cacao; ce qui explique que trois régions seulement ont un solde migratoire négatif avec elle. Il s'agit du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Ouest qui lui sont pourtant des régions frontalières;

- l'Ouest est la seule région qui affiche un solde migratoire net positif avec toutes les autres. Cette position de la région 8 se justifierait par l'attraction (récente) qu'elle commence à exercer sur le reste du pays à cause probablement de ses réserves de forêts conservées sous forme de forêts classées. En principe, ces massifs forestiers devaient rester intact à cause de la faune et de la flore dont ils regorgent. Mais la réalité est que ces forêts classées sont infiltrées par des paysans allogènes avec la complicité des autochtones;

- comme nous l'avons mentionné plus haut, la région d'Odienné présente une situation apparemment paradoxale. En effet, étant une région de la savane du Nord, on devait enregistrer plus de sorties que d'entrées sur la période, donnant un solde migratoire net global négatif. Mais il se trouve que ce

solde est positif et qu'elle accuse des soldes positifs dans ses échanges avec certaines régions dont la région 5 (Abidjan) et la région 7 (Daloa). Il s'agirait comme pour la région Nord-Est des migrations de retour;

- les quatre régions qui, du fait d'une migration interne nette, enrichissent quelque peu démographiquement la région Nord sont le Centre-Est et principalement le Sud. Le Nord, par sa position économique-géographique défavorable ne peut prétendre à plus de gain en matière d'échange migratoire, bien qu'elle ne soit pas la région qui ait accusé le plus faible taux de migration nette négatif.

Globalement, quatre régions sur dix ont des soldes migratoires positifs. Il s'agit, dans l'ordre décroissant de l'importance des taux, du Sud-Ouest, de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Sud. A la tête des régions à taux négatif se trouve la région du Nord-Est (valeur absolue la plus élevée du taux).

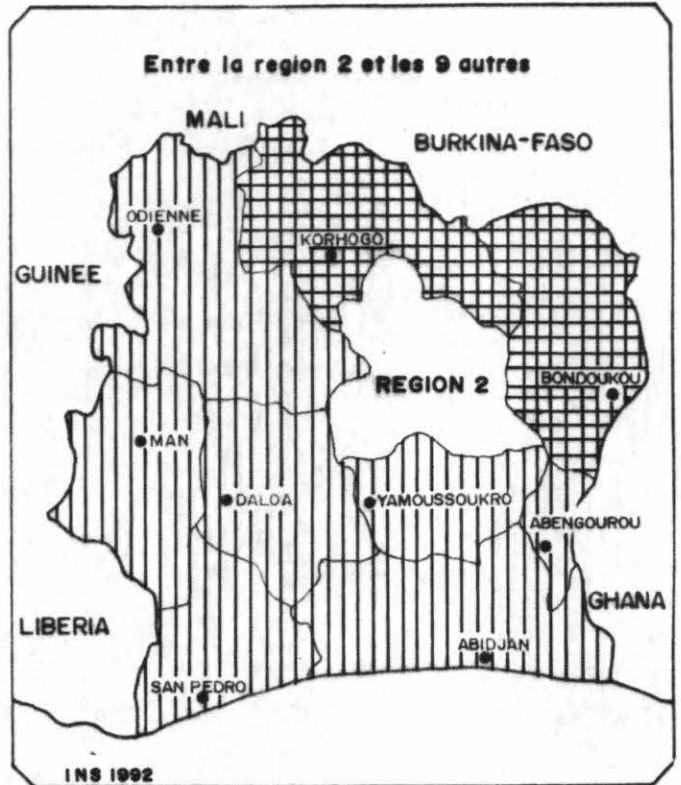
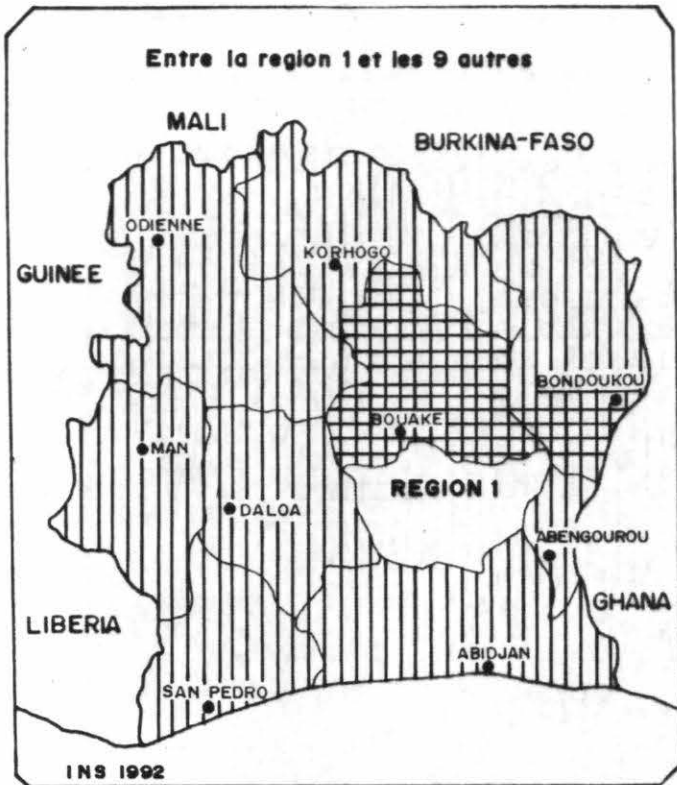
Tableau 2.14 : Taux annuels (1987-1988) de migration interne nette entre régions (pour 10 000).

REGION	R1	R2	R3	R4	R5	
1 Centre	-	4,1	-0,8	-1,4	-11,4	
2 Centre-nord	-3,6	-	2,2	-1,5	-5,6	
3 Nord- est	1,3	-3,9	-	-10,4	-44,3	
4 Centre-est	3,9	4,8	18,1	-	-48,7	
5 Sud	2,5	1,4	6,0	3,8	-	
6 Sud-Ouest	25,2	23,6	8,5	10,3	77,3	
7 Centre Ouest	6,7	5,7	0,2	0,2	1,9	
8 Ouest	9,2	11,0	2,4	1,5	32,7	
9 Nord-Ouest	2,8	19,3	4,6	-0,6	19,2	
10 Nord	1,2	-3,7	1,7	0,1	8,0	

REGION	R6	R7	R8	R9	R10	Total
1 Centre	-19,3	-12,5	-10,7	-1,8	-1,1	-40,4
2 Centre-nord	-16,1	-9,6	-11,5	-10,9	3,0	-41,6
3 Nord- est	-10,4	-0,6	-4,5	-4,7	-2,5	-71,7
4 Centre-est	-21,9	-0,8	-4,9	1,1	-0,4	-33,2
5 Sud	-12,1	-0,8	-8,2	-2,6	-1,6	3,9
6 Sud-Ouest	-	68,6	-1,1	7,6	8,6	240,0
7 C-Ouest	-28,1	-	-16,0	-1,4	2,1	-17,8
8 Ouest	0,7	25,5	-	24,0	2,5	97,1
9 Nord-Ouest	-9,1	4,1	-3,8	-	22,0	66,0
10 Nord	-7,3	-4,4	-4,0	-15,4	-	-14,0

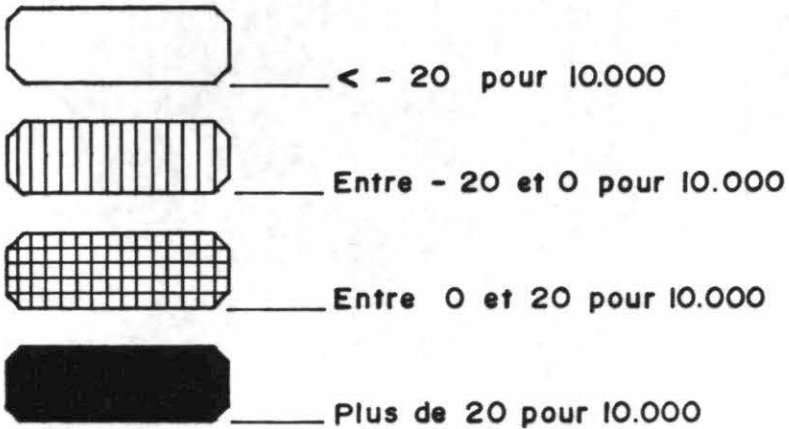
Nous avons dans les paragraphes qui précèdent mis l'accent sur les échanges de population entre régions. Ces échanges contribuent à la redistribution de la population au niveau national. On obtient une mesure de cette redistribution en divisant la demi-somme des migrations nettes en valeur absolue de toutes les régions du pays par la population moyenne de la période considérée. Cet indice noté (re) est pour la période 1987/1988 égal à 0,7 %. Cette valeur ne peut être appréciée qu'en comparaison avec une autre obtenue à une date précédente. Mais les données du recensement général de la population de 1975 ne permettent pas le calcul d'un tel indice. Quant à l'enquête démographique à passages répétés, ses aires de sondage ne correspondent pas aux régions administratives, ce qui ne facilite pas la comparaison d'autant plus que l'indice de redistribution est très sensible au découpage géographique.

CARTES 2.3 à 2.4: TAUX ANNUELS (1987-1988) DE MIGRATIONS INTERNES NETTES PAR REGION
(POUR 10.000)



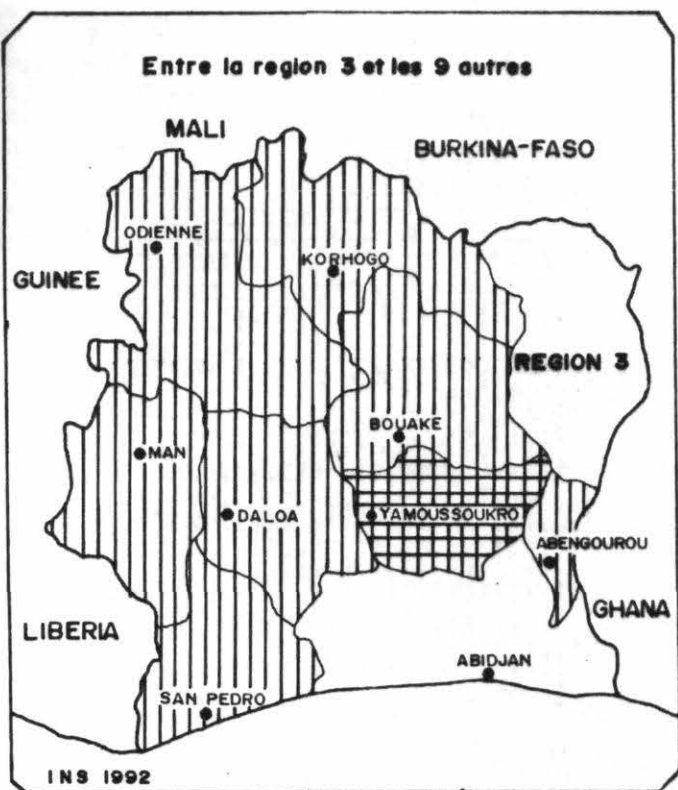
LEGENDE

TAUX ANNUELS

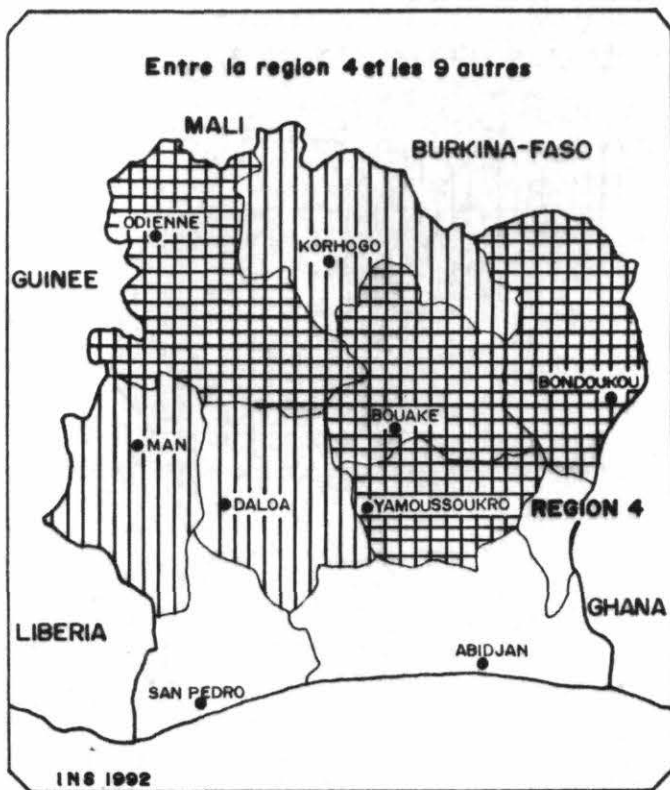


**ARTES 2.5 à 2.8: TAUX ANNUELS (1987-1988) DE MIGRATIONS INTERNES NETTES PAR REGION
(POUR 10.000)**

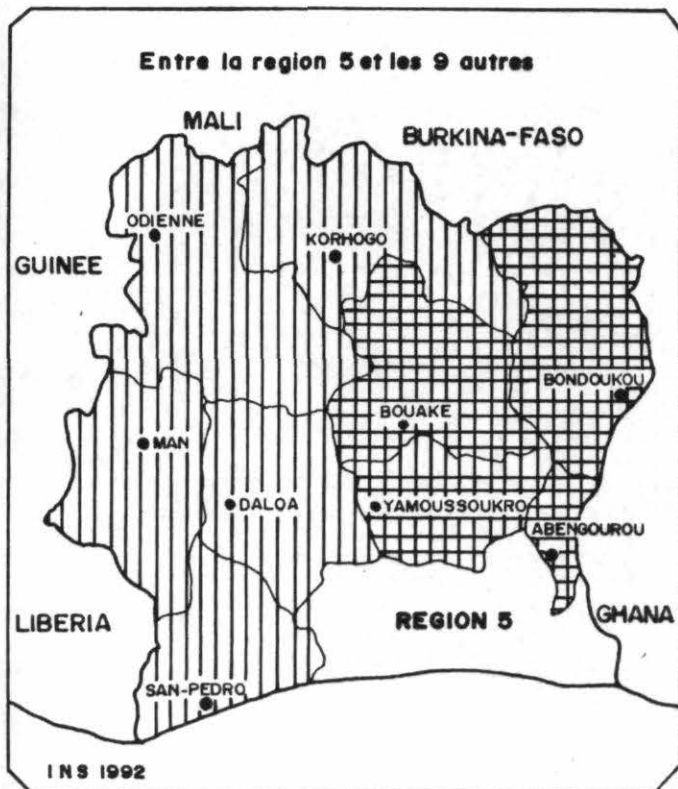
Entre la region 3 et les 9 autres



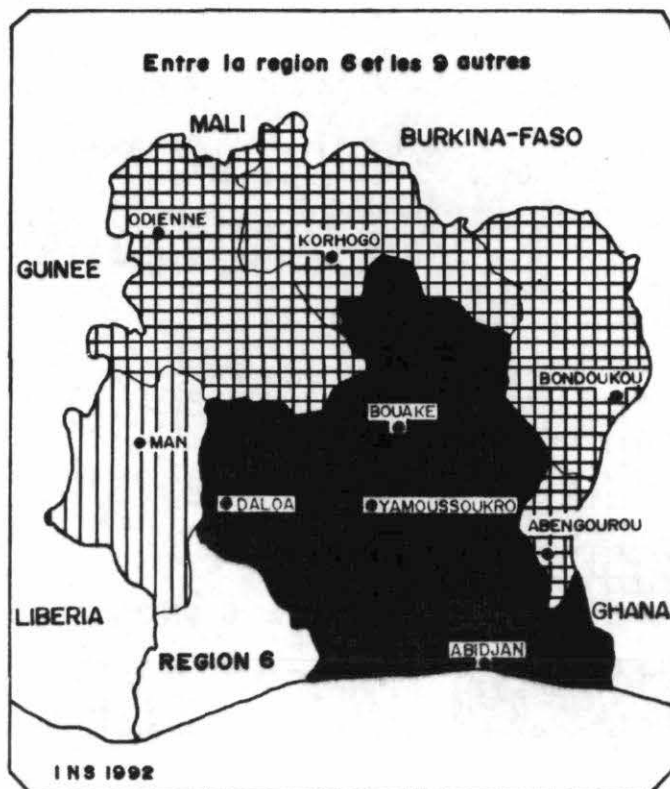
Entre la region 4 et les 9 autres



Entre la region 5 et les 9 autres

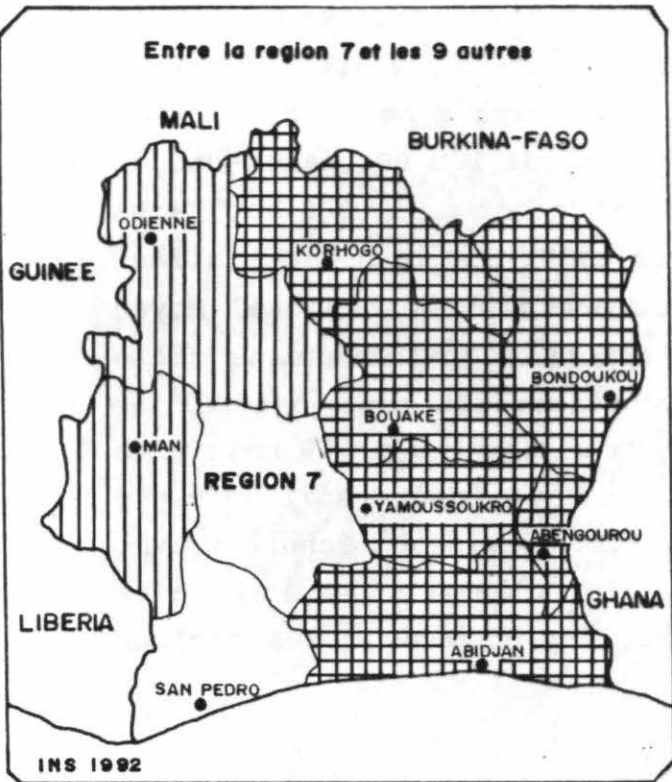


Entre la region 6 et les 9 autres

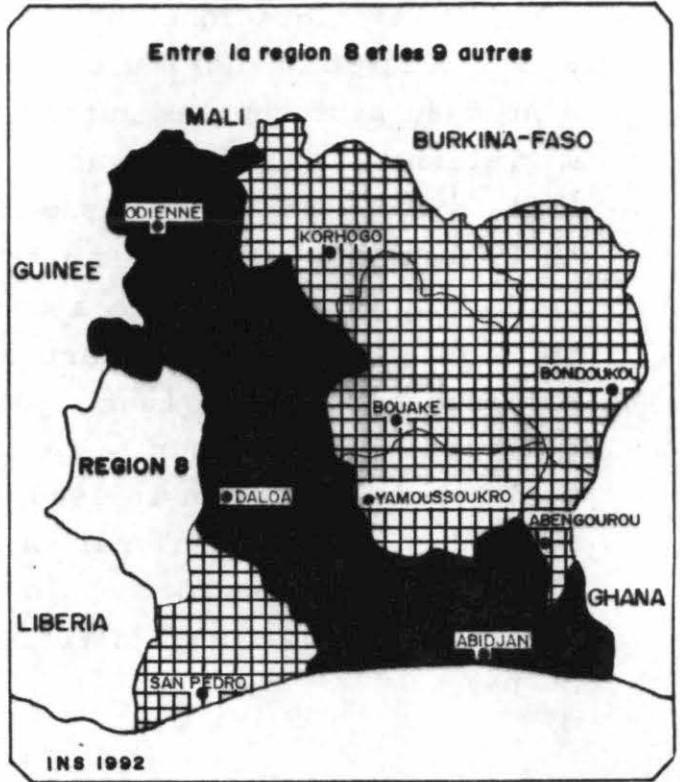


ARTES 2.9 à 2.12: TAUX ANNUELS (1987-1988) DE MIGRATIONS INTERNES NETTES PAR REGION
(POUR 10.000)

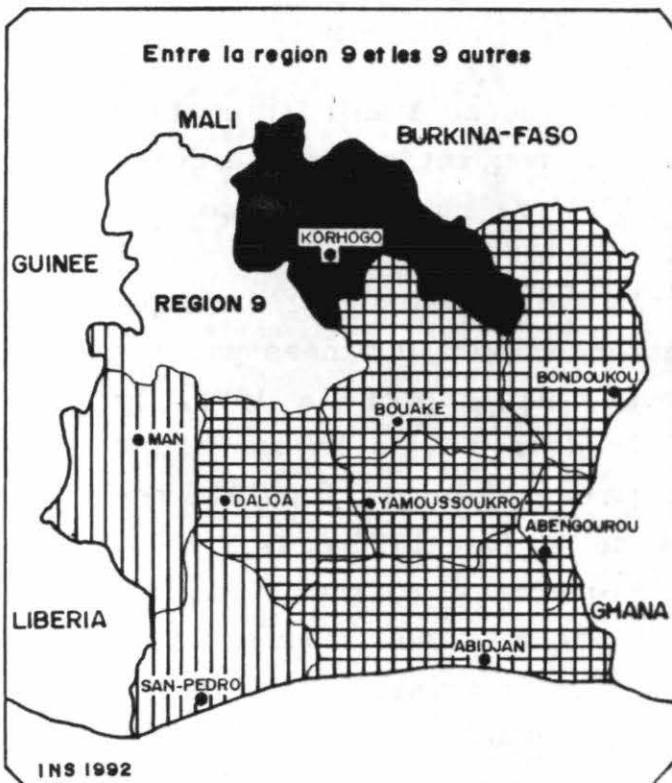
Entre la region 7 et les 9 autres



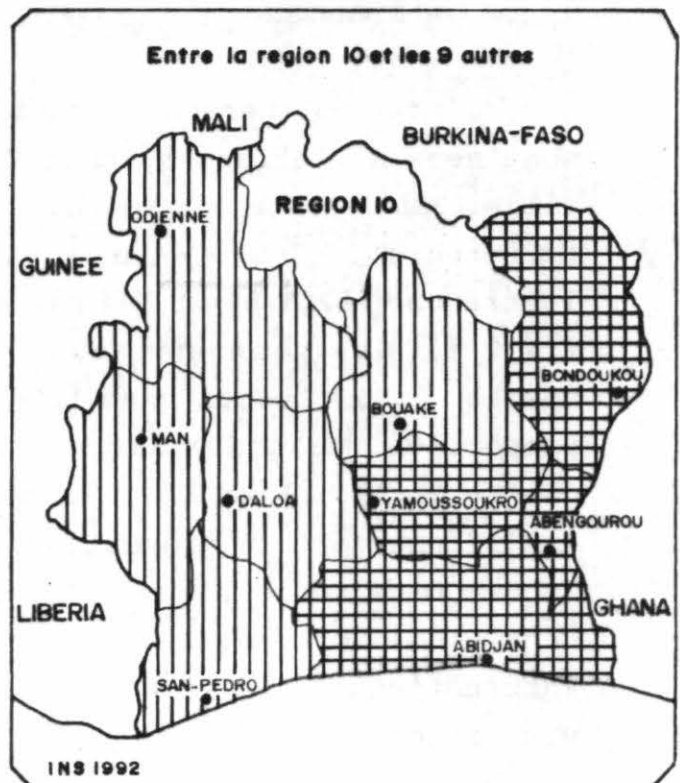
Entre la region 8 et les 9 autres



Entre la region 9 et les 9 autres



Entre la region 10 et les 9 autres



2.4. LES ECHANGES MIGRATOIRES AVEC LA VILLE **D'ABIDJAN**

Les migrations internes et internationales ont contribué à l'accélération de l'urbanisation en Côte d'Ivoire. La ville d'Abidjan plus que les autres villes du pays a bénéficié de ces migrations dans sa croissance. En effet, de 125 000 habitants en 1955, sa population est passée successivement à 951 000 habitants en 1975 puis à 1 929 079 habitants en 1988. Sur la période allant de 1955 à 1978, la ville a connu un accroissement annuel moyen de l'ordre de 10 %. La part de l'apport migratoire dans cette croissance est importante puisque l'accroissement naturel ne dépassait guère 3 % sur la période. Parmi les 1 929 079 résidents de la ville d'Abidjan en 1988, 1 137 861 résidents soit 59 % n'y sont pas nés. Pour analyser en détail la nature des échanges avec Abidjan nous considérons d'une part, les mouvements avec l'extérieur du pays et d'autre part, les flux avec les régions du pays.

2.4.1 LES ÉCHANGES MIGRATOIRES DE LA VILLE D'ABIDJAN AVEC L'ÉTRANGER

442 937 personnes résidentes recensées à Abidjan en 1988 sont nées à l'étranger, soit 23 % de la population totale de la ville. On compte parmi elles 97,5 % de non ivoiriens. La différence (2,5 %) se répartit entre les ivoiriens nés à l'étranger (82,1 %) et les naturalisés ivoiriens nés à l'étranger (17,9 %). Les personnes nées à l'étranger sont dominées par les hommes : 139 hommes pour 100 femmes. Par rapport à 1975, la proportion des individus nés à l'étranger est en baisse (29 % contre 23 %). Il en est de même des personnes de nationalité non ivoirienne dont la proportion passe de 40 % en 1975 à 37,7 % en 1988. Cette regression de l'apport migratoire externe s'inscrit dans le cadre de la diminution globale de l'immigration internationale consécutive à la situation de crise économique que vit la Côte d'Ivoire depuis les années 1980.

Si on se limite aux seuls mouvements enregistrés entre 1987 et 1988, on se rend compte qu'Abidjan a reçu 27 740 personnes venant de l'extérieur de la Côte d'Ivoire, soit 1,4 % de sa population. Ces immigrants proviennent en majorité du milieu urbain (73 %) et sont pour la plupart des hommes (57 %). Ce qui nous fait dire d'une part, que les migrants sont en majorité d'origine urbaine ou transitent par une ville avant de venir à Abidjan et d'autre part, les migrations internationales vers notre pays concernent plus les hommes que les femmes.

Les pays fournisseurs de ces migrants sont par ordre d'importance le Burkina Faso (29,7 %), le Mali (21,6 %), le Ghana (18,6 %), le Niger (10,9 %), la Guinée (9,1 %), pour ne citer que ceux-là. Pour certains pays, la présence des hommes est nettement supérieure à celle des femmes comme l'indique leur rapport de masculinité : Niger (526), Mali (215), Guinée (137). Déjà en 1975 le Niger détenait le plus fort rapport de masculinité suivi du Sénégal et de la Guinée. Parmi tous ces pays, seul le Ghana a un rapport de masculinité inférieur à 100 (42). Les femmes ont été toujours en nombre plus important parmi les ressortissants ghanéens en Côte d'Ivoire en général et à Abidjan en particulier. Déjà en 1975 on comptait 50 hommes pour 100 femmes dans la colonie ghanéenne à Abidjan.

2.4.2 LES ÉCHANGES AVEC LES RÉGIONS DU PAYS

En 1988, les personnes nées dans les différentes régions du pays hors d'Abidjan représentent 36 % de la population de la ville d'Abidjan. C'est une preuve que la capitale économique exerce une attraction non négligeable sur le reste de la Côte d'Ivoire; mais cette attraction varie selon la région. Ainsi, les régions Sud (Abidjan), Centre-Nord (Bouaké) et Centre-Ouest (Daloa) ont envoyé les plus fortes proportions (26 % à 17 %) de migrants internes à destination d'Abidjan.

En 1975, en dehors du département d'Abidjan, les migrants internes provenaient par ordre d'importance des départements de Bouaké (16,7 %) de Gagnoa (8 %), de Dimbokro (7,6 %) et de Daloa (6,2 %). C'est dire que la situation n'a pas beaucoup évolué entre 1975 et 1988.

En se limitant aux mouvements observés entre 1987 et 1988, on se rend compte que les migrants en provenance des régions vers la ville d'Abidjan se chiffrent à 83 201 individus. 88 % d'entre eux proviennent du milieu urbain. Ce qui montre l'attrait d'Abidjan pour les villes de l'intérieur. Le phénomène est identique pour les migrants en provenance des pays autres que la Côte d'Ivoire : 73 % d'entre eux sont issus des villes. Globalement Abidjan a accueilli 84 % de migrants urbains (migrants internes et internationaux confondus) contre 16 % de ruraux entre 1987 et 1988.

Toujours entre 1987 et 1988, les migrants internes à destination d'Abidjan sont dominés par les femmes : 116 femmes pour 100 hommes. Ce rapport est plus accentué chez les ruraux (159 femmes pour 100 hommes). Les déplacements féminins se justifient-ils par des raisons conjugales ou économiques ? L'enquête migration en cours de préparation permettra d'élucider cette question. Se référant aux différents groupes ethniques qui composent la population ivoirienne, il ressort que les flux migratoires internes des Akan ont été les plus importants vers Abidjan au cours des 12 mois précédant la date du recensement (48 %). D'ailleurs les Akan représentent 47,1 % de la population totale de nationalité ivoirienne à Abidjan en 1988. viennent ensuite par ordre d'importance, les krou (19,8 %) les Mandé du Nord (16,4 %), les Mandé du Sud (7,8 %) et le groupe voltaïque (7,6 %). Les naturalisés ivoiriens et ceux qui n'ont pas déclaré leur ethnie représentent 1,3 % du total des ivoiriens.

Mais si nous calculons l'intensité de la migration en rapportant les migrants vers Abidjan aux populations vivant hors d'Abidjan en 1987 de chacun des groupes ethniques, on arrive à une situation différente de la précédente. En effet, les Krou détiennent le plus fort taux de mobilité vers Abidjan qui est de 1,8 %. Ils sont suivis des Akan (1,2 %), des Mandé du Nord (0,8 %) et des Mandé du Sud (0,7 %). C'est seulement 0,4 % des Voltaïques qui sont allés vers Abidjan sur la période.

Tableau 2.15 : Flux migratoires vers Abidjan en 1987-1988.

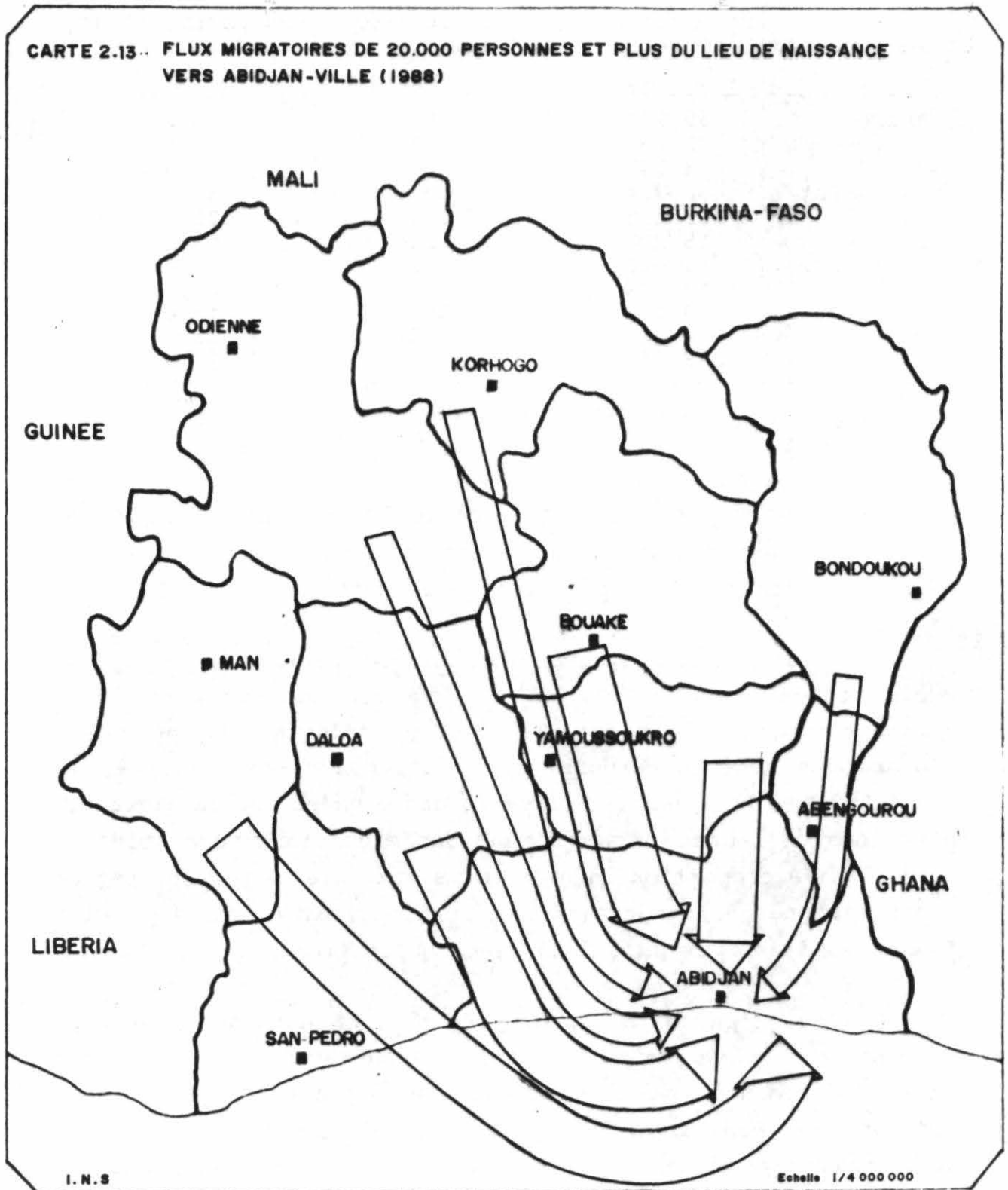
Région	Ensemble des émigrés	Emigrés vers Abidjan	Proportion (%) des émigrés vers Abidjan
Centre	30 161	5 104	16,9
Centre-Nord	32 464	5 622	17,3
Nord-Est	14 849	3 855	26,0
Centre-Est	10 384	2 681	25,8
Sud	68 413	17 213	25,2
Sud-Ouest	15 321	1 994	13,0
Centre-Ouest	41 613	7 475	18,0
Ouest	18 524	4 256	23,0
Nord-Ouest	13 497	1 885	14,0
Nord	14 112	1 645	11,7
Total	259 338	51 730	19,9

De la même manière, on peut rapporter les migrants de chaque région vers Abidjan à l'ensemble des sortants de la région pour déterminer l'attraction exercée par la ville Abidjan sur la région. Le tableau 2.15 rend compte de cette situation.

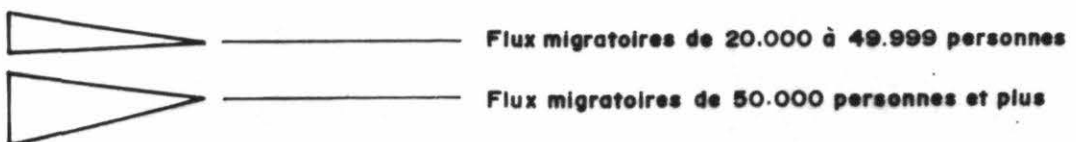
La propension à migrer vers Abidjan varie avec la région. Trois régions sur les dix ont envoyé plus du quart de leurs sortants pendant la période 1987/1988 sur Abidjan. Il s'agit dans l'ordre des régions Nord-Est (26,0 %), Centre-Est (25,8 %) et Sud (25,2 %). Il apparaît à travers ces données que la distance n'est pas un facteur discriminant des migrations vers Abidjan. En effet, la proportion la plus forte est détenue par une région assez éloignée d'Abidjan (450 km environ), alors que la région 5 dont Abidjan fait partie ne vient qu'en troisième position.

Pour l'ensemble des dix régions, on note que près d'un migrant sur 5 va vers Abidjan. Chacune des régions prises individuellement envoie au moins 10 migrants sur 100 vers Abidjan. Ce pouvoir d'attraction est à rechercher dans les infrastructures économiques, sociales et culturelles d'Abidjan qui attirent différentes catégories de personnes dont les demandeurs d'emploi, les élèves et étudiants, etc.

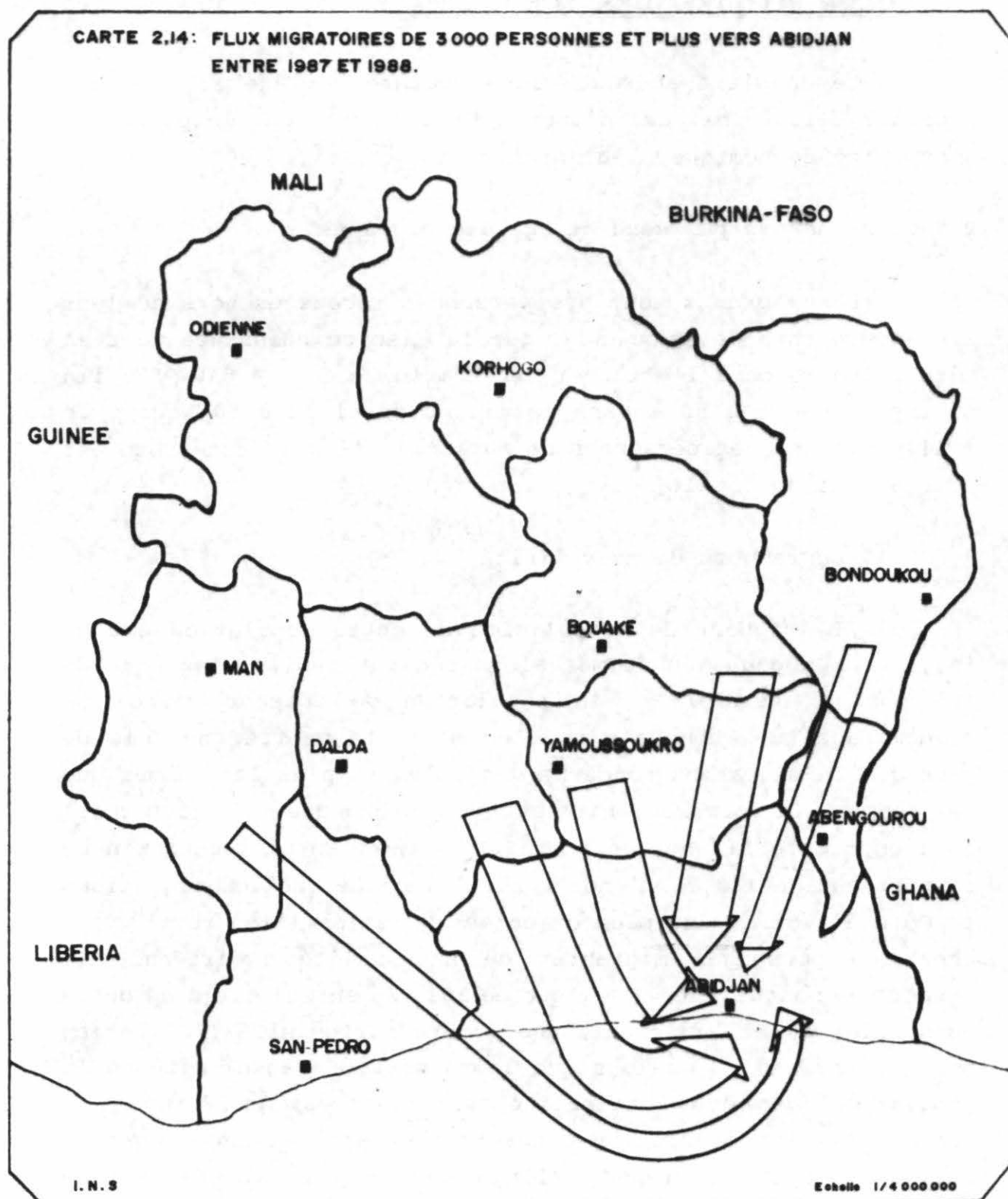
**CARTE 2.13.. FLUX MIGRATOIRES DE 20.000 PERSONNES ET PLUS DU LIEU DE NAISSANCE
VERS ABIDJAN-VILLE (1988)**



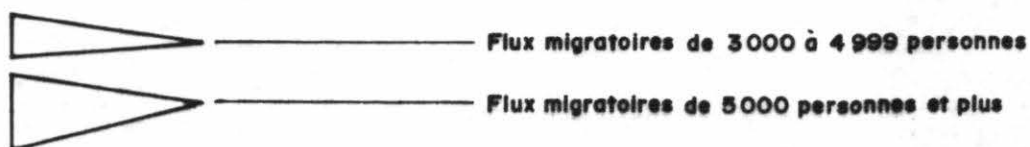
Légende



**CARTE 2.14: FLUX MIGRATOIRES DE 3 000 PERSONNES ET PLUS VERS ABIDJAN
ENTRE 1987 ET 1988.**



Légende ,



2.5. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES DES MIGRANTS

Ce chapitre aborde : la structure par âge et sexe des migrants, leur niveau d'instruction, leur participation à l'activité économique, leur profession.

2.5.1. Structure par sexe et âge des migrants

Les migrants sont des personnes recensées hors de leur sous-préfecture de naissance, que le lieu de naissance soit en Côte d'Ivoire ou à l'étranger. Au nombre de 4 540 977, ils se répartissent à 50 % dans le milieu rural et à 50 % dans le milieu urbain. Les personnes de nationalité ivoirienne comptent pour 57,6 % du total.

2.5.1.1. Le rapport de masculinité

le rapport de masculinité de cette population est de 115,4 hommes pour 100 femmes alors que cet indice n'est que de 105 pour l'ensemble de la population de Côte d'Ivoire. La prédominance des hommes parmi les migrants montre une fois de plus que la migration concerne généralement plus les hommes que les femmes. La surmasculinité est plus prononcée en milieu rural où l'on compte 117 hommes pour 100 femmes. En milieu urbain ce rapport est de 113,7. L'indice rural indique que les migrations en Côte d'Ivoire sont plus orientées vers le milieu rural.

Chez les personnes migrantes de nationalité ivoirienne, le rapport de masculinité n'est que de 101. On enregistre dans cette population en milieu rural, une légère surféminité (100 femmes pour 99 hommes). Signalons que le rapport de masculinité de la population totale de nationalité ivoirienne est de 97. C'est surtout dans la population migrante d'origine étrangère que la surmasculinité est grande : 138,5 hommes pour 100 femmes. Le niveau élevé du rapport de masculinité chez les migrants étrangers s'explique par la présence au sein de cette population de 90,5 % de personnes en majorité de sexe masculin nées à

l'étranger. C'est ainsi qu'en 1975 on comptait 166 hommes pour 100 femmes parmi les immigrants, et en 1988 ce rapport est de 143,5. La surmasculinité est encore plus importante au niveau de la population étrangère migrante rurale qu'à celui de la population urbaine (141 contre 135).

En comparant le rapport de masculinité des différents groupes ethniques qui composent la population de nationalité ivoirienne, on arrive à des différences importantes. En effet, deux groupes ethniques sur cinq, les Akan et les Krou affichent des rapports de masculinité en dessous de 100 de leur population migrante ; 99,5 et 95,8 respectivement. Les trois autres groupes ethniques se classent dans l'ordre suivant : Mandé du Sud (100,9), Mandé du Nord (104,3) et Voltaïque (109,8). Au vu de ces résultats, on peut conclure que les femmes Akan et Krou migrent plus que les hommes de mêmes ethnies et que le contraire s'observe chez les Mandé du Nord et les Voltaïques et dans une moindre mesure chez les Mandé du Sud. Le rapport de masculinité est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural chez les Krou, les Mandé du Nord et les Mandé du Sud alors que c'est l'inverse qui se voit dans les deux autres groupes.

Le rapport de masculinité des principales communautés étrangères migrantes vivant en Côte d'Ivoire varie de 60,8 chez les ghanéens à 431,8 chez les nigériens. En dehors des ghanéens, seule la communauté nigériane enregistre un rapport de masculinité en dessous de 100 (98,3).

Une différence fondamentale entre le milieu rural et le milieu urbain ne se remarque qu'au niveau de quelques communautés : burkinabé, ghanéenne, sénégalaise, béninoise, nigérienne et nigérienne. La situation de chaque communauté est liée plus ou moins au métier qu'exerce les hommes et les femmes. Ainsi, les burkinabé, plus liés au travail de la terre, accuse un rapport de masculinité plus fort en milieu rural. Les sénégalais et les nigériens, par leur activité de commerce se retrouvent avec un rapport de masculinité plus élevé en ville que dans le milieu rural. Quant aux ghanéennes et nigériennes très dynamiques dans le commerce urbain, elles supplantent les hommes dans ce milieu.

Tableau 2.16 : Rapport de masculinité de la population migrante par nationalité selon le milieu d'habitat.

Nationalité/ethnie	Urbain	Rural	Ensemble
Ivoiriens	102,6	99,3	101,1
- Akan	96,2	102,9	99,5
- Krou	104,6	80,9	95,8
- Mandé du Nord	106,3	100,0	104,3
- Mandé du Sud	114,3	87,0	100,9
- Voltaïque	109,7	109,9	109,8
Non ivoiriens	135,3	141,2	138,5
- Burkina Faso	138,8	146,6	144,4
- Ghana	48,7	75,9	60,8
- Guinée	125,8	122,6	124,6
- Mali	143,4	140,3	142,0
- Sénégal	326,4	286,8	323,7
- Bénin	127,5	139,7	136,3
- Niger	444,6	409,3	431,8
- Nigérian	97,1	105,5	98,3
Pays non africains	121,0	133,3	121,6
Toutes nationalités	113,7	117,1	115,4

Les courbes des rapports de masculinité par âge ont sensiblement la même allure, qu'il s'agisse du milieu urbain ou du milieu rural. Cependant on observe un décalage dans le temps entre le sommet de la courbe du milieu rural (65-69 ans) et celui de l'urbain (50-54 ans). Une autre différenciation entre les deux courbes est qu'on constate une sous-masculinité avant 25 ans en milieu urbain, une surmasculinité croissante de 25 ans à 55 ans et une baisse croissante par la suite. En milieu rural, seul le groupe d'âges 15-19 ans enregistre un rapport de masculinité inférieur à 100 (85). Au-delà de cet âge, le rapport de masculinité est croissant jusqu'à 65-69 ans. La sous-masculinité avant 25 ans signifie probablement que la migration masculine en direction du milieu urbain en particulier ne prend de l'ampleur qu'à partir de 25 ans. C'est une situation qui s'observe aussi bien chez les ivoiriens que les non-ivoiriens.

Tableau 2.17: Population migrante (recensée hors de la
S/Préfecture de naissance) par âge selon le sexe
(toutes nationalités).

Groupe d'âges	Masculin	Féminin	Total
0-4	176429	173677	350106
5-9	209635	222592	432227
10-14	206313	219545	425858
15-19	241861	281134	522995
20-24	400078	402128	802206
25-29	250851	211341	462192
30-34	275838	202148	477986
35-39	216588	138769	355357
40-44	146503	88806	235309
45-49	113579	62722	176301
50-54	77228	39760	116988
55-59	51362	25709	77071
60-64	30317	16022	46339
65-69	18015	9770	27785
70 et plus	15935	11809	27744
Age non déclaré	2513	2000	4513
Total	2433045	2107932	4540977

Figure 2.9 : Rapport de masculinité des migrants et non-migrants par âge selon le milieu (urbain) en 1988

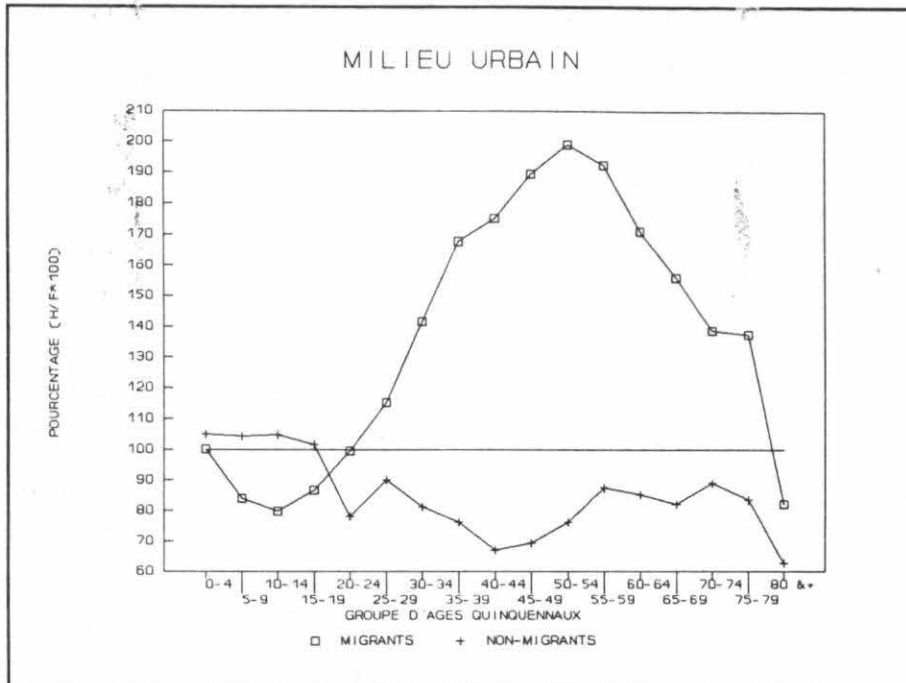
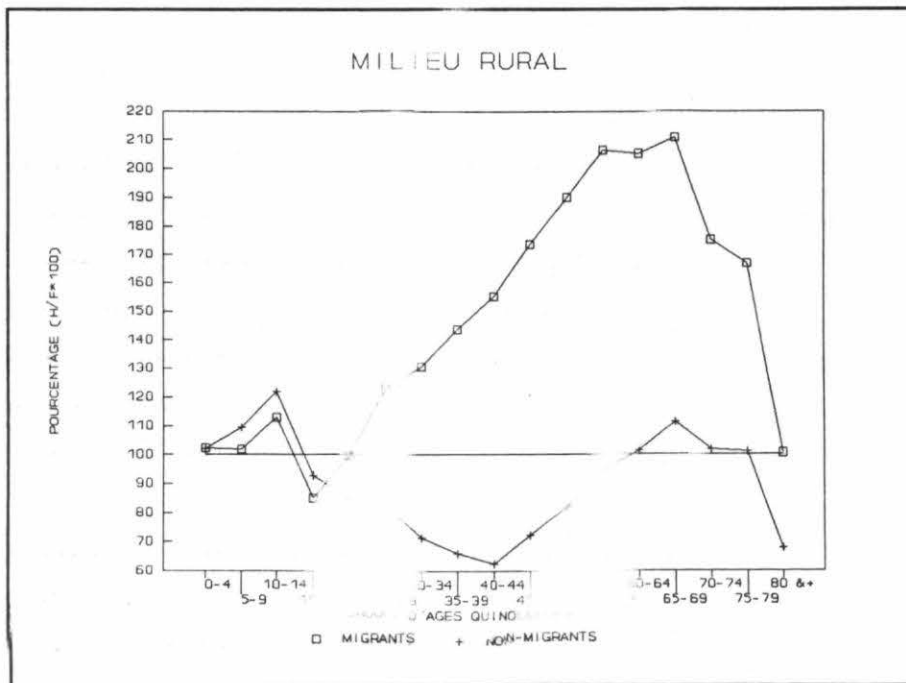


Figure 2.10: Rapport de masculinité des migrants et non-migrants par âge selon le milieu (rural) en 1988



2.5.1.2. la pyramide des âges

La surmasculinité est la caractéristique principale de la population migrante en particulier celle des non-ivoiriens. Autant cette surmasculinité s'est manifestée à travers les rapports de masculinité, autant elle apparaît sur les pyramides des âges.

Alors que la pyramide des âges de l'ensemble de la population de Côte d'Ivoire a une base large, celle des migrants a une base étriquée et on y observe une surreprésentation des groupes d'âges actifs (15 à 40 ans). Le groupe 20-24 ans est particulièrement important par rapport aux autres (17,7 % de l'ensemble). Il est suivi du groupe 15-19 ans (11,5 %). Si l'importance de la tranche d'âges 20-24 ans s'observe aussi bien du côté des hommes qu'à celui des femmes, l'effectif de ces dernières est plus élevé dans ce groupe donnant un rapport de masculinité de 99,5.

C'est au niveau du milieu urbain que la concentration de la population aux groupes d'âges actifs est plus prononcée, ce qui donne à la pyramide des âges une base rétrécie et une forme effilée à partir de 45 ans. Le groupe d'âges 20-24 ans reste prépondérant avec 18 % de l'effectif total du milieu urbain.

A la différence du milieu urbain, la pyramide des âges de la population rurale présente un aspect massif, du moins jusqu'à 40 ans. Le groupe 20-24 ans surpassant les autres entrave cette compactivité. L'importance de ce groupe d'âges déjà signalée plus haut, fait penser à une migration massive des jeunes personnes de ces âges sans qu'on ne puisse dire pourquoi c'est cette tranche d'âges seule qui est concernée et non la précédente ou la suivante.

L'une des particularités de la pyramide du milieu rural est la largeur de sa base. En effet, la tranche 0-4 ans représente 10 % de l'effectif de ce milieu d'habitat alors qu'elle n'est que de 5,4 % dans la population urbaine.

Figure 2.11 : Pyramides des âges des migrants et des non-migrants du milieu urbain en 1988

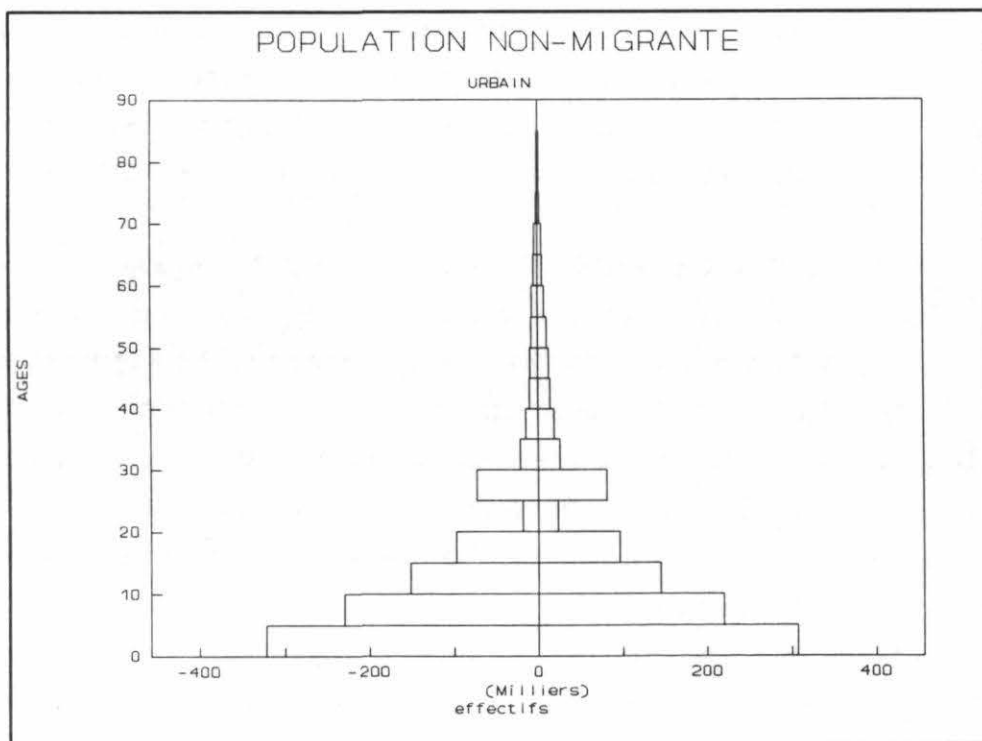
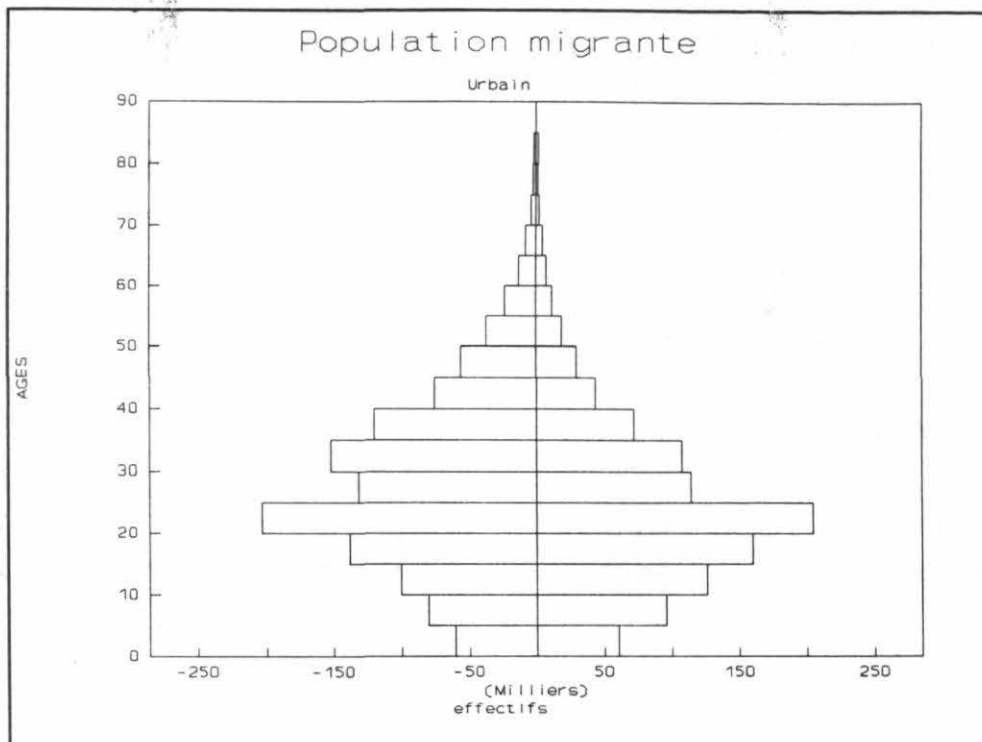
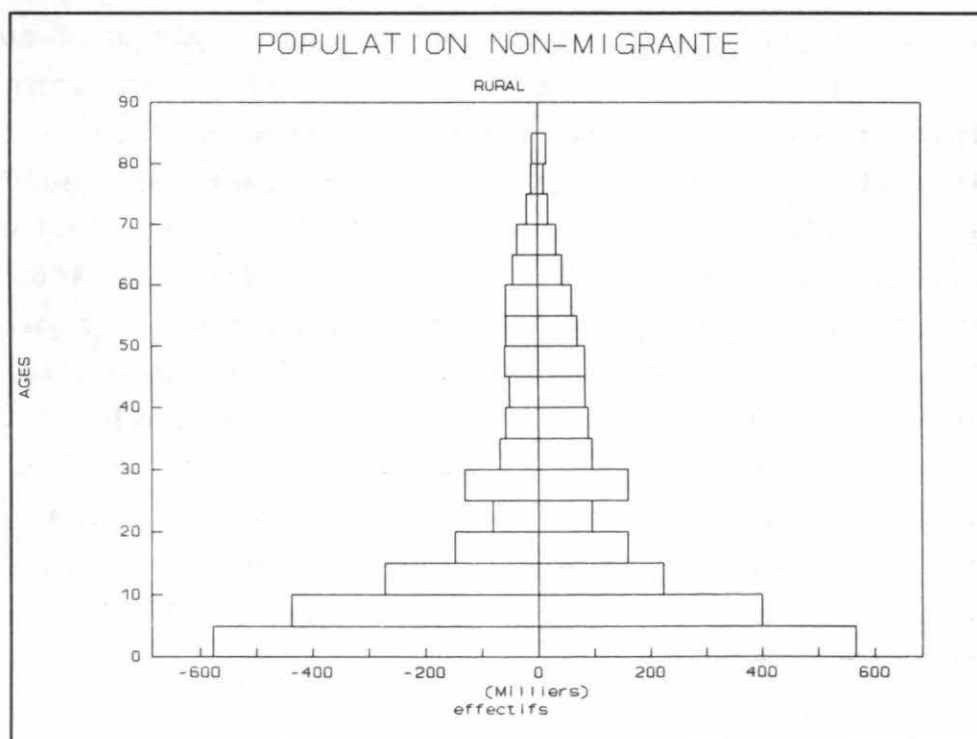
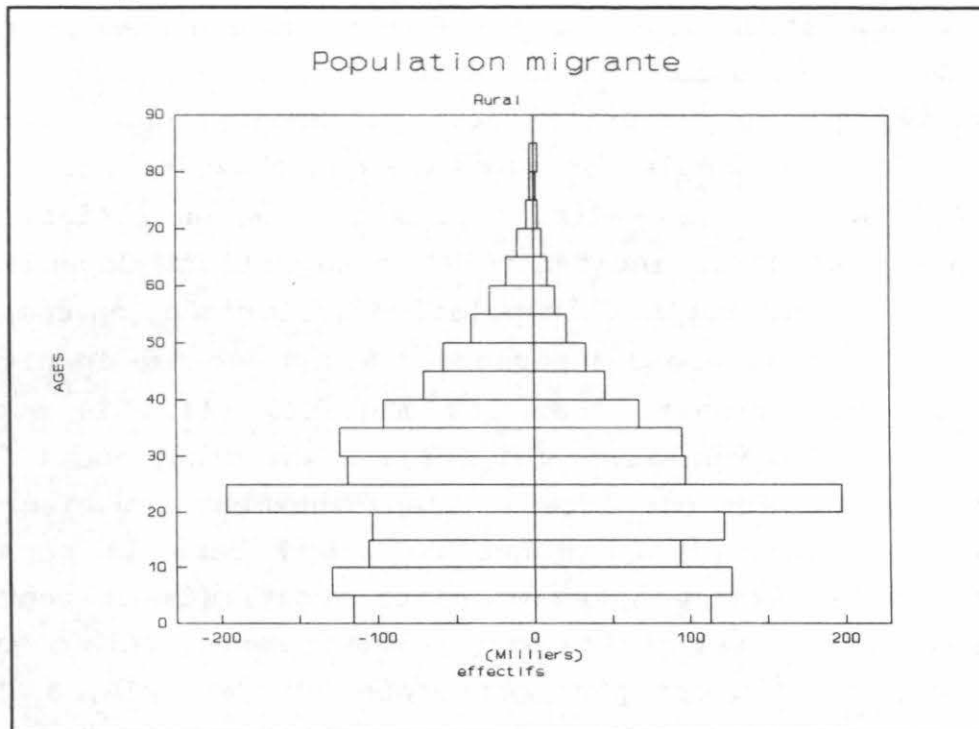


Figure 2.12 : Pyramides des âges des migrants et des non-migrants du milieu rural en 1988



2.5.2. MIGRATION ET NIVEAU D'INSTRUCTION

La population prise en compte est celle âgée de 6 ans et plus. La population migrante de cette tranche d'âges représente 49,4 % de la population totale du même groupe d'âges. Le tableau 2.17 montre que la proportion des analphabètes est plus élevée (57,7 %) dans la population migrante que chez les non-migrants (54,3 %), ce qui voudra dire à première vue que l'instruction n'est pas un facteur incitatif de la migration. Cependant, il apparaît qu'au niveau de la population scolarisée, on compte une proportion plus élevée des personnes ayant dépassé le niveau de l'enseignement primaire chez les migrants (44,3 %) que dans l'ensemble de la population (31,7 %). C'est ainsi que 4,5 % des migrants scolarisés ont atteint l'enseignement supérieur alors que cette proportion n'est que de 2,5 % dans la population totale. La différence entre migrants scolarisés et population totale scolarisée est réelle pour les deux sexes, mais c'est chez les hommes qu'elle est plus prononcée. Par exemple, 5,8 % des hommes migrants scolarisés ont atteint l'enseignement supérieur contre 3,5 % pour l'ensemble de la population.

Si globalement, les non-migrants comptent, en proportion, autant d'analphabètes proportionnellement parlant que les migrants, en milieu rural par exemple, la proportion d'analphabètes est plus importante chez les migrants que chez les non-migrants indiquant de fait que les migrants analphabètes se dirigent en majorité vers le milieu rural. Ceci est d'autant plus vrai que sur 2 369 778 migrants analphabètes, 1 466 644 se trouvent en milieu rural soit 61,9 % alors que les migrants de ce milieu ne représentent que 48,4 % de l'ensemble des migrants. Toujours en milieu rural, la proportion de ceux qui ont dépassé le cycle primaire parmi la population scolarisée est plus importante chez les migrants que chez les non-migrants : 19,9 % contre 11,6 %. La situation est identique en milieu urbain, où la population non-migrante n'enregistre que 29,9 % de personnes scolarisées ayant dépassé le niveau de l'enseignement primaire contre 52,4 % pour la population migrante.

La comparaison entre ivoiriens et non-ivoiriens fait ressortir que les seconds sont plus analphabètes que les premiers (74,8 % contre 44,5 %). Si dans les deux communautés, les hommes sont plus alphabétisés que les femmes, c'est au niveau des ivoiriens que l'écart entre les deux sexes est plus grand. En effet, alors que la proportion des analphabètes n'est que de 32,4 % chez les migrants ivoiriens, elle est de 56,7 % dans la population des migrantes ivoiriennes, soit un écart de 24 points; l'écart entre les deux sexes chez les non-ivoiriens étant de 15 points (68,6 % contre 83,6 %).

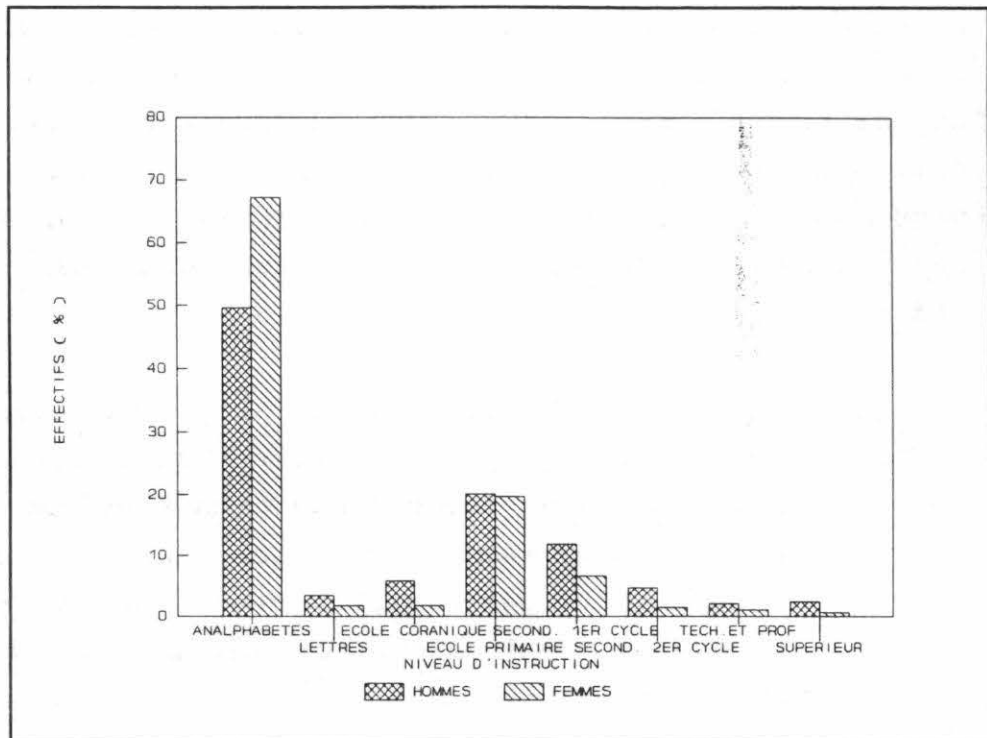
Si la population ivoirienne est plus alphabétisée que la population non-ivoirienne, par rapport aux migrants scolarisés cette dernière renferme un pourcentage plus élevé de personnes ayant dépassé l'enseignement supérieur que la population ivoirienne. Ainsi, 6,4 % des migrants scolarisés non-ivoiriens ont atteint l'enseignement supérieur contre 4,0 % pour la population ivoirienne.

Tableau 2.18 : Répartition de la population migrante et non-migrante de 6 ans et plus par niveau d'instruction selon le milieu d'habitat.

Niveau d'ins- truction	RURAL				URBAIN			
	migrts	%	non-mgt	%	migrts	%	non-mg	%
Analpha.	1466644	73,7	2045934	68,5	903134	42,7	76313	8,3
Lettre	44347	2,2	67235	2,3	62390	3,0	22977	2,5
Ec.Coran.	59135	3,0	52641	1,8	103134	4,9	87319	9,5
Primaire	319416	16,1	727307	24,4	498604	23,6	517796	56
Snd 1er C.	65791	3,3	64993	2,2	323122	15,3	160134	17
Snd 2è C.	15708	0,8	9443	0,3	113021	5,3	34846	3,8
Snd Tec Pf	13088	0,7	17539	0,6	51814	2,5	13706	1,5
Supérieur	4084	0,2	1717	0,1	61684	2,9	9831	1,1
Total	1988213	100,0	2986809	100,0	2116903	100,0	922922	100

Libellé : Analpha : Analphabète
Ec. Coran. : Ecole coranique
Snd 1er C. : Secondaire 1er cycle
Snd 2è C. : Secondaire 2è cycle
Snd Tec Pf : Secondaire Technique et Professionnel
Mgts : Migrants
Non-mgt : Non-Migrants

Figure 2.13 : Population migrante de 6 ans et plus selon le niveau d'instruction et le sexe



2.5.3. MIGRATION ET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Au recensement, l'activité économique a été saisie à partir de 6 ans ; ceci pour tenir compte de l'entrée précoce en activité des enfants qui ne sont pas scolarisés. Ainsi, chaque individu est classé dans l'une des huit rubriques suivantes : occupé, chômeur, quête du premier emploi, ménagère, élève et étudiant, retraité, hors activité, autres inactifs. Les trois premières rubriques constituent la population active et les autres la population inactive.

2.5.3.1. POPULATION POTENTIELLEMENT DISPONIBLE POUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le premier indice que nous allons utiliser pour mesurer l'activité des migrants (il s'agit de tous ceux, ivoiriens et non-ivoiriens, recensés hors de leur sous-préfecture de

naissance) est le taux brut d'activité qui se définit comme le rapport entre la population active et la population totale de la même tranche d'âges. Le taux brut d'activité de l'ensemble de la population résidente de la Côte d'Ivoire est de 51,3 %. En d'autres termes, 51 personnes sur 100 sont disponibles dans la population au moment du recensement pour exercer une activité économique. La population migrante quant à elle a un taux de 57,3 %. Ce taux varie en fonction du sexe : 78,1 % chez les hommes contre 33,0 % chez les femmes . Dans la population totale ces indices sont respectivement de 67,8 % et 33,9 %.

La conclusion à laquelle on aboutit à l'examen de ces premiers résultats est que la population migrante est plus active que la population non-migrante, d'autant plus que le taux d'activité des non-migrants n'est que de 45,3 %.

Pour revenir à la population migrante, l'écart important entre les sexes est à mettre en partie au compte de la mauvaise interprétation de la définition du terme actif par les agents recenseurs. En effet, l'actif est toute personne en activité (économique s'entend) ou disponible pour exercer une activité. La question "travaillez-vous" posée aux femmes reçoit parfois la réponse négative en ville si la femme n'a pas une activité salariée et la même réponse en milieu rural si la femme n'a pas une importante exploitation agricole. A cette réponse, l'agent devrait préciser le contenu de la question. Mais le plus souvent, il enregistre ces femmes comme des ménagères c'est-à-dire qu'elles ne s'occupent que de leur ménage et des enfants. C'est ce qui explique le taux d'activité faible des femmes qui comptent 48 % de ménagères dans leur rang.

L'activité est plus intense en milieu rural qu'en milieu urbain, comme l'indiquent les taux d'activité : 61,7 % contre 53,2 % (tableau 2.19).

Quel que soit le milieu d'habitat, le taux est plus élevé chez les hommes que chez les femmes pour des raisons évoquées ci-dessus. Mais l'écart entre les deux sexes est plus accentué en milieu rural qu'en milieu urbain.

La comparaison des taux d'activité des migrants selon la nationalité montre que les non-ivoiriens sont nettement plus actifs que les ivoiriens et ce, quel que soit le milieu d'habitat et le sexe. Cette situation (nous reviendrons là-dessus) est liée en partie à la structure par âge de chacune des populations en présence. C'est chez les non-ivoiriens que l'écart entre les taux d'activité masculin et féminin est le plus important : 92 % contre 34 % ; le taux masculin est donc 2,7 fois le taux féminin, alors que ce rapport est de 2,1 dans la population ivoirienne.

Après l'examen des différentes rubriques du type d'activité, on se rend compte que les actifs sont dominés dans l'ensemble de la population par les personnes occupées (94,1 %). Cette prédominance des occupés se vérifie quels que soient le milieu d'habitat et la nationalité. Les chômeurs, en nombre réduit d'une façon générale (0,9 %) parmi les migrants, sont presque inexistants en milieu rural (0,2 %). Au niveau de la population inactive, ce sont les ménagères qui constituent la plus grande proportion. Comme seules les femmes sont concernées par cette rubrique, il faut la situer dans ce contexte pour se rendre compte que 48 % des inactifs féminins sont des ménagères. Du côté des hommes, la majorité des inactifs sont des élèves et étudiants, ceci est vrai en milieu urbain comme en milieu rural.

En examinant la situation suivant les nationalités ivoirienne et non-ivoirienne, il apparaît que la population non-ivoirienne renferme la proportion la plus importante des occupés parmi les actifs (97,3 %) et qu'elle détient également le plus fort taux de chômage. Par contre, la population ivoirienne a la plus forte proportion des personnes en quête du premier emploi (8,3 % parmi les actifs).

Si dans la communauté étrangère, les ménagères sont relativement plus nombreuses que les autres inactifs, chez les ivoiriens, elles sont remplacées par les élèves et étudiants. Le nombre dérisoire d'élèves et d'étudiants (4,2 %) dans la population migrante non-ivoirienne est en relation avec la

structure par âge de celle-ci qui contient très peu de personnes de 5 à 14 ans (10,6 %), l'âge auquel on recrute la presque totalité des élèves du primaire. Cette tranche d'âges représente 25 % des ivoiriens migrants.

Tableau 2.19 : Taux d'activité de la population migrante de 6 ans et plus par nationalité et le milieu d'habitat selon le sexe.

Sexe	Ivoiriens	Non-ivoiriens	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	66,0	91,6	72,6	83,9	78,2
Féminin	32,3	34,0	30,9	35,2	33,0
Total	49,3	67,8	53,2	61,7	57,3

2.5.3.2. - L'évolution de l'activité économique avec l'âge

Une autre façon d'apprécier l'activité de la population est de calculer le taux d'activité par âge. Cette façon de procéder permet de voir l'évolution avec l'âge de la participation de la population à l'activité économique.

L'examen des taux d'activité par âge fait apparaître que l'activité commence tôt et se poursuit tard quel que soit le milieu d'habitat surtout chez les hommes. Ainsi, plus de 50 % des individus restent en activité au-delà de 75 ans. L'évolution des courbes de l'activité par âge (figures 2.14 et 2.15) indique la prédominance des activités du milieu rural par rapport à celles du milieu urbain aussi bien chez les hommes que chez les femmes. L'écart entre les courbes est plus sensible aux jeunes âges (avant 30 ans) et après 50 ans. L'écart avant 30 ans s'explique par le fait que l'activité en milieu urbain démarre plus lentement à cause de la scolarisation et la qualification des

individus alors qu'en milieu rural, on commence à travailler dès que le physique le permet. L'écart après 50 ans serait imputable au fait que certaines personnes cessent de travailler pour raison de retraite et vont parfois reprendre l'activité en milieu rural.

La comparaison des courbes d'activité par nationalité (figure 2.15) indique, un écart important avant 30 ans entre les courbes, chez les hommes; la courbe des non-ivoiriens étant à presque tous les âges au-dessus de celle des ivoiriens. L'activité est donc plus intense et plus précoce chez les étrangers. Il faut cependant noter qu'entre 30 et 55 ans, l'écart se réduit parfois à des points communs.

Quant aux courbes des migrantes, on constate que celle des non-ivoiriennes est au-dessus de l'autre jusqu'à 20 ans ; c'est l'inverse qui s'observe entre 20 et 50 ans et la courbe des non-ivoiriennes repasse au-dessus jusqu'à 60 ans pour changer de position après cet âge. L'évolution des courbes féminines appelle quelques commentaires : les non-ivoiriennes moins scolarisées que les ivoiriennes rentrent tôt en activité mais à partir de 15-20 ans, au moment où les ivoiriennes commencent à entrer en nombre important à l'activité, suite à la déscolarisation, le nombre des étrangères ne croît plus de façon substantielle pour diverses raisons (les non-scolarisées sont toutes déjà en activité, les scolarisées n'ont pas les mêmes facilités que les ivoiriennes à accéder à l'emploi salarié), entraînant la baisse de leur courbe d'activité par rapport à celle des ivoiriennes.

Il est à noter que les courbes d'activité des femmes ont atteint leur maximum entre 30 et 50 ans. Cet optimum est réalisé entre 45 et 50 ans en milieu rural pour toutes les femmes (nationalités confondues). Ce qui voudra dire que les femmes du milieu rural ne deviennent intensément actives que lorsqu'elles sont dégagées des contraintes de maternité (grossesse, allaitement etc...). En milieu urbain, l'âge de la pleine activité des femmes est plus précoce : 35-40 ans. Cela s'explique peut-être par le fait que les femmes citadines n'ont pas les

mêmes contraintes au point de vue maternité que les femmes des campagnes. Par exemple la femme salariée en couche reste active occupée alors que celle du milieu rural aurait été recensée comme inactive tout le temps qu'a nécessité le repos de maternité.

Un examen comparatif des taux d'activité des migrants et des non-migrants a révélé que :

- l'activité est plus intense en milieu urbain chez les migrants que chez les non-migrants et ce, aussi bien pour les hommes que pour les femmes ;

- le même phénomène se produit en milieu rural pour les hommes mais chez les femmes, c'est la courbe d'activité des non-migrantes qui est au-dessus de celle des migrantes ;

- au niveau de la population de nationalité ivoirienne, les non-migrantes sont plus actives que les migrantes. L'activité dans cette population est plus précoce et se termine tardivement. Cependant , l'intensité de l'activité est la même dans les deux sous-populations entre 20 et 50 ans.

Tableau 2.20 : Taux d'activité par groupe d'âges selon le sexe des populations migrantes urbaine et rurale (toutes nationalités).

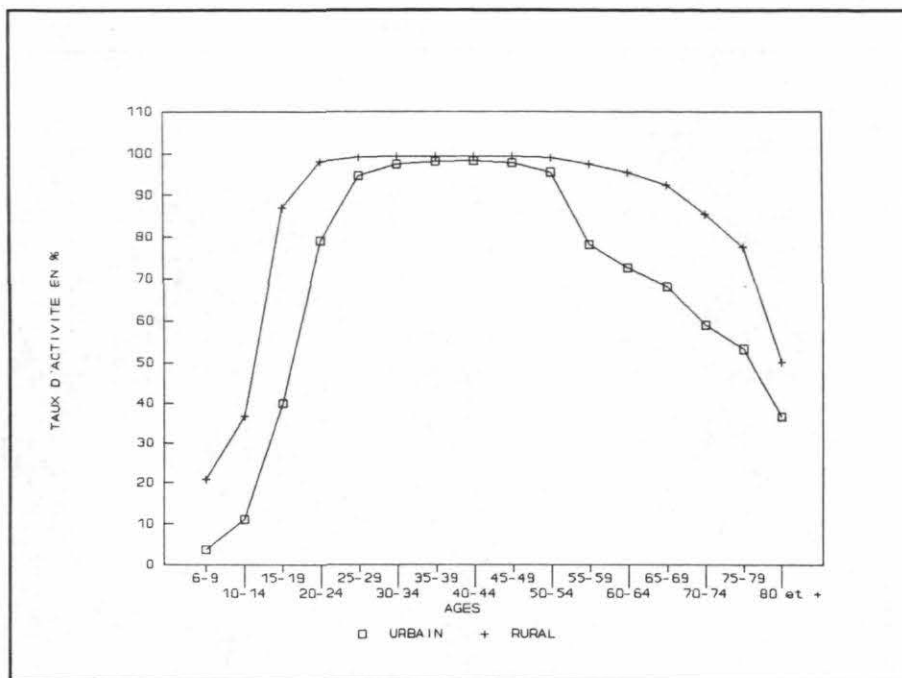
AGES	U R B A I N			R U R A L		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
6-9	3,7	4,5	4,1	20,9	12,6	16,8
10-14	11,2	15,5	13,6	36,8	21,6	29,7
15-19	40,0	28,1	33,6	87,0	34,9	58,9
20-24	79,1	33,6	56,3	98,0	37,5	67,7
25-29	94,7	39,0	68,8	99,2	39,7	72,5
30-34	97,5	43,3	75,1	99,3	42,5	74,7
35-39	98,1	44,0	77,9	99,4	44,7	77,0
40-44	98,2	43,1	78,2	99,4	47,2	78,9
45-49	97,8	42,4	78,6	99,3	48,0	80,5
50-54	95,5	37,7	76,2	99,0	47,0	81,1
55-59	78,2	31,1	62,1	97,5	45,3	80,5
60-64	72,7	23,6	54,6	95,5	40,4	77,4
65-69	68,2	16,9	48,2	92,4	34,3	73,7
70-74	59,0	11,8	39,2	85,4	24,7	63,4
75-79	53,3	7,9	34,1	77,6	20,0	56,0
80 et +	36,5	5,0	19,2	50,1	7,9	29,1
N.D.	53,7	20,8	45,5	95,2	95,0	95,1
TOTAL	72,6	30,9	53,2	83,9	35,2	61,7

Tableau 2.21 : Taux d'activité par groupe d'âges selon le sexe des populations migrantes ivoirienne et non-ivoirienne.

I V O I R I E N S				N O N - I V O I R I E N S		
AGES	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
6-9	11,9	7,8	9,8	21,0	12,5	16,5
10-14	18,3	15,5	16,9	46,8	27,3	36,5
15-19	45,5	30,9	37,8	88,8	31,2	56,9
20-24	78,7	37,6	57,0	97,0	33,1	66,7
25-29	95,2	43,1	69,2	98,1	35,3	71,7
30-34	98,1	46,6	73,9	98,6	38,9	75,9
35-39	98,6	46,7	75,3	98,8	41,5	79,5
40-44	98,5	46,4	74,3	98,9	43,6	82,3
45-49	98,2	45,9	74,9	98,8	44,5	84,4
50-54	96,8	42,4	73,3	97,8	43,1	84,6
55-59	85,5	38,2	65,4	91,8	39,5	80,3
60-64	83,4	32,4	61,6	88,3	32,8	75,2
65-69	81,2	26,7	57,9	84,2	23,7	70,4
70-74	72,5	18,6	48,0	76,7	18,7	60,7
75-79	65,7	14,3	42,2	68,7	13,3	53,5
80 et +	43,5	6,5	22,9	76,6	7,1	45,4
N.D.	43,9	21,1	33,7	71,5	29,3	57,0
TOTAL	66,0	32,3	49,3	91,7	34,0	67,8

Figure 2.14 : Taux d'activité de la population migrante par groupe d'âges selon le milieu d'habitat et le sexe

MASCULIN



FEMININ

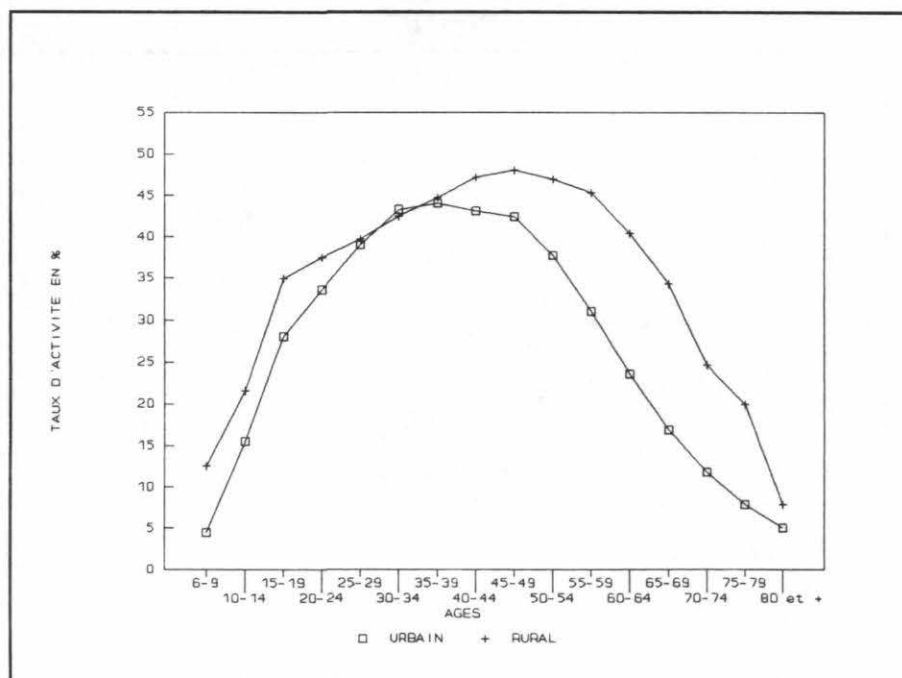
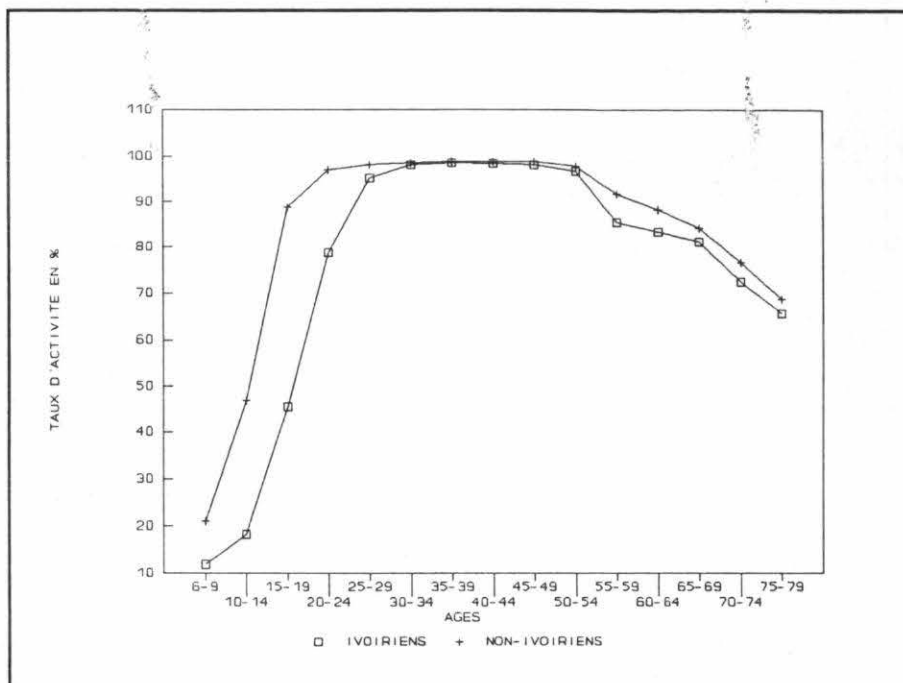
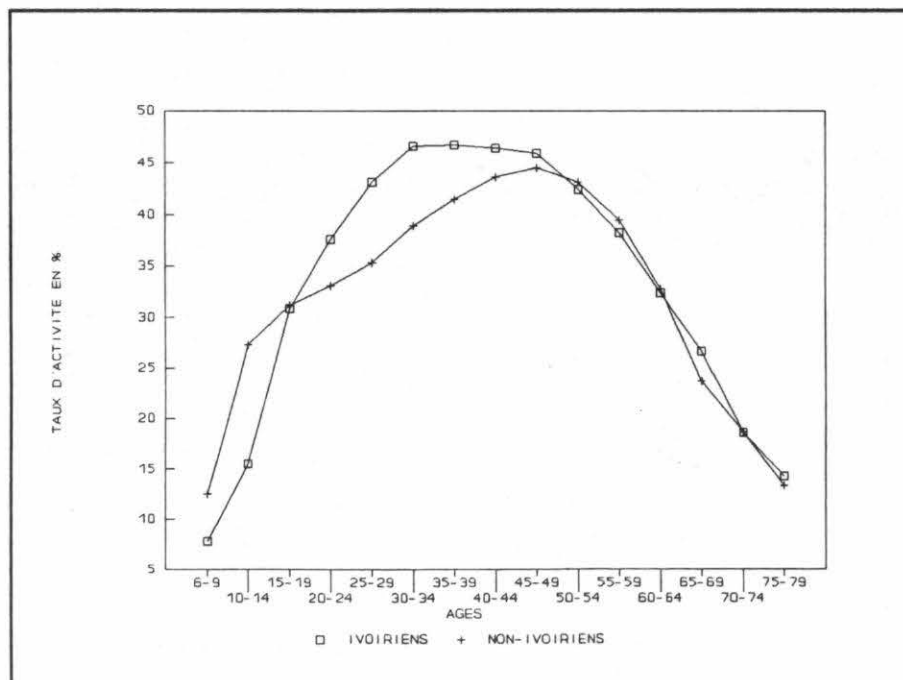


Figure 2.15 : Taux d'activité de la population migrante par groupe d'âges selon la nationalité et le sexe

MASCULIN



FEMININ



2.5.4 MIGRATION ET PROFESSION

Huit groupes de professions ont été constitués pour répartir les personnes occupées et chômeurs au moment du recensement.

Ce sont :

- 1 - Personnel des professions scientifiques, techniques, libérales et assimilées.
- 2 - Directeurs et cadres administratifs supérieurs.
- 3 - Personnel administratif et travailleurs assimilés.
- 4 - Personnel commercial et vendeurs.
- 5 - Travailleurs spécialisés dans les services.
- 6 - Agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs et chasseurs.
- 7 - Ouvriers et manoeuvres non agricoles et conducteurs d'engins de transport.
- 8 - Travailleurs ne pouvant être classés selon la profession.

Tableau 2.22 : Répartition de la population migrante active (occupés plus chômeurs) par profession selon le sexe et la nationalité.

Profes- sion	Hommes	Femmes	Total	Urbain	Rural	ivoi riens	non-ivoi riens
1	5,8	3,3	5,1	8,6	2,2	8,7	2,0
2	0,7	0,2	0,6	1,3	0,1	0,9	0,3
3	3,7	4,0	3,8	7,3	0,8	7,0	1,0
4	11,4	33,8	17,3	29,3	7,0	12,9	21,2
5	5,4	8,1	6,1	11,7	1,4	4,5	6,8
6	50,5	43,9	48,8	9,2	82,6	44,4	52,7
7	21,7	6,2	17,6	31,8	5,5	19,9	15,7
8	0,5	0,1	0,4	0,7	0,1	0,5	0,3
N.D.	0,2	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'importance du groupe professionnel 6 qui s'apparente grosso modo avec le secteur primaire est apparue dans le tableau 2.21. Au nombre de 2.234.856, la population migrante active (occupés + chômeurs) compte 1.090.543 personnes dans les professions d'agriculteurs, d'éleveurs, de forestiers, de pêcheurs et chasseurs, soit 48,8 % du total. Près de la moitié de la population active migrante travaille donc dans le secteur primaire, ce qui confirme la vocation agricole de la Côte d'Ivoire. Au niveau de la population active totale (migrants et

non-migrants confondus) les travailleurs du groupe 6 représentent 63,7 % . Malgré leur importance dans la population active du pays, les travailleurs du secteur primaire sont en régression puisqu'ils constituaient près de 71 % des actives en 1975. Comme en 1975 le groupe 6 est suivi de loin par le groupe 7 (ouvriers et manoeuvres non agricoles et conducteurs d'engins de transport), 13 % au lieu de 12,7 % en 1975 puis le groupe 4 (personnel commercial) 12,5 % au lieu de 6,2 % en 1975.

Le pourcentage des personnes migrantes travaillant dans le secteur primaire reste important quel que soit le sexe : un peu plus de la moitié des hommes actifs (50,5 %) et plus de 2 personnes sur 5 chez les femmes (43,9 %). La prédominance du secteur primaire s'explique en partie par le fait que près de 10 % des migrants actifs urbains y travaillent. Ces travailleurs agricoles urbains représentent 12 % de la population active totale urbaine au lieu de 18 % en 1975. Là également l'évolution est assez nette entre les deux dates (1975-1988).

La répartition des fonctions entre la ville et la campagne apparaît clairement dans le tableau 2.22. Alors que les migrants actifs ruraux sont à 82,6 % dans le secteur primaire, leurs homologues urbains se partagent à près de 75 % entre le commerce (29,3 %) les services (11,7 %) et le groupe des ouvriers et manoeuvres (31,8 %). Cependant, dans le milieu rural, l'agriculture est suivie, de loin il est vrai, du commerce (7 %) et du groupe des ouvriers et manoeuvres (5,5 %).

D'un milieu d'habitat à l'autre, les femmes sont plus représentées dans le commerce que les hommes. Cette prépondérance des femmes dans les activités commerciales se justifie quand on sait :

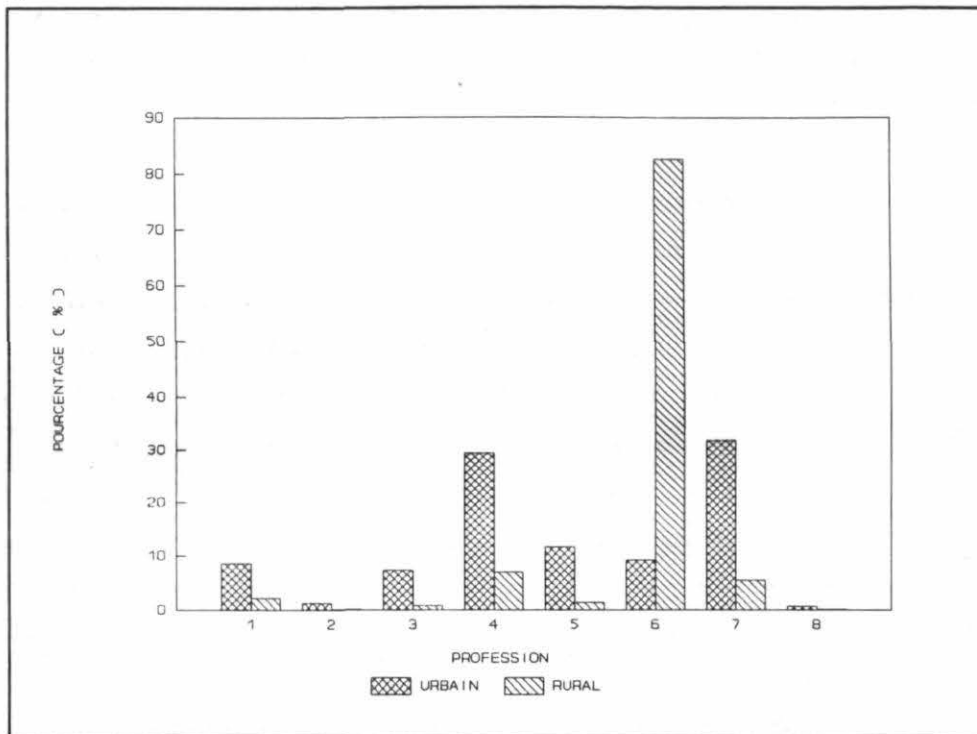
- d'une part, que dans certaines sociétés ces activités sont réservées aux femmes ; et que celles-ci sont appelées à commercialiser non seulement les produits manufacturés, mais aussi et surtout leurs propres productions (galettes, beignets et autres produits alimentaires) et les produits vivriers ;

- d'autre part, que les femmes qui n'ont pas été à l'école et celles qui n'ont pas poussé loin les études sont limitées dans le choix de leur métier ; en dehors de l'agriculture, elles se consacrent le plus souvent à la vente d'articles divers.

Le croisement des professions avec les nationalités révèle que la majorité (52,7 %) de la population étrangère migrante active se trouve dans le secteur primaire. Cette prédominance du secteur primaire est liée probablement au niveau d'instruction de la population étrangère (75 % d'analphabètes). En effet, comme nous le signalons tantôt, les personnes non scolarisées sont limitées dans le choix de leur métier se vouant à l'agriculture. Deux autres groupes de professions renferment plus de 10 % de la population active étrangère. Il s'agit du groupe 4 (21,2 %) et du groupe 7 (15,7 %).

Une répartition plus équilibrée s'observe chez les ivoiriens bien que le secteur primaire reste dominant (44,4 %). Viennent ensuite le groupe 7 (19,9 %), le groupe 4 (12,9 %), le groupe 1 (8,7 %) et le groupe 3 (7,0 %). La présence des ivoiriens de façon significative dans tous les groupes de professions dénote la possibilité qu'ils ont d'accéder à la profession de leur choix. Ce qui n'est pas le cas pour les étrangers qui, de par leur statut ne peuvent que se contenter des domaines où il n'existe pas de restriction pour eux.

Figure 2.16 : Population migrante active (occupés et chômeurs) par profession selon le milieu d'habitat (toutes nationalités)



A l'issue de cette analyse sur la profession des migrants, aucune discrimination apparente ne s'opère entre migrants et non-migrants. C'est plutôt le milieu d'habitat, la nationalité et le sexe qui constituent des variables de discrimination. Cet élément sera peut-être plus évident si on examine plus à fond ce qui se passe au niveau des différents groupes ethniques de la Côte d'Ivoire et des différentes communautés étrangères représentées dans le pays.

2.5.4.1 PROFESSION ET ETHNIE DES MIGRANTS

La population de nationalité ivoirienne, rappelons-le est composée de cinq groupes ethniques auxquels il faut ajouter les "naturalisés ivoiriens" qui ne représentent que 0,7 % du total des ivoiriens. Ces différents groupes ne se répartissent pas de la même façon dans les groupes de professions. Mais ce qui est commun à quatre d'entre eux , c'est la prédominance du secteur primaire. En effet, l'agriculture est l'activité dominante des

groupes ethniques sauf pour les Mandé du Nord. Il est bien entendu que le pourcentage des agriculteurs n'est pas le même dans toutes les ethnies. Ainsi, cette proportion varie de 60,7 % chez le groupe Voltaïque à 24,9 % chez les Krou. Ce qui est aussi remarquable dans ces groupes ethniques est que le groupe des ouvriers et manoeuvres non agricoles vient en deuxième position après les agriculteurs. C'est l'inverse de cette situation qui s'observe chez les Mandé du Nord. En dehors de ces caractéristiques communes, les Krou se distinguent des autres par une répartition plus équilibrée dans les différentes professions: cinq professions sur sept renferment chacune plus de 10 % des actifs ; ce qui n'est pas le cas par exemple chez les Akan où seules deux professions enregistrent chacune plus de 10 % des actifs et à elles seules, ces professions contiennent 66 % des mêmes actifs. Il y a donc une concentration des travailleurs d'une façon générale dans trois professions. La particularité des Mandé du Nord est leur forte présence dans le commerce (24,6 %) et leur répartition en proportion presque égale dans l'agriculture (30 %) et dans les activités du groupe ouvriers et manoeuvres (30,7 %).

Tableau 2.23 : Répartition de la population migrante active (occupés et chômeurs) ivoirienne par profession selon le groupe ethnique.

Profession	Akan	Krou	Mandé du Nord	Mandé du Sud	Voltaïque
1	9,7	14,5	3,2	9,2	4,5
2	1,0	1,6	0,7	0,8	0,4
3	7,4	14,3	4,0	7,7	3,1
4	9,6	12,5	24,6	12,4	10,3
5	5,7	7,8	3,9	5,5	4,4
6	50,4	24,9	30,0	40,7	60,7
7	15,7	23,5	30,7	23,1	16,2
8	0,5	1,0	0,4	0,7	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.5.4.2 PROFESSION ET NATIONALITÉ DES MIGRANTS

Comme pour les ethnies, la répartition des migrants étrangers par profession permet de relever des particularités. Nous ne considérons ici que les communautés les plus représentées. Il ressort du tableau 2.24 que trois groupes de professions concentrent au moins 80 % de la population active dans la plupart des nationalités présentes. Il s'agit du groupe 4 (commerce), le groupe 6 (agriculture), le groupe 7 (les ouvriers et manoeuvres non-agricoles).

Tableau 2.24 : Répartition de la population migrante (occupés et chômeurs) non-ivoirienne par profession selon la nationalité (en %).

Nationalité	Profession								
	1	2	3	4	5	6	7	8	total
Burkina	0,7	-	0,9	8,0	6,8	72,5	10,9	0,2	100
Ghana	1,8	-	0,4	31,0	18,7	33,3	14,5	0,2	100
Guinée	2,9	-	0,9	31,1	3,1	31,6	30,1	0,3	100
Mali	1,2	-	0,7	25,1	4,8	48,8	19,1	0,3	100
Bénin	7,9	0,6	2,5	24,1	4,5	21,3	38,8	0,3	100
Sénégal	4,1	0,6	1,3	58,5	3,8	2,2	29,3	0,2	100
Togo	6,1	0,5	2,4	19,1	7,3	28,1	36,3	0,2	100
Niger	0,6	-	0,3	77,2	4,3	8,2	9,2	0,2	100
Nigéria	6,9	0,2	0,4	59,5	7,5	2,2	23,1	0,2	100
Non Africains	36,8	17,6	9,4	24,1	4,0	1,7	5,5	1,0	100

Selon la nationalité, l'un de ces trois groupes de professions peut être prépondérant. Ainsi, 72,5 % des burkinabé actifs se trouvent dans l'agriculture. Trois pays ont plus de 50 % de leur population dans le commerce. Ce sont : le Niger (77,2 %), le Nigéria (59,5 %) et le Sénégal (58,5 %). La

principale activité des maliens est l'agriculture ; elle occupe près de la moitié (48,8 %) des actifs. Les ressortissants de certains pays se répartissent de façon plus équilibrée dans les trois professions majoritaires (commerce, agriculture et activités ouvrières). Il s'agit des guinéens: 31 %, 31,6 % et 30,1 % respectivement ; les ghanéens : 31 %, 33,3 % et 14,5 % respectivement ; les béninois et les togolais.

Le Bénin, le Nigéria et le Togo constituent un groupe de trois pays qui s'illustrent par leur présence relative dans les professions scientifiques, techniques et libérales. Ce sont 7,9%, 6,9% et 6,1% respectivement de leurs ressortissants qui y travaillent. Le Sénégal apparaît en quatrième position avec 4,1%. Si pour le Bénin et le Togo la situation se comprend à cause de leur tradition d'exportateurs de cadres de toutes natures vers la Côte d'Ivoire, cela semble moins évidente pour le Nigéria dont les ressortissants se rencontreraient surtout dans le commerce et dans les activités diverses. L'explication la plus plausible est celle qui consiste à dire que ces nigériens sont des travailleurs des organismes internationaux tels que la Banque Africaine de Développement (BAD) et de certaines administrations américaines ou d'autres pays installées en Côte d'Ivoire.

La population migrante d'origine non-africaine a une structure de professions tout à fait différente de celle des migrants africains. En effet, les trois principaux groupes de professions qui rassemblent 80 % de la population africaine ne regroupent qu'environ 30 % des actifs non africains. Les professions scientifiques, techniques et libérales concentrent la plus grande proportion des actifs (36,8 %), suivies du groupe 4 (commerce) : 24,1 %. En troisième position se trouvent les directeurs et cadres administratifs supérieurs (17,6 %). Cette répartition des étrangers non-africains dans l'économie de la Côte d'Ivoire s'explique par leur rôle d'apporteurs de technologie et de détenteurs de capitaux ; à cet effet, ils occupent les postes de responsabilité dans les sociétés et dans les administrations publiques. Ils exercent également dans les

professions libérales. C'est pourquoi ils occupent 19 % des postes de directeurs et cadres administratifs supérieurs de toute la Côte d'Ivoire soit 66,8 % de ces postes occupés par les non-ivoiriens.

Il ressort de cette analyse que la nationalité est un caractère discriminant pour la répartition de la population active migrante selon la profession. Alors que les burkinabé s'occupent de l'agriculture, les nigériens, nigérians et sénégalais s'occupent des activités commerciales tandis que ghanéens, guinéens et maliens travaillent à la fois dans l'agriculture et dans le commerce. Les non-africains ont des postes de responsabilité dans les administrations publiques et privées.

L'une des questions relatives à l'activité au cours du recensement est la situation qu'occupe l'individu dans la profession. La réponse à cette question comporte six modalités : employeur, salarié, travailleur à la tâche, indépendant, aide familial et apprenti. Pour l'ensemble des migrants actifs (occupés et chômeurs) les exploitants indépendants sont en nombre plus important (46,8 %). Au nombre de 536.619, les salariés viennent en deuxième position (24,1 %) et les aides familiaux sont en troisième position : 19,2 %. La prédominance des indépendants est liée à l'importance du secteur primaire dans l'économie : plus de 50 % des indépendants sont enregistrés dans l'agriculture. Utilisateur de beaucoup de main d'oeuvre, le secteur primaire dominé par l'agriculture est basé sur la main d'oeuvre familiale, c'est ce qui justifie la place qu'occupent les aides familiaux dans cette répartition.

Vu l'importance du secteur agricole en Côte d'Ivoire, il n'est pas surprenant d'avoir une proportion relativement faible de salariés. Ceux-ci se recrutent principalement parmi les ouvriers et manoeuvres non-agricoles (26,9 %), les professions scientifiques, techniques et libérales (18,5 %), les travailleurs spécialisés dans les services (17,3 %). Seulement 15,8 % des salariés sont parmi les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs,

forestiers et chasseurs. Il n'est pas surprenant non plus d'avoir 0,8 % d'employeurs dans un pays où les entreprises privées sont peu nombreuses, laissant à l'Etat le rôle du principal employeur.

Les migrants salariés de nationalité ivoirienne, au nombre de 324.174, représentent, 60,4 % de l'ensemble des migrants salariés. Cette proportion est en constante évolution, puisqu'au recensement de 1975 l'ensemble des salariés non-ivoiriens étaient plus nombreux que les salariés Ivoiriens (52 % contre 48 %). Dix ans plus tôt, soit en 1965 on estimait les salariés étrangers à 54 % du total des salariés.

L'importance des migrants salariés étrangers par rapport à l'ensemble des migrants salariés varie selon le groupe de profession. Elle va de 13,3 % dans le groupe 3 à 84,6 % dans le secteur primaire. On sait que les travailleurs immigrés se recrutent en grand nombre parmi les manoeuvres agricoles et c'est également eux qui s'occupent le plus souvent du jardinage d'où leur prédominance dans cette profession.

Par rapport à chacune des nationalités ivoirienne et non-ivoirienne, les populations salariées se repartissent différemment dans les professions. Alors que les ouvriers et les manoeuvres détiennent la plus forte proportion chez les ivoiriens, ce sont les travailleurs du secteur primaire qui sont en première position chez les étrangers. La deuxième place chez ceux-ci est occupée par les ouvriers et manoeuvres non agricoles tandis que les personnes de professions scientifiques, techniques et libérales sont chez les ivoiriens à la deuxième place. Ces observations confirment le caractère discriminatoire de la nationalité par rapport à la profession.

Tableau 2.25 : Répartition de la population migrante active (occupés et chômeurs) salariée par profession selon la nationalité et le sexe (en %)

Profession	Ivoiriens			Non - Ivoiriens		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1	25,9	25,9	25,9	6,3	16,0	7,2
2	3,1	1,3	2,8	1,4	2,2	1,5
3	18,4	35,1	21,4	4,4	11,2	5,0
4	5,0	3,9	4,8	4,9	7,9	5,2
5	10,4	28,6	13,7	20,9	41,4	22,7
6	4,7	1,2	4,0	35,1	16,7	33,5
7	32,5	4,0	27,4	27,0	4,6	25,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

A l'issue de ce chapitre, il convient de retenir ce qui suit :

- la structure par sexe et âge de la population migrante, est différente de celle de la population totale. Elle se caractérise par une base étriquée de la pyramide des âges et un renflement de celle-ci entre 15 et 40 ans. Ce dernier aspect est le signe d'un nombre important de population active parmi les migrants. Le rapport de masculinité est en faveur des hommes quel que soit le milieu d'habitat ;

- une scolarisation en progression rapide a fait passer la proportion des analphabètes de 76 % en 1975 à 57,6 % en 1988. Les personnes ayant atteint le niveau de l'enseignement supérieur et qui constituaient 0,4 % de la population de 6 ans et plus en 1975 sont passées à 1,6 % en 1988 ;

- la population migrante prend une part active au développement économique du pays. Cette participation est mise en relief par le taux d'activité plus élevé chez les migrants. La répartition des migrants dans les différents groupes de profession a révélé que le secteur primaire dominé par l'agriculture reste prépondérant ; il absorbe 48,8 % des actifs. Les africains non-ivoiriens sont nombreux dans l'agriculture, dans le commerce et dans les services spécialisés. Quant aux non-africains, ils occupent des postes de responsabilité dans les administrations publiques et privées.

T R O I S I E M E P A R T I E
L' IMMIGRATION E T R A N G E R E

Salia KEITA

La migration internationale est le déplacement de la population entre un pays donné à un autre. On parle d'immigrants par rapport au pays d'accueil et d'émigrants par rapport au pays de départ.

L'immigrant est la personne de nationalité non ivoirienne née à l'étranger et qui s'est installée en Côte d'Ivoire pour une durée égale ou moins à six mois.

La mesure du phénomène peut se faire à partir des recensements qui sont les sources de données les plus courantes des migrations. Les questions relatives aux lieux de naissance et de résidence dans le recensement de 1975 en Côte d'Ivoire auxquelles fut ajouté au recensement de 1988, le lieu de résidence 12 mois avant le dénombrement fournissent les données sur les flux migratoires et les principales caractéristiques des migrants.

Les enquêtes par sondage peuvent réunir les informations les plus détaillées sur l'évolution des divers courants de migrations et leurs caractères socio-économiques. Elles permettent de mieux éclairer les décideurs sur le phénomène et de cerner les perturbations démographique, sociale et économique engendrées par les migrations.

Les statistiques frontalières peuvent fournir également d'importantes informations sur les migrations internationales. Mais pour l'instant, elles sont mal enregistrées et ne permettent pas de faire des études fiables en Côte d'Ivoire.

Dans ce document seront abordés :

- l'historique de l'immigration vers la Côte d'Ivoire,
- les flux migratoires entre 1987 et 1988,
- la migration durée de vie,
- la structure démographique des immigrants.

3.1 CONTEXTE HISTORIQUE

La pénétration française en Côte d'Ivoire s'est faite à partir du Sud-Est, plus précisément dans la région d'Assinie, d'Aboisso et de Grand-Bassam. La colonie de la Côte d'Ivoire fut créée le 10 mars 1893.

La Côte d'Ivoire de par ses potentialités économiques avait une place privilégiée dans l'approvisionnement de la métropole en matières premières industrielles: les essences rares telles que Sipo, Samba, Tiama.

L'administration devait donc disposer pour ces travaux d'intérêt public d'une main-d'oeuvre abondante et disciplinée.

Elle institua le travail forcé qui prit l'aspect de véritables déportations des populations recrutées dans le centre, l'Ouest, le Nord pour le Sud. La population ivoirienne estimée à 1.532 000 habitants en 1921; 1.725.000 en 1926; 1.931.000 en 1936 (F.Dureau, RGP75), n'arrivait pas à satisfaire la forte demande de main-d'oeuvre pour les activités économiques de la colonie. Il a fallu alors faire appel à l'immigration forcée des ressortissants des colonies voisines le Burkina Faso (ex Haute Volta) et le Mali (ex Soudan Français), des terrassiers du Bénin (ex Dahomey) et des ouvriers de Guinée. Le Burkina Faso et le Mali naturellement moins dotés sur le plan économique disposaient d'une population nombreuse et valide. Dès lors, commença l'immigration étrangère. Celle-ci fut intimement liée au développement des activités économiques avec la mise en place des infrastructures de base et des plantations industrielles.

L'abolition du travail obligatoire par la loi Houphouet Boigny promulguée le 11 avril 1946 ne met pas fin à l'immigration étrangère qui se poursuivit sous d'autres formes.

Après les indépendances l'immigration se maintint, et s'amplifia et donna lieu, parfois, à la signature d'une

convention sans lendemain entre la Côte d'Ivoire et son voisin le Burkina Faso. Le mouvement défia toutes les positions gouvernementales. De l'étape individuelle, il est devenu familial, impliquant homme, femme et enfants.

Le besoin croissant de l'économie ivoirienne en main d'oeuvre compte tenu de la vocation de la Côte d'Ivoire, colonie riche et prospère, dans le cadre de la politique de ravitaillement de la métropole en matières premières industrielles à faible coût, amena l'administration coloniale à organiser à partir du Burkina Faso et du Mali une migration systématique d'une main-d'oeuvre abondante, disciplinée, taillable et corvéable à volonté.

3.1.1 LE BURKINA FASO

La colonie de Haute Volta fut créée en 1919. Elle couvrait une superficie de 300 000 km². Sa population a été évaluée à 3 146 813 en 1929(H.Labouret,1941). Par sa pauvreté en ressources naturelles, elle apparue aux yeux du colonisateur comme un réservoir devant assurer le ravitaillement en bras valides pour les besoins de l'économie ivoirienne.

La puissance coloniale décida alors de supprimer la Haute Volta et la partager entre le Mali, le Niger et la côte d'Ivoire. Celle-ci hérita de la moitié du territoire voltaïque soit 150.000 km² et d'une population estimée à 2.400.000 habitants(Direction de la Statistique,1982).

Devenues un même et unique pays en Septembre 1932, la basse Côte d'Ivoire devient ainsi la principale destination des migrants de la Haute Côte d'Ivoire sous l'effet d'une contrainte renforcée. Le transfert de travailleurs devient facile et rapide. C'est au cours de cette période qu'entra en vigueur la politique de colonisation agricole avec la création des villages de cultures pour peupler les zones vides autour de Bouaflé. Le décret du 11 Août 1933 créa cinq villages qui portent les noms des villages d'origine de leurs habitants : Koudougou - Garango - Fankodogo - Koupela.

Au cours de la période on a enregistré le mouvement de 419.709 migrants de 1933 à 1946 (tableau 3.1).

Tableau 3.1: Volume des migrations "Voltaïques" vers la Côte d'Ivoire 1933 - 1946.

DATE	VOLUME	COMMENTAIRES
1933	1 375	Recrutés pour chemin de fer
1935	1 000	Installés à Bouaflé
	855	Recrutés administratifs
1936	3 932	" Volontaires "
	20 000	" Forcés "
1937	7 186	" Volontaires "
1938	8 768	" Forcés "
1939	5 563	Recrutés administratifs
1940	6 228	Recrutés administratifs
	3 021	Contractuels
	10 000	Soldats recrutés mais envoyés en grande partie dans les chantiers ivoiriens
1941	14 898	Recrutés administratifs
	23 668	Recrutés administratifs
1942	36 300	Recrutés administratifs
	70 860	Contractuels
1943	118 555	Recrutés administratifs
1944	55 000	" "
1945	24 000	" "
1946	85 000	" "

Source J.W GREGORY, op, cit, PP 128 - 129
J.Y MARCHAL, op, cit, PP 39 - 41
G SANOGO, " les migrations voltaïques " notes et documents N, Janvier - Mars 1971, Ouagadougou CVS, p.3

La promulgation de la loi Houphouet Boigny le 11 Avril 1946 sur l'abolition du travail obligatoire des indigènes dans les colonies met un terme au système de travaux forcés.

La fin des travaux forcés provoqua une très grande mobilité des manoeuvres et créa par voie de conséquence une instabilité de la main-d'oeuvre dans les plantations. Pour sauvegarder leurs intérêts les planteurs créeront le SIAMO (Syndicat Inter professionnel pour l'Acheminement de la Main d'oeuvre) qui devrait recruter des manoeuvres sous contrat.

Entre temps la puissance coloniale procéda à la séparation des deux pays et la Haute Volta fut reconstituée en 1947. Le SIAMO a réussi à drainer vers la Côte d'Ivoire 263709 travailleurs de 1947 à 1959 (G. Sanogoh et Al, 1971).

La Haute Volta accède à la souveraineté nationale en 1960. Le premier gouvernement interdit les activités de SIAMO la même année sur toute l'étendue de son territoire sans mettre en cause le principe de l'exportation de la main-d'oeuvre. Mais elle sera réglementée dorénavant. Une convention relative aux conditions d'engagement et d'emploi des travailleurs Voltaïques en Côte d'Ivoire fut signée avec le gouvernement de la Côte d'Ivoire le 9 Mars 1960. Son application concrète sur le terrain rencontra beaucoup de difficultés. La migration voltaïque revêt une impulsion nouvelle en impliquant hommes, femmes et enfants. Malgré sa suspension en 1974, la croissance économique rapide de la Côte d'Ivoire au cours des deux premières décennies de l'indépendance a amplifié la migration des travailleurs.

Le phénomène peut être constaté à travers les enquêtes et les recensements réalisés aussi bien au Burkina Faso qu'en Côte d'Ivoire.

La population d'origine burkinabé présente en Côte d'Ivoire a évolué de façon constante depuis l'indépendance comme il ressort des résultats de l'enquête de 1965 et ceux des deux recensements généraux de la population de 1975 et 1988.

Elle était 60 000 à l'enquête régionale de 1965 ; 774 099 au recensement de 1975 et 1 564 652 au recensement de 1988. Elle a plus que doublé pendant la période intercensitaire. Parmi les burkinabé recensés en 1988 44,6 % sont nés en Côte d'Ivoire alors qu'en 1975 cette proportion était de 29,2 %.

3.1.2 LE MALI

La présence des ressortissants maliens en Côte-d'Ivoire est très ancienne .Elle remonte avant l'occupation française dans la sous région. Les relations entre les deux pays étaient multiples et englobaient les domaines social,culturel et commercial. Pays enclavé, le Mali a de tout temps entretenu des liaisons commerciales avec la Côte-d'Ivoire par des caravanes. Le trafic portait sur la cola, le sel gemme, le poisson sec, le bétail et l'or. Sur le plan religieux, Kong ville des lettrés musulmans était en rapport avec les cités de Djenné et de Tombouctou. Une partie du nord de la côte-d'Ivoire était sous l'influence du roi de Sikasso qui intronisa en son temps Gbon Coulibaly à Korhogo ,avant l'arrivée des français. Tous ces événements étaient source de déplacements de populations.

La présence française dans la sous-région a donné une impulsion aux déplacements des personnes et des biens . Les Maliens à l'instar des Burkinabé furent aussi victimes de la déportation en Côte-d'Ivoire pour travailler gratuitement à la mise en valeur du pays au bénéfice de la métropole .La France dans sa politique d'asservissement des populations autochtones déporta des chefs religieux vers la Côte-d'Ivoire, ce qui occasionna des déplacements de populations liées aux dits chefs.

La suppression des travaux forcés ne met pas fin à la migration .Elle sera alimentée par l'exode rural saisonnier qui est une ancienne tradition dans les régions soudanaises .Les récits attrayants des anciens émigrés donnaient aux résidents la démangeaison du départ. Les hommes valides des campagnes émigrent alors pendant la saison sèche ,après le stockage des récoltes pour se procurer des revenus financiers dans les centres urbains.

L'option socialiste du Mali ,à l'indépendance avec son corollaire d'étatisation de l'ensemble de l'activité économique a semé un vent de panique dans le secteur privé. Les agents économiques ont cherché refuge en Côte-d'Ivoire devant la crainte de perdre leurs biens et leurs avoirs suite à la création d'une monnaie nationale non convertible. Par ailleurs l'institution des travaux publics volontaires qui étaient en fait des travaux forcés déguisés accélérèrent la migration d'hommes valides vers la Côte-d'Ivoire. Des colonies maliennes s'installèrent progressivement dans toutes les régions forestières du pays .

Le changement de régime n'interrompu pas le mouvement. La faiblesse de l'économie et la persistance de la sécheresse continuent d'alimenter l'immigration malienne en Côte-d'Ivoire. C'est ainsi que les ressortissants maliens en Côte d'Ivoire sont passés de 353448 en 1975 à 712513 en 1988. Parmi ceux-ci les immigrants au nombre de 235683 en 1975 sont passés à 379400 en 1988.

3.1.3 LES AUTRES PAYS

Les ressortissants des autres pays francophones dont l'immigration est encore significative (Bénin, Togo, Sénégal, Guinée) ont participé pendant la période coloniale à la mise en place des infrastructures de base du pays. Les premiers ouvriers spécialisés dans les travaux publics étaient originaires de ces pays. C'est ainsi qu'à partir de diverses sources on reconstitue que le nombre de travailleurs recrutés de force à partir de ces pays s'établie comme suit :

- année 1903 (50 manoeuvres Guinéens, 400 à 600 terrassiers Dahoméens et 378 travailleurs venus des autres colonies françaises).

- année 1905 (1200 Dahoméens sur les 2200 travailleurs africains des chantiers de construction de rail).

Ces "recrutés administratifs" qui participaient à la construction du chemin de fer devraient travailler gracieusement six mois sur douze jusqu'en 1930. Ce délai est passé à douze mois à partir de 1930 sans compter la durée du trajet à pied qui était de cinquante à soixante dix jours.

Tableau 3.2 : Travailleurs africains employés à la construction de chemin de fer de Côte d'Ivoire.

Année	Effectif	Année	Effectif	Année	Effectif
1903	748	1919	300	1929	2450
1904	2000	1920	249	1930	6200
1905	2200	1921	1017	1931	6500
1906	2250	1922	2715	1932	6000
1907	2500	1923	3453	1933	2500
1908	4000	1925	2400		
1910	1900	1926	2800		
1911	2000	1927	2250		
1913	1200	1928	2850		

Source : E. Maestri, 1976

Tableau 3.3 : L'évolution des originaires de ces pays entre 1975 et 1988.

PAYS	1975		1988	
	Effectif	dont Immigrants	Effectif	dont Immigrants
Benin	38 403	27 685	86 375	45 988
Guinée	99 476	66 522	225 845	120 177
Sénégal	20 288	16 575	39 727	27 787
Togo	12 830	9 915	42 665	30 285

3.2 APPORT MIGRATOIRE EN UN AN

Dans le chapitre précédent nous avons présenté l'historique des migrations vers la Côte d'Ivoire. Mais il est aussi intéressant de connaître les mouvements migratoires interne et externe au cours d'une année. Dans le cas présent les personnes recensées n'ont répondu qu'à deux questions : le lieu de naissance et le lieu de résidence en 1987. Il est évident que ceux qui sont nés après le mois de Mars 1987 n'étaient pas concernés.

La population étrangère concernée est donc celle qui s'est déplacée vers la Côte d'Ivoire entre Mars 1987 et Mars 1988. On ne peut pas appréhender les personnes qui ont effectué plusieurs déplacements au cours de leur vie, par rapport à celles qui sont à leur première migration.

L'insuffisance des données recueillies ne permet pas de calculer les indicateurs tels que : l'indice de compensation, l'indice d'efficacité, le taux de migration net entre la Côte d'Ivoire et l'étranger.

Les immigrants entre Mars 1987 et Mars 1988 (tableau 3.4) s'élèvent à 123.083 personnes parmi lesquelles 91,4 % ont moins de 40ans.

C'est une population jeune où le groupe d'âges 20 à 29 ans vient en tête avec 39,6 % ; suivi des 10 à 13 ans, des 30 à 39 ans (15,3 %).

La présence des jeunes de 1 à 9 ans (14,2 % des immigrants) confirme l'existence d'une immigration familiale. Quant aux 50 ans et plus ils ne représentent que 3,0 %. Il est probable qu'ils soient des planteurs indépendants qui reviennent d'un voyage au pays ou encore des parents d'immigrants qui effectuent des voyages pour des raisons de famille.

3.2.1 PAYS DE PROVENANCE DES IMMIGRANTS DE 1987 À 1988

Les immigrants viennent essentiellement du milieu urbain (tableau 3.3). Ils sont au nombre de 75.700 personnes soit 61,5 % de l'ensemble. La ville demeure le lieu de passage obligé des immigrants. Toutefois le nombre élevé de la proportion d'urbains pourrait être liée à la perception de la notion de ville par les enquêtés.

Les immigrants qui viennent directement du milieu rural représentent 47.383 personnes soit 38,5 % de l'effectif total. Malgré l'inexistence des liaisons directes entre les campagnes

des pays étrangers et la Côte d'Ivoire, cette proportion suppose l'existence des réseaux structurés qui encadrent la population rurale en quête d'emploi et qui bénéficient du soutien des anciens.

L'immigration en Côte d'Ivoire au cours de la période observée est presque exclusivement africaine. Les immigrants africains sont au nombre de 119.118 personnes soit 96,8 % de l'ensemble parmi lesquels les ressortissants de quatre pays voisins totalisent 100.528 personnes soit 81,7 % de l'effectif total.

Le Burkina Faso est en tête avec (41,1 %) suivi du Mali (20,8 %), puis le Ghana (13,1 %) enfin la Guinée (5,9 %). En dehors de ces pays africains, la France (1,2 %) et le Liban (0,2 %) participent à un degré moindre à l'immigration (tableau 3.4).

Tableau 3.4: Répartition des immigrants entre 1987 et 1988 par pays d'origine selon le milieu de Provenance du pays d'origine.

Pays d'origine	Milieu de provenance		Ensemble	
	Rural	urbain		
	Effectif	Effectif	Effectif	%
Burkina Faso	22 076	29 416	51 492	41,9
Mali	10 728	14 907	25 635	20,8
Ghana	5 752	10 350	16 102	13,1
Guinée	2 513	4 786	7 299	5,9
Sous Total	41 069	59 459	100 528	81,7
Niger	3 017	3 852	6 869	5,6
Benin	959	2 260	3 219	2,6
Autres pays				
Africains	2 139	6 363	8 502	6,9
France	76	1 448	1 524	1,2
Autres pays				
Européens	94	1 735	1 829	1,5
Liban	20	260	280	0,2
Amérique	7	234	241	0,2
Asie	2	89	91	0,1
Sous/total	6314	16241	22555	18,3
Ensemble	47 383	75 700	123 083	100,0

3.2.2 STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES IMMIGRANTS ENTRE 1987 ET 1988

Parmi les 123.083 personnes qui ont immigré au cours des 12 mois précédant le recensement, on a 78.363 hommes contre 44.720 femmes. Ces immigrants s'installent de préférence dans le milieu rural (Tableau 3.6) qui a accueilli 73.923 personnes soit 60,1 % de l'ensemble. Dans ce milieu les hommes au nombre de 49.314 représentent 62,9 % des migrants de 1987 à 1988 et les femmes au nombre de 24.609 représentent 55,0 % des migrantes. de la période.

L'immigration est d'abord un problème d'homme. Les immigrants en un an sont en majorité des hommes, 175 hommes pour 100 femmes (tableau 3.5)

Si ce constat est vrai pour le Mali qui a un rapport de masculinité particulièrement élevé de 247, le Burkina (185), la Guinée (130), il ne se vérifie pas pour le Ghana qui est le seul pays voisin dont l'immigration des femmes est plus importante que celle des hommes: 73 hommes pour 100 femmes. Les courbes (figure 3.1) qui traduisent la prédominance des effectifs des immigrants par rapport aux effectifs des immigrantes quel que soit le milieu d'habitat, croissent avec l'âge à partir de 10 ans, atteignent leur maximum à 40-49 ans pour décroître ensuite.

Figure 3.1 : Rapport de masculinité des immigrants entre 1987 et 1988

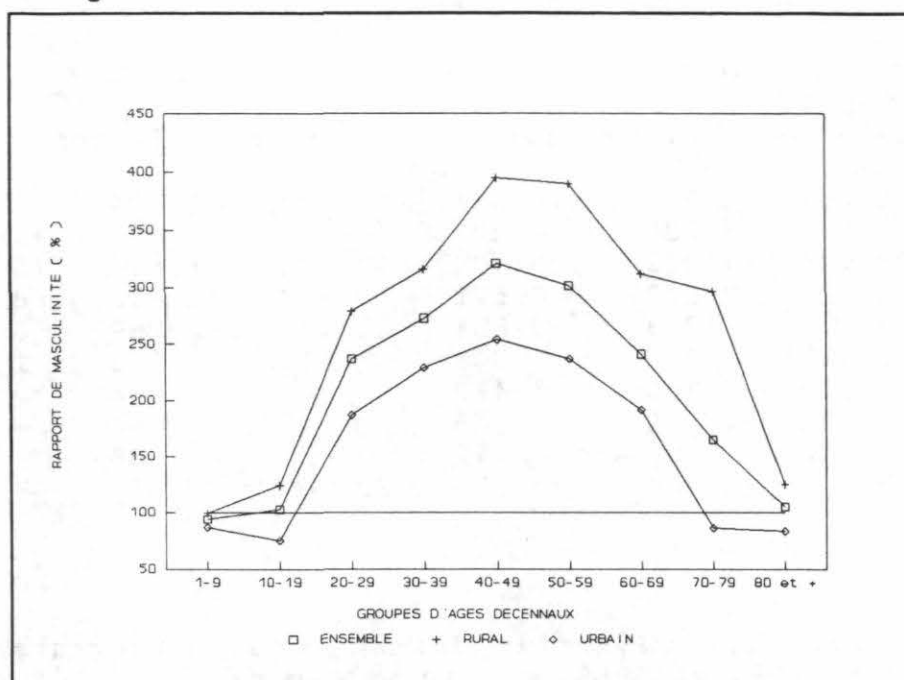


Tableau 3.5: Répartition par sexe et groupe d'âges des immigrants de Mars 1987 à Mars 1988.

Groupe d'âges	Hommes		Femmes		Ensemble		Rapport de masculinité
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	
1-9	8 456	10,8	8 994	20,1	17 450	14,2	94
10-19	13 931	17,8	13 563	30,3	27 494	22,3	103
20-29	34 308	43,8	14 474	32,4	48 782	39,6	237
30-39	13 731	17,5	5 036	11,3	18 767	15,3	273
40-49	5 256	6,7	1 638	3,7	6 894	5,6	321
50-59	1 896	2,4	629	1,4	2 525	2,0	301
60-69	588	0,7	244	0,5	832	0,7	241
70-79	132	0,2	80	0,2	212	0,2	165
80et+	65	0,1	62	0,1	127	0,1	105
TOTAL	78 363	100,0	44 720	100,0	123 083	100,0	175

Tableau 3.6: Répartition des immigrants selon le milieu de résidence

Groupe d'âges	Milieu de résidence					
	R u r a l			U r b a i n		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1-9	5 261	5 310	10 571	3 195	3 684	6 879
10-19	9 536	7 686	17 222	4 395	5 877	10 272
10-29	21 936	7 863	29 799	12 372	6 611	18 983
30-39	8 028	2 543	10 571	5 703	2 493	8 196
40-49	3 075	779	3 854	2 181	859	3 040
50-59	1 037	266	1 303	859	363	1 222
60-69	312	100	412	276	144	420
70-79	89	30	119	43	50	93
80et+	40	32	72	25	30	55
TOTAL	49 314	24 609	73 923	29 049	20 111	49 160

Figure 3.2 : Pyramide des âges des immigrants entre 1987 et 1988 dans le milieu rural

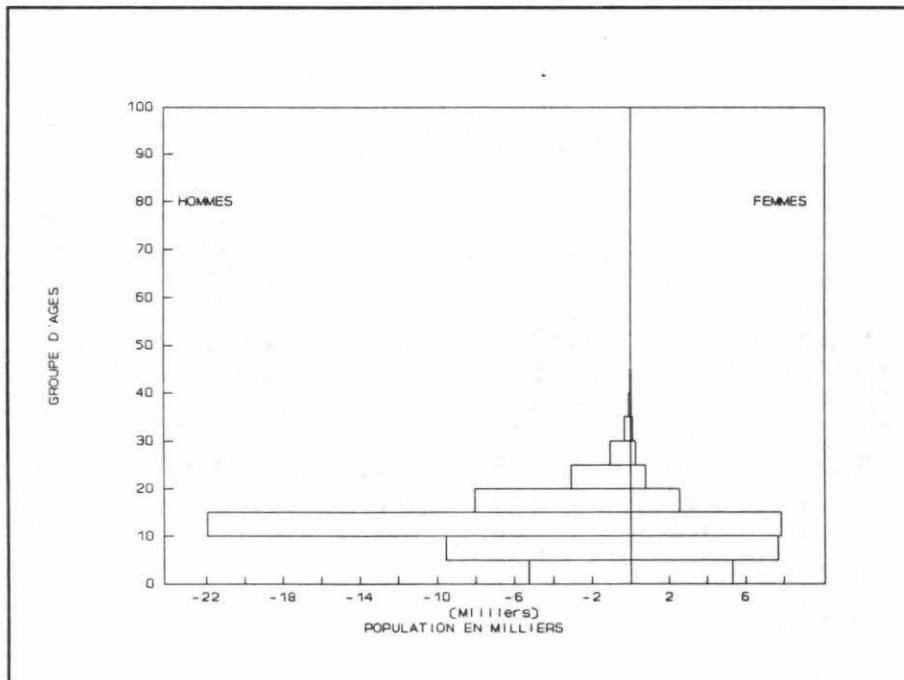


Tableau 3.7: Répartition des immigrants entre 1987 et 1988 par pays de provenance selon le milieu d'habitat en Côte d'Ivoire en 1988.

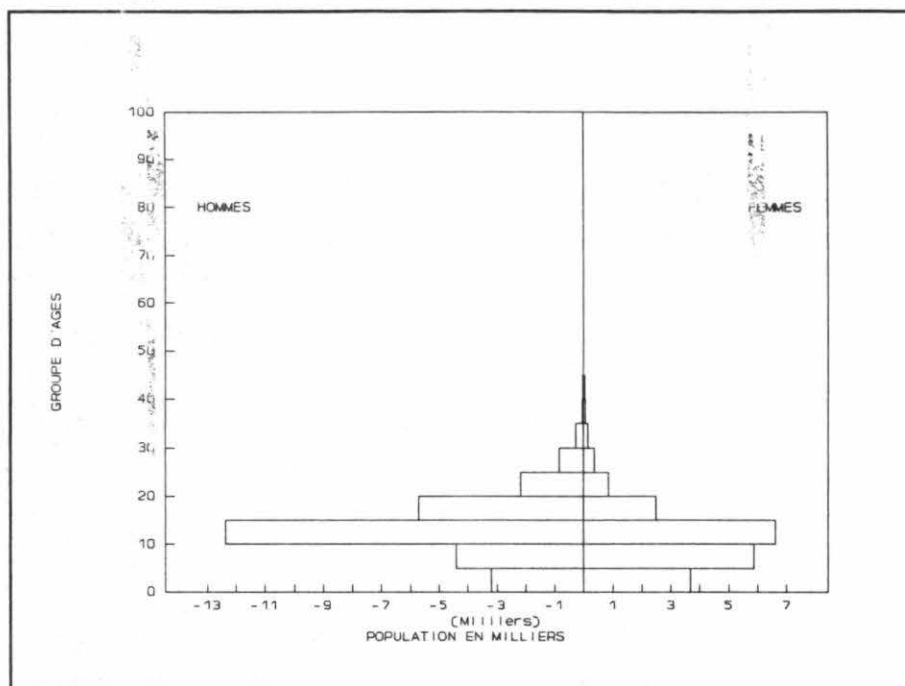
Pays	Rural			Urbain		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Burkina Faso	27 425	13 438	40 863	6010	4619	10 629
Mali	9831	3662	13 493	8422	3720	12 142
Ghana	4582	4474	9056	2226	4820	7046
Guinée	1906	1262	3168	2217	1914	4131
S/Total	43 744	22 836	66 580	18 875	15 073	33 948
Autres pays	5570	1773	7343	10 170	5038	15 212
Total	49 314	24 609	73 923	29 049	20 111	49 160

Il est intéressant de relever que les ressortissants des quatre pays voisins de la Côte d'Ivoire représentent 90,1 % des immigrants dans le milieu rural soit 66.580 personnes dont 43.744 hommes, ce qui donne un rapport de masculinité de 192.

Les burkinabé occupent le premier rang, viennent successivement les maliens, les ghanéens, les guinéens (tableau 3.7).

Le milieu urbain absorbe 49.160 personnes soit 39,9 % des immigrants. Les hommes au nombre de 29.049 représentent 37,1 % de l'effectif des hommes migrants et les femmes au nombre de 20.111 représentent 45,0 % des migrantes soit 69,1 % des immigrants urbains .

Figure 3.3 : Pyramide des âges des immigrants entre 1987 et 1988 dans le milieu urbain



Les maliens (24,7 %) occupent la première place devant les burkinabé (21,6 %), les ghanéens (14,3 %) et les guinéens (8,4 %).

La structure des immigrants par sexe et âge en un an reflète assez bien la composition par nationalité des communautés non ivoiriennes en Côte d'Ivoire.

L'immigration volontaire encouragée depuis la fin des travaux forcés a été entretenue et amplifiée par le développement des productions agricoles et industrielles qui demandent un nombre élevé de main d'oeuvre. L'existence d'une forte population non ivoirienne restant liée à leur pays d'origine favoriserait les déplacements.

3.3 MIGRATION DUREE DE VIE

3.3.1 LES REGIONS D'INSTALLATION DES IMMIGRANTS

La population non-ivoirienne rappelons-le est au nombre de 3 039 035 personnes parmi lesquelles on compte 1 742 664 immigrants (étrangers nés hors de la Côte d'Ivoire). Ils représentent 57,3 % des étrangers vivant en 1988 dans ce pays.

Les immigrants s'installent de préférence dans les régions forestières du Sud, du Centre-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Ouest du Pays où les activités agricoles et forestières sont les plus développées. Ainsi, quatre des régions accueillent 1 371 122 immigrants soit 78,7 % de l'ensemble. Le classement par ordre d'importance donne le résultat suivant :

- SUD	837 808
- CENTRE-OUEST	265 690
- SUD-OUEST	175 904
- OUEST	91 720

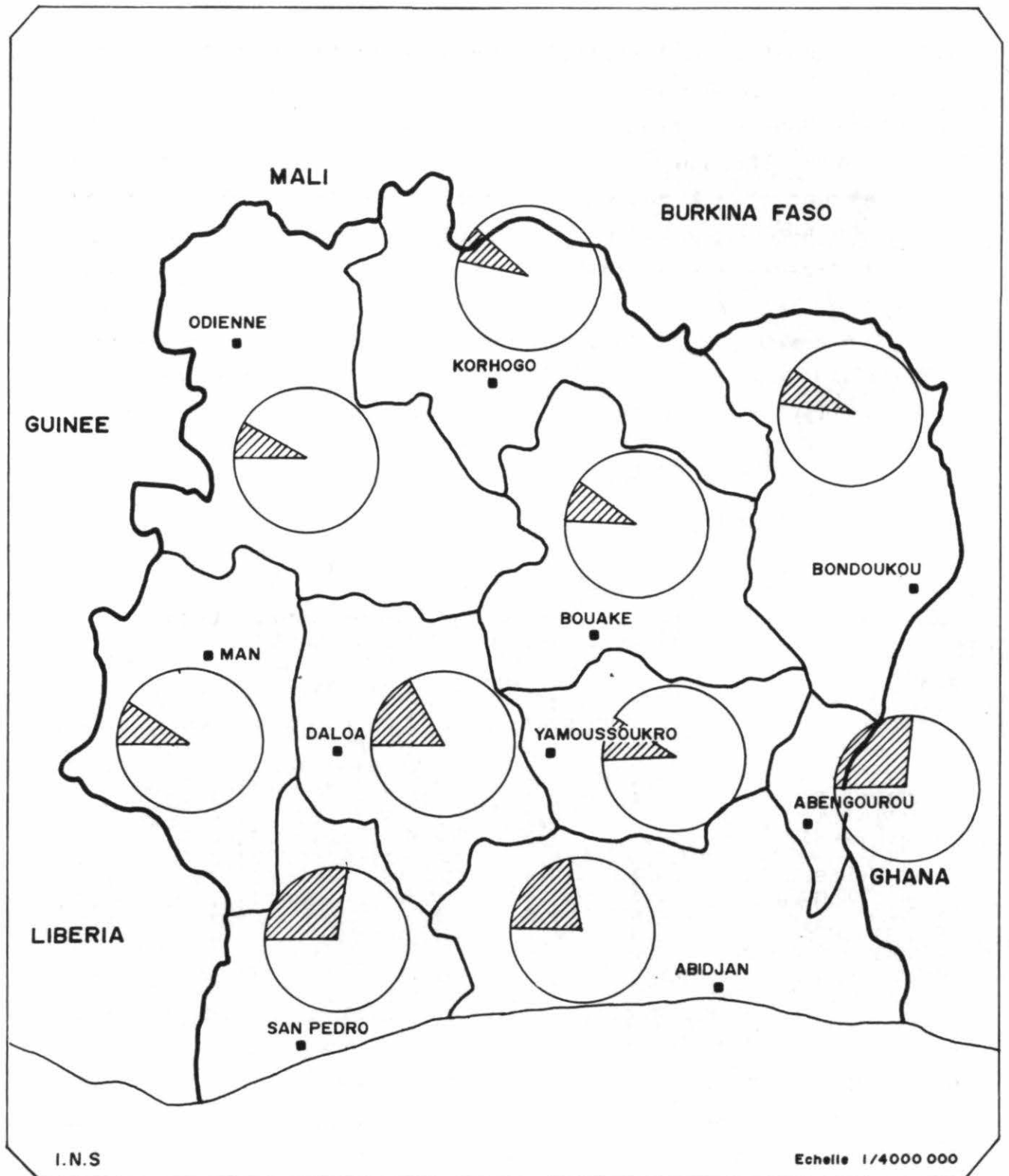
Les six autres régions se partagent les 21,3 % restants.

Tableau 3.8: Répartition des immigrants en pourcentage par région selon le milieu d'habitat

Région	Milieu d'habitat			Proportion immigrants/ population totale
	Rural	Urbain	Total	
1-CENTRE	4,4	4,8	4,6	9,8
2-CENTRE-NORD	2,4	7,3	4,6	8,8
3-NORD-EST	3,6	0,7	2,3	7,8
4-CENTRE-EST	6,5	2,2	4,6	26,6
5-SUD	33,0	66,6	48,1	21,8
6-SUD-OUEST	15,4	3,6	10,1	27,2
7-CENTRE-OUEST	21,6	7,4	15,2	17,2
8-OUEST	6,9	3,3	5,3	9,5
9-NORD-OUEST	2,4	1,1	1,8	6,0
10-NORD	3,8	3,0	3,4	8,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	16,1

Le poids démographique des immigrants est relativement élevé dans trois régions où ils représentent plus du cinquième de la population résidente. Il s'agit du Sud-Ouest, (27,2 %), du Centre-Est (26,6 %), du Sud (21,8 %). Viennent ensuite les régions du Centre-Ouest (17,2 %), du Centre (9,8 %); enfin, les régions où le poids est relativement faible: L'Ouest (9,5 %), le Centre-Nord (8,8 %), le Nord (8,0), le Nord-Est (7,8 %) et le Nord-Ouest (6,0).

Carte 3.1 : POIDS DEMOGRAPHIQUE DES IMMIGRANTS DANS LES REGIONS ADMINISTRATIVES



LEGENDE



IMMIGRANTS



POPULATION NON IMMIGRANTE

Les immigrants qui résident dans le milieu urbain s'élèvent à 782 803 personnes. Ils représentent 44,9 % des immigrés et 18,5 % de la population urbaine du pays (4.220.535).

Les régions où les immigrants sont les plus nombreux en milieu urbain sont par ordre d'importance le Sud(66,6%), le Centre-Ouest(7,4%), le Centre-Nord (7,3%), et le Centre (4,8%). L'écart important entre la région Sud et les autres se justifie par la présence de la ville d'Abidjan en son sein.

Les quatre régions regroupent 81,6 % des immigrants. Le reste se répartit entre la région Sud-Ouest(3,6%) suivi des régions Ouest(3,3%), Nord(3,0%) et les régions Nord-Est(2,3%), Centre-Est(2,2%), enfin le Nord-Ouest(1,1%).

La majorité des immigrants vivent dans le milieu rural. Ils sont au nombre de 959.877 habitants soit 55,1 % de l'ensemble des immigrants. Ils représentent seulement (14,6%) de la population totale rurale 6 595 159 habitants. Les régions rurales qui reçoivent la majorité des immigrants sont : le Sud (33,0 %), le Centre-Ouest (21,6 %), le Sud-Ouest (15,4 %), l'Ouest (6,9 %), le Centre-Est (6,5%). Ces cinq régions forestières regroupent 83,4 % des immigrants du milieu rural.

3.3.2. LES IMMIGRANTS PAR NATIONALITE

L'immigration ivoirienne est alimentée à 90,0% rappelons-le par cinq pays de la sous-région : le Burkina Faso, la Guinée, le Ghana, le Mali et le Niger.

Tableau 3.9: Répartition des immigrants par pays d'origine selon le milieu d'habitat

	Rural			Urbain			Ensemble
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Total
BURKINA	377936	244601	622537	144564	99446	244010	866547
MALI	100730	66729	167459	127353	84589	211942	379401
GHANA	28625	37363	65988	23186	48166	71352	137340
GUINEE	23951	18589	42540	44010	33597	77607	120147
NIGER	18192	3864	22056	34941	7335	42276	64332
S/Total	549434	371146	920580	374054	273133	647187	1567767
BENIN	11618	7749	19366	15058	11562	26620	45987
TOGO	6194	2916	9097	11324	9864	21188	30284
SENEGAL	1209	340	1544	20467	5775	26242	27786
NIGERIA	1501	1402	2907	9697	10173	19870	22777
MAURITANIE	2253	441	2694	8878	1460	10338	13022
LIBERIA	880	1035	1915	692	929	1621	3536
S/Total	573088	385029	958118	440170	312896	753066	1711183
Aut.Afrique	391	149	540	3681	2218	5899	6439
Aut.Pays	686	533	1219	13005	10817	23822	25040
Total	574165	385712	959877	456856	325931	782787	1742664

3.3.2.1. L'immigration en provenance du Burkina Faso

Le Burkina Faso fournit 49,7 % des immigrants en Côte d'Ivoire (866 547 personnes). Cette population se caractérise par sa propension à s'installer dans le milieu rural (71,8%). Au niveau du milieu urbain, les villes de la région Sud où se trouve la capitale économique Abidjan sont la destination privilégiée de 73,0 % des immigrés urbains burkinabé. Viennent ensuite les villes de la région Centre-Nord (6,6%), celles du Centre(5,8%) enfin celles du Centre-Ouest(5,2%). Ces quatre régions totalisent 90,6 % des immigrés urbains en provenance du Burkina Faso.

En milieu rural on remarque que les Burkinabé s'installent de préférence dans trois régions: le Sud (32,0%), le Centre-Ouest(25,3%), le Sud-Ouest (17,9%). Elles accueillent 75,2% des immigrés burkinabé.

Tableau 3.10: Répartition des immigrants Burkinabé selon la région d'installation

	Rural			Urbain			Ensemble
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Total
1-CENTRE	15983	11901	27884	8335	5881	14216	42100
2-CENTRE-NORD	4503	3011	7514	8793	7374	16167	23681
3-NORD-EST	12591	11568	24159	982	601	1583	25742
4-CENTRE-EST	21724	15950	37675	3773	2664	6437	44111
5-SUD	120708	78677	199385	105574	72431	178005	377390
6-SUD-OUEST	72830	38439	111269	4328	2189	6517	117786
7-CENTRE-OUEST	95198	62336	157534	7861	4755	12616	170150
8-OUEST	24438	14166	38604	2041	1037	3078	41682
9-NORD-OUEST	1103	533	1636	424	211	635	2271
TOTAL	377936	244601	622537	144564	99446	244010	866547

3.3.2.2 L'immigration en provenance du Mali

Le Mali fournit 21,8 % de l'immigration des étrangers en Côte d'Ivoire. Un immigrant sur cinq est malien. Les maliens contrairement aux burkinabé s'installent surtout dans le milieu urbain(55,9%). En milieu urbain les Maliens résident en majorité dans les villes de la région Sud(55,3%), puis celles de la région Centre-Nord (12,6 %) et du Centre-Ouest (10,1 %), enfin la région Nord frontalière avec le Mali n'accueille que 6,7%. Ces quatre régions totalisent 84,7% des immigrants maliens du milieu urbain.

En milieu rural les Maliens s'installent aussi bien dans la zone forestière que dans la zone de savane. Ils se répartissent de la manière suivante : pour la zone forestière il s'agit des régions Sud (31,2%), Sud-Ouest(12,0%), le Centre-Ouest (17,2%); au niveau de la savane il s'agit des régions Nord(10,3%) et Nord-Ouest (7,9%).

Tableau 3.11: Immigrants maliens selon la région d'installation

	Rural			Urbain			Ensemble
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Total
1-CENTRE	2109	2089	4198	4191	2912	7103	11301
2-CENTRE-NORD	1343	1396	2739	3729	2675	6404	9143
3-NORD-EST	7560	4847	12407	2559	1630	4189	16596
4-CENTRE-EST	16595	9888	26483	6355	2562	8917	35400
5-SUD	59722	35053	94775	92323	62554	154877	249652
6-SUD-OUEST	7337	5556	12892	10161	4965	15126	28018
7-CENTRE-OUEST	3835	4983	8818	5152	4338	9490	18308
8-OUEST	922	887	1809	1560	1073	2633	4441
9-NORD-OUEST	620	968	1589	401	585	986	2574
TOTAL	100730	66729	167459	127353	84589	211942	379401

3.3.2.3 : L'immigration en provenance des autres pays de la CEDEAO

Après le Burkina Faso et le Mali nous ne prenons en compte ici que les pays membres de la CEDEAO dont le nombre d'immigrants est supérieur à 10 000. Il s'agit : du Bénin, du Ghana, de la Guinée, de la Mauritanie, du Nigéria, du Niger, du Sénégal et du Togo. Ces pays malgré la faiblesse relative de leur part respective à l'immigration ivoirienne, totalisent une population migrante de 461 700 personnes dont 64,0 % vivent en milieu urbain.

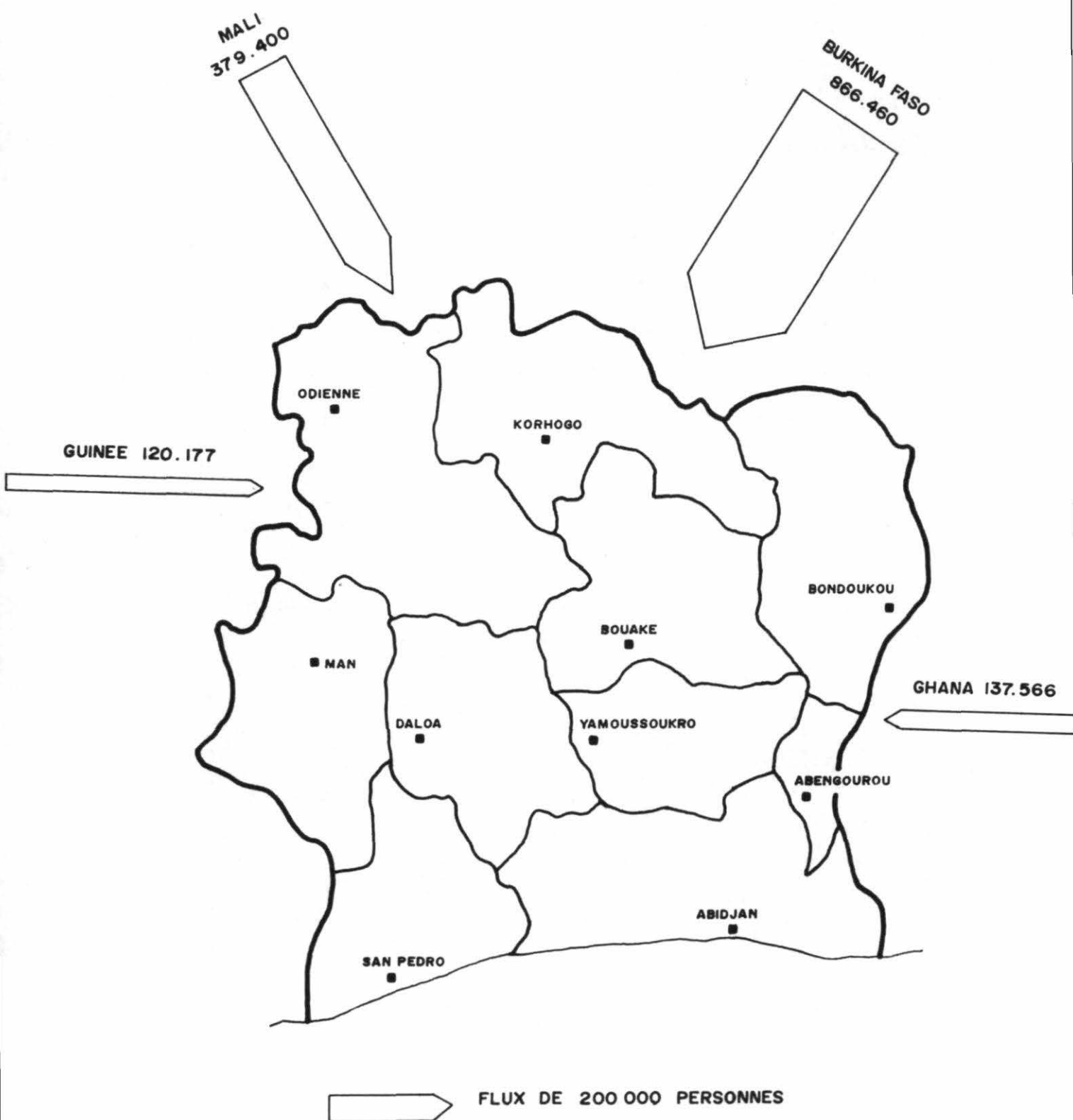
Les ressortissants de tous ces pays sans exception vivent principalement en ville. Ils exerceraient pour la plupart des activités liées au secteur informel. Le classement des pays selon l'importance de leurs immigrants en milieu urbain est le suivant : le Sénégal (94,4%), le Nigéria (87,2%), la Mauritanie (79,4%), le Togo (70,0%), le Niger (65,8%), la Guinée (64,6%), le Bénin (57,9%) enfin le Ghana (51,9%).

La région privilégiée où réside la majorité des immigrants est la région Sud (55,7 %). Cette préférence peut s'expliquer par le fait que l'on y retrouve l'essentiel des activités économiques qui exercent une certaine attraction sur les immigrants. La région Centre-Ouest (9,5 %) vient après la région Sud avec des proportions variant de 2,8 à 16,0 %. En dehors de ces deux régions, la présence des immigrants dans les huit autres régions est faible.

Tableau 3.12: Répartition en % des immigrants nés à l'étranger par pays d'origine selon la région de résidence

PAYS D'ORIGINE	REGION		AUTRES REGIONS	TOTAL
	SUD (ABIDJAN)	CENTRE-OUEST (DALOA)		
Nigéria	76,3	5,6	18,1	100,0
Togo	72,4	2,8	24,8	100,0
Sénégal	69,8	7,0	23,2	100,0
Ghana	64,8	5,3	29,9	100,0
Niger	63,3	9,6	27,1	100,0
Bénin	57,0	16,0	27,0	100,0
Mauritanie	52,6	13,6	33,8	100,0
Guinée	37,5	14,3	48,2	100,0
TOTAL	57,7	9,5	32,8	100,0

Carte 3.2 : IMMIGRATION EN PROVENANCE DES PAYS VOISINS



3.4 : LA STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES IMMIGRANTS

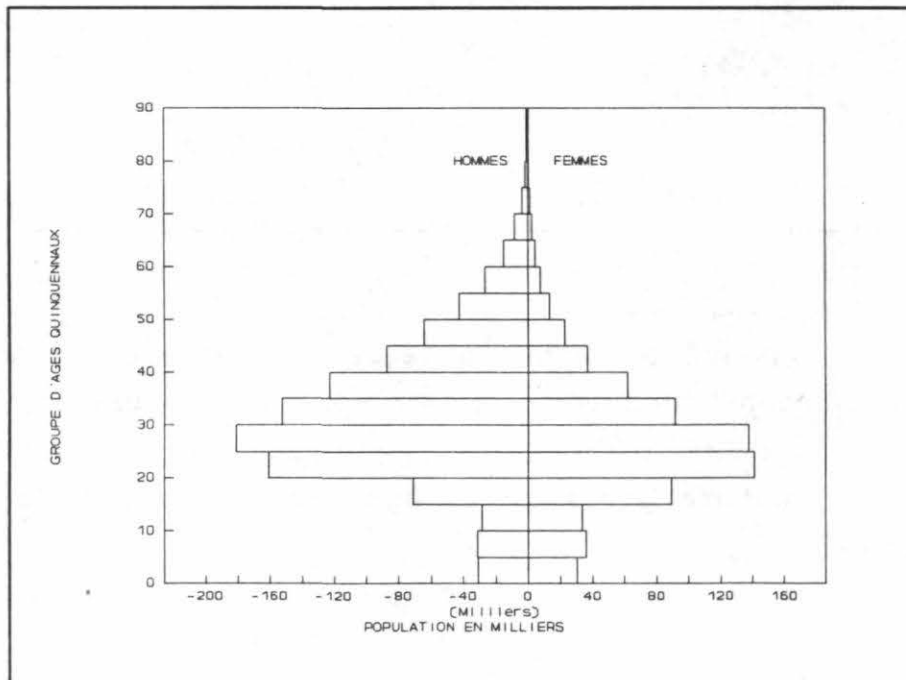
3.4.1 : La structure par sexe et âge de l'ensemble des immigrants

La pyramide des âges visualise assez bien la répartition des immigrants. Elle a une petite base retrécie représentant 10,9 % de la population des migrants constituée par le groupe d'âges 0-14 ans.

Elle est très dense dans sa partie centrale où le groupe d'âges (15 à 54 ans) représente 84,8% des migrants. Toutefois il convient de faire remarquer qu'à (20-24 ans), (25-29 ans), (30-34 ans), les immigrants viennent en grande nombre.

Les personnes âgées de 55 ans et plus sont faiblement représentées. Elles ne participent à la migration qu'à hauteur de 4,3 %.

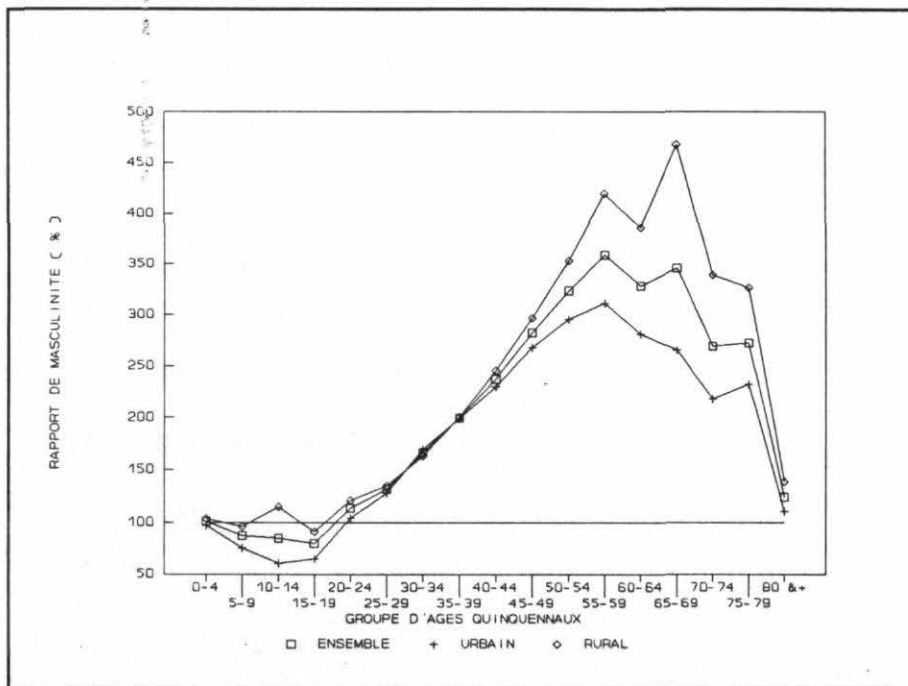
Figure 3.4 : Pyramide des âges des immigrants



La courbe du rapport de masculinité (Figure 3.5) qui démarre à 101,3 au groupe d'âges 0-4 ans connaît un fléchissement dans les groupes d'âges 5 à 19 ans où la population féminine est excédentaire.

Le déséquilibre en faveur des hommes va en "crescendo" à partir de 20 ans. L'ascension de la courbe ininterrompue depuis 113 dans le groupe d'âges 20-24 ans, passe à 131,8 à 25-29 ans, puis à 166,4 à 30-34 ans, atteint 237,7 à 40-44 ans et plafonne à 359,2 à 55-59 ans.

Figure 3.5 : Rapport de masculinité des immigrants



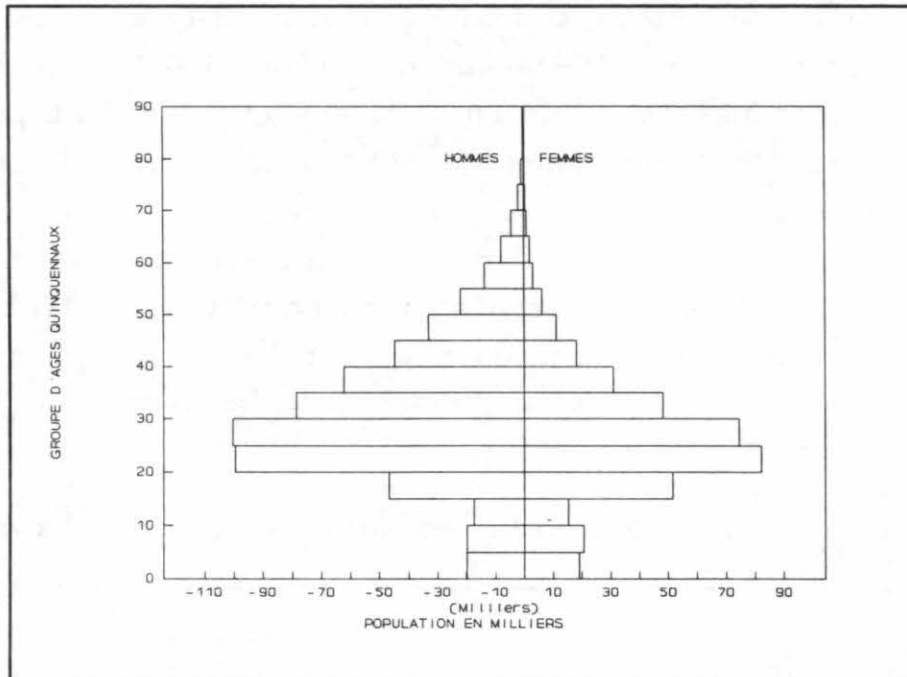
Le rapport de masculinité reste très élevé à partir de 60 ans. La moyenne dans ces cinq groupes d'âges est de 268,1.

3.4.2 : La structure par sexe et âge des immigrants du milieu rural

La pyramide des âges traduit la faiblesse des enfants de moins de 15 ans (11,6%) par l'étroitesse de sa base. Le groupe d'âges 15-59 ans est fortement représenté dans le milieu rural (86,2%). La particularité en milieu rural est la

prédominance des groupes d'âges 20-34 ans (50,4%). Les personnes âgées de 60-80 ans et plus représentent 2,1 % de l'effectif. Les hommes sont majoritaires dans le milieu rural avec un rapport de masculinité de 148,9. Nous observons sur la figure 3.5 que deux groupes d'âges seulement 5-9 ans et 15-19 ans ont des rapports de masculinité inférieurs à 100 soit respectivement 96,0 et 90,8.

Figure 3.6 : Pyramide des âges des immigrants du milieu rural



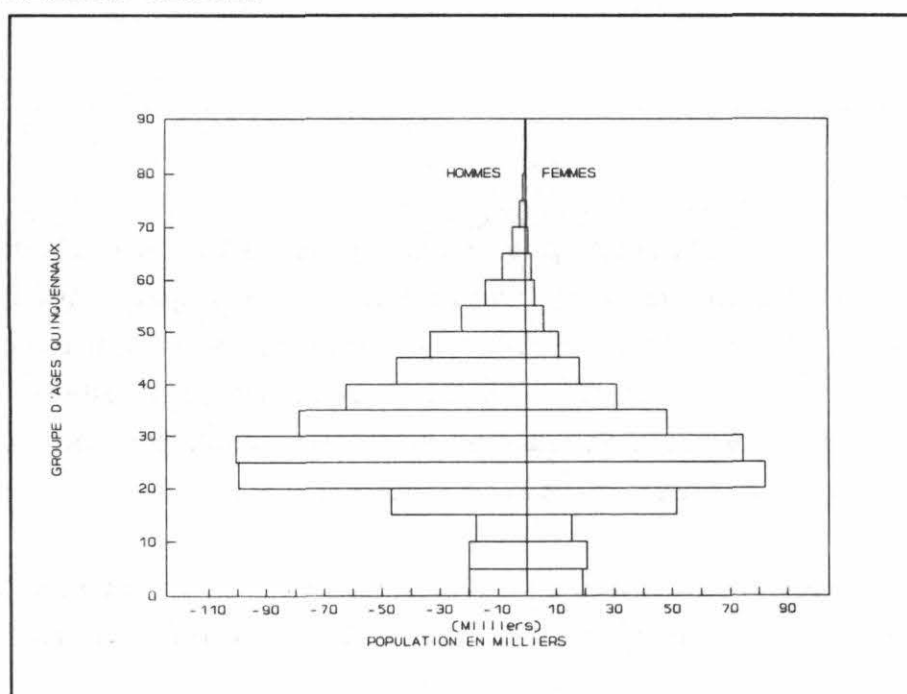
La différence par rapport à celui de l'ensemble se situe au niveau du groupe d'âges (10-14 ans) qui a un rapport de masculinité de 114,7. La courbe du rapport de masculinité atteint 121,2 à 20-24 ans, 135,1 à 25-29 ans et 163,1 à 30-34 ans. Elle continue à augmenter régulièrement jusqu'à 55-59 ans, (419,7), fléchit à 385,7 à 60-64 ans, et atteint un niveau maximum 468,4 à 65-69 ans. Il est intéressant de relever que les personnes âgées de 60-80 ans et plus ont un rapport de masculinité de 361,1 mais elles ne représentent que 2,1 % de l'ensemble.

3.4.3 Structure par sexe et âge des immigrants du milieu urbain

La pyramide des âges du milieu urbain a la même configuration que celui du milieu rural. Les groupes d'âges 0-14 ans (10,1%) et 15-59 ans (87,3%) sont relativement semblables. Le groupe d'âges 20-34 ans avec une proportion de 48,7 % quoique importante est inférieur de 1,7 points par rapport à celui du milieu rural. Cette proportion se répartit de la manière suivante : 18,4 % pour le groupe d'âges 25-29 ans, 15,4 % pour celui des 20-24 ans et enfin 15,0 % pour les 30-34 ans. Les personnes âgées de 60 à 80 ans et plus sont par contre relativement plus nombreuses (2,5 %) dans le milieu urbain que le milieu rural.

Dans le milieu urbain le rapport de masculinité est de 140,2. A l'examen des figures nous constatons que les rapports de la courbe de masculinité du milieu urbain ont une évolution identique à celle du milieu rural.

Figure 3.7 : Pyramide des âges des immigrants du milieu urbain



En conclusion, la migration en Côte d'Ivoire restera pendant longtemps encore un phénomène incontournable de la vie économique et social. L'agriculture qui est le fondement de la richesse nationale a un besoin énorme de main-d'oeuvre agricole. Les nombreuses exploitations villageoises de cultures de rentes: café, cacao, palmier à huile très peu mécanisées utilisent encore, des techniques culturelles rudimentaires qui font appel à une main-d'oeuvre nombreuse. Par ailleurs les grandes exploitations agro-industrielles de palmier à huile et d'hévéa dépendent en partie de la main d'oeuvre étrangère. Le secteur primaire reste de ce fait tributaire de l'immigration malgré l'amorce d'une politique nationale de retour des jeunes à la terre car, les conditions requises pour ce retour effectif sont loin d'être réunies.

Cependant, l'immigration connaît un ralentissement provoqué par la dépression du marché mondial des matières premières depuis plus d'une décennie. Les revenus générés par l'agriculture ne sont plus suffisants pour rentabiliser les investissements et rémunérer le capital humain. Une des conséquences sociales de cette crise, est de nos jours l'insécurité grandissante dans les centres urbains et le milieu rural. Pour lutter efficacement contre ce fléau, il a été institué une carte de séjour pour les personnes âgées de 15 ans et plus, renouvelable tous les ans.

Ceci en vue de mieux encadrer et contrôler les populations étrangères et nationales, ce qui suscite un mouvement de retour au pays semble-t-il. Le reflux des immigrés pourrait être amplifié par la nouvelle donne politique dans la sous-région dont la manifestation concrète est le multipartisme créant ainsi, un climat favorable à la reprise des activités économiques et le retour des immigrés dans leur pays d'origine.

Ce mouvement de retour pourrait être atténué cependant par la mise en place dans un proche avenir de la politique d'intégration régionale prônée par la plupart des dirigeants de la région et ceci favoriserait le déplacement des personnes et des biens.

Q U A T R I E M E P A R T I E

LES MIGRATIONS FEMININES

DOSSO Fatoumata

Dans cette étude nous aborderons spécifiquement la migration féminine en Côte d'Ivoire.

Le rapprochement entre le lieu de naissance et le lieu de résidence en Mars 1988 a permis d'appréhender la population migrante et de décrire ces principales caractéristiques. Au recensement de 1988, la population féminine représente 5.288.350 habitants soit 49 % de la population totale de Côte d'Ivoire contre 51 % pour les hommes.

Il sera traité successivement les flux migratoires globaux, à destination rurale, urbaine et d'Abidjan pour ce qui concerne la migration interne, ensuite de l'immigration féminine en provenance de l'extérieur.

4.1 MIGRATIONS INTERNES FEMININES

4.1.1 FLUX MIGRATOIRES GLOBAUX

Les données disponibles actuellement ne permettent que d'examiner la mobilité inter-régionale de la population féminine. Cette approche, bien que limitative, contribue dans une certaine mesure à l'appréciation de la mobilité de cette population.

Au recensement de 1988, 69,2 % de la population féminine en Côte d'Ivoire ont été dénombrées dans leur région de naissance contre 64 % chez les hommes. Cette proportion était de 53,8 % au RGP 1975 (BARRERE, 1984). Toutefois, il convient de mentionner qu'au RGP 1975, il s'agit des personnes qui ont quitté leur localité de naissance pour une autre localité. Si les déplacements en 1988 étaient saisis au niveau des localités comme en 1975, l'analyse de 1988 donnerait peut-être des résultats semblables à ceux de 1975.

La population féminine résidant en Côte d'Ivoire hors de sa région de naissance constitue la population migrante interne féminine. On a dénombré 898 178 personnes de sexe féminin résidant hors de leur région de naissance contre 941 363 personnes de sexe masculin.

Le tableau 4.1 montre que 43,6 % des populations féminines résidant dans la région Sud-Ouest et 25,2 % dans la région Centre-Ouest n'y sont pas nées. Les régions Sud (23,7 %) et Centre-Est (21,5 %) abritent à un degré moindre des non natives.

A l'examen du tableau 4.2, l'on constate des variations importantes d'une région à une autre. Les régions Centre, Centre-Nord et Nord avec respectivement 34 %, 32,3 % et 27,8 % de population recensée hors du lieu de naissance, sont celles qui voient partir plus du quart de leurs natives; en revanche la région Sud voit partir 15,6 % de ses natives. Quant aux régions Nord-Est(18,1 %), Sud-Est (15,6 %), Ouest(14,7 %) et Nord(6,5 %), elles ont une situation intermédiaire. Les régions Centre-Est(23,1 %) et Centre-Ouest (21,3 %) ont également une situation identique.

Le niveau relativement bas de la proportion de femmes natives non résidentes dans la région Sud est le fait que celle-ci qui englobe Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire, constitue un pôle d'attraction pour les autres régions. En effet, la ville d'Abidjan concentre la majeure partie des grandes infrastructures sanitaires, scolaires et des industries génératrices d'emploi.

En revanche, les régions Centre, Centre-Nord et Nord-Ouest bénéficient de conditions naturelles moins favorables. Ces régions sont des zones de savane où l'économie est peu florissante eu égard à la faible production agricole.

Tableau 4.1: Répartition de la population féminine native et non native selon la région de résidence.

Région	population native résidente		population non native résidente		population résidente	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1-Centre	322 793	85,1	56 570	14,9	379 363	100,0
2-Centre-Nord	352 901	82,9	72 873	17,1	425 774	100,0
3-Nord-Est	228 417	94,7	12 826	5,3	241 243	100,0
4-Centre-Est	85 364	78,5	23 415	21,5	108 779	100,0
5-Sud	1 146 405	76,3	356 850	23,7	1.503 255	100,0
6-Sud-Ouest	127 503	56,4	98 674	43,6	226 177	100,0
7-Centre-Ouest	470 551	74,8	158 408	25,2	628 959	100,0
8-Ouest	389 764	87,9	53 895	12,1	443 659	100,0
9-Nord-Ouest	209 795	85,0	37 104	15,0	246 899	100,0
10-Nord	325 832	92,2	27 563	7,8	353 395	100,0
TOTAL	3 659 325	80,3	898 178	19,7	4 557 503	100,0

Tableau 4.2: Répartition de la population féminine native selon la région de naissance.

Région	Population native résidente		Population native non résidente		Population native totale	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1-Centre	322 793	66,0	166 132	34,0	488 925	100,0
2-Centre-Nord	352 901	67,7	168 374	32,3	521 275	100,0
3-Nord-Est	228 417	81,9	50 390	18,1	278 807	100,0
4-Centre-Est	85 364	76,9	25 610	23,1	110 974	100,0
5-Sud	1 146 405	90,1	125 183	9,9	1 271 588	100,0
6-Sud-Ouest	127 503	84,4	23 634	15,6	151 137	100,0
7-Centre-Ouest	470 551	78,7	127 099	21,3	597 590	100,0
8-Ouest	389 764	85,3	66 984	14,7	456 748	100,0
9-Nord-Ouest	209 795	72,2	80 611	27,8	290 406	100,0
10-Nord	325 832	83,5	64 221	6,5	390 053	100,0
TOTAL	3 659 325	80,3	898 178	19,7	4 557 503	100,0

4.1.2 FLUX A DESTINATION RURALE

4.1.2.1 Migrations durée de vie

Il s'agit ici de la mobilité de la population féminine résidente du milieu rural, obtenue par le rapprochement des lieux de naissance et de résidence au moment du recensement. La population migrante, regroupe toutes les femmes du milieu rural recensées hors de leur lieu de naissance.

Toutefois par manque de données, il n'est pas possible de prendre en compte les mouvements entre les milieux urbain et rural.

Tableau 4.3: Répartition des migrantes internes du milieu rural selon la région de résidence

REGION	IMMIGRANTES	EMIGRANTES	SOLDE MIGRATOIRE
1. CENTRE	23121	90547	-67426
2. CENTRE-NORD	22775	97465	-74690
3. NORD-EST	7699	16192	-8493
4. CENTRE-EST	12546	8745	3801
5. SUD	69325	58573	10752
6. SUD-OUEST	76587	8901	67686
7. CENTRE-OUEST	109145	35370	73775
8. OUEST	33857	15713	18144
9. NORD-OUEST	26422	27347	-925
10. NORD	11018	33642	-22624
TOTAL	392495	392495	0

A la lecture du tableau 4.3, deux groupes distincts de régions se dégagent :

- les régions qui enregistrent à la migration finale, une perte de population féminine et qui sont toutes situées en zone de savane;

- les régions qui ont à la migration finale un gain de population féminine et qui sont toutes situées en zone de forêt.

Cependant les écarts de gain ou perte de population féminine sont très variables dans chaque groupe. Ainsi, les régions Centre et Centre-nord enregistrent des pertes très élevées de population féminine faisant d'elles les principaux pôles d'émigration dans le milieu rural. Les régions Sud-Ouest et Centre-ouest enregistrent par contre des gains très élevés de population féminine. Elles se présentent de ce fait comme les principaux pôles d'immigration dans le milieu rural. Les pertes de population féminine sont relativement faibles dans les régions Nord-Est, Nord-Ouest et Nord. Egalement les gains de population féminine sont relativement faibles dans les régions Sud, Centre-Est et Ouest. Ces régions constituent à un degré moindre des zones d'émigration et des zones d'immigration.

Tableau 4.4: Répartition des migrantes du milieu rural par région de naissance selon la région de résidence

REGION DE	LIEU DE RESIDENCE EN MARS 1988										POPULATION	
NAISSANCE	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	TOTAL	TOTALE EMIGRANTE
1-CENTRE	-	4,6	1,1	3,2	22,0	25,3	34,7	6,5	1,3	1,2	100,0	90547
2-CENTRE-NORD	7,5	-	1,2	1,4	21,9	21,5	35,3	5,9	2,9	2,5	100,0	97465
3-NORD-EST	6,2	6,6	-	32,3	22,6	13,1	8,7	4,2	1,4	4,9	100,0	16192
4-CENTRE-EST	10,6	5,9	20,4	-	28,2	14,9	9,3	6,9	1,9	1,9	100,0	8745
5-SUD	13,0	10,0	3,9	3,7	-	17,2	26,3	14,0	6,6	5,2	100,0	58573
6-SUD-OUEST	8,2	8,8	1,6	0,8	23,2	-	32,1	18,8	4,9	1,5	100,0	8901
7-CENTRE-OUEST	9,8	8,5	1,2	0,8	23,7	29,0	-	14,0	9,1	3,9	100,0	35370
8-OUEST	3,3	4,5	1,4	0,8	18,2	21,4	22,6	-	23,2	4,6	100,0	15713
9-NORD-OUEST	2,8	4,0	0,7	0,8	16,3	13,0	40,4	17,4	-	4,6	100,0	27347
10-NORD	2,4	16,7	1,5	0,7	12,3	6,0	24,5	4,2	31,9	-	100,0	33642
% D'IMMI-GRANTES	5,9	5,8	2,0	3,2	17,7	19,5	27,8	8,6	6,7	2,8	100,0	392495
POPULATION IMMIGRANTE	23121	22775	7699	12546	69325	76587	109145	33857	26422	11018	392495	

Le tableau 4.4 traduit clairement la mobilité de la population féminine migrante sur la durée de vie et la grande disparité régionale au niveau de la migration en milieu rural. Car, ce tableau donne non seulement pour chaque région de naissance, les proportions de femmes émigrantes selon les régions de résidence mais également les proportions de femmes immigrantes dans les régions de résidence.

Les régions Centre-Ouest, Sud-Ouest et Sud sont les régions qui accueillent le plus de migrantes. Ces trois régions abritent 65 % de la population féminine immigrante (tableau 4.4).

Les bonnes conditions naturelles dont jouissent ces régions attirent les migrants de sexe féminin.

En effet, les régions Centre-Ouest, Sud-Ouest et Sud sont des zones de forêt très favorables à l'agriculture, plus particulièrement aux cultures de rente.

Ces flux importants de population féminine vers ces trois régions suggèrent deux idées : la première est que ces femmes quittent leur région de naissance pour chercher de nouvelles terres dans ces régions pour celles qui seraient exploitantes agricoles, la deuxième est que ces femmes suivent leurs conjoints agriculteurs dans ces régions.

La deuxième hypothèse est vraisemblable et expliquerait en partie les flux importants de migrantes dans ces régions, surtout quand on sait qu'en Côte d'Ivoire, les femmes chefs de production agricole sont très peu nombreuses.

Les flux de population féminine proviennent en grande partie des régions Centre et Centre-Nord (figure 4.1, 4.2), situées en zone de savane où les conditions climatiques sont moins propices à l'agriculture.

Figure 4.1 : Répartition de la population féminine émigrante de la région centre selon la région de destination rurale

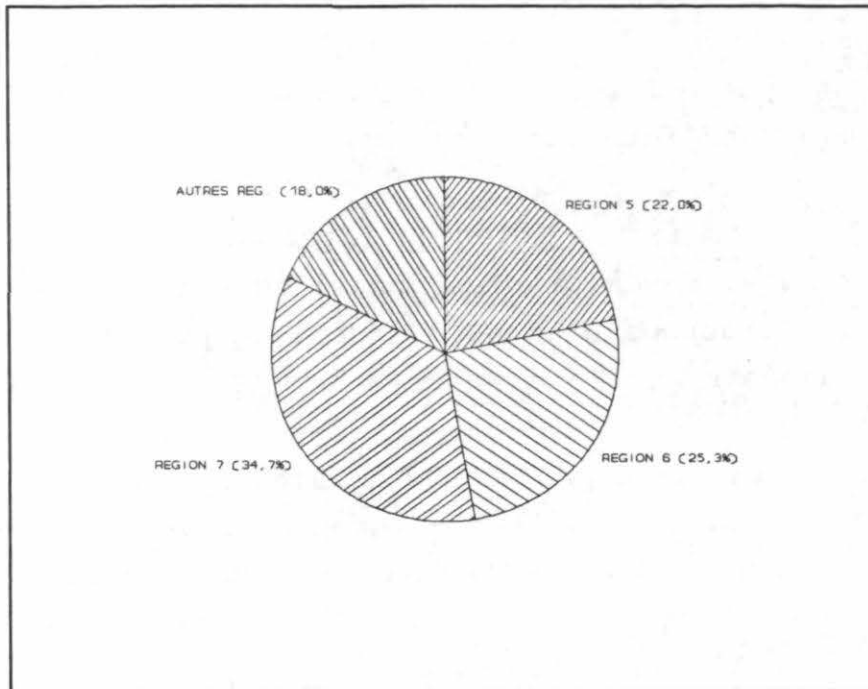
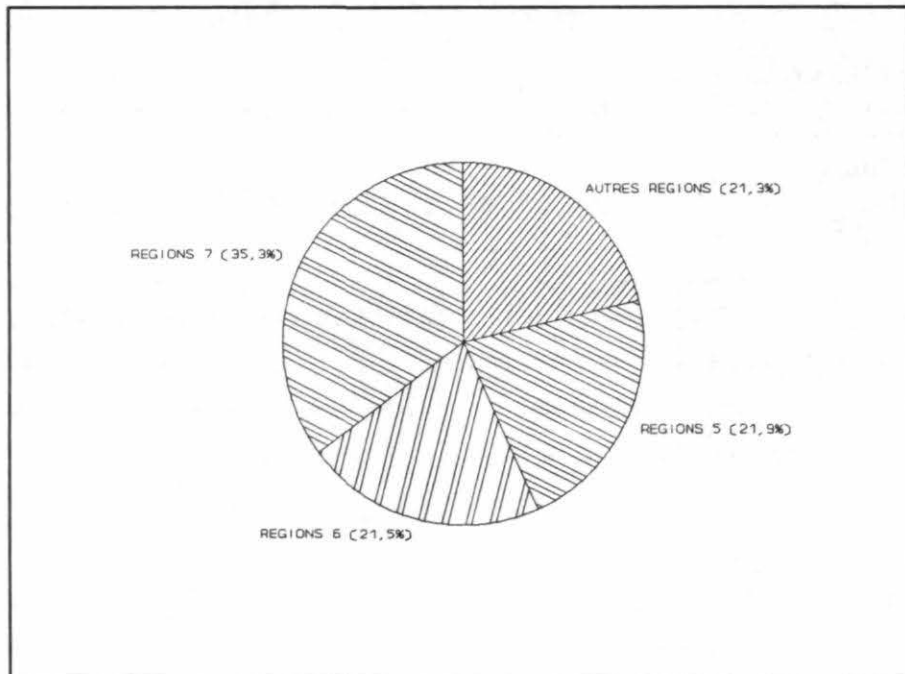


Figure 4.2 : Répartition de la population féminine émigrante de la région Centre-Nord selon la région de destination



4.1.2.2 Les déplacements entre 1987 et 1988

Les flux étant obtenus par le croisement des lieux de résidence en Mars 1987 et Mars 1988, la population âgée de moins d'un an n'a pas été prise en compte. Il a été ainsi recensé 452 047 migrants internes annuels.

La part des femmes, bien qu'inférieure à celle des hommes, est importante. Les migrantes annuelles atteignent un effectif de 218 227 personnes soit 48,3 % de la population des migrants internes annuels.

Les mouvements à provenance urbaine sont très dominants en milieu rural. Ce sont 153 053 migrants internes annuels dont 71 768 femmes qui sont touchées par les déplacements à provenance urbaine.

Tableau 4.5: Répartition par sexe des migrants internes annuels dans le milieu rural

Déplacement du	Hommes (%)		Femmes (%)		Ensemble (%)	
Milieu rural vers le milieu rural	46516	19,1	43458	17,9	89974	37,0
Milieu urbain vers le milieu rural	81237	33,4	71768	29,5	153005	63,0
Total des mouvements	127753	52,6	115226	47,4	242979	100,0

Les migrations internes annuelles dans le milieu rural sont élevées en volume et en proportion : entre Mars 1987 et Mars 1988, on a dénombré 242 979 migrants internes, ce qui représente 53,8 % de l'ensemble des migrants internes annuels.

La population féminine représente 47,4 % des migrants internes annuels dans le milieu rural. Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne annuelle (48,3 %) tous milieux confondus.

Les déplacements du milieu urbain vers le milieu rural sont les plus nombreux chez les migrants internes annuels à destination rurale: 29,5 % de femmes se sont déplacées sur la période d'un an du milieu urbain vers le milieu rural contre 17,9 % de femmes qui se sont déplacées sur la même période du milieu rural vers le milieu rural. Cette situation pourrait être due aux déplacements de courte durée entre Mars 1987 et Mars 1988 qui auraient été considérés comme des changements de résidence.

Tableau 4.6: Répartition par âges des migrants internes annuels féminins dans le milieu rural

Groupe d'âges	Mouvement rural à destination rurale		Mouvement urbain à destination rurale		Ensemble mouvement à destination rurale	
	Effectif (%)		Effectif (%)		Effectif (%)	
1-9	14778	12,8	22810	19,8	37588	32,6
10-19	10997	9,5	19795	17,2	30792	26,7
20-29	9521	8,3	17272	15,0	26793	23,3
30-39	4152	3,6	6475	5,6	10627	9,2
40-49	2040	1,8	2822	2,4	4862	4,2
50-59	1179	1,0	1603	1,4	2782	2,4
60-69	521	0,5	710	0,6	1231	1,1
70-79	161	0,1	184	0,2	345	0,3
80 & +	109	0,1	97	0,1	206	0,2
TOTAL	43458	37,7	71768	62,3	115226	100,0

L'analyse par groupe d'âges permet de constater tout d'abord pour l'ensemble des mouvements à destination rurale, des proportions assez importantes des filles de 1 à 9 ans (32,6 %). Elles représentent environ le tiers des migrantes internes annuelles ayant effectué des mouvements à destination rurale. On pourrait chercher l'explication dans la migration induite que représente les filles qui accompagnent leurs parents dans leurs déplacements en milieu rural.

Ensuite, les proportions les plus élevées sont enregistrées dans les deux groupes d'âges 10-19 ans et 20-29 ans.

4.1.3 FLUX A DESTINATION URBAINE

4.1.3.1 Migrations durée de vie

Le croisement des lieux de naissance et de résidence en Mars 1988 dans le milieu urbain donne la population féminine migrante sur la durée de vie. Cette population englobe toutes les femmes du milieu urbain recensées hors de leur région de naissance.

La répartition des régions par solde de population féminine dû à la migration finale est très déséquilibrée dans le milieu urbain : huit régions enregistrent des pertes de population alors que deux régions seulement gagnent en population.

Le cas de la région Sud est très remarquable d'autant plus qu'elle englobe presque la totalité des surplus de population féminine en milieu urbain. Cette région si attrayante pour les migrantes internes reste dès lors la principale région d'immigration en milieu urbain (56,9 % des immigrantes en milieu urbain sont dans la région Sud).

Tableau 4.7: Répartition des migrantes internes du milieu urbain selon la région de résidence

Région	Immigrantes	Emigrantes	Solde migratoire
1. CENTRE	33449	75585	-42136
2. CENTRE-NORD	50098	70909	-20811
3. NORD-EST	5127	34198	-29071
4. CENTRE-EST	10869	16865	-5996
5. SUD	287525	66610	220915
6. SUD-OUEST	22087	14733	7354
7. CENTRE-OUEST	49263	91669	-42406
8. OUEST	20038	51271	-31233
9. NORD-OUEST	10682	53264	-42582
10. NORD	16545	30579	-14034
TOTAL	505683	505683	0

Cette polarisation presque exclusive des migrations urbaines féminines vers la région Sud relève en grande partie de la présence de la ville d'Abidjan dans cette région. En effet,

de par son rôle de capitale économique, la ville d'Abidjan jouit d'un attrait particulier auprès des populations. Cette situation s'explique par le fait que la ville d'Abidjan concentre la plupart des entreprises industrielles et des infrastructures socio-culturelles. Même si beaucoup d'entreprises et industries ont fermé sous le poids de la crise économique que connaît la Côte d'Ivoire, le développement d'un secteur informel dans la ville d'Abidjan représente un foyer permanent d'activités pour une partie de la population.

La région Sud-Ouest doit probablement son léger gain de population féminine dans ses échanges avec les autres régions, à son rôle de nouvelle boucle du cacao source de diverses activités urbaines et de la présence du port de San-Pédro.

Au niveau des huit autres régions, les pertes de population féminine diffèrent d'une région à une autre. Les régions Nord-Ouest, Centre-Ouest et Centre sont celles qui ont les pertes les plus élevées de population féminine dans le milieu urbain. Ensuite, ce sont les régions Ouest, Nord-Est et Centre-Nord qui enregistrent des pertes assez élevées de population féminine. Quant à la région Centre-Est et à un degré moindre la région Nord, elles présentent des pertes faibles de population féminine.

Par ailleurs, hormis les régions Nord, Centre-Nord et Sud-Ouest, toutes les autres ont chacune plus du quart de leurs natives qui résident dans la région Sud.

Deux régions se distinguent par leur faible proportion des natives:

- la première, la région Nord-Est affiche une proportion importante (43,4 %) de ses natives qui résident dans la région Sud alors que seulement 38,0 % de ces natives sont recensées sur place;

- la seconde, la région Nord-Ouest n'a que 32,9 % de non migrantes et compte 31,9 % de ses natives dans la région Sud.

Tableau 4.8 : Répartition des migrantes du milieu urbain en 1988 par région de naissance selon la région de résidence

REGION DE NAISSANCE	LIEU			DE	RESIDENCE			EN MARS 1988			POPULATION	
	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	TOTAL	EMIGRANTE
1-CENTRE		11,9	0,8	1,7	70,7	2,6	7,4	1,8	1,1	1,9	100	75585
2-CENTRE-NORD	10,2		0,8	1,3	67,5	2,7	9,0	2,3	2,0	4,1	100	70909
3-NORD-EST	4,1	7,5		10,4	70,0	1,6	3,1	1,0	0,6	1,6	100	34198
4-CENTRE-EST	6,0	7,3	3,3		71,1	2,0	5,2	2,0	1,0	2,1	100	16865
5-SUD	16,5	23,5	3,1	4,8		9,5	20,5	9,4	4,5	8,2	100	66610
6-SUD-OUEST	3,7	5,8	0,8	1,0	66,0		12,7	5,8	1,9	2,3	100	14733
7-CENTRE-OUEST	5,7	7,7	0,6	0,8	72,2	4,9		3,8	2,0	2,3	100	91669
8-OUEST	4,0	6,2	0,6	0,7	63,5	6,7	11,5		4,1	2,7	100	51271
9-NORD-OUEST	5,4	10,1	0,3	0,6	47,6	4,4	19,1	8,9		3,5	100	53264
10-NORD	6,9	16,8	0,7	0,9	54,0	2,5	12,2	3,1	2,9		100	30579
% IMMIGRANTES	6,6	9,9	1,0	2,1	56,9	4,4	9,7	4,0	2,1	3,3	100	505683
POPULATION IMMIGRANTE	33449	50098	5127	10869	287525	22087	49263	20038	10682	16545	505683	

Le tableau 4.8 étaye mieux l'analyse. En effet, la région Nord-Ouest est la seule région qui a moins de la moitié de ses émigrantes qui résident dans la région Sud.

De ce tableau, il ressort qu'en dehors de la région Sud qui concentre plus de la moitié de la population féminine migrante, les régions Centre-nord, Centre-Ouest et à un degré moindre la région Centre représentent des pôles d'immigration pour les migrantes internes sur la durée de vie en milieu urbain.

4.1.3.2 Les déplacements entre 1987 et 1988

Sur la période de Mars 1987 à Mars 1988, il a été recensé une population de 209 068 migrants internes dans le milieu urbain.

Tableau 4.9: Répartition par sexe des migrants internes annuels dans le milieu urbain

Déplacement du	Hommes	(%)	Femmes	(%)	Ensemble	(%)
Milieu rural vers le milieu urbain	18107	8,6	19384	9,3	37491	17,9
Milieu urbain vers le milieu urbain	87960	42,1	83617	40,0	171577	82,1
Total des mouvements	106067	50,7	103001	49,3	209068	100,0

La population féminine légèrement inférieure à celle des hommes représente 49,3 % des migrants internes à destination urbaine. Cette proportion globale cache des spécificités; 18,8% de femmes ont effectué un déplacement du milieu rural vers le milieu urbain contre 17,1 % d'hommes.

Les déplacements du milieu urbain vers le milieu urbain dominant chez les migrants internes annuels dans le milieu urbain. En effet, 82,1 % des migrants internes se sont déplacés du milieu urbain vers le milieu urbain contre 17,9 % des migrants internes qui se sont déplacés du milieu rural vers le milieu urbain.

Concernant les migrantes internes annuelles, 81,2 % d'entre elles se sont déplacées du milieu urbain vers le milieu urbain et 18,8 % se sont déplacées du milieu rural vers le milieu urbain. Cela dénote la grande mobilité de la population féminine urbaine. Autrement dit, les activités économiques qu'exercent les femmes occasionneraient les déplacements entre les villes.

Tableau 4.10: Répartition des migrants internes annuels féminins par groupe d'âges dans le milieu urbain

Groupe d'âges	Mouvement rural à destination urbaine		Mouvement urbain à destination urbaine		Ensemble mouvements à destination urbaine	
	Effectif (%)		Effectif (%)		Effectif (%)	
1-9	4957	4,8	19996	19,4	24953	24,2
10-19	8230	8,0	32479	31,5	40709	39,5
20-29	3507	3,4	21124	20,5	24631	23,9
30-39	1246	1,2	6419	6,3	7665	7,5
40-49	549	0,6	1862	1,8	2411	2,4
50-59	438	0,4	956	1,0	1394	1,4
60-69	323	0,3	537	0,5	860	0,8
70-79	91	0,1	149	0,1	240	0,2
80 & +	43	0,0	95	0,1	138	0,1
TOTAL	19384	18,8	83617	81,2	103001	100,0

Le tableau 4.10 fait ressortir non seulement l'importance des migrantes internes ayant effectué entre Mars 1987 et Mars 1988 un mouvement urbain à destination urbaine mais aussi l'effectif important des migrantes internes dont l'âge se situe entre 1-29 ans.

La population féminine dont l'âge varie entre 1-29 ans représente 87,6 % des migrantes internes annuelles en milieu urbain. D'une façon générale ce groupe d'âges englobe les âges de scolarisation des jeunes filles. Et comme le milieu urbain regorge la plupart des infrastructures scolaires (écoles primaires, collèges et Lycées, centres de formation professionnelle, grandes écoles et universités), il est fort possible que les jeunes filles vont dans ce milieu pour se scolariser ou apprendre un métier. L'importance du groupe d'âges 1-29 ans a été observée en milieu rural. En milieu urbain, ce phénomène pourrait s'expliquer par le fait de la scolarisation.

4.1.4 FLUX A DESTINATION D'ABIDJAN

4.1.4.1 Migrations durée de vie

En 1988, résident dans la ville d'Abidjan 747 216 migrants internes de sexe féminin natifs des dix régions de la Côte d'Ivoire (la ville d'Abidjan non comprise).

Cette population représente 38,7 % de la population totale résidente de la ville d'Abidjan et à 50,6 % de l'ensemble des migrants internes dans cette ville.

La population féminine des migrants internes est dominée par les migrantes internes de nationalité ivoirienne. Ces dernières représentent 80,4 % de l'effectif total féminin contre 19,6 % pour les migrantes internes non-ivoiriennes.

Tableau 4.11: Répartition des migrants internes de la ville d'Abidjan par région de naissance en Côte d'Ivoire.

REGION DE NAISSANCE	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
1-Centre	39156	5,4	46346	6,2	85502	5,8
2-Centre-nord	34150	4,7	41191	5,5	75341	5,1
3-Nord-est	14836	2,0	21463	2,9	36299	2,5
4-Centre-est	9655	1,3	10007	1,3	19662	1,3
5-Sud	493456	67,7	498960	66,8	992416	67,3
6-Sud-ouest	8521	1,2	8533	1,1	17054	1,2
7-Centre-ouest	56590	7,8	58793	7,9	115383	7,8
8-Ouest	33194	4,6	29073	3,9	62267	4,2
9-Nord-ouest	22446	3,1	19552	2,6	41998	2,8
10-Nord	16289	2,2	13298	1,8	29587	2,0
Total	728293	100,0	747216	100,0	1475509	100,0

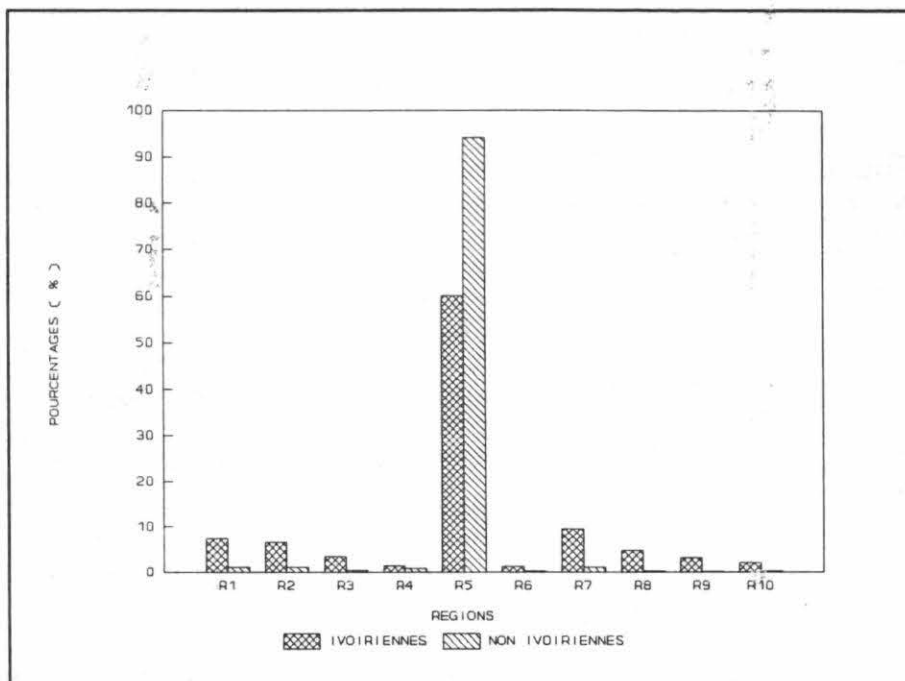
La structure par sexe de la population totale immigrée est très déséquilibrée. En effet, la surféminité observée dans la structure de la population de la ville d'Abidjan se constate dans celle des migrants internes avec seulement 97,5 hommes pour 100 femmes.

Toutefois, l'examen des données par nationalité révèle que c'est plutôt la sous-population de migrants internes ivoiriens qui est déséquilibrée avec 96,8 hommes pour 100 femmes alors que celle des non-ivoiriens présente un équilibre (100,1 hommes pour 100 femmes).

De l'étude par région de naissance en Côte d'Ivoire, il apparaît qu'en dehors des régions Ouest, Nord-Ouest et Nord, toutes les autres régions se caractérisent par une surféminité de leurs natifs immigrés dans la ville d'Abidjan.

Cependant, on note chez les migrants internes non-ivoiriens en provenance de la région Sud un rapport de masculinité de 101,1. Il en est de même des migrants internes ivoiriens en provenance de la région Sud-ouest (100,3 hommes pour 100 femmes).

Figure 4.3 : Répartition des migrants internes de la ville d'Abidjan par région de naissance selon la nationalité



Comme l'indique la figure 4.3, plus de la moitié des migrants internes (soit 66,8 %) sont natives de la région Sud. L'importance dans la ville d'Abidjan des natives de la région Sud découle du rapprochement géographique de ces deux entités ce qui facilite les échanges migratoires entre elles.

Viennent ensuite les régions Centre-Ouest, Centre et Centre-Nord avec des proportions relativement importantes de natives immigrées dans la ville d'Abidjan. Ces proportions varient d'une sous-population à l'autre. Car, si la proportion des natives de la région Sud immigrées dans la ville d'Abidjan équivaut à 60,1 % de l'effectif total de la sous-population ivoirienne, elle est par contre très élevée et vaut 94,1 % dans la sous-population non-ivoirienne. Ainsi, la plupart des migrants internes non-ivoiriennes sont nées dans la région Sud, limitrophe d'Abidjan. Cela révèle l'installation ancienne de ces populations dans la région Sud.

Les trois autres régions qui sont des réservoirs secondaires de migrants pour la ville d'Abidjan présentent chacune un surplus de migrants internes de sexe féminin. Des facteurs expliqueraient cette situation notamment :

- le marché du travail dans la ville d'Abidjan regorge de beaucoup de services domestiques et de petits commerces qui sont généralement tenus par les femmes ;

- la concentration d'une grande partie des établissements scolaires dans la ville d'Abidjan et aussi l'amélioration du niveau de scolarisation chez les jeunes filles.

Enfin, la région Nord-Ouest se distingue par la proportion la plus faible des natives non-Ivoiriennes (0,2 %) immigrées dans la ville d'Abidjan.

Tableau 4.12: Répartition des migrants internes ivoiriens par groupes ethniques selon le sexe (ville d'Abidjan)

Groupes ethniques	Hommes Effectif	Femmes Effectif	%
Akan	265753	294608	49,1
Krou	117287	118350	19,7
Mandé du nord	99307	93317	15,6
Mandé du sud	47455	44940	7,5
Voltaïque	43980	42735	7,1
Naturalisés Ivoiriens	6140	5637	0,9
Ivoiriens Sans précision	842	286	0,1
TOTAL	580764	599873	100,0

La répartition des migrantes internes ivoiriennes par grands groupes ethniques fait ressortir une prédominance des migrantes internes du groupe Akan. Celles-ci représentent 49,1 % de l'effectif total des migrantes internes. Elles sont suivies par les migrantes internes de deux groupes qui ensemble, représentent un effectif de loin inférieur à celui des migrantes

du groupe Akan. Ce sont les migrantes des groupes Krou(19,7 %) et Mandé du nord(15,6 %). Ensuite viennent les groupes Mandé du sud et Voltaïques qui ont des proportions à peu près identiques avec respectivement(7,5 %) et (7,1 %). Enfin les groupes naturalisés ivoiriens(0,9 %) et les ivoiriens sans précision (0,1 %) représentent seulement 1 % des migrantes.

Ainsi, plus de 90 % des migrantes internes du groupe Akan sont natives des régions Sud, Centre et Centre-Nord. Cela s'explique par le fait que ces régions correspondent à l'espace géographique occupé par une grande majorité de la population de ce groupe sur le territoire ivoirien.

De même, plus de la moitié des migrantes internes des groupes Krou (52,8 %), Mandé du nord(54,9 %), Ivoiriens sans précision (58,7 %) sont natives de la région Sud.

Les migrantes internes naturalisées ivoiriennes sont presque toutes natives de la région Sud avec une proportion de 90,9 % de l'ensemble des naturalisées.

Par contre, les migrantes internes des groupes Mandé du sud (44,0 %) et Voltaïque (47,4 %) natives de la région Sud n'atteignent pas la moitié de leurs effectifs respectifs.

4.1.4.2 Les déplacements entre 1987 et 1988

On a dénombré 51730 personnes qui se sont déplacées des dix régions de la Côte d'Ivoire vers la ville d'Abidjan. La population féminine, plus importante que celle des hommes, représente 55,0 %.

La surféminité des migrants annuels dénote une mobilité plus accrue des femmes qui varie d'une région à l'autre. La région Sud, avec la ville d'Abidjan en son sein, fournit la proportion la plus importante (33,0 %) de migrantes internes sur cette période. Viennent ensuite par ordre décroissant les régions Centre-Ouest (14,5 %), Centre-Nord (10,3 %), Centre (10,3 %), et Nord-Est (8,5 %), Ouest (8,3 %) avec des proportions assez élevées de migrantes internes annuelles.

Tableau 4.13: Répartition des migrants internes de la ville d'Abidjan entre 1987 et 1988 selon la région de résidence en 1987.

Région de résidence en 1987	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
1-Centre	2182	9,4	2922	10,3	5104	9,9
2-Centre-nord	2680	11,5	2942	10,3	5622	10,9
3-Nord-est	1439	6,2	2416	8,5	3855	7,4
4-Centre-est	1231	5,3	1450	5,1	2681	5,2
5-Sud	7813	33,6	9400	33,0	17213	33,2
6-Sud-ouest	988	4,2	1006	3,5	1994	3,8
7-Centre-ouest	3345	14,4	4130	14,5	7475	14,4
8-Ouest	1903	8,2	2353	8,3	4356	8,4
9-Nord-ouest	864	3,7	1021	3,6	1885	3,6
10-Nord	820	3,5	825	2,9	1645	3,2
Total	23265	100,0	28465	100,0	51730	100,0

Des études antérieures ont montré d'une part, que les échanges liés à la scolarisation (même si elle concerne davantage les garçons que les filles) se font principalement avec la ville d'Abidjan et d'autre part, que le placement des jeunes filles comme aides-ménagères, généralement chez des proches parents, est un phénomène très fréquent dans la ville d'Abidjan. Elles constituent une main-d'oeuvre à moindre coût pour les familles d'accueil.

Lorsqu'on répartit les migrants ivoiriens par groupes ethniques, il ressort que les femmes, plus nombreuses que les hommes, se déplacent plus du milieu urbain que du milieu rural vers la ville d'Abidjan. En effet, 85,4 % des migrantes internes annuelles se sont déplacées du milieu urbain vers la ville d'Abidjan et seulement 14,6 % viennent du milieu rural.

Sur l'ensemble des mouvements à destination de la ville d'Abidjan entre Mars 1987 et Mars 1988, un peu plus de la moitié des migrantes internes (50,4 %) sont du groupe Akan. Les migrantes du groupe Krou(22,9 %) avoisine le quart, alors que celles des groupes Mandé du nord(11,3 %) et Mandé du sud(7,3 %) et voltaïque(7,4 %) n'atteignent même pas chacune 15% des

migrantes internes annuelles. Les migrantes des groupes Naturalisés ivoiriens(0,6 %) et Ivoiriens sans précision(0,1 %) représentent des proportions très faibles.

Par ailleurs, on note chez les migrantes du groupe Akan des proportions identiques(50,4 %) selon qu'elles se déplacent du milieu urbain ou du milieu rural vers la ville d'Abidjan. La situation est différente pour les autres groupes : car, si les migrantes des groupes Mandé du nord(11,7 %), Voltaïque(7,6 %), Naturalisés ivoiriens(0,7 %) et Ivoiriens sans précision(0,08 %) qui se sont déplacées du milieu urbain vers cette ville représentent des proportions plus élevées que celles se déplaçant du milieu rural soit respectivement (9,3 %), (6,4 %), (0,3 %), et (0,04 %) vers la ville d'Abidjan, c'est l'inverse chez les migrantes des groupes Krou et Mandé du sud. En effet, 24,1 % des migrantes du groupe Krou et 9,5 % de celles du groupe Mandé du sud se sont déplacées du milieu rural contre respectivement (22,7 %) et (6,9 %) qui se sont déplacées du milieu urbain vers la ville d'Abidjan.

Les migrantes internes annuelles se caractérisent par leur jeunesse ; pratiquement dans tous les groupes ethniques, on observe une proportion assez forte de migrantes dont l'âge varie entre 0-9 ans. De même, les proportions les plus élevées de migrantes se situent dans le groupe d'âges 10-19 ans. Les proportions moyennes pour tous les groupes ethniques sont de 21,0 % pour les migrantes du groupe d'âges 0-9 ans et 41,0 % pour celles du groupe d'âges 10-19 ans.

Dans l'ensemble, 95,0 % des migrantes internes ont moins de 40 ans.

4.2 L'IMMIGRATION FEMININE EN PROVENANCE DE L'EXTERIEUR

4.2.1 FLUX MIGRATOIRES GLOBAUX

Au recensement de 1988, on a dénombré sur le territoire ivoirien 730 087 femmes nées à l'étranger. Cette population constitue les migrantes internationales sur la durée de vie.

L'immigration féminine en provenance de l'étranger n'est pas le seul fait des femmes de nationalité non-ivoirienne quoique plus nombreuses. Elle touche 18 444 femmes de nationalité ivoirienne.

Tableau 4.14: Répartition par région de résidence de la population féminine née à l'étranger selon la nationalité

Région	Population ivoirienne		Population non ivoirienne		Population totale	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1-Centre	592	0,1	34034	4,6	34626	4,7
2-Centre-Nord	1026	0,1	33291	4,6	34317	4,7
3-Nord-Est	2287	0,3	18943	2,6	21230	2,9
4-Centre-Est	535	0,1	34555	4,7	35090	4,8
5-Sud	8571	1,2	343359	47,0	351930	48,2
6-Sud-Ouest	590	0,1	64824	8,9	65414	9,0
7-Centre-Ouest	1361	0,2	106234	14,5	107595	14,7
8-Ouest	1294	0,1	35553	4,9	36847	5,0
9-Nord-Ouest	885	0,1	12636	1,7	13521	1,9
10-Nord	1303	0,2	28214	3,9	29517	4,1
Total	18444	2,5	711643	97,5	730087	100,0

En effet, les migrantes non-ivoiriennes comme l'indique le tableau 4.14 représentent 97,5 % de la totalité des migrantes internationales soit un effectif de 711 643 femmes. Les migrantes ivoiriennes quant à elles, ne contribuent que pour 2,5 % dans les flux migratoires féminins en provenance de l'extérieur.

Ce tableau fait aussi ressortir des variations importantes entre les régions de résidence. La région Sud avec 48,2 %, a la plus forte proportion de migrantes nées à l'étranger. Ensuite, ce sont les régions Centre-Ouest et Sud-Ouest avec respectivement 14,7 % et 9,0 % qui enregistrent des proportions assez élevées de migrantes nées à l'étranger. Si les régions Centre, Centre-Nord, Centre-Est, Ouest et Nord présentent des situations presque similaires, celles du Nord-Ouest et du Nord-Est par contre enregistrent les proportions les plus faibles de migrantes nées à l'extérieur du pays.

Par ailleurs, les migrantes nées à l'étranger résident beaucoup plus en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, plus de la moitié (53,9 %) des immigrantes résident dans le milieu rural ivoirien contre 46,1 % d'immigrantes qui résident en milieu urbain.

Pour ce qui concerne les déplacements entre Mars 1987 et Mars 1988, on a recensé 126 577 migrants en provenance de l'étranger.

4.2.2 FLUX A DESTINATION RURALE

4.2.2.1 Migrations durée de vie

Nous nous intéressons dans cette partie à la population de femmes nées hors de la Côte d'Ivoire et qui, au recensement de 1988, résident dans le milieu rural ivoirien.

Tableau 4.15: Répartition dans le milieu rural de la population féminine née à l'étranger par région de résidence selon la nationalité

	Population ivoirienne		Population non ivoirienne		Population total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1-CENTRE	262	0,1	18225	4,6	18487	4,7
2-CENTRE-NORD	169	0,0	8697	2,2	8866	2,2
3-NORD-EST	2129	0,5	16467	4,2	18596	4,7
4-CENTRE-EST	372	0,1	27254	6,9	27626	7,0
5-SUD	1449	0,4	127152	32,3	128601	32,7
6-SUD-OUEST	363	0,1	53436	13,6	53799	13,7
7-CENTRE-OUEST	588	0,2	83055	21,1	83643	21,3
8-OUEST	915	0,2	25442	6,5	26357	6,7
9-NORD-OUEST	740	0,2	9031	2,3	9771	2,5
10-NORD	792	0,2	16953	4,3	17745	4,5
Total	7779	2,0	385712	98,0	393491	100,0

La répartition de la population féminine immigrante, indique une forte proportion des immigrantes non-ivoiriennes, soit 98 % de l'effectif total des immigrantes en provenance de l'extérieur.

Dans ce milieu, cette population représente 13,5 % de l'ensemble de la population féminine rurale résidente. Cette proportion, bien que faible, dénote une certaine contribution des femmes à l'immigration étrangère en Côte d'Ivoire.

La répartition de la population féminine immigrante par région de résidence, montre que les régions Sud, Centre-Ouest et Sud-Ouest enregistrent les proportions les plus élevées d'immigrantes avec respectivement 32,7 %, 21,3 % et 13,7 % (Tableau 4.15).

L'analyse par sous-population montre que la proportion des immigrantes non-ivoiriennes résidant dans le milieu rural, soit 54,2 % est élevée (la proportion moyenne nationale est de 53,9 %) alors que celle des immigrantes ivoiriennes (42,2 %) est basse comparativement à la proportion moyenne nationale qui est de 46,1 %. La population des immigrantes non-ivoiriennes est donc plus présente en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette importance des immigrantes non-ivoiriennes dans le milieu rural pourrait s'expliquer par une présence massive de travailleurs immigrés en Côte d'Ivoire avec leurs épouses ou autres parents.

4.2.2.2 Les déplacements entre 1987 et 1988

Tableau 4.16: Répartition par sexe des immigrants ivoiriens et non-ivoiriens internes annuels dans le milieu rural

Déplacement du	Hommes	(%)	Femmes	(%)	Ensemble	(%)
Milieu rural vers le milieu rural	23106	30,5	11070	14,6	34176	45,1
Milieu urbain vers le milieu rural	27288	36,0	14313	18,9	41601	54,9
Total des mouvements	50394	66,5	25383	33,5	75777	100,0

La population féminine immigrante représente le tiers (33,5 %) de la population immigrante dans le milieu rural en 1988.

Il ressort du tableau 4.16 que la population immigrante féminine, se répartit dans le milieu rural comme suit :

- 56,4 % de femmes se déplacent du milieu urbain vers le milieu rural;

- 43,6 % de femmes se déplacent du milieu rural vers le milieu rural.

L'analyse par nationalité montre que la part des non-ivoiriennes à l'immigration féminine en milieu rural sur la période d'un an est importante. Avec un effectif de 24 522 femmes, la population féminine immigrante non-ivoirienne représente 96,6 % de l'effectif total des immigrantes dans le milieu rural.

Tableau 4.17: Répartition par âges de la population féminine immigrante dans le milieu rural entre 1987 et 1988

Tranches d'âges	Mouvement extérieur rural à destination rurale	Mouvement extérieur urbain à destination rurale	Ensemble mouvement à destination rurale
	Effectif %	Effectif %	Effectif %
1-9	2485 9,8	3045 12,0	5530 21,8
10-19	3458 13,6	4380 17,3	7838 30,9
20-29	3453 13,6	4580 18,0	8033 31,6
30-39	1106 4,4	1519 5,9	2625 10,3
40-49	361 1,4	496 2,0	857 3,4
50-59	120 0,5	183 0,7	303 1,2
60-69	55 0,2	68 0,3	123 0,5
70-79	15 0,0	22 0,1	37 0,1
80 & +	17 0,1	20 0,1	37 0,2
TOTAL	11070 43,6	14313 56,4	25383 100,0

De ce tableau, il apparaît nettement que la plupart des migrantes en provenance de l'étranger viennent dans le milieu rural en Côte d'Ivoire à des âges jeunes : 84,3 % des immigrantes ont moins de 30 ans.

4.2.3 FLUX A DESTINATION URBAINE

4.2.3.1 Migrations durée de vie

Tableau 4.18: Répartition dans le milieu urbain de la population féminine née à l'étranger par région de résidence selon la nationalité

	Population ivoirienne		Population non ivoirienne		Population totale	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1-CENTRE	330	0,1	15809	4,7	16139	4,8
2-CENTRE-NORD	857	0,3	24594	7,3	25451	7,6
3-NORD-EST	158	0,0	2476	0,7	2634	0,8
4-CENTRE-EST	163	0,1	7301	2,2	7464	2,2
5-SUD	7122	2,1	216207	64,2	223329	66,3
6-SUD-OUEST	227	0,1	11388	3,4	11615	3,5
7-CENTRE-OUEST	773	0,2	23179	6,9	23952	7,1
8-OUEST	379	0,1	10111	3,0	10490	3,1
9-NORD-OUEST	145	0,0	3605	1,1	3750	1,1
10-NORD	511	0,2	11261	3,3	11772	3,5
Total	10665	3,2	325931	96,8	336596	100,0

Le recensement de 1988 a permis de dénombrer dans le milieu urbain 336 596 femmes nées à l'étranger. Cette population ainsi obtenue est à dominance non-ivoirienne. En effet, avec un effectif de 325 931 femmes, les immigrantes non-ivoiriennes représentent 96,8 % de la population totale féminine née à l'étranger et résidant dans le milieu urbain ivoirien en 1988 et 16,0 % de la population totale féminine urbaine en Côte d'Ivoire.

Les immigrantes en provenance de l'étranger sont pratiquement concentrées dans la région Sud où résident 66,3 % de la totalité des femmes nées à l'étranger. Les régions Centre-Nord et Centre-Ouest constituent dans le milieu urbain des pôles secondaires d'immigration pour ces populations féminines. La région Nord-Est et à un degré moindre la région Nord-Ouest présentent les proportions les plus faibles d'immigrantes.

Par ailleurs, la proportion d'immigrantes ivoiriennes résidant dans le milieu urbain (57,8 %) est supérieure à la proportion moyenne nationale alors que celle d'immigrantes non-ivoiriennes du même milieu est inférieure à cette moyenne nationale. Ainsi donc, la population immigrante ivoirienne s'implante beaucoup plus en milieu urbain.

Le choix de la zone de résidence est probablement lié à l'activité exercée par les immigrantes.

4.2.3.2 Les déplacements entre 1987 et 1988

Entre Mars 1987 et Mars 1988, il a été dénombré une population immigrante de 50 800 personnes en provenance de l'étranger dans le milieu urbain.

Tableau 4.19: Répartition par sexe des immigrants internes ivoiriens et non-ivoiriens annuels dans le milieu urbain

Déplacement du	Hommes	(%)	Femmes	(%)	Ensemble	(%)
Milieu rural vers le milieu urbain	8742	17,2	5422	10,7	14164	27,9
Milieu urbain vers le milieu urbain	21463	42,3	15173	29,9	36636	72,1
Total des mouvements	30205	59,5	20595	40,5	50800	100,0

L'effectif des femmes, inférieur à celui des hommes, est de 40,5 % de la population immigrante.

On constate que 73,7 % de la population immigrante féminine en milieu urbain ont effectué un mouvement inter-urbain.

La population féminine immigrante de nationalité non-ivoirienne avec un effectif de 19 449 personnes constitue 94,4 % de l'effectif totale des immigrantes dans le milieu urbain. Les immigrantes ivoiriennes dont la proportion est de 5,6 % de la population totale féminine immigrante s'implantent beaucoup plus en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 4.20: Répartition par âges de la population féminine immigrante dans le milieu urbain entre 1987 et 1988

Groupes d'âges	Mouvement extérieur rural à destination urbaine		Mouvement extérieur urbain à destination urbaine		Ensemble mouvement à destination urbaine	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1-9	1041	5,0	2775	13,5	3816	18,5
10-19	1720	8,4	4301	20,9	6021	29,3
20-29	1791	8,7	5109	24,8	6900	33,5
30-39	575	2,8	1910	9,3	2485	12,1
40-49	169	0,8	623	3,0	792	3,8
50-59	79	0,4	280	1,4	359	1,8
60-69	31	0,2	112	0,5	143	0,7
70-79	12	0,0	39	0,2	51	0,2
80 & +	4	0,0	24	0,1	28	0,1
TOTAL	5422	26,3	15173	73,7	20595	100,0

L'examen de ce tableau indique la jeunesse de la population féminine immigrante sur la période. En effet, 81,3 % de cette population féminine immigrante en milieu urbain sont âgées de moins de 30 ans.

4.2.4 FLUX A DESTINATION D'ABIDJAN

Le RGPH 1988 a permis de dénombrer à Abidjan, un effectif de 442 937 migrants dont 185 668 femmes nés hors de la Côte d'Ivoire.

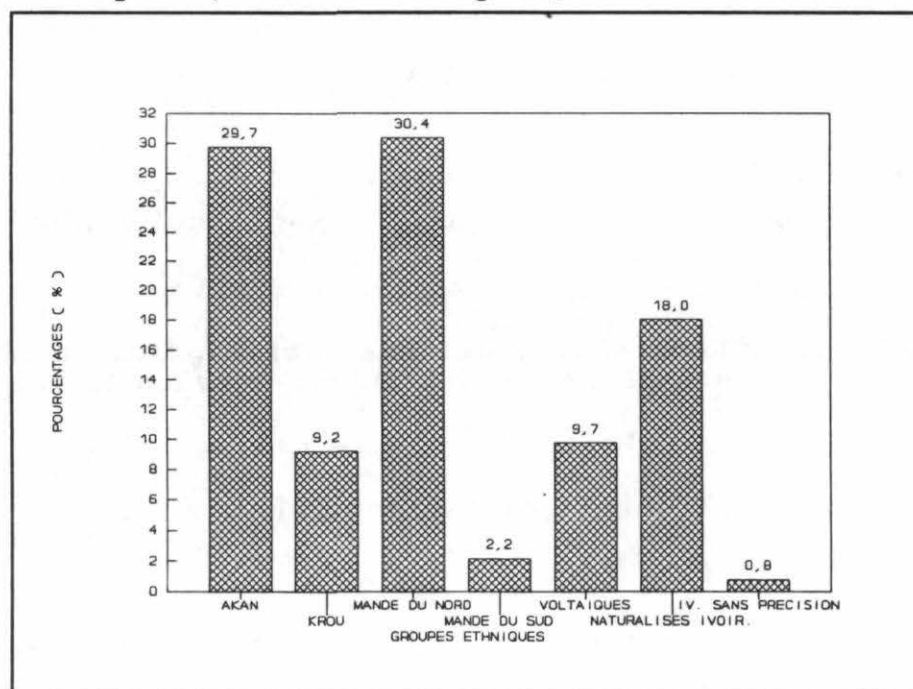
Tableau 4.21 : Répartition par sexe des migrants de la ville d'Abidjan nés à l'Etranger selon la nationalité

	Hommes		Femmes		Total		RM
	Effectif (%)		Effectif (%)		Effectif (%)		
Ivoiriens	4773	1,1	6181	1,4	10954	2,5	77,2
Non ivoiriens	252496	57,0	179487	40,5	431983	97,5	140,7
Total	257269	58,1	185668	41,9	442937	100,0	138,6

Cette population de migrants sur la durée de vie se caractérise par une surmasculinité (le rapport de masculinité est de 140,7) chez les non-Ivoiriens et par une surféminité chez les Ivoiriens avec un rapport de 77,2 hommes pour 100 femmes.

Les migrantes des groupes Akan et Mandé du nord avec respectivement 29,7 % et 30,4 % de l'ensemble des migrantes ivoiriennes en provenance de l'extérieur constituent les proportions les plus élevées. Ces chiffres suggèrent des interrogations quand on sait que les frontières tracées par le colonisateur sont perméables. Par conséquent, ces proportions assez importantes de migrantes des groupes Akan et Mandé du nord nées à l'extérieur de la Côte d'Ivoire ne découlent-elles pas d'une mauvaise déclaration de la nationalité de la part d'une partie de ces migrantes ayant acquis la nationalité ivoirienne par mariage avec des hommes Ivoiriens ?

Figure 4.4 : Répartition des migrantes ivoiriennes nées à l'étranger selon les groupes ethniques (Ville d'Abidjan)



En conclusion, l'étude des migrations féminines en Côte d'Ivoire a permis de dégager les points suivants:

- l'importance relative de la part des femmes dans les migrations en Côte d'Ivoire;

- la jeunesse de la population migrante féminine;

- les flux à destination urbaine sont majoritaires particulièrement ; ceux à destination d'Abidjan;

- les flux relativement importants à destination du milieu rural principalement dans les régions Sud et Sud-ouest.

C O N C L U S I O N G E N E R A L E

A l'issue de cette étude sur les migrations en Côte d'Ivoire, il convient de se demander quel sera l'avenir de ces mouvements eu égard à l'évolution des facteurs les régissant; ces facteurs n'étant pas toujours les mêmes quand il s'agit des migrations internes ou de l'immigration étrangère (Françoise DUREAU, 1983). S'agissant des mouvements internes, les facteurs peuvent se résumer de la façon suivante :

- inégalité de développement entre les régions du pays liée aux conditions climatiques et écologiques différentes d'une région à l'autre ;

- inégalité de développement et d'opportunité entre la campagne et la ville ;

- refus des déscolarisés de vivre en milieu rural ;

- volonté des jeunes en particulier des jeunes filles de rompre avec certaines relations sociales traditionnelles encore vivaces en milieu rural ;

- l'existence des réseaux de solidarité.

Quant à l'immigration étrangère, elle est régie par les facteurs suivants :

- inégalité de développement entre la Côte d'Ivoire et les pays de la sous-région ;

- politique économique de la Côte d'Ivoire basée sur le libéralisme ;

- problèmes politiques des pays voisins ;

- existence d'un marché de l'emploi demandeur de main-d'oeuvre surtout non qualifiée ;

- possibilité d'obtenir des terres pour l'exploitation agricole.

Cet essai de quantification des facteurs régissant les migrations internes et internationales nous conduit à l'examen de leur évolution probable avec le temps.

Depuis toujours, il existe une différence de développement entre la moitié Nord savannicole et le Sud forestier de la Côte d'Ivoire. Ayant pris conscience de cela, les autorités politiques ont entrepris depuis la moitié des années 1970 des dispositions pour réduire les disparités entre le Nord et le Sud. Le développement de la culture de coton et la création des complexes sucriers pour ne citer que ceux-là s'inscrivent dans le droit chemin de cette politique. Plus de quinze ans après, on se rend compte que les écarts de développement demeurent et que les populations du Nord et du Centre sont toujours animées par la volonté de partir.

Le système scolaire plus que jamais continue de produire des déscolarisés qui, à leur tour, quittent les campagnes et les villes moyennes pour venir grossir le rang des demandeurs d'emploi des grands centres urbains. Comme la crise économique qui frappe la Côte d'Ivoire depuis les années 1980 réduit de plus en plus les chances de trouver un emploi salarié, ces déscolarisés seront obligés d'orienter leurs recherches vers le milieu rural.

Les réseaux de solidarité ont toujours existé en Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire où certaines sociétés considèrent tous les ressortissants d'un même village comme des frères avec ce que cela entraîne comme obligations. Si pendant longtemps ces réseaux ont permis à beaucoup de personnes de se faire prendre en charge pendant les premiers mois de leur installation, avec les difficultés économiques actuelles, ces réseaux limiteront peu à peu leurs ramifications.

L'examen rapide des facteurs régissant les déplacements à l'intérieur du pays montre que les principales causes demeurent et, ce n'est pas la mévente du café et du cacao de ces dernières années qui va interrompre les migrations vers la zone forestière. Cependant, la saturation foncière va réorienter probablement les flux jusqu'à ce que tout le massif forestier soit détruit. Même si les cours mondiaux des produits d'exportation ne remontent pas d'ici là, les migrants à destination rurale se transformeront en

agriculteurs de produits vivriers.

Emboitant le pas aux pays de l'Est, les pays voisins de la Côte d'Ivoire ont emprunté la voie de la démocratie et du multipartisme. Cette évolution politique va à coup sûr amener des changements socio-économiques dans ces pays.

La Côte d'Ivoire confrontée à des problèmes de sécurité, a institué la carte de séjour.

La crise économique, ajoutée à une politique vigoureuse d'ivoirisation, a réduit les possibilités d'emploi des étrangers dans le secteur moderne. Par ailleurs, l'accès à la terre pour l'exploitation agricole devient de plus en plus difficile pour les non-ivoiriens. De même la mévente des produits de rentes depuis 1988 n'encourage plus les exploitants agricoles ivoiriens à faire appel à une main-d'oeuvre étrangère nombreuse.

Par rapport à ce qui vient d'être dit, il est probable que les migrations en provenance de l'extérieur de la Côte d'Ivoire poursuivent leur décroissance telle qu'elle est observée entre 1978 et 1988 si aucun bouleversement ne vient changer la situation actuelle. Nous espérons que l'enquête migration en projet nous permettra d'affiner nos données pour une meilleure programmation du développement.

BIBLIOGRAPHIE

- AHONZO (E.), BARRERE (B.), KOPYLOV (P.), 1984 : Population de la Côte d'Ivoire, Analyse des données démographiques disponibles, Direction de la Statistique pp.61 à 100.
- AMIN (S.), 1974: Les migrations contemporaines en Afrique de l'Ouest, Oxford University, Press Londres.
- ANTOINE (Ph.), GUILLAUME (A.), : Les familles d'aujourd'hui, A.I.D.E.L.F in LE BRIS E., document pédagogique, CI
- Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB), 1972: Dossier agricole; situation actuelle, effet du lac.
- BA (I.), 1991 : Répartition spatiale de la population, Séminaire de présentation des résultats du RGPH de 1988, Abidjan, Novembre 1991, pp.16.
- CRDI-ORSTOM-URD, 1987: Actes du séminaire sur l'insertion urbaine des migrants en Afrique, Lomé, pp. 242.
- CHRISTOPHER (G.), 1976 : Les causes de la migration de la campagne à la ville : Le cas de la Côte d'Ivoire, cahiers du CIRES n° 10, pp.43-71.
- CHRISTOPHER (G.), 1978 : Revenu, éducation et exode rural vers les petits centres urbains en Côte d'Ivoire. Cahiers du CIRES n° 18, pp. 5-36.
- CHRISTOPHER (G.), 1979 : Urbanisation, exode rural vers les centres urbains et politique de développement en Côte d'Ivoire. Cahiers du CIRES n° 22, Abidjan, pp. 105-127.
- DENIEL (R.), 1968: De la savane à la ville, Essai sur les migrations mossi vers Abidjan et sa région, Aubier, Paris.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1982 : Bilan démographique de la Côte D'Ivoire pp.
- DITTGEN (A.), LALIASTE et SESS, 1978 : Evolution de la population rurale en Côte d'Ivoire 1978. Cahiers du CIRES n° 17, pp. 55 à 69.
- DU PREY (P.), 1969 : La Côte D'Ivoire de A à Z Société Ivoirienne de Presse, pp.
- DUREAU (F.), 1982 : Analyse quantitative de la migration en Côte d'Ivoire, mémoire de D.E.A. de démographie, université de Paris I, pp. 225.

- DUREAU (F.), 1985 : Migration et Urbanisation : Le cas de la Côte d'Ivoire. Thèse de doctorat, de 3e cycle de démographie, Université de Paris I, pp. 561.
- ELA (J-M.), 1983: La ville en Afrique Noire, Karthala, Paris.
- FARGUES (PH.), 1981 : Les migrations en Côte d'Ivoire, d'après le recensement de 1975. Cahiers du CIRES, n° 31-32, Abidjan, pp.204.
- FIELOUX (M.), 1980 : Les sentiers de la nuit. Les migrations rurales lobi de la Haute-Volta vers la Côte d'Ivoire. Travaux et documents de l'ORSTOM, n° 110, Paris, pp. 199.
- GREGORY (J.), 1989-90: Les migrations et l'urbanisation: une composante des stratégies de survie in D. TABUTIN, document pédagogique, CIDEF
- Groupe de Recherche urbaine en Afrique: Rapport collectif synthétisant l'espace habité dans les villes africaines in LE BRIS Emil document pédagogique, CIDE
- HAERINGER (PH.), 1972 : Cheminements migratoires Maliens, Voltaïques et Nigériens en Côte d'Ivoire, ORSTOM, PP. 15.
- HAUHOLOT ASSEYPO, ASSA KOBAY et ATTA KOFFI, 1984 : De la savane à la forêt : Etude des migrations des populations du Centre-Bandama ; International Développement Research centre, manuscript reports, pp. 222.
- I N E D, 1989 : Dix-huitième rapport sur la situation démographique de la France in population n° 4-5 du Juillet - Octobre 1988, pp.711-776.
- LESOURD (M.), 1982 : L'émigration baoulé vers le Sud de la Côte d'Ivoire. Thèse de 3e cycle, Université de Paris X, Institut de Géographie, 2 vol. pp.524.
- LOCOH (TH.), 1989-90: Une adaptation des structures familiales aux réalités socio-économiques in D. TABUTIN, document pédagogique CIDEF
- MARGUERAT (Y.), 1979 : Des ethnies et des villes. Analyse des migrations vers les villes de Côte d'Ivoire. ORSTOM, pp. 91.
- MAESTRI (E.), 1976 : Le chemin de fer en Côte D'Ivoire Université de provence, pp. 870.

- MFOULOU (R.) et HENDRIK VAN DER POL, 1991 : Approche méthodologique récente pour l'étude des migrations internes à partir des données issues de recensement démographique en Afrique francophone au Sud du Sahara, le cas du Cameroun, IFORD, 10 PAGES.
- MICHOTTE, 1968 : Mouvements migratoires et développement économique dans la zone dense à l'Ouest de Bouaké, Cahier ORSTOM, série Sciences Humaines, vol.1, n°9.
- OPPONG (C.), 1989-90 : Les femmes: un rôle essentiel, un statut à améliorer in D. TABUTIN, document pédagogique, CIDEF
- QUESNEL (A.), 1989-90 : Le quasi-échec jusqu'à présent des politiques de répartition de la population in D. TABUTIN, document pédagogique, CIDEF
- SAINT-VIL (J.), 1975 : L'immigration scolaire et ses conséquences sur la démographie urbaine en Afrique Noire : l'exemple de Gagnoa (Côte d'Ivoire). Cahiers d'Outre-Mer, vol.28, n° 112, pp.376-387.
- S.E.D.E.S., 1979 : Etudes régionalisées des migrations rurales en Côte d'Ivoire. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Abidjan, 3 vol.
- SEMI BI ZAN, 1973 : La politique coloniale des travaux publics en Côte D'Ivoire (1900 - 1940) Université Paris VII pp. 385.
- ZACHARIAH (K.), 1978 : La migration en Côte d'Ivoire, Banque Mondiale, Washington, pp.162.
- ZANOU (B.), 1983 : Croissance urbaine en Côte d'Ivoire : Cas des villes de l'intérieur. Mémoire de D.E.A. de démographie, Université de Paris I, pp.124.
- ZANOU (B.), 1983 : Recensement Général de la Population d'Avril 1975 : Ensemble Côte d'Ivoire, Direction de la Statistique, pp. 226.
- ZANOU (B.), 1986 : Quelques aspects de la migration en Côte d'Ivoire : Synthèse des données disponibles, Abidjan, Juin 1986, pp. 66.
- ZANOU (B.), 1991 : Migrations, Séminaire de présentation des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988 ; Direction de la Statistique, Abidjan, Novembre 1991, pp. 14.

A N N E X E S

A N N E X E I : Tableaux relatifs à la répartition spatiale

Tableau 1.1 : Taux d'urbanisation par département en 1988 et 1975

DEPARTEMENT	Popu- lation totale en 88	Popu- lation urbaine en 88	Taux d' urbani- sation en 88 en %	Taux d' urbani- sation en 75 en %
11 Bongouanou	224958	56057	24,9	19
19 Daoukro	86494	22116	25,6	13
20 Dimgokro	141968	45432	32,0	23
47 Toumodi	80802	22297	27,6	28
49 Yamoussoukro	281442	116863	41,5	42
Ensemble région 1	815664	262765	32,2	
8 Béoumi	90327	13200	14,6	11
13 Bouaké	450594	337412	74,9	63
16 Dabakala	81820	7768	9,5	6
28 Katiola	130635	33662	25,8	26
33 M'Bahiakro	102531	10825	10,6	11
36 Sakassou	59362	8526	14,4	0
Ensemble région 2	915269	411393	44,9	
10 Bondoukou	174251	33325	19,1	15
14 Bouna	135813	13371	9,8	7
43 Tanda	204070	11501	5,6	6
Ensemble région 3	514134	58197	11,3	
1 Abengourou	216058	59114	27,4	48
6 Agnibilékro	84349	24691	29,3	25
Ensemble région 4	300407	83805	27,9	
2 Abidjan	2485847	2116865	85,2	80
3 Aboisso	225895	37485	16,6	16
4 Adzopé	237870	73711	31,0	27
5 Agboville	203493	46045	22,6	19
21 Divo	387106	86993	22,5	22
26 Grand-lahou	52559	5789	11,0	18
30 Lakota	116771	21940	18,8	17
45 Tiassalé	133708	34444	25,8	13
Ensemble région 5	3843249	2423272	63,1	
37 San-Pédro	170669	70611	41,4	59
38 Sassandra	108090	13263	12,3	18
41 Soubré	310790	32817	10,6	9
42 Tabou	58147	9815	16,9	31
Ensemble région 6	647696	126506	19,5	
12 Bouaflé	165822	35758	21,6	17
17 Daloa	359753	121842	33,9	25
24 Gagnoa	276217	93083	33,7	28
27 Issia	195663	28821	14,7	11
35 Oumé	141268	28772	20,4	16
40 Sinfra	121903	35340	29,0	27
48 Vavoua	168292	17756	10,6	10
50 Zuénoula	114027	19445	17,1	9
Ensemble région 7	1542945	380817	24,7	

7 Bangolo	79979	9495	11,9	0
9 Biankouma	98236	12822	13,1	6
18 Danané	222839	30941	13,9	12
22 Duékoué	102168	27600	27,0	26
26 Guiglo	170321	30265	17,8	11
31 Man	294724	89575	30,4	23
Ensemble région 8	968267	200698	20,7	
32 Mankono	123362	10783	8,7	8
34 Odienné	169764	28776	17,0	11
39 Seguéla	121235	29157	24,0	17
46 Touba	107886	15564	14,4	7
Ensemble région 9	522247	84280	16,1	
15 Korhogo	390229	22035	5,6	10
23 Boundiali	127847	35141	27,5	27
29 Ferkessédougou	172893	109445	63,3	16
44 Tengrela	54847	22181	40,4	24
Ensemble région 10	745816	188802	25,3	
TOTAL	10815694	4220535	39,0	

Tableau 1.2 : Localités et campements par département et région

Région	département	Nombre de loca- lités	Nombre de cam- pements
1 CENTRE	11 Bongouanou	114	2649
	19 Daoukro	78	1104
	20 Dimgokro	202	371
	47 Toumodi	86	210
	49 Yamoussoukro	283	301
	Ensemble région 1	763	4635
2 CENTRE-NORD	8 Béoumi	147	150
	13 Bouaké	347	223
	16 Dabakala	210	77
	28 Katiola	83	48
	33 M'Bahiakro	150	305
	36 Sakassou	154	56
	Ensemble région 2	1091	859
3 NORD-EST	10 Bondoukou	214	317
	14 Bouna	634	225
	43 Tanda	236	1001
	Ensemble région 3	1084	1543
4 CENTRE-EST	1 Abengourou	80	2671
	6 Agnibilékro	32	555
	Ensemble région 4	112	3226
5 SUD	2 Abidjan	256	2679
	3 Aboisso	163	6006
	4 Adzopé	68	3928
	5 Agboville	80	1537
	21 Divo	158	5531
	26 Grand-lahou	49	935
	30 Lakota	162	761
	45 Tiassalé	59	1300
	Ensemble région 5	995	22677

6 SUD-OUEST	37 San-Pédro	129	1757
	38 Sassandra	114	1496
	41 Soubré	126	5418
	42 Tabou	117	1645
	Ensemble région 6	486	10316
7 CENTRE-OUEST	12 Bouaflé	103	731
	17 Daloa	137	7118
	24 Gagnoa	171	2517
	27 Issia	125	4317
	35 Oumé	54	733
	40 Sinfra	40	740
	48 Vavoua	73	4977
	50 Zuénoula	132	512
	Ensemble région 7	835	21645
8 OUEST	7 Bangolo	76	1147
	9 Biankouma	133	1295
	18 Danané	334	3586
	22 Duékoué	41	2593
	26 Guiglo	131	5845
	31 Man	233	2262
	Ensemble région 8	948	16728
9 NORD-OUEST	32 Mankono	202	110
	34 Odienné	244	37
	39 Seguéla	210	95
	46 Touba	310	75
	Ensemble région 9	966	317
10 NORD	15 Korhogo	906	470
	23 Boundiali	112	70
	29 Ferkessédougou	202	1006
	44 Tengrela	49	57
	Ensemble région 10	1269	1603
	TOTAL	8549	83549

Tableau 1.3 : Répartition de la population par département selon le milieu d'habitat (R.G.P.H.1988)

Région	département	Population		Proportions (en %)	Ru-	Ur-	To-
		Rurale	Urbaine	Totale	rale	baine	tale
1 CENTRE	11 Bongouanou	168901	56057	224958	1,6	0,5	2,1
	19 Daoukro	64378	22116	86494	0,6	0,2	0,8
	20 Dimbokro	96536	45432	141968	0,9	0,4	1,3
	47 Toumodi	58505	22297	80802	0,5	0,2	0,7
	49 Yamoussoukro	164579	116863	281442	1,5	1,1	2,6
	Ensemble région 1	552899	262765	815664	5,1	2,4	7,5
2 C.-NORD	8 Béoumi	77127	13200	90327	0,7	0,1	0,8
	13 Bouaké	113182	337412	450594	1,0	3,1	4,2
	16 Dabakala	74052	7768	81820	0,7	0,1	0,8
	28 Katiola	96973	33662	130635	0,9	0,3	1,2
	33 M'Bahiakro	91706	10825	102531	0,8	0,1	0,9
	36 Sakassou	50836	8526	59362	0,5	0,1	0,5
	Ensemble région 2	503876	411393	915269	4,7	3,8	8,5

3 N.-EST	10 Bondoukou	140926	33325	174251	1,3	0,3	1,6
	14 Bouna	122442	13371	135813	1,1	0,1	1,3
	43 Tanda	192569	11501	204070	1,8	0,1	1,9
Ensemble région 3		455937	58197	514134	4,2	0,5	4,8
4 C.-EST	1 Abengourou	156944	59114	216058	1,5	0,5	2,0
	6 Agnibilékro	59658	24691	84349	0,6	0,2	0,8
Ensemble région 4		216602	83805	300407	2,0	0,8	2,8
5 SUD	2 Abidjan	368982	2116865	2485847	3,4	19,6	23,0
	3 Aboisso	188410	37485	225895	1,7	0,3	2,1
	4 Adzopé	164159	73711	237870	1,5	0,7	2,2
	5 Agboville	157448	46045	203493	1,5	0,4	1,9
	21 Divo	300113	86993	387106	2,8	0,8	3,6
	26 Grand-lahou	46770	5789	52559	0,4	0,1	0,5
	30 Lakota	94831	21940	116771	0,9	0,2	1,1
	45 Tiassalé	99264	34444	133708	0,9	0,3	1,2
Ensemble région 5		1419977	2423272	3843249	13,1	22,4	35,5
6 SUD-OU.	37 San-Pédro	100058	70611	170669	0,9	0,7	1,6
	38 Sassandra	94827	13263	108090	0,9	0,1	1,0
	41 Soubré	277973	32817	310790	2,6	0,3	2,9
	42 Tabou	48332	9815	58147	0,4	0,1	0,5
Ensemble région 6		521190	126506	647696	4,8	1,2	6,0
7 C-OUEST	12 Bouaflé	130064	35758	165822	1,2	0,3	1,5
	17 Daloa	237911	121842	359753	2,2	1,1	3,3
	24 Gagnoa	183134	93083	276217	1,7	0,9	2,6
	27 Issia	166842	28821	195663	1,5	0,3	1,8
	35 Oumé	112496	28772	141268	1,0	0,3	1,3
	40 Sinfra	86563	35340	121903	0,8	0,3	1,1
	48 Vavoua	150536	17756	168292	1,4	0,2	1,6
	50 Zuénoula	94582	19445	114027	0,9	0,2	1,1
Ensemble région 7		1162128	380817	1542945	10,7	3,5	14,3
8 OUEST	7 Bangolo	70484	9495	79979	0,7	0,1	0,7
	9 Biankouma	85414	12822	98236	0,8	0,1	0,9
	18 Danané	191898	30941	222839	1,8	0,3	2,1
	22 Duékoué	74568	27600	102168	0,7	0,3	0,9
	26 Guiglo	140056	30265	170321	1,3	0,3	1,6
	31 Man	205149	89575	294724	1,9	0,8	2,7
Ensemble région 8		767569	200698	968267	7,1	1,9	9,0
9 N-OUEST	32 Mankono	112579	10783	123362	1,0	0,1	1,1
	34 Odienné	140988	28776	169764	1,3	0,3	1,6
	39 Sequéla	92078	29157	121235	0,9	0,3	1,1
	46 Touba	92322	15564	107886	0,9	0,1	1,0
Ensemble région 9		437967	84280	522247	4,0	0,8	4,8
10 NORD	15 Korhogo	280784	109445	390229	2,6	1,0	3,6
	23 Boundiali	105812	22035	127847	1,0	0,2	1,2
	29 Ferkessé.	137752	35141	172893	1,3	0,3	1,6
	44 Tengrela	32666	22181	54847	0,3	0,2	0,5
Ensemble région 10		557014	188802	745816	5,2	1,7	6,9
TOTAL		6595159	4220535	10815694	61,0	39,0	100,0

Tableau 1.4 : Répartition de la population en 1975 et en 1988

Département	Population résidente		Taux d'accroissement annuel moyen 1975-1988(en%)
	R.G.P.75	R.G.P.H88	
Abengourou	122502	216058	4,5
Abidjan	1317224	2485847	5,0
Aboisso	146551	225895	3,4
Adzopé	160931	237870	3,1
Agboville	139269	203493	3,0
Agnibilékro	53020	84349	3,7
Bangolo	54338	79979	3,0
Béoumi	97339	90327	-0,6
Biankouma	74916	98236	2,1
Bondoukou	129020	174251	2,4
Bongouanou	218812	224958	0,2
Bouaflé	102348	165822	3,8
Bouaké	286147	450594	3,6
Bouna	78041	135813	4,4
Boundiali	96884	127847	2,2
Dabakala	55636	81820	3,0
Daloa	199436	359753	4,7
Danané	171179	222839	2,1
Daoukro	95921	86494	-0,8
Dimbokro	159896	141968	-0,9
Divo	201932	387106	5,2
Duékoué	50385	102168	5,6
Ferkessédougou	91516	172893	5,0
Gagnoa	171444	276217	3,8
Grand-lahou	21562	52559	7,1
Guiglo	85423	170321	5,5
Issia	101828	195663	5,2
Katiola	76256	130635	4,3
Korhogo	276299	390229	2,7
Lakota	76821	116771	3,3
Man	219488	294724	2,3
Mankono	81322	123362	3,3
M'Bahiakro	93002	102531	0,8
Odienné	123561	169764	2,5
Oumé	85369	141268	4,0
Sakassou	60086	59362	-0,1
San-Pédro	53873	170669	9,3
Sassandra	46564	108090	6,7
Seguéla	75847	121235	3,7
Sinfra	65743	121903	4,9
Soubré	73687	310790	11,8
Tabou	21275	58147	8,1
Tanda	166348	204070	1,6
Tengrela	36061	54847	3,3
Tiassalé	81354	133708	3,9
Touba	77446	107886	2,6
Toumodi	72847	80802	0,8
Vavoua	67321	168292	7,4
Yamoussoukro	195534	281442	2,9
Zuénoula	99996	114027	1,0
Ensemble C.I	6709600	10815694	3,8

A N N E X E II : Tableaux relatifs aux migrations internes

Tableau 2.1 : Population résidente par lieu de naissance selon le lieu de résidence en Mars 1988 (Toutes nationalités, ensemble)

Lieu de naissance	Lieu de résidence en 1988					
	R1	R2	R3	R4	R5	R6
1 Centre	619342	26676	3537	8631	140703	54467
2 Centre-nord	28642	678521	3524	4613	131149	49330
3 Nord- est	5262	7439	442724	19094	50107	6549
4 Centre-est	3949	3571	4758	169863	28592	3600
5 Sud	37605	44481	9283	11229	2283434	35069
6 Sud-Ouest	2634	3385	611	432	23457	256535
7 Centre Ouest	17539	21703	2043	2178	146710	30388
8 Ouest	5508	9275	1140	1147	75932	14926
9 Nord-Ouest	7435	13836	742	1132	62723	12659
10 Nord	6648	23799	1531	1177	45911	6985
Etranger	80935	82542	44225	80905	853418	177162
Non déclaré	165	41	16	6	1113	26
T O T A L	815664	915269	514134	300407	3843249	647696

Lieu de naissance	Lieu de résidence en 1988				Total
	R7	R8	R9	R10	
1 Centre	75632	16250	4309	5457	955004
2 Centre-nord	81570	16154	8738	10517	1012758
3 Nord- est	6051	2372	964	2607	543169
4 Centre-est	3578	1990	740	1077	221718
5 Sud	59513	30159	14681	17715	2543169
6 Sud-Ouest	8898	5093	1453	952	303450
7 Centre Ouest	949169	17893	10233	7244	1205100
8 Ouest	19795	759943	12204	4914	904784
9 Nord-Ouest	42616	18677	410677	6478	576975
10 Nord	27107	5524	24940	626831	770453
Etranger	268838	94180	33277	62005	1777487
Non déclaré	178	32	31	19	1627
T O T A L	1542945	968267	522247	745816	10815694

Tableau 2.2 : Population résidente par lieu de naissance selon le lieu de résidence en Mars 1988 (Toutes nationalités, urbain)

Lieu de naissance	Lieu de résidence en 1988					
	R1	R2	R3	R4	R5	R6
1 Centre	156225	18581	1385	2773	99850	4171
2 Centre-nord	14192	244843	1153	1833	88175	4058
3 Nord- est	3041	5211	41040	7631	41417	1204
4 Centre-est	2151	2564	1222	42960	23554	706
5 Sud	22313	32828	4483	6847	1324544	13396
6 Sud-Ouest	1194	1814	297	291	19613	50126
7 Centre Ouest	10701	15708	1127	1587	130651	9575
8 Ouest	4377	7828	688	882	69807	7424
9 Nord-Ouest	5830	11579	365	692	53725	5158
10 Nord	4746	11601	510	684	36633	1976
Etranger	37976	58809	5925	17623	534272	28702
Non déclaré	19	27	2	2	1031	10
T O T A L	262765	411393	58197	83805	2423272	126506

	Lieu de naissance	Lieu de résidence en 1988				Total
		R7	R8	R9	R10	
1	Centre	11580	2877	1736	3199	302377
2	Centre-nord	12589	3368	2950	5815	378976
3	Nord- est	2306	773	454	1041	104118
4	Centre-est	1886	729	374	713	76859
5	Sud	28470	13297	6433	11465	1464076
6	Sud-Ouest	3947	1721	596	673	80272
7	Centre Ouest	218480	7399	3948	4452	403628
8	Ouest	12687	132668	4754	3307	244422
9	Nord-Ouest	20845	9342	52217	4001	163754
10	Nord	8346	2173	2066	129686	198421
	Etranger	59556	26335	8751	24441	802390
	Non déclaré	125	18	1	9	1244
T O T A L		380817	200700	84280	188802	4220537

Tableau 2.3 : Population résidente par lieu de naissance selon le lieu de résidence en Mars 1988
(Toutes nationalités, rural)

	lieu de naissance	Lieu de résidence en 1988					R6
		R1	R2	R3	R4	R5	
1	Centre	463117	8095	2152	5858	40853	50296
2	Centre-Nord	14450	433678	2371	2780	42974	45272
3	Nord- Est	2221	2228	401684	11463	8690	5345
4	Centre-Est	1798	1007	3536	126903	5038	2894
5	Sud	15292	11653	4800	4382	958890	21673
6	Sud-Ouest	1440	1571	314	141	3844	206409
7	Centre Ouest	6838	5995	916	591	16059	20813
8	Ouest	1131	1447	452	265	6125	7502
9	Nord-Ouest	1605	2257	377	440	8998	7501
10	Nord	1902	12198	1021	493	9278	5009
	Etranger	42959	23733	38300	63282	319146	148460
	Non déclaré	146	14	14	4	82	16
T O T A L		552899	503876	455937	216602	1419977	521190

	Lieu de naissance	Lieu de résidence en 1988				Total
		R7	R8	R9	R10	
1	Centre	64052	13373	2573	2258	652627
2	Centre-Nord	68981	12786	5788	4702	633782
3	Nord- Est	3745	1599	510	1566	439051
4	Centre-Est	1692	1261	366	364	144859
5	Sud	31043	16862	8248	6250	1079093
6	Sud-Ouest	4951	3372	857	279	223178
7	Centre Ouest	730689	10494	6285	2792	801472
8	Ouest	7108	627275	7450	1607	660362
9	Nord-Ouest	21771	9335	358460	2477	413221
10	Nord	18761	3351	22874	497145	572032
	Etranger	209282	67845	24526	37564	975097
	Non déclaré	53	14	30	10	383
T O T A L		1162128	767567	437967	557014	6595157

Tableau 2.4 : Population résidente par lieu de naissance selon le lieu de résidence en Mars 1988 (Ivoirienne)

Ensemble						
Lieu de naissance	R1	Lieu de résidence en 1988				
		R2	R3	R4	R5	R6
1 Centre	544975	25269	3395	8017	133649	50334
2 Centre-Nord	27453	612407	3320	4359	126721	48287
3 Nord- Est	5044	7205	408499	18155	48155	5788
4 Centre-Est	3464	3304	4187	103988	23647	1775
5 Sud	34770	41994	8830	9559	1709891	28414
6 Sud-Ouest	2511	3272	575	374	21855	175006
7 Centre-Ouest	16650	20972	1968	2026	140861	25703
8 Ouest	5379	9038	1115	1105	74445	14176
9 Nord-Ouest	7347	13571	700	1103	61875	12460
10 Nord	6490	22588	982	1129	44530	6796
Etranger	1240	2130	3888	966	15651	1258
Non déclaré	133	31	13	3	896	26
T O T A L	655456	761781	437472	150784	2402176	370023

Lieu de naissance	Lieu de résidence en 1988				Total
	R7	R8	R9	R10	
1 Centre	72161	14523	4138	5190	861651
2 Centre-Nord	80164	15545	8410	9911	936577
3 Nord- Est	5657	2210	948	2513	504174
4 Centre-Est	2776	1387	698	993	146219
5 Sud	53830	28293	14188	16578	1946347
6 Sud-Ouest	8101	4738	1383	903	218718
7 Centre Ouest	752388	15821	9814	6982	993185
8 Ouest	18931	704664	11777	4797	845427
9 Nord-Ouest	42015	18218	396538	6251	560078
10 Nord	26583	5348	24315	589358	728119
Etranger	3148	2460	1719	2363	34823
Non déclaré	164	29	27	19	1341
T O T A L	1065918	813236	473955	645858	7776659

Tableau 2.5 : Population résidente par lieu de naissance selon le lieu de résidence en Mars 1988 (non Ivoirienne)

Lieu de naissance	R1	R2	Lieu de résidence en 1988			R6
			R3	R4	R5	
1 Centre	74367	1407	142	614	7054	4133
2 Centre-Nord	1189	66114	204	254	4428	1043
3 Nord- Est	218	234	34225	939	1952	761
4 Centre-Est	485	267	571	65875	4945	1825
5 Sud	2835	2487	453	1670	573543	6655
6 Sud-Ouest	123	113	36	58	1602	81529
7 Centre Ouest	889	731	75	152	5849	4685
8 Ouest	129	237	25	42	1487	750
9 Nord-Ouest	88	265	42	29	848	199
10 Nord	158	1211	549	48	1381	189
Etranger	79695	80412	40337	79939	837767	175904
Non déclaré	32	10	3	3	217	-
T O T A L	160208	153488	76662	149623	1441073	277673

	Lieu de naissance	Lieu de résidence en 1988				Total
		R7	R8	R9	R10	
1	Centre	3471	1727	171	267	93353
2	Centre-nord	1406	609	328	606	76181
3	Nord- est	394	162	16	94	38995
4	Centre-est	802	603	42	84	75499
5	Sud	5683	1866	493	1137	596822
6	Sud-Ouest	797	355	70	49	84732
7	Centre Ouest	196781	2072	419	262	211915
8	Ouest	864	55279	427	117	59357
9	Nord-Ouest	601	459	14139	227	16897
10	Nord	524	176	625	37473	42334
	Etranger	265690	91720	31558	59642	1742664
	Non déclaré	14	3	4	-	286
T O T A L		477027	155031	48292	99958	3039035

Tableau 2.6 : Population par type de migration
(Toutes nationalités, Ensemble)

Région	Pop.née dans la région	Pop.née dans le région et vivant dans la région	Pop.née dans la région et vivant ailleurs	Pop.née en Côte d'Ivoire vivant dans la région	Pop.née ailleurs vivant dans la région	Gain ou perte dû à la migration finale	Pop. résidente en 1988
(1)	(2)	(3)	(2)-(3)=(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
1 Centre	955004	619342	335662	734564	115222	-220440	815664
2 C.Nord	1012758	678521	334237	832686	154165	-180072	915269
3 N.Est	543169	442724	100445	469893	27169	-73276	514134
4 C.Est	221718	169863	51855	219496	49633	-2222	300407
5 Sud	2543169	2283434	259735	2988718	705284	445549	3843249
6 S.Ouest	303450	256535	46915	470508	213973	167058	647696
7 C.Ouest	1205100	949169	255931	1273929	324760	68829	1542945
8 Ouest	904784	759943	144841	874055	114112	-30729	968267
9 N.Ouest	576975	410677	166298	488939	78262	-88036	522247
10 Nord	770453	626831	143622	683792	56961	-86661	745816
Etranger	1777487						
N.D	1627						
TOTAL	10815694	7197039	1839541	9036580	1839541	0	10815694

**Tableau 2.7 : Population par type de migration durée de vie
(Toutes nationalités, Secteur urbain)**

Région	Pop.née dans la région	Pop.née dans le région et vivant dans la région	Pop.née dans la région et vivant ailleurs	Pop.née en Côte d'Ivoire vivant dans la région	Pop.née ailleurs vivant dans la région	Gain ou perte du à la migra- tion finale	Pop. rés- dente en 1988
(1)	(2)	(3)	(2)-(3)=(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
1 Centre	302377	156225	146152	224770	68545	-77607	262765
2 Centre	378976	244843	134133	352557	107714	-26419	411393
3 Nord-	104118	41040	63078	52268	11228	-51850	58197
4 Centre	76859	42960	33899	66180	23220	-10679	83805
5 Sud	1464076	1324544	139532	1887969	563425	423893	2423272
6 Sud-Ou	80272	50126	30146	97794	47668	17522	126506
7 Centre	403628	218480	185148	321136	102656	-82492	380817
8 Ouest	244422	132668	111754	174347	41679	-70075	200700
9 Nord-O	163754	52217	111537	75528	23311	-88226	84280
10 Nord	198421	129686	68735	164352	34666	-34069	188802
Etranger	802390						
N.D	1244						
TOTAL	4220537	2392789	1024114	3416901	1024112	0	4220537

**Tableau 2.8 : Population par type de migration durée de vie
(Toutes nationalités, Secteur rural)**

Région	Pop.née dans la région	Pop.née dans le région et vivant dans la région	Pop.née dans la région et vivant ailleurs	Pop.née en Côte d'Ivoire vivant dans la région	Pop.née ailleurs vivant dans la région	Gain ou perte du à la migra- tion finale	Pop. rés- dente en 1988
(1)	(2)	(3)	(2)-(3)=(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
1 Centre	652627	463117	189510	509794	46677	-142833	552899
2 Centr-N	633782	433678	200104	480129	46451	-153653	503876
3 Nord-E	439051	401684	37367	417625	15941	-21426	455937
4 Centre	144859	126903	17956	153316	26413	8457	216602
5 Sud	1079093	958890	120203	1100749	141859	21656	1419977
6 Sud-O	223178	206409	16769	372714	166305	149536	521190
7 Centre	801472	730689	70783	952793	222104	151321	1162128
8 Ouest	660362	627275	33087	699708	72433	39346	767567
9 Nord-O	413221	358460	54761	413411	54951	190	437967
10 Nord	572032	497145	74887	519440	22295	-52592	557014
Etrang	975097						
N.D	383						
TOTAL	6595157	4804250	815427	5619679	815429	0	6595157

Tableau 2.9 : Répartition de la population par lieu de résidence en 1987 selon le lieu de résidence en 1988 (toutes nationalités, ensemble Côte-d'Ivoire)

Lieu de résidence en 1987	Lieu de résidence en 1988					
	R1	R2	R3	R4	R5	R6
1 Centre	754069	3838	1315	1070	10721	3613
2 Centre-Nord	4157	848474	971	682	10427	3349
3 Nord- Est	1253	1164	477883	2205	6444	1103
4 Centre-Est	961	547	1696	270780	5010	856
5 Sud	9826	9934	4268	3642	3573645	8949
6 Sud-Ouest	2105	1933	594	241	4555	576795
7 Centre-Ouest	4530	4936	1044	514	13455	6982
8 Ouest	1346	1530	320	298	6850	1950
9 Nord-Ouest	715	1253	388	172	3349	1085
10 Nord	963	2609	328	192	3330	896
Etranger	4541	5367	4232	8478	58357	12890
Non déclaré	1142	1062	406	435	5680	919
T O T A L	785608	882647	493445	288709	3701823	619387

Lieu de résidence en 1987	Lieu de résidence en 1988				Total
	R7	R8	R9	R10	
1 Centre	5512	2187	856	1049	784230
2 Centre-nord	5778	2543	2215	2342	880938
3 Nord- est	1072	540	618	450	492732
4 Centre-est	536	436	140	202	281164
5 Sud	13740	9852	4304	3898	3642058
6 Sud-Ouest	2870	2015	630	378	592116
7 Centre Ouest	1424893	5324	2970	1858	1466506
8 Ouest	2979	895575	2268	983	914099
9 Nord-Ouest	2764	2458	482436	1313	495933
10 Nord	2173	1211	2410	700480	714592
Etranger	16573	7785	3420	4931	126574
Non déclaré	1580	879	372	638	13113
T O T A L	1480470	930805	502639	718522	10404055

Tableau 2.10 : Répartition de la population par lieu de résidence en 1987 selon le lieu de résidence en 1988 (toutes nationalités, milieu urbain)

lieu de résidence en 1987	Lieu de résidence en 1988					
	R1	R2	R3	R4	R5	R6
1 Centre	238563	2279	317	412	6876	561
2 Centre-nord	2151	377617	342	350	7349	643
3 Nord- est	592	582	52332	984	4835	287
4 Centre-est	435	306	321	75546	3604	154
5 Sud	5062	6400	1358	1652	2256569	2867
6 Sud-Ouest	542	625	125	92	2806	111467
7 Centre Ouest	1795	2577	303	302	9823	1875
8 Ouest	812	947	140	184	5441	751
9 Nord-Ouest	463	842	117	141	2601	521
10 Nord	601	1112	132	120	2414	322
Etranger	1993	3360	696	1330	33488	2089
Non déclaré	345	600	45	64	4090	168
T O T A L	253354	397247	56228	81177	2339896	121705

Lieu de résidence en 1987	Lieu de résidence en 1988				Total
	R7	R8	R9	R10	
1 Centre	1525	612	268	502	251915
2 Centre-nord	1470	775	815	1165	392677
3 Nord- est	437	208	153	195	60605
4 Centre-est	293	134	78	118	80989
5 Sud	5773	3250	1666	2454	2287051
6 Sud-Ouest	1007	613	180	250	117707
7 Centre Ouest	349885	1602	864	957	369983
8 Ouest	1577	183106	800	619	194377
9 Nord-Ouest	1282	1106	75483	603	83159
10 Nord	875	371	461	172780	179188
Etranger	3330	2209	593	1711	50799
Non déclaré	260	170	48	157	5947
T O T A L	367714	194156	81409	181511	4074397

Tableau 2.11 : Répartition de la population par lieu de résidence en 1987 selon le lieu de résidence en 1988 (toutes nationalités, milieu rural)

Lieu de résidence en 1987	Lieu de résidence en 1988					
	R1	R2	R3	R4	R5	R6
1 Centre	515506	1559	998	658	3845	3052
2 Centre-nord	2006	470857	629	332	3078	2706
3 Nord- est	661	582	425551	1221	1609	816
4 Centre-est	526	241	1375	195234	1406	702
5 Sud	4764	3534	2910	1990	1317076	6082
6 Sud-Ouest	1563	1308	469	149	1749	465328
7 Centre Ouest	2735	2359	741	212	3632	5107
8 Ouest	534	583	180	114	1409	1199
9 Nord-Ouest	252	411	271	31	748	564
10 Nord	362	1497	196	72	916	574
Etranger	2548	2007	3536	7148	24869	10801
Non déclaré	797	462	361	371	1590	751
T O T A L	532254	485400	437217	207532	1361927	497682

Lieu de résidence en 1987	Lieu de résidence en 1988				
	R7	R8	R9	R10	Total
1 Centre	3987	1575	588	547	532315
2 Centre-nord	4308	1768	1400	1177	488261
3 Nord- est	635	332	465	255	432127
4 Centre-est	243	302	62	84	200175
5 Sud	7967	6602	2638	1444	1355007
6 Sud-Ouest	1863	1402	450	128	474409
7 Centre Ouest	1075008	3722	2106	901	1096523
8 Ouest	1402	712469	1468	364	719722
9 Nord-Ouest	1482	1352	406953	710	412774
10 Nord	1298	840	1949	527700	535404
Etranger	13243	5576	2827	3220	75775
Non déclaré	1320	709	324	481	7166
T O T A L	1112756	736649	421230	537011	6329658

Tableau 2.12 : Population par type de migration entre 1987 et 1988 (toutes nationalités, ensemble Côte-D'Ivoire)

REGION	Rési- dents en 1987	Rési- dents en 1988	Sor- tants de la région entre 1987 1988	Ent- rants de la région entre 1987 1988	Resi- dents en 1987 et 1988 (non-mi- grants)	Ent- rants moins Sortants	(Pop87+ Pop88) /2
1 Centre	784230	815664	31851	26998	754069	-4853	799947
2 Centre	880938	915269	34245	28806	848474	-5439	898104
3 Nord-Es.	492732	514134	15760	11330	477883	-4430	503433
4 Centre	281164	300407	11032	9451	270780	-1581	290786
5 Sud	3642058	3843249	71052	69821	3573645	-1231	3742654
6 Sud-Ou	592116	647696	16146	29702	576795	13556	619906
7 Centre	1466506	1542945	43820	39004	1424893	-4816	1504726
8 Ouest	914099	968267	19563	27445	895575	7882	941183
9 Nord-O	495933	522247	14195	16783	482436	2588	509090
10 Nord	714592	745816	14787	13111	700480	-1676	730204
Etrangers	126574						
N.D	13113						
TOTAL	10404055	10815694	272451	272451	10005030	0	10540031

Tableau 2.13 : Population par type de migration entre 1987 et 1988 (toutes nationalités, milieu urbain)

REGION	Rési- dents en 1987	Rési- dents en 1988	Sor- tants de la région entre 1987 1988	Ent- rants de la région entre 1987 1988	Resi- dents en 1987 et 1988 (non-mi- grants)	Ent- rants moins Sortants	(Pop87+ Pop88) /2
1 Centre	251915	262765	14130	12798	238563	-1332	257340
2 Centre	392677	411393	15877	16270	377617	393	402035
3 Nord-Est	60605	58197	8781	3200	52332	-5581	59401
4 Centre	80989	83805	5809	4301	75546	-1508	82397
5 Sud	2287051	2423272	31212	49839	2256569	18627	2355162
6 Sud-Ou	117707	126506	6571	8149	111467	1578	122107
7 Centre	369983	380817	21234	14499	349885	-6735	375400
8 Ouest	194377	200698	11886	8841	183106	-3045	197538
9 Nord-O	83159	84280	8028	5333	75483	-2695	83720
10 Nord	179188	188802	6722	7020	172780	298	183995
Etranger	50799						
Non décl.	5947						
TOTAL	4074397	4220535	130250	130250	3893348	0	4119093

Tableau 2.14 : Population par type de migration entre 1987 et 1988 (toutes nationalités, milieu rural)

REGION	Rési- dents en 1987	Rési- dents en 1988	Sor- tants de la région entre 1987 1988	Ent- rants de la région entre 1987 1988	Resi- dents en 1987 et 1988 (non-mi- grant)	Ent- rants moins Sortants	(Pop87+ Pop88) /2
1 Centre	532315	552899	17721	14200	515506	-3521	542607
2 Centre	488261	503876	18368	12536	470857	-5832	496069
3 Nord-Est	432127	455937	6979	8130	425551	1151	444032
4 Centre	200175	216602	5223	5150	195234	-73	208389
5 Sud	1355007	1419977	39840	19982	1317076	-19858	1387492
6 Sud-Ou	474409	521190	9575	21553	465328	11978	497800
7 Centre	1096523	1162128	22586	24505	1075008	1919	1129326
8 Ouest	719722	767569	7677	18604	712469	10927	743646
9 Nord-O	412774	437967	6167	11450	406953	5283	425371
10 Nord	535404	557014	8065	6091	527700	-1974	546209
Etrangers	75775						
N.D	7166						
Total	6329658	6595159	142201	142201	6111682	0	6420938

**Tableau 2.15 : Population migrante (recensée hors de la
s/Préfecture de naissance) par âge selon le milieu
d'habitat et le sexe (toutes nationalités)**

Groupe d'âges	Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0-4	60718	60662	121380	115711	113015	228726
5-9	80393	95711	176104	129242	126881	256123
10-14	100304	125810	226114	106009	93735	199744
15-19	138254	159396	297650	103607	121738	225345
20-24	203375	204472	407847	196703	197656	394359
25-29	131853	114505	246358	118998	96836	215834
30-34	152064	107403	259467	123774	94745	218519
35-39	120415	71808	192223	96173	66961	163134
40-44	76061	43420	119481	70442	45386	115828
45-49	56078	29603	85681	57501	33119	90620
50-54	37153	18662	55815	40075	21098	61173
55-59	23278	12098	35376	28084	13611	41695
60-64	12826	7491	20317	17491	8531	26022
65-69	7331	4700	12031	10684	5070	15754
70 et +	6605	5465	12070	9330	6344	15674
Age non déclaré	792	533	1325	1721	1467	3188
Total	1207500	1061739	2269239	1225545	1046193	2271738

Ensemble

Groupe d'âges	Masculin	Féminin	Total
0-4	176429	173677	350106
5-9	209635	222592	432227
10-14	206313	219545	425858
15-19	241861	281134	522995
20-24	400078	402128	802206
25-29	250851	211341	462192
30-34	275838	202148	477986
35-39	216588	138769	355357
40-44	146503	88806	235309
45-49	113579	62722	176301
50-54	77228	39760	116988
55-59	51362	25709	77071
60-64	30317	16022	46339
65-69	18015	9770	27785
70 et plus	15935	11809	27744
Age non déclaré	2513	2000	4513
Total	2433045	2107932	4540977

A N N E X E III : Tableaux relatifs à la migration internationale

**Tableau 3.1 : Population non ivoirienne née à l'étranger
par âge et sexe selon le pays d'origine**

Ensemble Côte d'Ivoire

Age	Masculin	Féminin	Total	R=M/Fx100
0-4	30887	30503	61391	101,3
5-9	31308	35869	67177	87,3
10-14	28516	33520	62036	85,1
15-19	71190	89178	160368	79,8
20-24	160868	141221	302089	113,9
25-29	181261	137497	318758	131,8
30-34	152420	91607	244027	166,4
35-39	123022	61623	184644	199,6
40-44	87409	36779	124188	237,7
45-49	64481	22813	87293	282,7
50-54	42466	13127	55593	323,5
55-59	26673	7425	34098	359,2
60-64	14987	4563	19550	328,5
65-69	8146	2356	10503	345,7
70-74	3560	1322	4882	269,2
75-79	1663	610	2273	272,4
80 &+	1458	1169	2627	124,7
INCOH.	166	179	345	92,6
N.D.	540	283	823	190,6
Total	1031021	711643	1742664	144,9

Milieu Rural

Age	Masculin	Féminin	Total	R=M/Fx100
0-4	19695	18982	38677	103,8
5-9	19720	20533	40253	96,0
10-14	17534	15282	32817	114,7
15-19	46892	51634	98526	90,8
20-24	99661	82253	181914	121,2
25-29	100482	74363	174845	135,1
30-34	78482	48127	126609	163,1
35-39	62101	31048	93148	200,0
40-44	44743	18235	62978	245,4
45-49	33053	11118	44171	297,3
50-54	21985	6217	28203	353,6
55-59	13654	3253	16907	419,7
60-64	7887	2045	9932	385,7
65-69	4342	927	5269	468,4
70-74	1891	558	2449	338,8
75-79	834	255	1089	326,7
80 &+	803	578	1381	138,9
INCOH.	166	178	344	
N.D.	241	125	365	193,1
Total	574165	385712	959877	148,9

Milieu Urbain

Age	Masculin	Féminin	Total	R=M/Fx100
0-4	11211	11495	22706	97,5
5-9	11605	15324	26929	75,7
10-14	10994	18268	29262	60,2
15-19	24350	37508	61858	64,9
20-24	61279	58907	120186	104,0
25-29	80775	63136	143911	127,9
30-34	73892	43496	117388	169,9
35-39	60875	30600	91475	198,9
40-44	42639	18562	61201	229,7
45-49	31407	11708	43115	268,3
50-54	20469	6919	27388	295,8
55-59	13011	4180	17191	311,3
60-64	7097	2522	9619	281,4
65-69	3803	1433	5236	265,4
70-74	1669	766	2435	217,9
75-79	828	356	1184	232,6
80 &+	655	592	1247	110,6
N.D.	299	159	458	188,0
Total	456856	325931	782787	140,2

BURKINA FASO

Age	Masculin	Féminin	Total	R=M/F*100
0-4	16334	15960	32294	102,3
5-9	15288	16227	31514	94,2
10-14	13140	12753	25893	103,0
15-19	38553	47359	85912	81,4
20-24	88722	77818	166540	114,0
25-29	91794	66777	158571	137,5
30-34	77121	42476	119597	181,6
35-39	61515	27268	88783	225,6
40-44	43804	15978	59782	274,1
45-49	31398	9590	40988	327,4
50-54	20221	5215	25437	387,7
55-59	11795	2871	14666	410,8
60-64	6592	1680	8272	392,3
65-69	3244	808	4052	401,5
70-74	1406	430	1836	327,2
75-79	653	204	858	319,6
80 &+	564	400	964	141,0
INCOH.	117	120	237	97,1
N.D.	239	114	353	209,6
Total	522500	344047	866547	151,9

MALI

Age	Masculin	Féminin	Total	R=M/F*100
0-4	5331	5343	10674	99,8
5-9	6198	7420	13618	83,5
10-14	6004	6743	12747	89,0
15-19	14384	16596	30980	86,7
20-24	33297	26500	59797	125,7
25-29	39215	29373	68588	133,5
30-34	32941	20310	53251	162,2
35-39	26958	14628	41585	184,3
40-44	20169	9157	29326	220,3
45-49	15564	6056	21620	257,0
50-54	11076	3620	14696	306,0
55-59	7551	2171	9721	347,8
60-64	4294	1400	5695	306,7
65-69	2739	791	3530	346,1
70-74	1170	454	1624	257,7
75-79	548	212	760	258,4
80 &+	455	435	890	104,7
INCOH.	36	40	76	90,7
N.D.	153	69	222	223,5
Total	228083	151318	379401	150,7

GUINEE

Age	Masculin	Féminin	Total	R=M/F*100
0-4	1867	1794	3661	104,0
5-9	2249	2685	4933	83,8
10-14	2401	2963	5364	81,0
15-19	4664	7357	12021	63,4
20-24	8191	8574	16766	95,5
25-29	11520	9743	21263	118,2
30-34	9746	6566	16312	148,4
35-39	8119	4778	12897	169,9
40-44	5606	2782	8388	201,5
45-49	4647	1773	6420	262,0
50-54	3298	1132	4430	291,4
55-59	2447	718	3165	340,7
60-64	1452	501	1953	289,7
65-69	912	292	1204	312,5
70-74	412	223	635	184,6
75-79	182	79	261	231,8
80 &+	189	196	386	96,5
INCOHERENT	5	4	9	125,8
N.D.	54	26	80	209,0
Total	67962	52186	120148	130,2

GHANA

Age	Masculin	Féminin	Total	R=M/F*100
0-4	3655	3767	7423	97,0
5-9	2983	4345	7327	68,7
10-14	1899	5136	7035	37,0
15-19	3428	9262	12690	37,0
20-24	8183	16921	25104	48,4
25-29	10639	18496	29134	57,5
30-34	8065	12248	20312	65,8
35-39	5280	7074	12354	74,6
40-44	2865	3860	6725	74,2
45-49	2037	2161	4198	94,3
50-54	1135	1089	2224	104,3
55-59	713	520	1232	137,2
60-64	425	334	759	127,0
65-69	219	127	346	171,8
70-74	115	60	175	193,3
75-79	68	37	105	185,4
80 &+	73	50	123	147,3
INCOHERENT	3	6	9	50,4
N.D.	24	38	62	63,7
Total	51811	85529	137340	60,6

TABLEAU 3.2 : Population non ivoirienne née à l'étranger selon le pays d'origine et le milieu d'habitat

PAYS	Ensemble						R.M
	HOMMES		FEMMES		TOTAL		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
BURKINA FASO	522500	50,7	344047	48,3	866547	49,7	150
MALI	228083	22,1	151318	21,3	379401	21,8	150
GHANA	51811	5,0	85529	12,0	137340	7,9	60
GUINEE	67962	6,6	52186	7,3	120148	6,9	129
NIGER	53133	5,2	11199	1,6	64332	3,7	472
BENIN	26676	2,6	19311	2,7	45987	2,6	137
TOGO	17518	1,7	12780	1,8	30298	1,7	136
SENEGAL	21676	2,1	6115	0,9	27791	1,6	354
NIGERIA	11197	1,1	11575	1,6	22772	1,3	97
MAURITANIE	11131	1,1	1901	0,3	13032	0,7	583
LIBERIA	1572	0,2	1964	0,3	3536	0,2	80
TOTAL PARTIEL	1013259	98,3	697925	98,1	1711184	98,2	144
AUTRES AFRIQUE	4072	0,4	2367	0,3	6439	0,4	172
AUTRES PAYS	13690	1,3	11350	1,6	25040	1,4	121
ENSEMBLE	1031021	100,0	711643	100,0	1742664	100,0	145

